[Bulletin de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

[Bulletin de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais]. 1895-1981.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

DU PAS-DE-CALAIS

TOME IV, 5e Livraison

CALAIS
IMPRIMERIE DES ORPHELINS
28, Quai de l'Yser, 28

1925

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

« *La pagination de cette livraison fait suite à celle de la 3e ; la 4e livraison a une pagination à part et doit être reliée à la fin du volume.* »

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 02475350 2

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE PRÊT CENTRALE

Pl. 437

Tissu de la châsse de saint Josse

(Xe siècle)

1

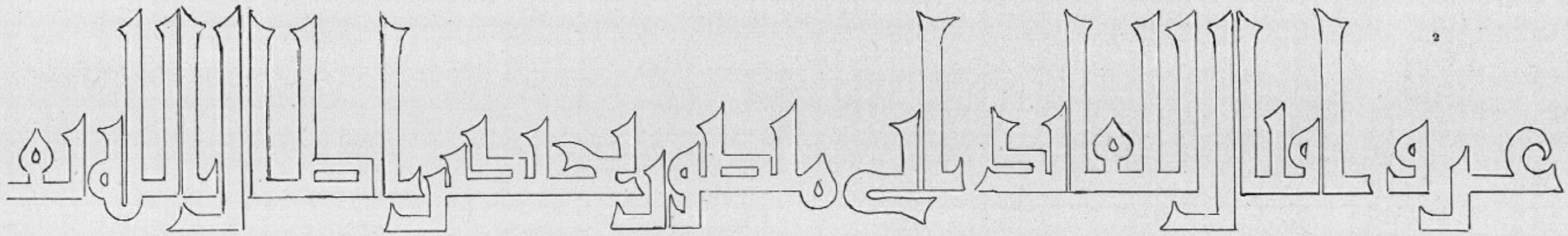

2

Tissu de la châsse de saint Josse

1. Tissu ayant servi à envelopper le chef du saint.
2. Inscription au bas du tissu (v. pl. I)

UN TISSU PERSAN du X^e Siècle

découvert à St-JOSSE (P.-de-C.) [1]

Le 25 Juillet 1920, M. le Curé de Saint Josse-sur-Mer (2) transféra les reliques du patron du village dans une châsse neuve (3), l'ancienne étant trop simple à son gré et trop lourde au gré de ceux qui la portaient dans les processions.

La châsse désaffectée provient de l'ancienne abbaye de Saint-Josse, supprimée à la Révolution, complètement démolie depuis. Elle date apparemment de 1730 (4). Elle avait d'abord renfermé, puis remplacé une châsse de bois de chêne sculpté de la Renais-

(1) Cette notice a paru avec une série d'illustrations, dont une planche en couleurs dans les *Monuments Piot*, publiés par l'Académie des Inscriptions, en 1921.

(2) Pas-de-Calais. Arrondissement et canton de Montreuil-sur-Mer. Ces localités n'ont jamais eu de maritime que le nom.

(3) C'est un objet de caractère commercial, complétant l'affligeante accumulation d'articles de pacotille que le mauvais goût des desservants entasse depuis trois quarts de siècle dans la malheureuse église.

(4) La description d'une châsse que fit exécuter en 1730 le prieur D. Pierre Dubus, a été publiée par V. de Beauvillé dans son *Recueil de documents concernant la Picardie*. Paris 1881, in 4°, t. IV, p. 583. Elle peut s'appliquer à l'ancienne châsse actuelle à cela près que celle-ci est en laiton et non en argent doré (vermeil, dans le texte cité) et que les médaillons d'argent qui subsistent sont petits et non encadrés des cartouches et moulures dont il est question dans la description.

Sur l'abbaye de Saint Josse-sur-Mer, f. : *Gallia Christiana*, édit. de Paris, 1751, in fol., t. X, col. 1289 et s q. ; — *Monasticon Benedictinum, Province de Reims*, édit. Peigné-Delacourt, 1 pl. double in 4° ; — DD. Martène et Durand, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint Maur*, Paris, 1717, in 4° —, 2e partie, p. 178 ; — Haigneré, *Le Tombeau de Mathieu Ier, comte de Boulogne*, Bull. de la Comm. du Pas-de-Calais, t. V, p. 178-185 ; — Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. III, 1873, pp. 83-140 ; — C. Enlart, *Monuments de l'Architecture Romane dans la région picarde*, in 4°, 1895, pp. 159-161 ; — R. Rodière, *Epigraphie du Pas-de-Calais*, in 4°, t. IV, 1904-1911, fasc. 6, p. 199-217 et fasc 7, p. 87 ; — id., *Catalogue rectifié des abbés de St-Josse-sur-Mer* (*Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie*), 1920, 12 pp. — L. Régnier, *Statistique Monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin ; fasc. IX, Parnes* ; Paris et Beauvais, 1904-1906, pp. 2, 40, 43, 127 et sq.

sance qui fut restaurée en 1614 (1) et dont il subsiste un panneau, d'assez mauvais style (2).

Celle-ci remplaçait elle même une très belle châsse (3) d'argent rehaussée de pierreries exécutée en 1195, et substituée alors à une première châsse, dans laquelle on avait placé en 1134 le corps saint extrait de son tombeau (4).

La dernière vérification des reliques avait eu lieu en 1843, par les soins du Cardinal de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras (5). Son successeur Mgr Julien présida la cérémonie de 1920.

Un médecin fut appelé à reconnaître les ossements qui constituent un squelette presque complet, le même certainement auquel on rend un culte à Saint Josse depuis le début du XII[e] siècle. Que ce soit ou non le corps du saint mort en 669 (6) cela n'offre aucun intérêt pour l'objet de la présente étude.

Il est regrettable que l'on n'ait pas invité un archéologue à examiner en même temps le mobilier funéraire. Des témoins de cette dernière translation m'ont affirmé que les reliques étaient réparties en trois paquets : une cassette de bois de chêne contenant la poussière du corps saint, à laquelle le cardinal joignit en

---

(1) Abelly, évêque de Rodez. *La Vie de Saint Josse* Abbeville, 1814, in 8°, p. 94 nous apprend que cette châsse de bois, peinte, dorée et ornée de quelques lamelles d'argent, fut restaurée en 1614 aux frais d'une dame de Ravensberghe. Il la prend pour la châsse de 1195, mais le panneau subsistant ne saurait être antérieur au milieu du XVI[e] s.

(2) Reproduit dans le *Bulletin de la Commission Départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais*, t. IV, 1918, avec une notice de M. R. Rodière.

Bien que classé comme monument historique, cet objet avait été vendu par un ancien curé d'Airon. Il fut retrouvé chez un brocanteur.

(3) « Capsam mirifice fabrefactum » dit la charte de 1195.

(4) Ce tombeau était « in pariete ecclesie » selon les chartes du XII[e] siècle. C'était donc une sorte de *loculus* ou *d'enfeu*. Si j'en juge par les débris que j'ai pu retrouver, la date de 1154 correspondrait assez bien au style des parties les plus anciennes de l'église abbatiale, et le transfert de reliques serait connexe à sa reconstruction. La date de 1195 correspondrait à celle de l'achèvement du cloître.

(5) Robitaille, *Vie et pélerinage de Saint Josse*, Arras, 1875, in 12, p. 85 à 86.

(6) L'abbaye fut détruite et dépeuplée par les Normands en 844. En 977, le corps du saint fut retrouvé, mais nous ne savons si cette invention s'entoura d'autres garanties que celle des miracles.

Sous Philippe I[er], le corps saint, au dire d'Orderic Vital, aurait été dérobé et porté à Neufmarché en Bray, d'où le seigneur de Parnes en Vexin l'aurait rapporté dans cette localité comme butin de guerre et l'église de Parnes se croit encore en possession de cette relique. La paroisse St-Josse de Parais et l'abbaye de Dommartin avaient quelques parcelles du corps saint. La totalité des reliques connues doit représenter au moins deux corps. Colin de Plancy ne mentionne même pas ce saint dans la malveillante comptabilité de son *Dictionnaire des reliques*, fort mauvais du reste en ce qui concerne la région.

1843 des restes de tissus plus ou moins pourris (1), qu'il eut été intéressant, à coup sûr, de reconnaître — Le crâne cousu dans le plus petit morceau du tissu qui fait l'objet de ce mémoire — Enfin, les autres ossements, entourés de trois tissus, une toile de lin et un taffetas de soie violet, qui datent seulement de 1843 (2) et la plus grande pièce du tissu qui nous occupe. Un authentique laïssé dans la châsse par le Cardinal de la Tour d'Auvergne déclare que ce tissu était, en 1843, l'unique enveloppe des reliques et qu'elle parut alors trop humide (3).

La charte de reconnaissance de 1195 nous dit aussi que les reliques furent alors trouvées « in uno involuto » (4). Cette enveloppe unique est certainement la même, mais entre 1195 et 1843, elle a subi des mutilations. Ce fut très probablement dans la période comprise entre 1544 (5) et 1614 (6), époque où deux châsses beaucoup plus modestes succédèrent tour à tour à la belle châsse d'argent.

Quoiqu'il en soit de la date précise de cet acte de vandalisme, un coin de l'étoffe avait été coupé, puis retaillé de façon à former une coiffe dans laquelle on avait cousu le crâne du saint. La couture avait été faite à l'aide d'un lacs de soie, probablement rouge à l'origine.

Le reste du côté auquel appartenait ce coin a disparu et la pièce rectangulaire qui resta fut encore rognée sur un ou deux de ses bords, puis cousue autour des ossements.

Ces mutilations durent être opérées en plusieurs fois, car les coutures qui subsistaient sur trois des quatre côtés de la pièce, le quatrième ayant été plié et non coupé, étaient faites de trois façons très diverses, l'une en un lacs de soie semblable à celui de la coiffe, l'autre au moyen d'un cordon de parchemin ; le troisième d'un gros cordon de soie verte, rouge et bleue de section circulaire. Ce cordonnet curieux a été hâché d'un coup de ciseaux à chaque point et je n'en ai trouvé trace que sur un bord, l'autre ayant été rogné de nouveau, comme on va le voir.

Si d'autres fragments du même tissu se trouvaient encore dans

---

(1) Robitaille, Ouvr. cité p. 85.
(2) Ibid. p. 84 (3) Ibid. p. 85.
(4) « Invenimus in uno involuto caput cum ossibus. » Le même morceau d'étoffe enveloppait donc alors le crâne et les autres ossements.
(5) En cette année, les Anglais, qui avaient pris Boulogne, pillèrent Saint Josse, la châsse d'argent dut disparaître alors.
(6) Date de restauration de la vieille châsse de bois.

la châsse, ils ont été scellés à nouveau avec les reliques dans la châsse neuve. L'absence de tout contrôle archéologique de ces opérations nous laisse, à cet égard, dans l'incertitude.

Avec les reliques fut également trouvé l'original de la charte du 15 Octobre 1195, par laquelle Guillaume comte de Ponthieu, et Renaud de Dommartin comte de Boulogne attestent qu'ils ont reconnu les reliques, en présence de Thibaud, évêque d'Amiens et de Hugues, abbé de Saint Josse. Ils déclarent avoir trouvé avec ces reliques la première charte de reconnaissance, délivrée en 1134 par leurs prédécesseurs Etienne de Blois, comte de Boulogne et Guy, comte de Ponthieu, en présence de l'évêque Garin et de l'abbé Robert.

La charte de 1134 semble perdue ; celle de 1195 était très détériorée par l'humidité. Les sceaux du comte de Boulogne et de l'abbaye y pendaient encore, sur queues de parchemin.

Le texte de cette charte nous a été conservé dans l'histoire manuscrite de Saint Josse (1) composée en 1674 à l'abbaye par Dom Robert Wyart. Ce texte a été publié par M. Henri Malo (2).

Le sceau et le contre-sceau de Renaud de Dammartin étaient bien connus par ailleurs et le Trésor des Chartes en possède un exemplaire en meilleur état (3).

Quant à l'autre sceau, extrêmement détérioré, il semble de date antérieure : ce serait donc le sceau de l'abbaye plutôt que celui de l'abbé Hugues le Vénérable. Il paraît avoir représenté un abbé assis, revêtu d'une chasuble et tenant une crosse.

Ni la charte, ni les sceaux, qui en avaient été détachés, ni le tissu ancien ne furent remis dans la nouvelle châsse, ils restèrent au presbytère de Saint Josse. M. le Curé envoya la charte en communication, mit les sceaux dans un tiroir et eut la fâcheuse inspiration de taillader le tissu, pour en distribuer les morceaux en souvenir. Ainsi faisait déjà Grégoire de Tours (4), en un temps où les archéologues n'avaient pas le mauvais esprit de se scandaliser pour si peu. Il n'est que juste d'ajouter que le beau tissu d'Orient que Grégoire de Tours avait acheté comme ayant enveloppé la Vraie Croix était sa propriété personnelle, ce qui constitue une différence capitale entre son geste et celui de son imitateur.

---

(1) Bibl. Nat. Ms. lat. 11926.

(2) *Renaud de Dammartin, comte de Boulogne*, Paris, champion 1898, in 8°, pièce justificative XXVIII.

(3) Arch. Nat. Trésor des Chartes, J. 258, n° 5.

(4) *De Gloria Martyrum* Cap. VI.

Dès que je fus informé de la trouvaille, je me rendis au presbytère de Saint Josse. J'y obtins communication des deux fragments de sceaux, qui avaient été détachés de la charte, ainsi que de deux morceaux du tissu. Je n'ai pu voir la charte elle-même ; quant au tissu, j'eus le regret de constater que le morceau principal avait été rogné de la façon la plus barbare sur deux de ses faces, et j'eus le regret plus grand de ne pouvoir obtenir de M. le Curé qu'il réparât son acte de vandalisme en redemandant les coupures dispersées. Mgr Julien, évêque d'Arras, a bien voulu lui en exprimer le désir ; qu'il reçoive ici l'expression de ma respectueuse gratitude.

Les lettres reçues de M. le Curé et que je lui ferai la charité de ne pas publier, m'ôtant tout espoir de recouvrer les morceaux manquants, je me résigne à reproduire et à décrire ce qui a échappé à ses ciseaux.

Le morceau principal mesure, dans ses plus grandes dimensions, 0 m. 62 sur 0.25 ; l'autre fragment 0.92 sur 0.54.

Le centre des motifs subsiste, et en rapprochant les deux morceaux, puis en prenant les mesures du centre aux lisières, on peut se convaincre que la pièce mesurait primitivement 1 m. 23 de large et 1 m. 49 de haut et que son décor central comportait, comme celui de la pièce similaire d'Aix-la-Chapelle, quatre éléphants.

L'étoffe est tissée de soie sur trame de coton diagonale et très serrée. Le fond en est pourpre, sur cette teinte foncée se détachent en jaune vif les inscriptions, les petits rinceaux et les filets d'encadrement ; les animaux s'enlèvent en un ton écru très clair, avec rehauts de pourpre, d'ocre jaune, de bleu de ciel, en faible quantité, et de vert jaune en quantité encore moindre.

Le dessin offre un type on ne peut plus caractéristique de ce style Sassanide que M. G. Migeon définit si exactement par la « disposition rigoureuse du décor, enfermé dans des compartiments » (1).

Le motif central et principal, qui devait se répéter deux fois, consiste en éléphants affrontés, dans un encadrement rectangulaire. Entre leurs pieds, se tiennent d'étranges petits griffons, avec quatre pattes armées de griffes, une sorte de queue de scorpion,

---

(1) G. Migeon *Essai de classement des tissus de soie décorés Sassanides et Byzantins* (*Gaz. des B. A.* 1908, t. II, p. 471 et suiv.

Voir aussi sur ces tissus Jos. Strzygowski *Zentralasien als Forschungsgebeit* (*Osterreichische Monatschrift für den Orient*, mars-juin 1914) tissus p. 78-79.

des ailes stylisées (1), un cou de cygne et une tête munie d'un bec d'aigle. Peut-être, comme le suggère M. Casanova, serait-ce le griffon à cou de girafe, que les Perses nommaient *martichoras*. Il a passé dans nos bestiaires occidentaux sous le nom de martichore.

Au-dessus et au-dessous du groupe d'éléphants affrontés, court une bande ornée de cœurs emboités, dirigés de droite à gauche et de gauche à droite, avec rencontre au centre. Une bande pareille traversait le centre du tissu en séparant les deux groupes d'éléphants affrontés. La maladresse des mutilations récemment subies a laissé subsister un témoin de cette bande. Les bandes de cœurs emboités étaient donc au nombre de trois.

Sous les pieds des éléphants et des griffons, un large cartouche, à fond pourpre, porte l'inscription magnifiquement tracée. On remarque qu'elle se présente en sens inverse des éléphants : il faut les renverser pour la lire. Il est certain que nous n'en possédons plus que la moitié, une bande symétrique ayant existé, à coup sûr, de l'autre côté du motif central, où probablement, elle s'accordait avec la position des éléphants disparus, qui devaient être, comme à Aix-la-Chapelle, tous les quatre dans le même sens.

Sous le bandeau de l'inscription, règne une étroite bande ornée de zigzags nuancés, qui formait un encadrement complet sur les quatre faces. Ils sont également dirigés en deux sens inverses, avec rencontre au milieu.

A la suite de cette bande subsiste, à une extrémité du tissu, une frise de chameaux, qui faisait aussi le tour complet de l'étoffe, car le petit morceau en conserve un autre fragment. En comparant ces fragments, on peut reconnaître que, sur chaque côté du carré, s'alignaient dix chameaux, en deux groupes de cinq, marchant l'un vers l'autre. Aux quatre angles de cette bordure, la caravane s'interrompait et un coq stylisé, de profil, s'inscrivait dans un carré. Un seul de ces volatiles nous est parvenu, il ressemble à ceux qui ornent deux des tissus du *Sancta Sanctorum* (2)

Les chameaux sont reliés entre eux par une corde. Derrière la tête de plusieurs, flotte un ruban. Il est important de remarquer que ces chameaux ont deux bosses ; c'est la variété propre à l'Asie, le chameau de la Bactriane, et ce détail confirme que notre tissu

---

(1) On en trouve de semblables dans d'autres tissus de style Sassanide. Voir Migeon, article cité, p. 471 et 479.

(2) Ch. Lauer *Le Trésor du Sancta Sanctorum*. *Monum. Piot* 1906, fig. 18 et pl. XVII. Le trésor de Sens renferme aussi un tissu orné de coqs.

n'est pas originaire d'Egypte, mais bien du Khorassan. Un dernier cadre extérieur se divise en carrés ou caissons, dans lesquels alternent des combinaisons de cœurs et zigzags et de palmettes. Cette bande est elle-même sertie de deux filets, où courent des rinceaux jaunes sur fond pourpre, présentant de profil des feuilles digitées. C'est un motif assez fréquent dans l'art byzantin et que notre art roman du XII[e] siècle a reproduit avec prédilection.

Le tissu de Saint-Josse a perdu, hélas, la moitié de son inscription, mais, par un heureux hasard, celle qui subsiste est la partie essentielle.

Je l'ai soumise séparément à la haute compétence de trois éminents orientalistes MM. Clermont-Ganeau, Paul Casanova et mon très regretté ami Max van Berchem, qui en ont donné cette lecture identique :

Gloire et bonheur au Caïd Aboû Mansoûr Nedjtekin (ou Buktekin, ou Begtekin) *Que Dieu prolonge sa prospérité.*

Le nom ne peut être lu avec certitude, à cause de l'absence de points diacritiques. M. Huard a bien voulu me donner aussi son avis et m'éclairer sur la formule finale de l'inscription dont les trois dernières lettres ont disparu.

Quelle que soit la première syllabe, le nom est à coup sûr d'origine turque et extrêmement rare.

Mes amis orientalistes ont bien voulu se livrer à des recherches et ne trouvent qu'une seule mention de ce nom.

C'est l'historien Ibn al Athir qui nous dit : « En l'année 349, le Samanide Abd al Malik, fils de Noûh, fit arrêter et mettre à mort un de ses principaux Quaids et émirs, Negtekin ; il en résulta des troubles dans le Khorassan » (1). Le nom du personnage, ici encore, est incertain, à cause des variantes qu'offrent les manuscrits dans les points diacritiques, l'éditeur Tornberg a opté pour la leçon Negtekin.

Quoi qu'il en soit, les historiens ne signalant pas d'homonyme et le titre du personnage étant le même dans les deux textes, on ne peut douter qu'il ne s'agisse du général (Qà'id), qui paya de sa vie, en l'an 349 de l'Hégire le déplaisir de son souverain Abd al Malik ibn Noûh, bien connu dans l'histoire. Sur le crime de Negtekin, notre tissu peut fournir une présomption qui supplée quelque peu au laconisme du chroniqueur.

En effet, nul des arabisants qui ont bien voulu m'éclairer dans

---

(1) Edition Tornberg, VIII, p. 396.

cette étude n'a trouvé d'inscription analogue à la nôtre tissée en l'honneur d'un simple général ou caïd. Cette remarque (1) tendrait à prouver que Negtekin fut victime de son ambition.

Ibn al Athir nous apprend qu'il commandait dans le Khorassan ; il est donc naturel de chercher dans cette province l'origine de notre tissu.

Il est vrai qu'au X^e^ siècle, l'Egypte fabriquait beaucoup d'étoffes de ce genre et les exportait, mais nous avons vu que le type spécial des chameaux représentés exclut l'origine égyptienne et indique, au contraire, l'Asie. La date n'est pas moins bien fixée que la provenance. A vrai dire, jamais on n'a trouvé de date proprement dite dans les inscriptions des tissus, mais on a des noms de princes, de qui l'on peut savoir ; par ailleurs, les dates d'avènement et de mort. Ici, la mort de Negtekin en l'an 961 de notre ère permet d'attribuer avec certitude l'exécution du tissu au milieu du X^e^ siècle. C'est une date que confirme pleinement l'examen de l'écriture. Quant à Abd al Malik, qui fit mettre à mort Negtekin, nous savons qu'il régna sur le Khorassan et la Transoxiane de 345 à 350 de l'Hégire, c'est-à-dire de 956 à 961 de notre ère : il ne survécut qu'un an à sa victime.

Le tissu de Saint Josse apporte donc un point de repère très rare et précieux pour l'étude des étoffes orientales du Moyen-Age. Il éclaire particulièrement celle d'une pièce justement célèbre, avec laquelle il offre, comme on l'a déjà noté, la plus grande similitude de dessin, le tissu aux éléphants qui, à Aix-la-Chapelle, enveloppait les reliques de Charlemagne. Ce tissu a été souvent publié : dès 1861 par Martin et Cahier, qui y ont vu, avec raison, un produit des ateliers impériaux de Byzance, datant du IX^e^ au XI^e^ siècle ; en 1894 par Bock (2), en 1906, par J. von Lessing (3), qui substitue des erreurs de date et de lecture aux conclusions de ses prédécesseurs français, très proches de la vérité ; puis en 1910 par M. Charles Diehl (4), qui remet les choses au point, et enfin

---

(1) « Ce tissu », m'écrivait M. M. van Bérchem, m'a frappé à première vue et voici pourquoi : toutes les étoffes que je connais à ce jour, ou à peu près, sont aux noms de souverains, califes abassides ou fatimites, ou de très grands feudataires. »

Mélange d'Archéologie, t. II, pl. IX et X, bonnes planches en couleur.

(2) *Byzantinische Purpurstoffe mit entgewebten nengriechis-chen Inschriften (Zeitschrift der bayerischen Kunstgewerbevereins* 1894).

(3) *Konigliche Museen zu Berlin. Die Gewebe-sammlung des K. Kunstgewerbe Museums.*

(4) *Manuel d'Art Byzantin*, p. 605. Reprod. photographique.

Kunstgeschichte der Seidenweberei, Berlin 1913, t. II, fig. 24.

par M. Otto von Falke, qui, en 1913, adopte aussi la date du Xe siècle, mais répète la lecture fautive de Lessing. Nous devons à ce dernier de splendides reproductions en couleurs du tissu d'Aix-la-Chapelle, mais, ayant à choisir, entre les dates d'ouverture du tombeau de Charlemagne, celle à laquelle le tissu aux éléphants put y prendre place, il ne rejette celle de 1215, trop avancée en effet, que pour adopter celle de 814 (1). On peut au contraire, affirmer à coup sûr, avec M. Diehl, qu'il y fut mis lorsque l'empereur Othon III fit ouvrir la sépulture, en l'an mil (2).

A son tour, M. O. von Falke a reconnu « inacceptable » la date adoptée par Lessing. Il est vrai que, dès le règne de Léon III, le *Liber Pontificalis* mentionne plusieurs tentures d'autels décorées d'éléphants, mais ni la technique très parfaite du tissu de la châsse de Charlemagne, ni son style, où d'autres ornements se combinent avec le motif sassanide de l'éléphant à pieds de lion, ne permettent de lui assigner une époque aussi reculée.

La technique, très supérieure à celle du tissu aux lions de Siegburg, œuvre du VIIIe siècle, se rapproche, au contraire, de celle des tissus du Xe siècle ; dans l'ornement, les rosettes, les palmettes, les cercles se rapprochent des mosaïques de Kief (1037), des motifs des tissus byzantins du XIe siècle, d'une étoffe de Sens et du suaire du comte Liutgen à Eichstadt (1074). M. O. von Falke en conclut que le tissu d'Aix « peut au plus tôt être placé aux environs de l'an mil » et qu'il « ne peut remonter au-delà du milieu du Xe ciècle ».

Le tissu dit de Charlemagne se rattache donc bien à la magnifique série des soieries persanes et byzantines du Xe siècle, parfois datée par des noms d'empereurs, comme celles de Siegburg (Romain Lecapène et Christophe son fils, 919-944) ou de Deutz (Basile et Constantin 976-1025) récemment découverte et toutes celles dont MM. Schlumberger et Diehl ont illustré leurs belles études sur l'Empire de Byzance.

Le nom de Michel, qui figure dans l'inscription d'Aix et que Lessing et o. v. Falke ont transformé en un imaginaire Epimachos semble bien être celui d'un chef des chambellans sous Nicéphore Phocas (963-969) c'est l'opinion qu'adopte aussi M. G. Migeon (3).

---

(1) Commentaire de la Pl. XX. « An einem Stoffe aus der Zeit 1215 ist aus stilistischen Gründen nicht zu denken. Möglich ware dagegen 814 oder 1000, wobei stilistich in erster Reiche 814 anzunehmen ware. »

(2) Frédéric Barberousse la fit encore ouvrir en 1165, pour en enlever le trône, et à son tour Frédéric II transporta les reliques du sarcophage antique dans leur châsse actuelle en 1215.

(3) Article cité.

Le tissu de Saint Josse, exécuté peu avant 961, vient apporter une éclatante confirmation à cette opinion, soutenue par Martin, Cahier Diehl et Migeon.

Il existe, en effet, entre cette étoffe et celle d'Aix-la-Chapelle des similitudes frappantes : c'est la même épaisseur exceptionnelle, le même fond pourpre sur lequel l'inscription s'enlève en jaune vif, les éléphants affrontés ont la même hauteur, quoique ceux d'Aix la Chapelle soient sensiblement plus longs ; ils ont le même harnachement, avec une petite housse carrée à dessins quadrillés, des grands yeux étranges qui n'ont de cils qu'à la paupière inférieure, les pieds, leurs ongles, leurs chevilles sont interprétés de la même façon bizarre, l'oreille est transformée en une sorte d'éventail ; la trompe, avec ses plis, est figurée par un dessin festonné qui rappelle le « point de chaînette ».

Quelques-unes de ces particularités se retrouvent aussi sur d'autres tissus contemporains ornés d'éléphants (1).

Le dessin de la trompe se retrouve dans un tissu égypto-arabe du IX^e^ au XI^e^ siècle au Musée du Cinquantenaire de Bruxelles (1).

Le dessin de l'oreille et celui du harnachement peuvent se rapprocher du tissu de Siegburg (2) où les jambes présentent d'autres analogies ; comme à Saint Josse, l'arbre sacré manque.

Le tissu n° 91.157 du Musée de Berlin, que Messieurs Lessing (3) et O. von Falke (4) attribuent, le premier à la Perse et à la date du VII^e^ siècle au IX^e^, le second à une date comprise entre le VIII^e^ siècle et le X^e^, présente, en alternance avec des griffons et des chevaux ailés, des éléphants dont les pieds, les yeux, les oreilles et la trompe montrent des partis pris analogues.

Le tissu à éléphants recueilli dans une église d'Espagne et conservé au Musée de Berlin sous le n° 99.323 est également attribué par O. von Falke à la date du VII^e^ siècle au IX^e^. Il se rapproche de ceux de Saint Josse etd'Aix-la-Chapelle par la trompe, les pieds et le harnachement.

Le tissu de Saint Josse se distingue par plus d'exactitude dans les proportions des animaux, qui, à Aix-la-Chapelle, ont une longueur de corps et une forme de pieds qui appartiendraient plutôt à des lions. Comme à Siegburg, l'éléphant n'est ni encadré d'un

---

(1) Lessing, pl. 21, 22 ; O. v. Falke, fig. 128, 150, 257.
(2) O. v. Falke, ouvr. cité, t. I, fig. 150.
(3) Ouvr. cité pl. 21.
(4) Ouvr. cité, t. I, fig. 237.
Cf. Migeon, article cité.

cercle, ni accompagné du hôm ou arbre sacré, éléments qui figurent dans les autres exemples.

Le dessin en chaînette n'est pas, comme ailleurs, localisé dans la trompe, ou il est plausible : fort arbitrairement, il s'étend aux contours du corps tout entier et on le retrouve, non sans étonnement, jusque sur le poitrail d'un chameau.

A Siegburg, les genoux ; à Aix-la-Chapelle et dans les autres exemples, les chevilles forment des cercles concentriques, comme ceux d'une cocarde ou d'une cible ; c'est encore la stylisation d'une forme réelle ; à Saint Josse, contre toute vraisemblance, ces disques vont par paires.

Si les proportions sont plus exactes à Saint Josse, le dessin y est particulièrement arbitraire ; l'artiste musulman a stylisé à outrance et son imagination s'écarte délibérément de la réalité.

Notons aussi comme un signe particulier au tissu de Saint Josse le semis de petits trèfles ou de groupes de trois points répandu sur le corps des éléphants.

C'est là un dessin extrêmement fréquent dans les tissus que représentent les enluminures carolingiennes et qui devaient venir d'Orient. Cette mode fut en faveur jusqu'en plein XII^{e} siècle, comme en témoigne le portail de Saint Lazare d'Avallon.

On possède à la cathédrale de Bayeux une chasuble de Saint Regnobert dont le tissu présente ce dessin et il existe à Sens un fragment de tissu à semis de trèfles.

Les couleurs sont assez différentes à Saint Josse, à Aix et dans les tissus à éléphants d'autres provenances publiés par Lessing, et il faut avouer que le coloris du nôtre, quoique très beau, n'est pas le plus riche et le plus harmonieux, toutefois, certaines teintes, le bleu et le vert (parcimonieusement ménagées) ont passé plus que les rouges et les jaunes et on ne peut juger l'harmonie réelle de l'œuvre par son état actuel.

Les tissus d'Aix et de Saint Josse se distinguent encore et sont particulièrement précieux par les inscriptions qui les accompagnent, mais la première est grecque tandis que la seconde est arabe, et la seconde a sur la première le grand avantage d'attester une date très précise.

L'inscription d'Aix-la-Chapelle, déchiffrée presque exactement par Martin et Cahier, très mal lue par Lessing et par O. von Falke, atteste qu'elle fut fabriquée à Byzance dans les ateliers impériaux. Selon M. Diehl, qui en a fourni la leçon exacte, « elle donne les noms de Michel, primicier, kitonite et idikos et de Pierre, archonte de l'atelier impérial du Zeuxippe.

Il est non moins bien établi que notre tissu provient du Kho-

rassan ; celui de Siegburg et le n° 91.156 du Musée de Berlin semblent aussi persans, tandis que le 99.323 du même musée a été recueilli en Espagne. Or, ces cinq tissus sont décorés d'éléphants affrontés ayant entre eux de grandes analogies et cela prouve tout simplement qu'à l'époque où ils furent exécutés, des artistes Porsans, Byzantins et Maures d'Espagne reproduisaient, sans modification essentielle, des motifs sassanides. Le style de celui-ci ne laisse aucun doute sur son origine. Nous avons donc une série de dérivés parallèles d'un même modèle.

L'oiseau stylisé qui orne l'angle du tissu de Saint Josse et qui devait s'y répéter aux quatre coins, n'est pas un paon, mais un coq, reconnaissable à sa crête, à ses barbes, à la courbe de sa queue. Il ressemble beaucoup aux coqs ninibés qui figurent sur un tissu du *Sancta Sanctorum*, publié par M. Ph. Lauer (1) et reproduit depuis par O. von Falke (2). On a attribué sans preuve décisive cet autre tsisu oriental au VII[e] siècle. Quoi qu'il en soit, le style sassanide s'y reconnaît nettement.

Les chameaux sont un motif beaucoup plus rare. On en trouve, toutefois, aussi une file sur le bord d'une coupe de faïence du musée du Louvre. Elle provient de Raqqâ et mon savant ami M. Migeon la considère comme ayant été exécutée pour le fils de Haroun al Rachid, ce qui nous amène toujours à la même période.

On a vu que les chameaux de Saint Josse, par leur double bosse, témoignent de leur origine ; ils ont une autre particularité, les rubans qui flottent derrière leur tête. Or, ces cravates se retrouvent au cou de divers oiseaux stylisés dans les peintures et tissus contemporains de la Perse et du Turkestan (3).

Des tissus de ce genre ont dû exister en grand nombre chez nous au Moyen-Age et servir souvent de modèles aux artistes occidentaux.

Les enlumineurs de l'époque carolingienne en ont tiré de nombreux motifs, notamment les éléphants qui figurent dans un manuscrit du Mont Cassin, ceux de l'évangéliaire de Lothaire et ceux

---

(1) *Monuments Piot*, 1909, pl. XVII.

(2) Ouvr. cité, t. I, fig. 98.

(3) A. Grünwedel *Alibuddistiche Kulistatien in Chinesisch Turkistan*. Berlin 1912 in 4°, p. 78. Canards.

O. v. Falke, ouvr. cité fig. 100, canards, peinture murale persane prov. de Kyzil, Berlin. *Museum fur Volkerkunde* VI[e]-VII[e] s., fig. 156, oiseaux, tissu persan conservé à Wolfenbüttel, X[e]. Fig. 157 enluminure de l'Evangéliaire d'Egbert à Echternach, même date, copie d'un motif oriental.

de l'évangéliaire de Charles le Chauve (1) ces derniers inscrits dans des cercles et affrontés.

Comme M. A. Boinet, Litschuh a constaté leur fréquence. Il consacre deux pages à disserter sur leur origine, et y parle surtout de l'éléphant envoyé à Charlemagne par le Calife de Bagdad (2).

D'autres éléphants vivants ont pu plus tard, inspirer nos artistes : un de ces animaux figure, inscrit dans un cercle, dans le beau pavement incrusté de N. D. de Saint-Omer, exécuté probablement à Marquise, mais il est beaucoup plus rapproché du modèle vivant que ceux de nos tissus et l'on serait tenté de croire que l'artiste boulonnais l'a « contrefait al vif » comme dit Vilard de Honnecourt, d'après cet éléphant qui dut s'arrêter à Boulogne en 1255, quand le roi de France l'envoya au roi d'Angleterre. Il attirait sur sa route un grand concours de peuple, nous dit le chroniqueur Mathieu de Paris.

Mais c'est surtout à l'époque romane que les artistes se sont complu dans la représentation de l'éléphant, fréquente dans la dinanderie, ornant vers 1122 la mosaïque de Ganagôbie (Hautes-Alpes) (3), mais répandue surtout dans les chapiteaux. Là, tous ne sont pas, tant s'en faut, sculptés d'après nature et ceux de l'église d'Aulnay-en-Saintonge, en particulier, ont des pieds étranges qui révèlent un modèle tout proche des tissus d'Aix-la-Chapelle et de Saint-Josse.

Ce dernier est donc intéressant à la fois comme type d'art persan bien daté et comme type de ces modèles orientaux que nos artistes romans ont tant utilisés.

Il a été classé comme monument historique, mais il semble que cela ne suffise pas et tous ceux qu'intéresse l'histoire de l'art souhaiteraient de le voir prendre place parmi les trésors de nos musées nationaux.

Pour conclure cette étude, il reste à expliquer comment le précieux tissu a pu parvenir, du fond des montagnes de la Perse jusqu'à la frontière, plus ou moins contestée, du Boulonnais et du Ponthieu.

Saint Josse, on l'a dit, mourut en 669 au pays qu'il avait évangélisé ; au X^{e} siècle, les Normands détruisirent de fond en comble l'abbaye qui avait pris naissance sur son tombeau. Elle fut, cependant, relevée et en 977, date où les moines y retrouvèrent les

---

(1)A. Boinet *La miniature carolingienne*, pl. XXXV et t. V.
(2) Litschuch, *Geschichte der Karolingischen Malerei*, Berlin 1894, in 8°, p. 424-425.
(3) Enlart, *Manuel d'Archéologie Archit. Relig.* 2de éd. fig. 390.

restes de leur patron. Seize ans s'étaient alors écoulés depuis qu'en Khorassan avait péri l'infortuné Negtekin. Selon la loi, ses biens durent être vendus à l'encan ; peut-être aussi furent-ils pillés, à la faveur des troubles que signale Ibn al Athir. Quoiqu'il en soit, ils passèrent dans le commerce. Des marchands purent dès lors en apporter quelques épaves jusque dans nos contrées, puisque M. Babelon a publié des monnaies samanides recueillies dans toute l'Europe centrale où elles jalonnent la route de caravanes parties du Khorassan.

Cependant, une autre explication m'apparaît bien plus probable.

Durant tout le XII[e] siècle, les comtes de Boulogne se sont affirmés les protecteurs officiels de l'abbaye de Saint Josse.

C'est sous les auspices d'Etienne de Blois que se fait, en 1134, la translation des reliques ; son successeur Mathieu d'Alsace accorde des privilèges à l'abbaye et y élit sa sépulture ; après lui, Renaud de Dammartin (1) tantôt encourage ses sergents à piller Saint Josse ; tantôt fait amende honorable à l'abbé et confirme ses privilèges ; enfin, en 1195, il préside au nouveau transfert des reliques dans la châsse plus belle que les moines leur avaient fait préparer, en même temps qu'ils achevaient une reconstruction de leur abbaye.

L'acte que Renaud scella alors de son sceau contient comme une sorte de *vidimus* de la charte de 1134 et celle-ci ne semble pas avoir fait mention de l'enveloppe des reliques, que les signataires du procès-verbal de 1195 déclarent, au contraire, avoir trouvée dans l'ancienne châsse. Elle avait donc dû y prendre place en 1134, lorsque le corps saint fut tiré du tombeau. Dans ce tombeau, le squelette était couché, mais pour le faire tenir dans la châsse, il avait fallu en ramasser les os dans un paquetage. L'étoffe riche, épaisse et solide du Caïd Negtekin se prêtait à merveille à cet usage. Il est fort probable aussi que ce beau tissu fut alors apporté en présent par le comte Etienne, principal protecteur de l'Abbaye, et de son temps, le trésor des comtes de Boulogne devait être particulièrement riche en souvenirs de ce genre. On sait, en effet, qu'Etienne de Blois était le gendre et le successeur immédiat d'Eustache III. Or, Eustache avait partagé avec ses frères aînés, Godefroy de Bouillon et Baudouin, le haut commandement de la première croisade. Il avait dû l'acquérir soit comme butin de

---

(1) Sur ses nombreux rapports avec Saint Josse, voir H. Malo, ouvr. cité.

guerre, soit comme présent au cours de ses campagnes d'Asie Mineure, Syrie et Palestine. Bien qu'elle ait pu arriver par quelque marchand dès la fin du X° siècle ; bien qu'elle ait pu aussi être conquise en 1147 sur les Maures d'Espagne, par les Boulonnais qui prirent Lisbonne et contribuèrent à la fondation du royaume de Portugal, j'estime beaucoup plus probable que cette belle pièce fut un don d'Etienne de Blois et qu'il la tenait de son beau-père Eustache de Boulogne (1), qui l'avait rapportée d'Orient, trente quatre ans auparavant, comme une dépouille opime.

C. ENLART.

(1) Godefroi de Bouillon et ses frères avaient, d'ailleurs, doté les églises du pays d'autres souvenirs : on sait qu'ils offrirent à sainte Ide, leur mère, la relique du Saint Sang pour laquelle on bâtit à Boulogne une chapelle spéciale et qui subsiste ; on sait aussi que dans la cathédrale, une couronne reliquaire suspendue fut montrée jusqu'en 1792 comme celle de Godefroi de Bouillon, mais la relique de la Vraie Croix, selon les inventaires, était un don du roi de Chypre. Ce roi est Pierre I^er^ de Lusignan, qui vint en pélerinage à N. D. de Boulogne en 1364, avant de se rendre à la Cour d'Edouard III.

NOTES

SUR LA

Maladrerie de la Madeleine

A BOULOGNE-SUR-MER

Dès 1858 le regretté chanoine Haigneré a publié sur la Madeleine de Boulogne une notice historique (1) à laquelle il n'y a guère à ajouter. Malheureusement, le très érudit et très sagace historien n'était pas archéologue et s'il l'eût été quelque peu, ses conclusions seraient toutes différentes.

Le plus ancien document qu'il ait recueilli est une charte par laquelle le roi d'Angleterre Henri II confirme à la maladrerie de Boulogne la possession d'un domaine sis en Angleterre (2), il y confirme les chartes de son prédécesseur Etienne de Blois, qui fut aussi comte de Boulogne, et d'un comte Eustache, en qui Haigneré n'hésita pas à reconnaître Eustache III et qu'il suppose être le fondateur de la léproserie. Une donation de domaines en Angleterre serait plus probable de la part d'Eustache II, compagnon de Guillaume le Conquérant, qui lui accorda des terres dans son royaume ; quant à la fondation, le caractère même d'une partie de l'édifice oblige, comme nous le verrons, à la faire remonter plus haut encore et si un comte Eustache avait été le fondateur, ce que la charte n'affirme pas, ce serait, vraisemblablement, Eustache 1er (1046-1049). Après la charte d'Henri II, l'histoire de la Madeleine présente une lacune de quatre siècles et seule encore l'archéologie permet d'y suppléer en quelque mesure. On peut, en effet, constater que la moitié orientale de la chapelle, le logis du chapelain et quelques parties des maisonnettes appartiennent à la période du style flamboyant, époque dont il ne nous reste aucun document écrit.

Le style flamboyant ayant eu en Boulonnais une longue persistance, on pourrait être embarrassé pour localiser ces travaux

---

(1) *Almanach de Boulogne*, 1858 *et Rec. Hist.* de A. de Rosny, II, 267.
(2) Dugdale *Monasticon Anglicanum*. Londres 1661, p. 1015.

Maladrerie de la Madeleine
à Boulogne-sur-mer

Logettes

Lépreux

des

Logettes

des

Lépreux

Logis du Chapelain

Cour de l'enclos

B

A

Chapelle

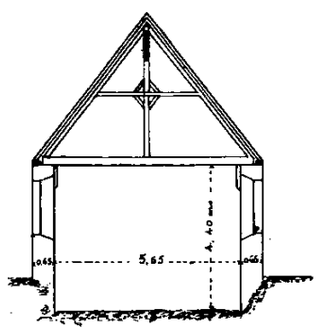

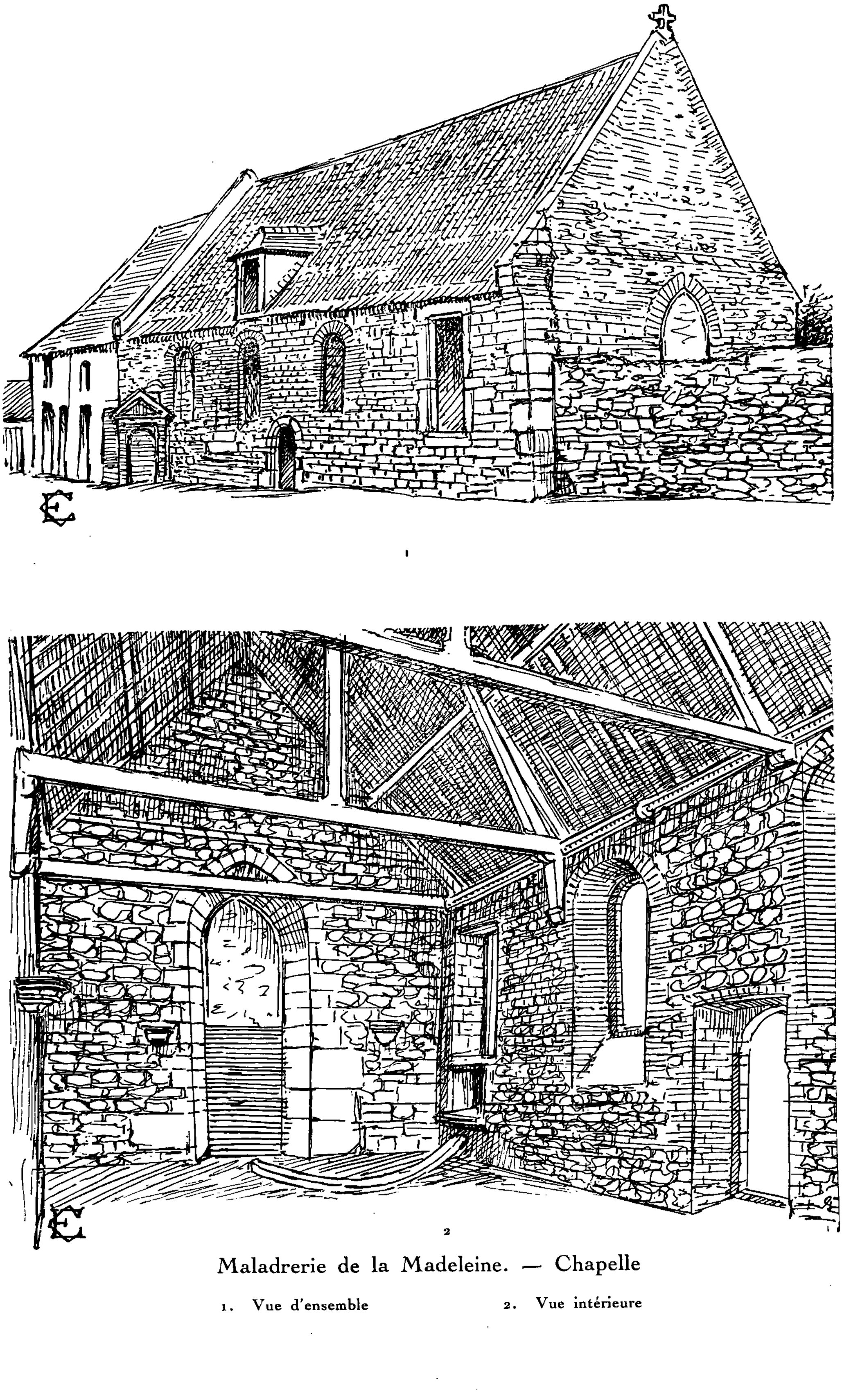

Maladrerie de la Madeleine. — Chapelle

1. Vue d'ensemble

2. Vue intérieure

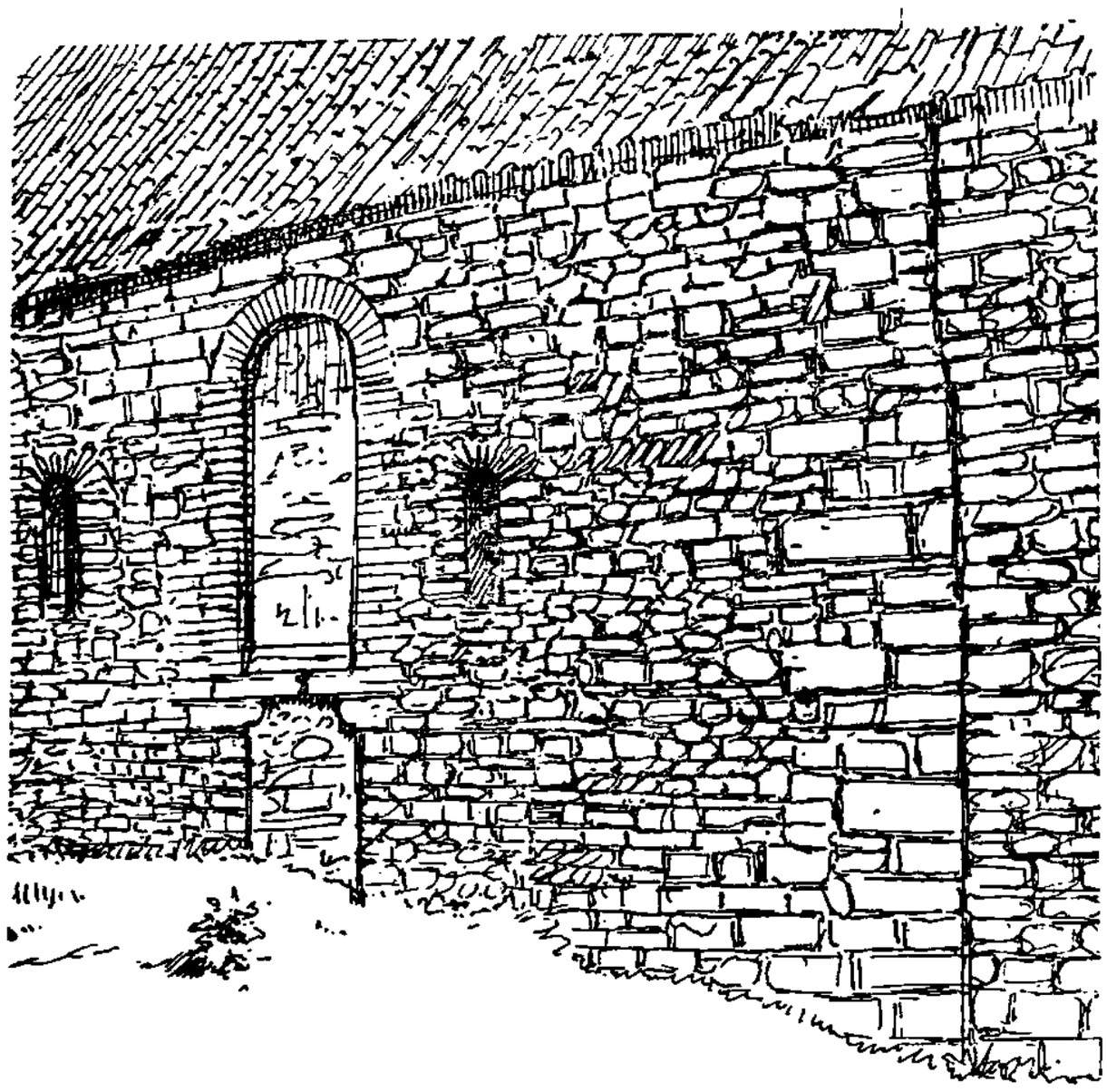

1

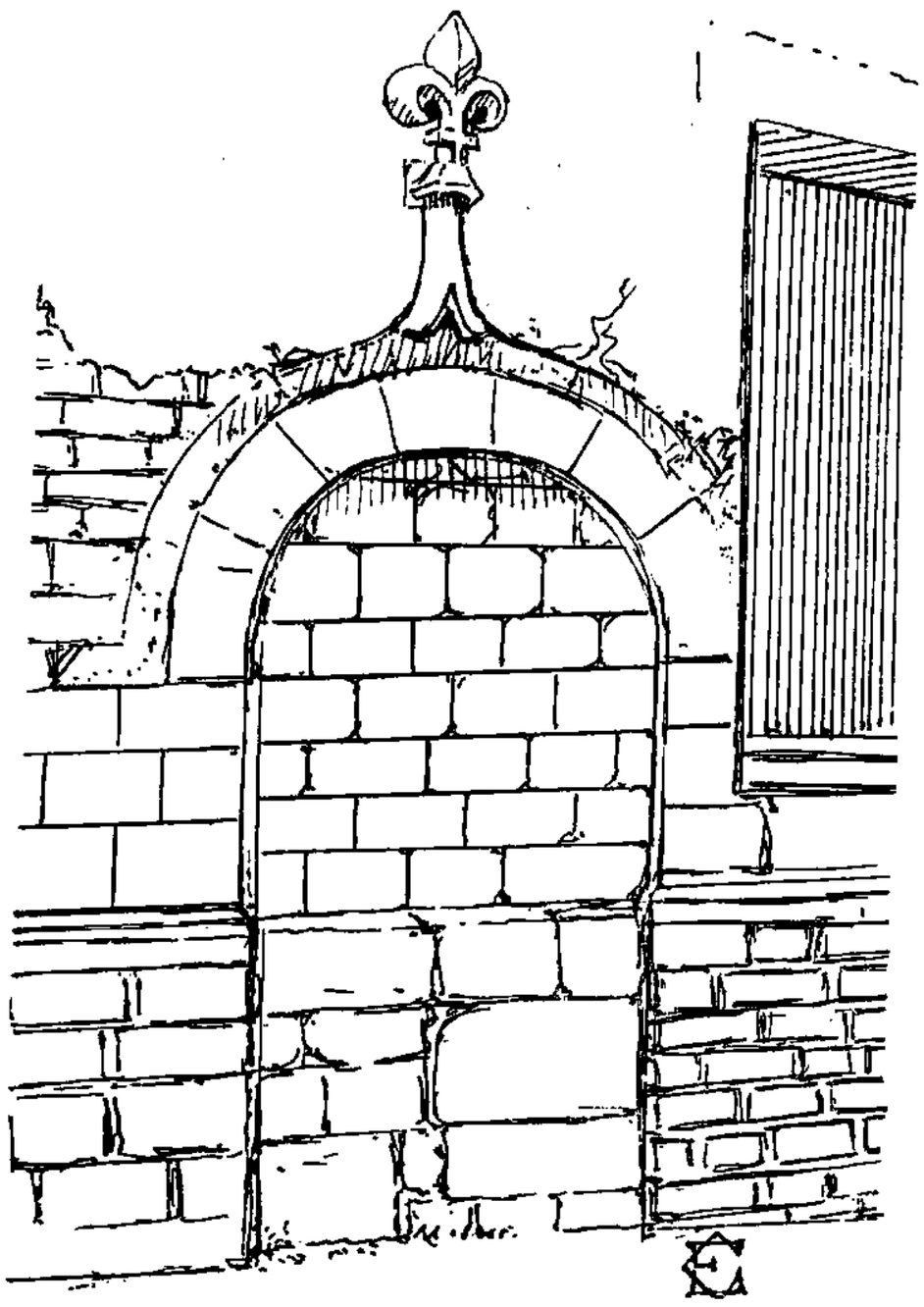

2

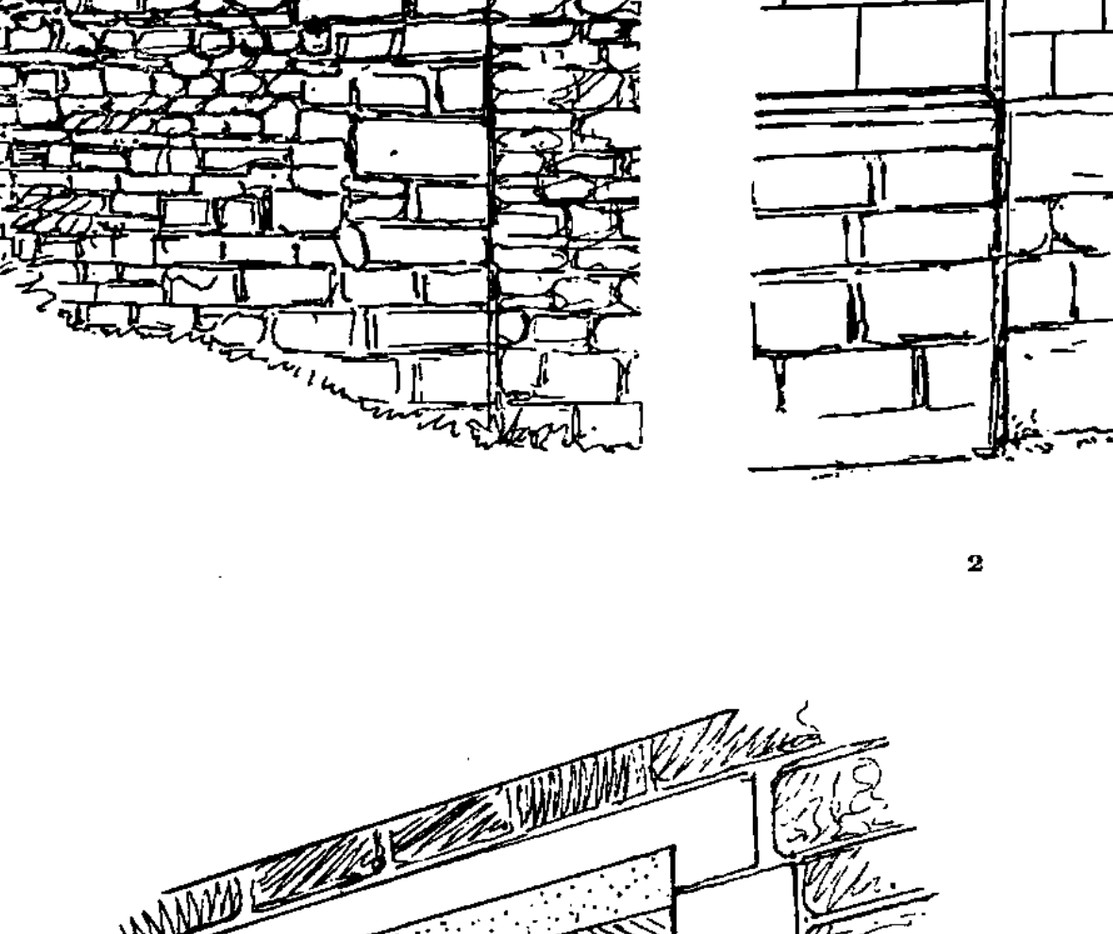

3

Maladrerie de la Madeleine. — Chapelle

Détails : 1. Côté nord, extérieur. 2. Porte du logis du Chapelain
3. Fenêtre de maisonnette, XV^e^ siècle.

entre le règne de Jean de Berri et le XVIII[e] siècle, mais le portail que le duc Jean fit construire à Notre Dame est d'un caractère plus ancien et les travaux faits à la Madeleine peu après 1550 appartiennent au style de la Renaissance ; donc, le champ se restreint et pour préciser davantage, on peut comparer la porte du logis du chapelain avec celle du Manoir du Val (1), qui appartient à une date voisine de 1500 ; le style flamboyant se mêlant dans ce manoir à celui de la Renaissance. A partir de 1550, l'histoire écrite et l'archéologie recommencent à se prêter un mutuel concours.

On sait qu'à la suite de la prise de la ville par les Anglais en 1544 et après six ans d'occupation ennemie sous le feu des canons français, très peu de documents d'archives survécurent et la ville elle-même n'était plus qu'un champ de ruines quand les Français rentrèrent dans Boulogne en 1550. Ces faits expliquent à la fois la lacune de l'histoire et les termes de la délibération échevinale de 1553, qui décide de « commencer à faire maison pour les pauvres lépreux. » Ce ne fut, cependant là, qu'une restauration, parmi beaucoup d'autres. En 1557, elle semble terminée ; car l'Echevinage charge un prédicateur de faire un sermon le lundi de Pâques dans l'église. L'année suivante, la Commune fait reconnaître ses droits contre les prétentions du pouvoir royal, qui tentait de mettre la Madeleine en commende.

Bien que située dans la paroisse de l'église disparue de Saint-Martin, elle resta sous la direction de son seul chapelain, dit aussi curé, nommé et pensionné par la ville, et à qui incombait aussi l'assistance aux pestiférés. C'est probablement à l'occasion d'une épidémie qu'il reçut en 1565 une indemnité exceptionnelle ; le fait se renouvelle en 1583, en faveur de messire Jehan le Maire qui, en 1596, mourut lui-même de la peste.

C'est la même année qu'Henri IV accorde à la Maladrerie des lettres d'exemption, protection et sauvegarde, autorisant l'apposition des armes royales sur les bâtiments. Rapprochant ce texte d'une fleur de lys sculptée sur le logis du chapelain, Haigneré a conclu que les constructions actuelles sont probablement du XVI[e] siècle. Ni le rapprochement ni la conclusion ne sont justes.

En 1621, les revenus de la Madeleine furent affectés à l'assainissement du logis des trois régents du collège de la Ville (2), en

(1) Commune de Wierre-Effroy.

(2) Chanoine D. Haigneré. *Impartial* de Boulogne 30 Juillet 1870 ; *Rec. Hist. du Boulonnais* II, 35.

1672, un édit transféra pour quelque temps la propriété aux chevaliers de Saint Lazare et du Carmel, puis elle fit retour à la ville et fut confisquée à nouveau par le roi en 1693, au profit de l'Hôpital Général.

Tant que dura le Moyen-Age, la Madeleine avait été une propriété communale ; ses « logettes » étaient même réservées aux « lépreux bourgeois », les autres étant installés un peu plus loin de la Ville, au lieu dit *La Montjoye*, où l'on construisit en 1568 des « logis » et « deux demeures ». Il existait donc des privilèges jusque dans cet abîme de misère : au Moyen-Age comme à notre époque, l'autonomie a surtout servi à développer l'esprit de caste. La foire annuelle qui se tient encore à Boulogne à la fête de la Madeleine avait à l'origine pour objet de subvenir aux besoins de la léproserie, et les maisons du hameau voisin de Pitendal formaient une partie de son patrimoine.

Ce résumé des documents historiques parvenus jusqu'à nous accuse de grandes et fâcheuses lacunes, mais l'étude des bâtiments de la Madeleine est, en revanche, des plus instructives. Cette construction misérable et rapiécée, dont le premier aspect nous rebute, reste, quand même, un témoin historique extrêmement précieux. Nulle part ailleurs, que je sache, il ne subsiste une léproserie complète comme celle-ci. La Maladrerie de Périgueux, justement célèbre, conserve deux maisonnettes intactes et charmantes, qui datent du XII[e] siècle (1) mais tout le reste a disparu ; de la maladrerie de Trôo (Loir-et-Cher) il subsiste le chevet et le mur nord d'une chapelle du XIII[e] siècle, avec d'élégantes arcatures et de diverses autres léproseries, tout ce qui nous reste est pareillement la chapelle. Ces vestiges sont souvent d'une architecture moins pauvre que la Madeleine de Boulogne, mais celle-ci a le double privilège d'être seule complète dans son plan et d'avoir dans sa chapelle une partie plus ancienne qu'aucune autre léproserie. Ce morceau peut être considéré comme le deuxième en date des édifices religieux conservés dans le département, après la partie carolingienne de l'église de La Bourse.

Dans l'étude qu'il a faite des léproseries du Perche et des régions avoisinantes, le D[r] François Bochin (2), constate que les premières fondations connues de ces établissements remontent au milieu du XI[e] siècle. Ce peut être aussi la date de la Madeleine de

(1) Enlart, *Manuel d'Archéologie française* t. II, p. 48, 49.

(2) *Le Perche et les régions avoisinantes. Seconde partie. Montpellier* 1919 gr. in 8° p. 42.

Boulogne. On sait que sous le règne du roi Robert, le fléau de la lepre avait pris une effrayante extension (1).

En 1226, le testament de Louis VIII nous apprend qu'il y avait dans son royaume 2.000 léproseries.

Toutefois, le fléau sévissait chez nous dès le VI[e] siècle au moins et il semble certain que dès lors, on avait cherché à l'enrayer en séparant les lépreux de la population saine. En 549, en effet, le V[e] concile d'Orléans décida (2) que les évêques assumeraient l'entretien des lépreux et les empêcheraient de vagabonder en répandant leur mal.

Plus tard, les Capitulaires de Charlemagne se préoccupent aussi de leur sort et de leur danger (3). Jusqu'à la fin du Moyen-Age ce fut l'autorité épiscopale qui continua de régler le statut des lépreux (4).

Les règlements minutieux et sévères auxquels les lépreux furent astreints ont certainement limité la contagion et ont fini, avec le temps, par délivrer l'Europe d'un fléau qui se perpétue dans les contrées qui ne se sont pas astreintes aux mêmes précautions.

Ce qu'était la vie des lépreux, nous pouvons le connaître par l'excellente étude de M. l'Abbé Delamote sur les léproseries du Pas-de-Calais et par d'autres travaux consacrés soit à la condition de ces malheureux en général (5), soit aux maladreries de diverses régions (6).

---

(1) *Chronique d'Helgaud* (*Histor. de la Fr.*) t. X, p. 114 et 115.

(2) Canon XXI.

(3) Voir Godefroi Kurth *La lèpre en Occident avant les Croisades* (*Congrès Scientif. catholique* 1891, t. V, p. 125 à 147) et Labourt *Rech. sur l'orig. des ladreries, maladreries et léproseries* Paris 1854, in 8°

(4) *Modus ejiciendi Seu separandi leprosos a sanis in dioccesi Trevirensi* (Commission Histor. Bruxelles 1844) et *Rituel de Séez* pub. en 1624 par l'évêque Mathurin Savary.

(5) Ern. Berchon *Notes sur la lèpre et les maladreries* (*Congrès scientif. de Fr.* Périgueux 1876-1882 t. II, p. 494). Billaudeau *Les Léproseries au M. A.* (*Ball. soc. archéol. de Soissons* 1854, p. 141). Bourgeois *La Lèpre au M. A.* (*Mém. SCoc. Acad. de l'Oise* 1885, p. 867). Cabaret *Les Lépreux au M. A.* (ibid. 1853, p. 93). L. Gossin *De l'état-civil et religieux des lépreux en France* (*Bibl. de l'Ec. des Ch.* 1849).

(6) On peut citer entre autres travaux :

Ch. de Beaurepaire *Notes sur les lépreux* (*Ball. de la Comm. des Antiquités de la Seine Inf.* 1883, p. 50-57) abbé Ulysse Chevalier *La maladrerie de Voley près Romans*, R. 1870, in 8° abbé Cochet *Un cimetière de lépreux au XIII[e] s.* (*Rév. de l'Art Chrét.* 1858) L. Demaison. *Inventaires de la Maladrerie de Reims au XIII[e] s.* (*Soc. Acad. de Reims, t. LXXII,*) Victor Derode *Léproseries et maladreries* (*Bull. Comm. Hist. du Nord* 1844, p. 259) L. Gillouard *Etude sur la condition des lépreux au Moyen-Age, notamment d'après la coutume de Normandie* (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie,*

Le Dr Bochin a constaté que les léproseries s'élèvent tantôt au nord, tantôt à l'ouest des localités, mais le plus souvent à l'est, parce qu'on a choisi l'emplacement qui se trouvait en aval des vents dominants. La léproserie de Boulogne est située au sud-ouest de la cité, contrairement à celles du Perche et de la Beauce, justement pour répondre à la même préoccupation, dans une localité où dominent les vents du nord et de l'est.

Les bâtiments de la Madeleine de Boulogne se groupent dans une enceinte polygonale irrégulière et oblongue, dont le grand axe est parallèle au cours de la Liane et à la voie romaine de Boulogne à Amiens, entre lesquels ils s'étendent.

Le milieu du grand côté, vers la Liane, est occupé par la chapelle, en regard de laquelle s'élève une maisonnette, seule pourvue d'un étage supérieur et gardant seule quelque trace d'ornementation au-dessus de son ancienne porte, qui semble avoir été le portail même de la maladrerie, porte unique traversant le logis du chapelain, maître et gardien de la communauté des Ladres. Le portail de la chapelle, faisant face à cette entrée, et les portes des maisonnettes des lépreux s'ouvraient sur la grande cour intérieure ; au dehors, les maisonnettes semblent n'avoir pris de jour que par d'étroites archères.

Au bord de la grande route, une fontaine, autrefois réservée à l'usage de la communauté, porte encore le nom de fontaine des Ladres (1). En outre, une source de la colline alimentait, comme à Trôo, un aqueduc souterrain, passant sous la route. Celui-ci était formé de drains de terre cuite emboutis, légèrement côniques et munis d'un arrêt très saillant à quelques centimètres de l'extrémité mince.

L'agglomération comportait douze à quinze maisonnettes ; plusieurs semblent avoir disparu ; l'enceinte des maisonnettes était probablement dès l'origine reliée par un mur simple aux extrémités de la chapelle, isolée des habitations probablement par respect. La porte cintrée d'une maisonnette vers l'angle sud-est, une fenêtre d'une autre logette vers le sud-ouest et peut-être quel-

---

1875. H. Loriquet *Règlement du XIIIe s. sur la Madeleine de Saint-Omer* (*Bull. Soc. Antiq. de la Morinie*, 150e *livr.*) *La Maladrerie de Labroye*, Arras, 1894, in 8°. G. de Lhomel *La Léproserie de Bugniselve à Sorrus* Arras 1897, in 8°. Léon Maître (*Annales Soc. Acad. de Nantes* 1879).

Parmi les statuts que les lépreux devaient jurer d'observer, il leur était imposé de ne parler aux gens sains sur la voie publique qu'en se tenant sous le vent (Mathurin Savary. *Rituel de Séez*, 1695).

(1) Ce nom existe aussi dans le Perche à Bellême.

ques archères extérieures sont les seules baies des logis dont l'ordonnance ancienne reste reconnaissable. La fenêtre, semblable à beaucoup de fenêtres boulonnaises du XV^e^ et du XVI^e^ siècles, ne ressemble pas moins à une baie des logis de la léproserie de Périgueux (1), mais on peut la dater presque à coup sûr du XV^e^ siècle. C'est une fenêtre rectangulaire qu'un linteau divise en deux ouvertures superposées. Quant à la porte de l'autre logette, elle est tracée en plein cintre avec arête abattue, c'est un type usuel au XVI^e^ siècle dans toute la province, mais il est trop simple pour que sa date soit certaine.

Le logis du chapelain, plus vaste que les logettes et possédant un étage supérieur, conserve sous sa partie orientale une cave voûtée d'un berceau en anse de panier perpendiculaire aux façades ; on y accède par une large porte sur cour, coupant le soubassement que surmonte un cavet renversé.

L'étage supérieur a perdu tout caractère, mais au centre de la façade sur cour, subsiste un joli portail mutilé, tracé en plein cintre, avec arête coupée et archivolte en larmier surmontée d'une accolade, qui porte, en guise de fleuron, une fleur de lys. L'archivolte a été bûchée, la porte condamnée vient d'être stupidement cachée sous le ciment ; la fleur de lys reste intacte ; elle est identique à celles des portes qui existent l'une au manoir du Val, commune de Wierre-Effroy ; l'autre à Boulogne, dans la cour de devant de la maison de la rue Saint-Martin n° 26. Cette dernière est tracée en anse de panier, les deux autres en plein cintre. La fleur de lys, employée comme ici dans ces deux habitations privées, n'est donc dans l'espèce qu'un simple ornement courant, d'usage général, tout au plus mis à la mode par le rattachement récent du comté de Boulogne au domaine royal. C'est à tort qu'Haigneré établit un rapport entre ce motif d'architecture et l'ordonnance de Henri IV, qui lui est manifestement très postérieure. La porte fleurdelysée de la Madeleine semble dater du début du XVI^e^ siècle ; quant aux portes sans archivolte de la chapelle et d'une maisonnette, elles peuvent être sensiblement de la même époque, puisque leurs semblables existent au moulin à vent de Moulin l'Abbé, qui date de la Renaissance, et à la maison des Anciennes Boucheries.

Des travaux de la seconde moitié du XVI^e^ siècle sont très reconnaissables dans la chapelle et nous verrons que le style en est tout différent. A elle seule, la chapelle accuse nettement trois époques.

---

(1) Enlart *Manuel d'archéologie française*, t. II, p. 49.

Cette petite église qui n'a jamais eu ni voûte ni contreforts a le plan d'un simple rectangle allongé, sensiblement orienté.

Sa moitié occidentale appartient au style roman le plus primitif, et celle de l'est à un style gothique avancé ; à une époque également avancée de la Renaissance, on a refait toutes les ouvertures latérales et ajouté à l'ouest une travée, qu'un plancher divise en hauteur et qui ne communiquait avec l'église que par une porte. C'était une sacristie. Les murs de l'ouest, du nord-ouest et du sud-ouest sont d'un petit appareil irrégulier à mortier abondant, où se mêlent quelques tuiles et quelques assises inclinées en épi. Les angles ont des chaînages de pierre de taille de moyen échantillon, qui semblent le remploi de matériaux romains. Dans la paroi nord subsistent deux très petites fenêtres en plein cintre, dont les claveaux longs et étroits sont séparés par d'énormes joints ; elles ne sont ébrasées qu'au dedans et semblent n'avoir jamais eu de vitraux, elles ont été bouchées au XVI[e] siècle, et l'on supprima en même temps les ouvertures correspondantes du sud. Ce morceau d'architecture, par le caractère de son appareil et de ces fenêtres et par l'absence de contreforts, pourrait être vraisemblablement attribué à l'époque carolingienne et plus probablement à la fin. Il semble, en effet, quelque peu postérieur aux parties carolingiennes de l'église de La Bourse où la tuile se rencontre davantage et a été employée régulièrement, mais la seule fenêtre primitive qui subsiste à La Bourse, au nord de la tour, est identique à celles de la Madeleine. Si, d'autre part, nous contrôlons l'hypothèse d'Haigneré en comparant l'édifice à ce qui nous reste des constructions d'Eustache III, nous trouverons, vers 1104, à Notre Dame de Boulogne, un art incomparablement plus avancé. Si nous remontons même aux constructions de sainte Ide sa mère, à la fin du XI[e] siècle, l'église du Wast, achevéè plusieurs années avant sa mort, survenue vers 1113, le sanctuaire de Saint Wlmer, achevé avant la fondation du Wast, montrent, dans la même ville de Boulogne ou aux environs, un travail singulièrement moins barbare. Donc, la partie ancienne de la Madeleine ne saurait, selon moi, remonter ni au début du XII[e] siècle, comme l'a supposé Haigneré, ni même à la fin du XI[e], comme en font foi les vestiges boulonnais de ce temps ; nous avons sous les yeux une bâtisse des tout premiers temps de l'art roman. Ce qui, dans les environs y ressemblait le plus était la tour circulaire attenant à l'ouest de l'église d'Echinghen. Le plan de cette tour est de tradition carolingienne ; et elle possédait une petite fenêtre analogue à celle de la Madeleine et de La Bourse. Des refaçons ineptes lui ont ôté récemment tout intérêt historique.

Le sanctuaire qui s'élevait à l'est fut supprimé au XV[e] siècle, pour l'agrandissement de l'église et toute la maladrerie fut peut-être rebâtie vers cette époque, dont il nous reste une fenêtre de maisonnette et une porte du logis du chapelain.

La longueur de l'église fut alors doublée. Le nouveau chevet, rectangulaire, est percé d'une grande fenêtre en tiers point, actuellement bouchée, qui semble avoir eu un remplage ajouré peut-être noyé dans la maçonnerie. Son ébrasement intérieur descendait jusqu'au sol, formant une niche pour l'autel et son retable.

Au nord-est et au sud-est s'ouvraient deux autres grandes fenêtres, mais de forme rectangulaire et semblables à des fenêtres civiles. On ne saurait dire si elles avaient une armature de pierre. Au dessous sont pratiqués des placards, également rectangulaires et au sud de la fenêtre du chevet, une piscine carrée. Sur la paroi nord du sanctuaire, une grande console moulurée, à pans coupés, portait une statue. Ses profils rappellent ceux d'une autre plus grande console, qui existe à Saint-Nicolas et semble dater du XV[e] siècle (1).

Au XVI[e] siècle furent placées de chaque côté de la fenêtre deux consoles plus petites et d'un style différent, qui indique la Renaissance. Elles portaient sans doute la Vierge et Saint-Jean et l'entrait de charpente appliqué au pignon au-dessus de la maîtresse fenêtre devait porter le Crucifix.

La charpente apparente est de la même date, comme en font foi ses sablières ornées de denticules, motif analogue à celui de l'une des consoles de pierre. Cette charpente apparente a des aisseliers courbes sur lesquels s'assemblaient les frises du lambris, en forme de voûte en berceau plein-cintre.

En même temps que la charpente, on refit les ouvertures latérales ; au sud, une porte en plein cintre, contemporaine de celles des logements, peut l'être aussi du mur dans lequel elle s'ouvre, mais au nord-ouest, un autre portail, en anse de panier, surmonté d'un fronton bas, et dans chaque mur latéral trois fenêtres de même tracé ne peuvent dater que du XVI[e] siècle avancé. Les encadrements de toutes ces ouvertures sont en brique jaune ; celles qui forment le fronton du portail sont moulurées. Le bâtiment accolé à l'ouest de l'église est de même style et de même appareil.

Une belle tête de stuc de grandeur naturelle a été trouvée dans le terrain, au pied des bâtiments, par un des locataires actuels. C'est une gracieuse tête de femme couverte d'un grand voile, sous

---

(1) Elle fut vraisemblablement faite pour porter un saint Christophe.

lequel une guimpe enveloppe le front et se drape autour du col. Le dessin en est quelque peu mou, mais excellent ; le style indique le XVI[e] siècle, c'est là de toute évidence un ancien ornement de la chapelle, provenant d'une figure soit de Notre-Dame de Pitié, soit plus probablement de la Madeleine, stuc original ou estampage retouché de quelque œuvre de sculpture.

Ce morceau comme la charpente apparente de la chapelle, deux de ses consoles, son bénitier, transporté au Musée, ses ouvertures à encadrement de brique, dans la manière du château de Saint Germain, restent autant de témoins des travaux signalés par Haigneré. Ils furent entrepris en 1553, quand l'Echevinage décida de « commencer à faire maison pour les pauvres lépreux », et en 1557, la chapelle, remise à neuf, était certainement rendue au culte. C'est même peut-être pour inaugurer sa restauration que l'Echevinage y fit faire une prédication solennelle, par le prédicateur du Chapitre de Térouanne qui avait prêché à St-Wlmer l'Avent et le Carême. Ce peut être aussi à l'occasion d'une réinstallation que le roi éleva, en 1558, la prétention de mettre en commende. la Maladrerie. Depuis lors, elle a subi des modifications et des dégradations nombreuses, qui, toutefois, n'ont compromis jusqu'ici nulle de ses dispositions essentielles. Souhaitons que les habitants de Boulogne tiennent à honneur de conserver à leur ville cette curiosité unique et félicitons la Municipalité qui a donné le plus louable exemple en se rendant propriétaire de la chapelle.

C. ENLART.

INSTRUMENT DE PAIX

NOTES

SUR UN

INSTRUMENT DE PAIX

Trouvé à CONTES (Pas-de-Calais)

Dans mon étude sur une médaille inédite de Notre-Dame de Grâce, honorée en l'église abbatiale de Saint-Saulve à Montreuil, publiée dans le *Bulletin de la Commission Départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais*, j'ai fait remarquer (1) que lors de la dispersion, en vente publique faite à Lille en décembre 1909, de la curieuse collection de M. Clovis Normand, architecte à Hesdin, je m'étais rendu acquéreur, entre autres objets, d'un instrument de paix en ivoire avec monture de cuivre, datant du XIV[e] siècle.

Je disais alors en note (2), que cet instrument liturgique avait été trouvé à Contes (arrondissement de Montreuil-sur-Mer) dans

---

(1) *Bull. de la Commission départementale d es onuments historiques du Pas-de-Calais*, t. IV, 2[e] livraison. Arras, 1914-1916, p. 138-191, note 3.

Le manuscrit de cette étude, déposé à Arras en janvier 1914 et que l'on croyait détruit, lorsque les Allemands incendièrent et anéantirent par leurs obus des quartiers entiers et les monuments de cette ville en octobre 1914, a été retrouvé intact sous les décombres, ayant été mis à l'abri dans les caves de la maison de M. G. Sens, président de la Commission dép. des Mon. hist. du P.-de-C.

Je prie M. le Président G. Sens et mon excellent ami M. Roger Rodière, secrétaire de la Commission, qui a bien voulu, en mon absence, surveiller l'impression de ce travail, d'agréer ici l'expression de ma profonde gratitude pour ces témoignages de touchante confraternité.

(2) Je rectifie deux coquilles qui se sont glissées à l'impression dans cette note : Pour la date de la vente de la collection de M. Normand, faite à Lille, au lieu de : décembre 1900, lire décembre 1909. — Plus loin, au lieu de : Bien que l'usage de la *tabula pacis* remonte au XII[e] siècle, lire XIII[e] siècle.

la rivière la Planquette, au cours de fouilles pratiquées au pied d'une pile de pont.

Bien que l'usage de la *tabula pacis* remonte au XIII[e] siècle (1), le plus souvent les collections publiques et privées n'en conservent que des spécimens datant des XV[e] et XVI[e] siècles. On voit bien au Musée de Cluny à Paris (catalogue édit. 1883 n° 4522), un instrument de paix classé au XII[e] siècle et formé d'une plaque de cuivre gravé, incrusté d'émaux, représentant le Christ sous une arcature ; mais cette plaque, primitivement destinée à un autre usage, a été transformée en instrument de paix à une date postérieure.

Pareille observation peut s'appliquer à une paix de forme ovale, encore munie de sa poignée, dont parle l'abbé Barraud, et qui peut dater, écrit-il, de la première moitié du XIII[e] siècle ou de la fin du XII[e] (2).

Vu l'époque à laquelle il appartient, l'instrument de paix, provenant de l'ancienne collection de M. Normand, présente un réel in-

---

(1) Cf. P. Pierre Lebrun. — *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe.* — Liège 1777, t. II, 5[e] part., art. VII, p. 594.

Abbé J.-B.-E. Pascal. — *Origines et raisons de la liturgie catholique.* Paris 1844. — Coll. Migne, *Encyclopédie théologique,* t. L. art. Baiser, col. 113.

A. Lerosey. — *Introduction à la liturgie.* — Paris 1889, p. 272.

Abbé Mallet. — *Cours élémentaire d'archéologie religieuse.* — *Mobilier.* — Paris 1883, p. 287.

(2) Abbé Barraud. — *Notice sur les Instruments de paix.* — *Bulletin monumental.* — 4[e] série, t. I, 31[e] vol. 1865, p. 328.

Cet instrument de paix, présenté par M. l'abbé Decorde, curé de Bures, au Congrès scientifique de France, réuni à Bordeaux en septembre 1861, a été découvert à 30 centimètres de profondeur sous le pavage de l'église de Presles, canton de Neufchâtel. Il est constitué par une plaque de cuivre gravé et orné d'émaux champlevés paraissant être un travail limousin. Cette plaque, découpée en forme de *vessica piscis,* représente le Christ de majesté assis sur un trône recouvert d'un coussin. Autant que l'on peut en juger par les reproductions qui en ont été données (*Bulletin monumental,* t. 28, 1862, p. 79, et t. 31, 1865, p. 350), cet objet paraît appartenir au commencement du XIII[e] siècle.

térêt, auquel s'ajoute celui d'avoir été trouvé dans une commune du département du Pas-de-Calais.

Ces considérations m'ont amené à revenir sur ce petit monument.

Avant d'en faire une description, donnons un exposé sommaire sur les instruments de paix en général (1).

* * *

Si on consulte les rubriques du Missel romain, relatives à la partie de la messe depuis l'oraison dominicale jusqu'à la communion, on y lit :

« Tunc manibus junctis supra altare positis, oculisque ad Sacramentum intentis, inclinatus dicit [celebrans] secreto : *Domine Jesu Christe* etc... Qua oratione finita, si est daturus pacem, osculatur altare in medio, et instrumentum pacis ei porrectum a ministro juxta ipsum ad dextram, hoc est in cornu Epistolae genuflexo, et dicit : *Pax tecum.* Minister respondit : *Et cum spiritu tuo...* » (2).

Jusqu'au milieu du XIII[e] siècle, les fidèles se donnaient mutuellement la paix en s'embrassant avant la communion du prêtre pendant la messe (3). Guillaume Durand dit, dans son *Rational*

---

(1) Notons en passant que Viollet-le-Duc n'a consacré qu'un article peu étendu aux instruments de paix, dans son *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, t. II, Paris 1871. Ustensiles, art. Paix, p. 139.

(2) *Missale romanum*, ex decreto S.S. concilii Tridentini restitutum — Ritus celebrandi Missam — De oratione dominica et aliis usque ad factam communionem.

Cf. — *Ceremoniale Episcoporum* — Cap. XXIV — Ordo dandi pacis osculum.

Abbé Boissonet. — *Dictionnaire des cérémonies et des rites sacrés.* — Paris 1864. Coll. Migne. *Encyclopédie théologique*, t. XV, 2[e] part., art. Messe, col. 439 et art. Paix, col. 1132, 1133, 1134.

(3) « Le moment où le prêtre tenait comme de nos jours, la petite parcelle et formait avec elle le signe de la croix sur le calice, était au IX[e] siècle, le signal d'un baiser de paix que se donnaient les fidèles, d'où les mots : *Pax Domini sit....* Avant cette époque, le baiser de paix précédait la fraction. » — Dom. J. Baudot, O. S. B. — *Le Missel Romain. — Ses origines, son histoire.* — Paris, Bloud, édit., 1912, p. 54.

des divins offices (1), que les hommes ne donnent pas la paix aux femmes, de peur qu'il ne s'y glisse quelque indécence, c'est ce qui fait que les hommes sont séparés des femmes dans l'église.

Nous retrouvons une manifestation de cette règle dans les monuments funéraires en pierre sculptée en bas-relief, au dessous desquels figurent des inscriptions des XIV^e^ et XV^e^ siècles, sortis, la plupart, des ateliers de sculpteurs tournaisiens et dont on conserve encore tant de spécimens (2).

On y voit ordinairement, au centre, une figuration de la Sainte Trinité ou la Vierge assise dans une chaire, tenant l'Enfant Jésus, tandis que les défunts, dont le monument est destiné à commémorer le souvenir, sont disposés, agenouillés à droite et à gauche, accompagnés de leur saint patron et suivis de leurs enfants, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre.

Cette tradition s'est du reste perpétuée dans bon nombre de nos églises rurales, surtout en Flandre et en Boulonnais.

Certains moines ayant supprimé la cérémonie du baiser de paix, sous prétexte qu'ils étaient morts au monde (3), d'autre part les places des deux sexes n'étant plus distinguées en certaines églises (4),

---

(1) *Rational ou Manuel des divins offices,* de Guillaume Durand, évêque de Mende au XIII^e^ siècle. — Traduct. et notes par Ch. Barthelemy. Paris 1854, liv. IV; chap. LIII. 9.

(2) Cf. Em. Théodore. — Monument commémoratif d'un bourgeois de Lille, Pierre Machon dit de le Sauch, et de sa femme, Jeanne de Courtray, conservé en l'église paroissiale de Sainte Catherine à Lille. *Bull. de la Société d'Etudes de la Province de Cambrai,* t. IV, 1902, p. 191.

(3) Cf. Guillaume Durand. — *Rational,* op. cit. liv. IV, chap, LIII, 8. Ce que dit ce liturgiste : « qu'entre les moines la paix ne se donne pas parce qu'ils sont morts au monde » doit être accepté avec certaines restrictions. Les moines de Cluny, du Mont-Cassin, de S. Bénigne de Dijon, de Citeaux ; les Guillemites se donnaient la paix. Dans les statuts des Chartreux de 1259, on voit que le diacre portait la paix au chœur, et on ne trouve chez eux la coutume de la donner avec un instrument que dans leurs nouveaux statuts de 1368. — Cf. P. P. Lebrun, op. cit. 5^e^ partie, art. VII.

(4) Même lorsque les sexes étaient séparés autrefois dans les églises, la paix, que se donnaient mutuellement par accolade les fidèles, pouvait, en certains cas, donner lieu à de singulières méprises, témoin le fait suivant, si

il est vraisemblable que ce furent ces causes qui contribuèrent à établir, vers le milieu du XIII[e] siècle, l'usage de donner la paix avec un instrument disposé à cet effet et dénommé : osculatoire, paix, table de paix etc... Cette pratique introduite en Angleterre fut suivie en France, en Italie et en Espagne.

Quoiqu'on ne trouve pas de mention de cet instrument liturgique dans aucun Ordo romain avant la fin du XV[e] siècle, Burcard, maître de cérémonies du pape à cette époque, semblant être le premier qui ait parlé dans l'Ordo réimprimé à Rome en 1524, de la manière suivant laquelle le ministre doit présenter à l'officiant l'instrument de paix à baiser ; le P. P. Lebrun cite : les constitutions synodales de Wautier Gray, évêque d'York de 1250 et 1252, où on lit que parmi les ornements de l'église on doit avoir *l'osculatorium* ; les statuts de Cantorbery vers 1281 mentionnant *l'asser ad pacem* ; le Concile de Merton, vers 1300, la *tabula pacis* ; le Synode de Bayeux, vers 1300, le *marmor deosculandum* (1).

Comme le fait remarquer le chanoine Reusens, les règles liturgiques parlent de l'instrument de paix, mais n'en déterminent pas la forme ni les caractères (2). On s'est servi de croix ou de reliquaires (3), mais l'objet qui a prévalu est constitué ordinairement par une tablette en métal, en bois, en ivoire, voire même en cris-

---

l'on s'en rapporte à Lenoir : La reine Blanche, femme de Louis VIII, fit défendre aux filles publiques de porter des ceintures et autres marques de distinction qui appartenaient aux femmes mariées. Cette loi fut promulguée parce que la reine fut obligée de rendre à la messe le baiser de paix à une fille publique qui était décemment vêtue. — Cf. Alexandre Lenoir. *Musée des monuments français*. Paris, an IX, t. I, p. 188, n° 18.

(1) Cf. P. P. Lebrun, op. cit. V[e] partie, art. VII, p. 594, note 9.

(2) Chan. E. Reusens. — *Eléments d'Archéologie Chrétienne*. Louvain 1875, t. II. p. 417.

(3) Martigny parle d'une *paix évangéliaire*, remontant au VIII[e] siècle, qui est probablement le plus ancien objet de ce genre qui soit parvenu jusqu'à nous. Cf. Abbé Martigny. — *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*. Paris 1865, art. Paix p. 498.

tal (1), que les artistes ont décorée d'émaux, de ciselures, de sujets sculptés en bas-relief suivant la matière employée. A leur face postérieure, les paix étaient munies d'une anse ou d'une poignée pour en faciliter le maniement (2).

Comme complément, citons quelques extraits tirés des plus anciens inventaires où sont signalés ces objets ; on y trouve des indications sur la façon dont ils étaient constitués :

1295. — Item unum osculatorium (Inventaire de St Paul à Londres)*.

---

(1) Le Musée d'Archéologie de Lille possède une paix de ce genre. C'est un bloc en cristal de roche (h. 0,08 ; l. 0,08) cintré à sa partie supérieure et orné d'une croix pattée sur les deux faces. Il est serti dans une plaque de cuivre doré de forme presque carrée, (h. 0,14 ; l. 0,12). Cet objet semble appartenir au début du XVI^e^ siècle. Ayant fait partie de l'ancienne collection L. Planquart de Lille, il a passé dans celle de M. A. Ozenfant et a été donné avec les plus belles pièces du riche cabinet de cet amateur au Musée d'Archéologie de Lille.

Cf. Ville de Lille. Musée d'Archéologie. Catalogue des Objets d'Art et de curiosité composant la Donation Ozenfant, par Marcel Nicolle, conservateur général adjoint des Musées du Palais des Beaux-Arts de Lille. — Lille 1894, p. 13, n° 20.

(2) Outre la paix garnie d'un bloc de cristal de roche, on conserve au Musée d'Archéologie de Lille de jolis spécimens de paix en cuivre, en ivoire sculpté, des XV^e^ et XVI^e^ siècles, ou garnies d'émaux peints du XVI^e^ siècle.

Parmi les instruments de paix que j'ai vus, un des plus gracieux est certainement celui des dernières années du XV^e^ ou du début du XVI^e^ siècle que le chanoine Reusens reproduit (op. cit. t. II, p. 418) et dit être conservé à l'église St Nicolas à Dixmude.

Avant la guerre 1914-1918, j'ai eu l'occasion d'examiner ce délicat morceau d'orfévrerie, composé d'une plaque d'argent niellé représentant Ste Catherine, ayant à ses pieds une donatrice agenouillée, près de laquelle se déroule un phylactère portant ces mots : *Orate pro me.* Cette plaque est disposée dans un encadrement en argent ciselé offrant un arc en accolade au dessus duquel se trouve un bandeau décoré de trilobes ajourés, et surmonté d'un crêtage. Cet objet, mesurant h. 0,135, l. 0,092, était alors (27 juin 1912) conservé au vieux béguinage de Dixmude.

Voir reproductions dans *Dixmude et ses environs.* Dixmude, Vve Sackenpré van Middelem, imp. édit. S. D. p. 25. — Et *Gilde de St Thomas et St Luc,* 23^e^ réunion. 1889, p. 535.

1307. — Item, 1 croisette d'ivoire pour donner pais (Invent. de la chapelle du comte de Hainaut)**.

1322. — 1 table de pees ove une ymage d'argent suzorré (Invent. du comte de Hereford)*.

1328. — Un portepais d'argent pesant deus mars, prisié IIII lib. (Invent. de la reine Clémence)*.

1328. — Item, une table d'argent, la ou il a uns crucefis d'argent doré, pour donner paes. (Invent. des reliques, vases sacrés et ornements de la chapelle de Robert de Béthune comte de Flandre)**.

1341. — Unam pacem deosculator' in qua continentur reliquiæ diversorum sanctorum. (Invent. d'Edouard III)*.

1360. — Un grand esmail à donner la pais. (Invent. du duc d'Anjou)*.

1363. — Une paix a façon d'une fleur de lis esmaillée aux armes de Monseigneur. (Invent. du duc de Normandie)*.

1405. — Une pais d'or a III ymaiges de Saint Pierre, Saint Paul et Saint Jehan garnie de V balays et V trouches de perles, chacune trouche III perles, pesant VII° II^e demi.

Item, une aultre pais de bois couverte d'argent doré, ou il a 1 agnus dei, pesant IIII° X^e... (Chapelle de Marguerite de Flandre)**.

1416 — Un porte paix d'or, ou il y a un cristal rond ou milieu et dessoubz une trinité et entour sont les quatre évangelistes émailléz, garnie de pierreries. (Invent. du duc de Berry)* (1).

***

L'instrument de paix trouvé à Contes, dont je donne ici une reproduction, mesure dans son ensemble 0^m,08 de hauteur et 0^m,06 de largeur.

---

(1) Cf.*/ Cte de Laborde. *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Musée du Louvre.* II^e Partie. *Documents et Glossaire.* Paris 1853, art. Paix.

**/ Mgr Dehaisnes. *Documents et extraits divers concernant l'Histoire de l'Art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut.* Lille 1886, p. 181, 274, 877.

Il est constitué par une plaquette d'ivoire sculpté en bas relief (haut. 0m,05, larg. 0m,052), représentant le Christ en croix entre la Vierge et Saint Jean.

Cette plaquette est montée dans un encadrement de forme architecturale en cuivre ciselé, autrefois doré. L'objet, je l'ai dit, a été retiré de la petite rivière la Planquette. De son séjour prolongé dans l'eau, l'ivoire a pris un ton ocre et s'est légèrement fendillé à certaines places, la face du Christ est tombée et a été restituée par l'ancien possesseur. La monture de cuivre est revêtue d'une jolie patine verdâtre, laissant à découvert en plusieurs endroits de très appréciables restes de belle dorure. Çà et là, dans l'ivoire et dans les ornements de l'encadrement de cuivre, on relève des traces de limon.

En examinant la plaquette d'ivoire, on voit que le Christ en croix a l'allure caractéristique des figures du Sauveur crucifié au XIVe siècle. Il est mort, la tête couronnée d'épines (1), est légère-

(1) En général, les iconographes disent que la *couronne d'épines* apparaît au XIVe siècle sur la tête du Christ en croix, mais en réalité, on la voit à une époque beaucoup plus ancienne.

M. Emile Mâle fait observer que la couronne d'épines n'existait pas au XIIIe siècle et qu'elle n'apparaît qu'au XIVe, affectant alors la forme d'une torsade légère. Elle se montre pour la première fois (vers 1370) dans le parement d'autel de Charles V, au Musée du Louvre *(a)*.

Faisant allusion au dire de M. Em. Mâle, M. Fr. de Mély cite des documents tels que la plaque de reliure de l'Evangéliaire de la Sainte-Chapelle de Paris, du XIIIe siècle, et une crucifixion du XIIe, dans le *Libro Corale*, XII, L, 5 de la *Bibliotheca Estense* de Modène, d'où il conclut que ce n'est pas seulement en 1370 qu'apparaît dans la crucifixion, la couronne d'épines, mais bien dès le XIIe siècle *(b)*.

M. A. Fabre, dans son étude sur le crucifix, a abordé la question de l'époque de l'apparition de la couronne d'épines, que M. Em. Mâle plaçait au XIVe siècle, en signalant la communication de M. de Mély à l'Académie des Inscriptions d'où il résulte « que le premier exemple du Christ en croix cou-

(a) Cf. Emile Mâle — *L'Art français à la fin du Moyen-Age. — L'Apparition du pathétique. — Revue des Deux Mondes*, livraison du 1er octobre 1905, p. 664.

(b) Cf. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 3me trimestre 1906, p. 215, 217.

ment inclinée vers l'épaule droite. Les bras décrivent une sorte d'arc, tandis que les mains, relevées à angle droit par rapport à la ligne des avant-bras et posées perpendiculairement sur les traverses de la croix, sont ouvertes, les doigts très écartés, le pouce ramené sur la racine de l'index. Les reins entourés d'un long perizonium, avec chute de draperies tombant le long de la hanche gauche, le Christ, dont les pieds, fixés par un seul clou, sont croisés l'un sur l'autre et non supportés

---

ronné d'épines est une miniature datée 1245, antérieure de quelques années à l'évangéliaire de la Sainte Chapelle ».

Après avoir noté que cette date de 1245 coïncide avec celle de la pose de la première pierre de la Sainte Chapelle par Saint Louis, monument destiné à abriter la relique de la Vraie Couronne dont le roi de France venait de se rendre acquéreur, et qu'un évènement semblable ne pouvait manquer d'influencer l'imagination des artistes ; M. Fabre ajoute en note : « M. de Mély m'écrit qu'il a trouvé depuis un crucifix du XII^{e} siècle ayant la couronne d'épines, et que par suite, ce motif est plus ancien qu'il ne le croyait lui-même. De mon côté je lui signale une fresque de San'Urbano, à Rome, ou l'on voit un Christ en croix couronné d'épines, M. Venturi qui la reproduit dans son livre de la Madone, la date du XI^{e} siècle, mais ne fait aucune remarque à son sujet. Si cette date est exacte, et si la trouvaille de M. de Mély se trouve vérifiée, ce ne seront que des cas isolés *(a)*. »

A ces diverses constatations, je viens ajouter un élément nouveau en signalant un document inédit.

Parmi les divers types de Christ en croix en cuivre ou en laiton, de la période médiévale, que j'ai recueillis, il s'en trouve un datant du XII^{e} siècle et dont la tête est ceinte de la couronne d'épines. C'est une figure d'applique, mesurant h. 0,185, l. 0,177, en laiton fondu et retouché, modelée en haut relief et évidée, en partie, à son revers. Le Christ est représenté vivant, les bras étendus horizontalement, les reins entourés d'un long perizonium, les pieds indépendants reposant sur un suppedaneum. La couronne d'épines qui ceint la tête du Sauveur se présente sous l'aspect d'un anneau en torsade, formé par un faisceau de brindilles.

Cette disposition est intéressante en ce sens que cette couronne, ainsi agencée, se rapproche plus de la forme de la relique conservée autrefois à la

---

(*a*) Cf. Abel Fabre. *Pages d'Art Chrétien*. Paris maison de la Bonne Presse. S. D. Le Crucifix, p. 27 et p. 28, note. Dans le même travail paru précédemment dans « le Mois littéraire et pittoresque » (novembre 1906, p. 551). M. Fabre disait dans cette note : « Si cette date est exacte et si la trouvaille de M. de Mély se trouve vérifiée, tout ce qui est dit ici est à refaire. »

par le suppedaneum, a, suivant les traditions iconographiques de cette époque, les genoux fléchissant et violemment rejetés sur un côté en forme d'angle (1).

La Vierge, la tête couverte d'un voile et fléchissant vers l'épaule droite, lève la main gauche vers le Sauveur. Bien que dans une attitude toute dolente, Marie se tient debout, nous n'assistons

---

Sainte Chapelle, que celles constituées par des branches épineuses tressées, ceignant généralement la tête du divin crucifié.

On sait en effet, que la relique déposée de nos jours dans le trésor de Notre-Dame de Paris, n'est qu'une partie de la couronne d'épines et n'en constitue en quelque sorte que l'armature, consistant en une sorte d'anneau fait d'une espèce de petits joncs, ainsi que le montre la restitution qu'en a donnée M. Rohault de Fleury (*a*). En réalité, la couronne d'épines qui fut posée sur la tête du Christ était composée de cet anneau sur lequel des branches d'épines du « *Zizyhus spina Christi* » ou jujubier étaient fixées par chacune de leurs extrémités soit en dehors, soit en dedans à la façon d'un *pileus*, d'un chapeau (*b*).

Dans la figure du Christ en croix, appartenant au XII^{e} siècle, que je possède, l'artiste, chose curieuse, n'a retenu que l'anneau de joncs tressés.

(1) Les iconographes désignent ce type de Christ en croix sous l'appellation de Christ contourné.

Voir : Cte de Grimouard de Saint-Laurent. *Guide de l'Art Chrétien.* Etudes d'esthétique et d'iconographie, Paris, 1873, t. II, p. 396-398, fig.

— Abel Fabre, op. cit. *le Crucifix*, p. 28, 29.

Le Cte de Grimouard de St Laurent fait observer que le Christ contourné apparaît à la fin du XIII^{e} et se voit surtout au XIV^{e} siècle. Ces figures du Christ fléchissant sur la croix, sans être rares en Italie au XIV^{e} siècle, deviennent particulièrement notre partage.

De son côté, Mgr Crosnier dit que c'est l'oubli de l'*equuleus*, support placé entre les jambes de ceux qui subissaient le supplice de la croix, qui a entraîné les imagiers à représenter le Sauveur en croix dans un état d'affaissement. Les christs en croix, ajoute cet auteur, furent tellement contournés, qu'on aurait pu confondre le Sauveur avec le mauvais larron.

Lassus, dans sa publication de l'Album de Villard de Honnecourt, fait

---

(*a*) Cf. Rohault de Fleury. *Mémoire sur les instruments de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ.* Paris, 1870, pl. XX.

(*b*) Id. p. 206.

pas à sa pâmoison et ne la voyons pas défaillante, soutenue par les saintes femmes. Elle répond encore à la pensée si bien exprimée par la belle prose liturgique :

Stabat mater dolorosa,
Juxta crucem lacrymosa,
Dum pendebat filius (1).

Quant à St Jean, les cheveux disposés en rouleau au dessus des oreilles, le corps déhanché, il soutient son livre symbolique des deux mains ramenées dans un geste à la fois guindé et hiératique vers son côté droit.

Sans offrir la fine exécution de la plupart des productions des ivoiriers français du XIV^e^ siècle, cette scène synthétisée du drame du Calvaire rachète ce défaut par son côté pathétique et par l'attitude des figures pleine de mouvement.

La monture de cuivre formant encadrement, dans laquelle est maintenue la plaquette d'ivoire, a ses motifs d'ornementation empruntés à ceux de l'architecture.

A la base, règne une plate-bande agrémentée d'arcatures. Sur les côtés, s'élèvent deux montants moulurés à leur partie inférieure et qui se terminent par de petits pinacles. A la partie supérieure, entre ces deux montants, est disposé un gâble avec linteau mouluré et

---

remarquer en parlant d'une figure de Christ en croix, reproduit sur le verso du 2^e^ feuillet de cet album, que ce Christ très contourné, offre plutôt la forme de ceux du XIV^e^ siècle que de ceux de l'époque où vivait Villard.

La planche XIV du même ouvrage, reproduisant le recto du 8^e^ feuillet de l'album, donne le dessin d'une croix monumentale avec figure de Christ contourné, détail que l'on remarque également dans la petite crucifixion figurée en bas de la feuille où l'on voit, comme dans l'instrument de paix trouvé à Contes, le Christ en croix entre la Vierge et St Jean, mais ce dernier dessin, d'une plume beaucoup plus fine que celle de l'auteur de l'album, date du XIV^e^ siècle.

Cf. Cte de Grimouard de Saint Laurent, op. cit.

Mgr Crosnier. *Iconographie chrétienne.* Tours, 1876, p. 139.

Album de Villard de Honnecourt, architecte du XIII^e^ siècle, manuscrit publié en fac simile, annoté par J.-B. Lassus ; ouvrage mis à jour après la mort de M. Lassus par A. Darcel. — Paris, impr. Impériale, 1858, pl. IV, p. 65, pl. XIV, p. 85.

(1) *Dominica de Passione — ad vesperas.*

tympan décoré d'un ornement trilobé agrémenté de mouchettes. Les rampants de ce gâble dont le motif d'amortissement est malheureusement absent, sont garnis de petites rosaces disposées en manière de crochets.

Au point de vue de la technique, la plate-bande de la base, les montants latéraux surmontés de pinacles, le gâble qui composent cet encadrement, sont en cuivre fondu, repris à l'échoppe et au burin. Ils forment des pièces séparées, soudées les unes aux autres par l'orfèvre.

Ces différentes pièces, ainsi réunies, ont été fixées sur un support constitué par une tôle de cuivre, d'une seule pièce, découpée en une bande suivant le tracé des grandes lignes de cet encadrement dont elle forme la battée. Les bordures dentelées de cette bande sont repliées au revers pour assujettir une plaque de cuivre formant fond ; le tout ainsi disposé maintient la tablette d'ivoire sculpté et la protège à sa partie postérieure. Sur cette plaque de fond est adaptée une poignée en forme d'anse, destinée à présenter l'instrument de paix.

* * *

Cette dernière guerre, qui a si cruellement bouleversé notre région, anéantissant du même coup de si nombreux édifices et œuvres d'art légués par les siècles passés, ayant subsisté jusqu'alors, malgré le temps et les hommes, fit disparaître par suite de vols ou a complètement détruit quantité de documents précieux conservés dans les collections, tant publiques que privées.

Combien sont nombreuses les pièces d'études, restées inédites et perdues à tout jamais, dont nous ne conserverons même pas le souvenir pour nos successeurs. Ce fut pour les érudits et travailleurs de ce pays dévasté une terrible leçon de choses !

Tel est aussi le motif qui m'a incité à publier ces notes sur cet objet que j'ai pu conserver malgré la tourmente.

Je formule le souhait d'être suivi dans cet ordre d'idées, avec plus de talent, par mes confrères de la Commission départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais.

Lille, le 11 Novembre 1919.

Em. THÉODORE.

NOTES

SUR LA

STATUE DE N.-D. D'ANNAY

Honorée autrefois dans l'Abbaye de ce nom
et aujourd'hui dans l'Eglise paroissiale de Saint-Etienne à Lille

Parmi les madones honorées dans les églises des diocèses actuels de Cambrai et de Lille, une des plus belles statues est, sans contredit, celle de N.-D. d'Annay, provenant de l'abbaye de ce nom, vénérée aujourd'hui dans l'église paroissiale de Saint-Etienne à Lille.

Il m'a paru intéressant de donner quelques renseignements sur la façon dont cette statue est venue d'Annay à Lille et d'en faire ressortir la valeur au point de vue archéologique.

Les circonstances suivant lesquelles a eu lieu l'exode de cette vierge ont fait l'objet de recherches de la part de feu l'abbé J.-B. Rigaux, curé de Genech (Nord) (1).

Ce dernier avait formé une belle bibliothèque composée de livres rares, de documents imprimés et manuscrits concernant l'histoire et l'hagiographie de la région du Nord de la France et de la Belgique et en particulier du pays de Lille.

Il avait réuni en outre une très curieuse collection de médailles religieuses, d'images de piété antérieures à la Révolution et relatives à nos cultes locaux.

En décembre 1855, des érudits s'étaient groupés en société sous le nom de Comité historique de N.-D. de France dans le but de

---

(1) Rigaux (Jean-Baptiste, Jules), né à Lille le 5 déc. 1828, professeur à Cambrai au Petit Séminaire 1851, prêtre 1853, aumônier militaire de 1854 à 1866. Curé de Noyelle-lez-Seclin 1866, curé de Blécourt 1869, curé de Tourmignies 1877, curé de Genech en 1883, décédé en cette dernière commune le 10 avril 1900. — Cf. Chan. Em. Masure. *Le clergé du diocèse de Cambrai 1802-1913.*

préparer et de diriger la publication d'une histoire du culte de la Vierge en France.

Les premiers membres de cette association instituée à Paris étaient : Le prince abbé Lucien Bonaparte, président ; l'abbé Jammes, vice-président ; le P. de Valroger, secrétaire ; le P. Arthur Martin ; le P. Charles Cahier ; Dom J.-B. Pitra ; de Caumont ; Aug. Nicolas, Jules Marion, Léopold Delisle. L'abbé Rigaux devait collaborer à cette vaste entreprise et dans ce but, il avait préparé tout un travail intitulé : *Notes sur le culte de la Sainte Vierge dans le diocèse de Cambrai*, dont l'ensemble à l'état manuscrit forme un gros registre.

Ce volume recouvert d'une reliure cartonnée avec dos de toile mesure 0 m. 46 de hauteur ; 0 m. 23 de largeur et 0^{m},095 d'épaisseur. Il contient environ 1238 feuillets de papier mince recouverts d'une fine écriture bien lisible, dans lesquels sont encartés de très nombreux papillons où sont notés de multiples renseignements complémentaires.

Le manuscrit de l'abbé Rigaux porte sur la feuille de titre, entre autres indications, la date de 1861, époque où vraisemblablement il a été commencé, alors que l'auteur était encore professeur au Petit Séminaire de Cambrai.

Tout porte à croire que celui-ci travailla durant la plus grande partie de sa vie à cette œuvre considérable où sont accumulées d'innombrables indications précieuses pour le culte de la Vierge dans notre région.

Ce travail porte la marque d'une grande érudition ; à sa lecture, il s'y dégage un mysticisme en tout semblable à celui de nos vieux hagiographes, parfois naïf, mais toujours plein de charme.

Il est à regretter que l'ensemble d'un si grand nombre de recherches soit resté à l'état de manuscrit et n'ait pas été publié (1).

---

(1) Le deuxième volume de l'ouvrage intitulé : *Notre-Dame de France ou Histoire du culte de la Sainte Vierge en France depuis l'origine du Christianisme jusqu'à nos jours.* Provinces ecclésiastiques de Bourges et de Cambrai par le curé de Saint-Sulpice (l'abbé Hamon) paru en 1862 à Paris chez H. Plon, est loin d'être complet pour ce qui concerne le culte des madones honorées dans l'archidiocèse de Cambrai.

C'est dans le travail de l'abbé Rigaux que sont consignés les renseignements intéressants au sujet de la statue de N.-D. d'Annay et que je transcris ci-après :

« Une statue regardée comme miraculeuse et vénérée sous le nom de N.-D. de Délivrance était conservée avant la révolution de 1793 à l'Abbaye d'Annay près..... (1).

On y venait fréquemment en pélerinage particulièrement pour obtenir la guérison de la..... (2).

La statue de N.-D. de Délivrance peut-être regardée comme une des plus anciennes du pays, car son style a tous les caractères du Moyen-Age. Cependant elle ne fut donnée à l'abbaye que vers le milieu du XVII^{e} siècle.

Quand vinrent les mauvais jours de la Révolution, on fut assez heureux pour soustraire cette vénérable statue à la dévastation générale, en l'emportant cachée sous de la paille dans un chariot et on la

---

(1) Laissé en blanc dans le manuscrit.— Annay, commune de 1841 hab. canton de Lens (P. de C.), près de laquelle s'élevait avant la Révolution, une abbaye de religieuses cisterciennes fondée en 1196 (*a*) et connue sous le nom de N.-D. de la Brayelle près d'Annay. Supprimé en 1790, le monastère fut vendu nationalement à un citoyen de Béthune qui le démolit et en vendit les matériaux. Il n'en reste plus aucune trace aujourd'hui. *Cf. Epigraphie du dép. du Pas-de-Calais,* publ. par la Com. départem. des mon. hist. du P.-de-C. t. II. Canton de Lens, supplém. et table par le Comte de Loisne. Arras 1908, p. 11, note 2.

G. Gazet, dans son *histoire ecclésiastique des Pays-Bas* (Edit. Arras 1614, p. 189), dit que cette abbaye fut fondée en 1251 par Michel comte d'Antoing, tandis que Le Mire cite Ade de Harnes connétablesse de Flandre, (Constabularia Flandrensi), comme ayant institué cette maison en l'an 1196 et reproduit la charte de cette fondation.

(2) Mot laissé en blanc dans le manuscrit ; comme on le verra plus loin, il s'agit vraisemblablement de l'opération de la pierre.

(*a*) Anetense seu Braëllense monasterium virginum, ordinis cisterciensis an. 1196, ab Ada de Harnes, constabularia Flandrensi conditur in dioecesi Atrebatensi ; probante Hugone abbate S. Petri Gandensis.

A. Miraeus. *Notitia ecclesiarum Belgii.* Antverpiae 1630, p. 478. cap. CLXXIX.

Cf. Albert Demarquette. *Cartulaire et abbesses de la Brayelle d'Annay de 1196 à 1504,* 1re Partie, Lille 1885, 1886, p. 258.

Gallia Christiana, édit. 1725, t. III, p. 451, Braella. (E. T.).

déposa à Haubourdin (1), chez M. Reys dont la fille jusque là religieuse à l'abbaye d'Annay venait d'émigrer en Allemagne. S'il fallait en croire la tradition, le chariot passant devant cette maison y aurait été arrêté par une force supérieure et on aurait reconnu à ce signe que c'était le lieu de sûreté désigné par la Providence.

La pieuse religieuse émigrée, dont nous venons de parler, revint à Lille en 1801, accompagnée de six de ses consœurs et du P. Barthelemy leur ancien aumônier. Elles s'y établirent en communauté (façade de l'Esplanade). Il est probable que dès lors la statue de N.-D. de Délivrance y fut transportée pour y recevoir les hommages de ces pieuses filles qui ne tardèrent point à aller louer dans le ciel leur aimable souveraine.

Mlle Reys, connue sous le nom de Dame Louise, étant restée seule, crut ne devoir point conserver l'image miraculeuse et la donna à la paroisse Saint-Etienne dans laquelle elle était venue habiter (2).

---

(1) Haubourdin, (Nord), commune de l'arrondissement de Lille.

(2) On trouve ailleurs dans ce même manuscrit de M. l'abbé Rigaux, p. 432 v°, la note suivante :

« La statue de N.-D. d'Annay, honorée dans l'abbaye d'Annay, dite miraculeuse, sauvée pendant la Révolution par une des religieuses (Dame Louise) des environs d'Haubourdin, locataire chez M. Raymond, maçon au marché au Verjus (*a*). Elle fit don de cette statue à l'église Saint-Etienne où elle est pieusement conservée.

« Restaurée à l'occasion de la grande procession (*b*), on continue de la porter aux processions. »

(*a*) Le marché au Verjus a disparu lors du dernier agrandissement de Lille en 1860. La rue Nationale actuelle, que l'on ouvrait alors, traverse son emplacement. Certaines maisons de l'ancien marché ont subsisté malgré cela. Ce sont les numéros 55 et 59 de la rue Nationale, on les distingue très bien par la façade des étages qui sont en retrait des autres maisons, alors que les magasins occupant le rez-de-chaussée sont à l'alignement des immeubles voisins.

Cette place tirait son nom du marché où se vendait autrefois le raisin qui à Lille n'arrivait pas à maturité et dont on employait jadis le jus en manière de vinaigre. Sur ce marché ont subsisté, jusque vers le milieu du XIX^e^ siècle, les restes d'un vieux pressoir public qui servait à extraire le jus des grappes de raisin pour cet usage.

Ce pressoir se trouvait alors en face de la maison d'un cirier nommé Beghin, à la hauteur de la rue des Deux Épées (E. T.).

(*b*) Il s'agit de la grande procession qui eut lieu à Lille le 2 juillet 1854 à l'occasion des fêtes jubilaires de N.-D. de la Treille. (E. T.).

STATUE DE N.-D. D'ANNAY

Les fidèles ignorant que la Ste Vierge s'était plu à rendre cette statue particuliérement vénérable par des grâces extraordinaires, n'eurent point d'abord de dévotion spéciale à N.-D. de Délivrance, mais plusieurs d'entre eux l'ayant appris, se sentirent portés à recourir à son invocation dans leurs pressants dangers. On cite entre autres deux personnes qui se crurent redevables à N.-D. de l'heureux succès de la cruelle opération de la...(1) qu'elles durent subir et comme témoignage de leur reconnaissance elles firent suspendre au cou de la statue la pierre qu'on avait extraite de leur corps. Nous avons vu, nous-même, ces pieux témoignages de dévotion, mais malheureusement le cercle d'argent qui les entourait excita la convoitise d'un voleur sacrilège.

Cette image de N.-D. est depuis longtemps portée en procession et solennellement exposée pendant l'octave de l'Assomption.

Conformément au mauvais goût du commencement de ce siècle, elle avait été habillée (2) et elle portait des robes très riches ; mais à l'occasion du jubilé de N.-D. de la Treille (3), on eut l'heureuse idée de la décharger de ces ornements disgracieux. En conséquence, on la fit restaurer et c'est alors qu'on put remarquer tout son mérite au point de vue de l'art. Il paraît qu'elle appartient à l'école flamande et les amateurs la regardent comme une des plus belles statues que possède notre diocèse.

Ce mérite est secondaire et sûrement il est bien surpassé par les souvenirs religieux qu'elle nous rappelle...» (4)

Telles sont les indications fournies par l'abbé Rigaux sur l'arrivée à Lille de cette belle statue.

Examinons-la, maintenant, au point de vue archéologique, car

---

(1) Mot laissé en blanc dans le manuscrit. Il s'agit vraisemblablement de l'opération de la *pierre*. (E. T.)

(2) L'inesthétique et déplorable habitude d'habiller les statues de nos madones remonte à une époque plus ancienne : certains tableaux d'ex-voto et d'anciennes images de piété montrent que cet usage, qui, hélas ! est encore en faveur de nos jours, l'était aussi aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. (E. T.)

(3) En 1854.

(4) Mssc. de l'abbé Rigaux. op. cit. f^{o} 974.

malgré l'appréciation du pieux et érudit hagiographe dont nous venons de reproduire les lignes, la valeur artistique de ce beau morceau de sculpture ne le cède en rien à l'intérêt des souvenirs religieux qu'il rappelle.

× × ×

Dans l'église paroissiale de Saint-Etienne (1) à Lille, on peut voir au milieu d'un édicule moderne, en bois sculpté, adossé au pilier de gauche (côté de l'évangile), à l'entrée du chœur, la belle vierge provenant du monastère d'Annay.

Sur une plaque de marbre placée au dessous on lit cette inscription gravée :

NOTRE-DAME DE GRACE
STATUE MIRACULEUSE
VÉNÉRÉE AU XVIII[e] SIÈCLE
DANS L'ABBAYE D'ANNAY (P.-D-C.)

Cette statue par le caractère de son ensemble, l'agencement de ses draperies et certains de ses détails, paraît remonter au XIII[e] siècle.

Elle est en bois sculpté, mesure 1[m]15 de hauteur et représente la Vierge assise dans une chaire, soutenant du bras gauche l'Enfant Jésus.

---

(1) L'église paroissiale de Saint-Etienne à Lille n'est autre que l'ancienne église des Jésuites. Elle fut édifiée sur l'emplacement de celle construite en 1610 d'après les plans du frère Hoeimaker (né à Tournai en 1559, mort en 1626) et anéantie le 8 octobre 1740 par un incendie qui détruisit la presque totalité du collège.

Les plans de l'édifice que nous voyons de nos jours sont dus à l'architecte lillois François-Joseph Gombert (1700-1744), les travaux furent achevés en 1747, date que rappelle le millésime placé sur le fronton de la façade. C'est un monument conçu dans le goût de la Renaissance mâtiné des idées du XVIII[e] siècle, appelé parfois style baroque et qualifié à tort de « style jésuite ».

En 1792, lors du bombardement de Lille, la plus ancienne église paroissiale de la ville, celle de Saint-Etienne, située sur l'un des côtés de la Grand' Place, ayant été incendiée par les boulets rouges lancés par les Autrichiens, on transféra dans la ci-devant église des Jésuites, le siège de cette paroisse, au moment de la réouverture des églises après la tourmente révolutionnaire.

La Vierge a la tête couverte d'un voile dont les pans retombent sur les épaules et sur lequel est placée une couronne à lourds fleurons, qui est une disgracieuse restitution. Elle est vêtue d'un surcot ajusté, échancré en pointe sur la poitrine, laissant voir au dessous un autre vêtement d'étoffe crêpelée montant jusqu'à la racine du cou, où il est maintenu par un fermail de forme circulaire.

Au dessus de ce surcot, est drapé un manteau très étoffé, dont un pan, ramené en avant, retombe sur l'un des genoux, recouvrant en partie la robe.

De la main droite la Vierge tenait un objet. Lors de la restauration de la statue, dont il a été question plus haut, on y a placé un long sceptre de métal doré, en forme de balustre dans le goût du XVIII[e] siècle, détail qui dépare cette sculpture.

L'Enfant Jésus assis sur les genoux de sa Mère qui le soutient de la main gauche, est complètement vêtu d'une robe recouverte d'un manteau. Tenant une sphère dans la main gauche, il bénit de la droite à la manière latine (1).

---

(1) Bien que, comme je le dis plus loin, la main de l'Enfant Jésus tenant une sphère soit, ici, une restitution, je dois faire remarquer que de nombreux auteurs dans les descriptions qu'ils font des figures de la Vierge et de l'Enfant Jésus, datant de l'époque médiévale, disent, la plupart du temps, que l'Enfant Jésus tient *un monde* dans la main pour désigner une sphère que les anciens imagiers se plaisaient à placer dans la main de l'Enfant Dieu. Sans parler de la confusion qui peut se produire dans certains cas où l'Enfant Jésus tient un fruit de forme ronde, comme on le voit parfois, et qui a pu se déformer plus ou moins avec le temps, est-il besoin de faire observer que la sphéricité de la terre n'est admise que depuis relativement peu de temps, d'une façon générale ? — Les anciens ne croyaient pas à la sphéricité du monde, tout en employant l'expression « orbis terrarum ». Sans doute, la rotondité de la terre est exposée par Honoré d'Autun au XII[e] siècle, dans son « *Imago mundi* », par Alain de Lille (mort en 1202) dans son « *Anti-Claudianum* ». (Cf. A. Lecoy de la Marche. *Le treizième siècle littéraire et scientifique*. Bruges 1895, p. 293-294), par Vincent de Beauvais au XIII[e] siècle, dans son *Speculum naturale*, cap. VIII, où il est dit « Quod rotunda sit forma terrae » (Cf. Auber, *Histoire et théorie du Symbolisme religieux* : Paris 1884, t. II, 622); un moine de Lucques : Paulus Sanctinus, parle « du sphéroïde terrestre se tenant suspendu au milieu d'un fluide... »; mais, si ces savants et

On a pu observer que dans la majeure partie des plus belles statues de la Vierge datant de l'époque médiévale, les sculpteurs qui les avaient façonnées s'étaient plu à développer toute leur habileté dans l'exécution de la figure de la Vierge, en donnant à l'expression de son visage une grâce et un charme particuliers. Par contre l'Enfant Jésus que soutiennent ces madones, considéré en quelque sorte comme un accessoire, semble sacrifié. Le rendu de la tête de l'Enfant est relâché et son allure souvent gauche forme parfois un singulier contraste avec l'élégance et la beauté du port de l'effigie de sa mère sur qui l'intérêt paraît être uniquement concentré.

Ici, la facture essentiellement moderne de la tête poupine et des deux mains de l'Enfant Jésus dit assez que ces morceaux sont des restitutions peu heureuses. La tête de l'Enfant surtout n'est pas dans le caractère de cette œuvre tout empreinte d'une hiératique majesté.

La chaire, dans laquelle la Vierge est assise, est particulièrement

---

d'autres enseignaient cette vérité, il n'en demeure pas moins vrai que les géographes du moyen-âge donnèrent souvent à la terre la plus étrange configuration (Cf. Pouchet. *Histoire des Sciences naturelles au moyen-âge.* Paris 1853, p. 507, 586.) — Les imagiers étaient-ils plus avancés que les géographes de leur temps sur ce point ? Il est permis d'en douter.

Il semble donc qu'il ne peut s'agir du globe terrestre dans cet attribut iconographique que tient en main l'Enfant Jésus.

A côté de cela, on notera que le globe devait être un des insignes de la puissance souveraine. Une statuette antique en bronze. trouvée à Bavai (Nord), aujourd'hui conservée au Musée de Lille (Section des Antiques), représente un empereur romain debout tenant un globe dans la main droite (Cf. Reproduction dans *Bull. de la Com. hist. du départ. du Nord,* t. I, 1843, p. 337). Lors de la découverte du tombeau de Childéric à Tournai, on trouva entre autres objets, un globe de cristal. Plus tard, au haut moyen-âge et aux époques qui suivirent, on retrouve dans les effigies des empereurs et des rois, dans leurs représentations sculptées ou peintes, dans la numismatique et la sphragistique, les souverains tenant un globe surmonté d'une croix qui, vers l'époque de la Renaissance, se transforme en la figuration symboliquement religieuse du monde. Ce qui nous mène à l'emblème des Chartreux : une sphère divisée par un cercle à son équateur, auquel se relient des branches supportant une croix placée à son zénith, tandis qu'au dessous apparaît la devise significative : *Stat crux dum volvitur orbis.*

intéressante. C'est un siège assez élevé de forme semi circulaire dont les montants et les bras pleins sont constitués par deux zones d'arcatures superposées.

Le scabellum qui devait être le complément nécessaire de ce siège trop élevé pour le repos des pieds, est remplacé par un monstre pourvu d'ailes et de serres d'oiseau de proie, du genre de ceux que l'on rencontre dans l'ornementation des manuscrits contemporains de cette sculpture ; monstre sur lequel la Vierge appuie les pieds, détail iconographique qui symbolise la victoire de Marie sur l'esprit infernal (1).

Malgré les restaurations plus ou moins adroites de certaines parties de l'œuvre que je viens de signaler et la polychromie moderne dont elle est revêtue, mais qui heureusement n'ont pas altéré sensiblement le caractère que présente l'ensemble de cette vierge, la statue de N.-D. d'Annay, je me plais à le redire en terminant, est sans aucun doute, au point de vue archéologique, un des plus curieux morceaux de sculpture médiévale existant encore dans notre région et sous le rapport artistique une des plus belles madones exposées actuellement dans nos églises de la région du Nord, à la piété des fidèles.

Lille, le 10 décembre 1919.

Em. THÉODORE.

---

(1) Cf. Psaume XC, 13. Apoca. XII.

LA PIERRE PATIBULAIRE d'Arras

Notes et Croquis

(Mémoire lu dans la Séance du 6 Mai 1920 de la Commission Départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais, à Arras).

Parmi les peines infamantes en usage à l'époque médiévale, il en est une assez originale destinée à réprimer les mauvaises langues.

Le législateur du moyen-âge, en bon psychologue, ayant jugé qu'en général les femmes étaient plus particulièrement portées aux bavardages injurieux que les hommes, avait institué pour punir celles qui s'en rendaient coupables un mode de châtiment peu banal qui les couvrait de ridicule : Elles étaient condamnées à suivre par les rues la procession du dimanche, simplement vêtues d'une chemise, ayant une pierre de forme spéciale suspendue au cou à l'aide d'une chaîne de fer. Sur le dos de la condamnée était fixé un cartel portant le sujet qui avait motivé la peine.

Sans parler de son côté infamant, ce système de répression des injures était réservé spécialement aux filles d'Eve et par son caractère malignement exclusif ne pouvait déjà, par cela même, que leur être extrêmement sensible.

— Ainsi, pour un même cas, les hommes étaient condamnés à payer simplement une amende, tandis que les femmes, tout en payant cette même amende, étaient obligées en outre à parcourir la ville portant suspendu au cou l'insigne ignominieux dont le poids, au bout d'un certain temps, devait être très pénible à endurer.

Ajoutez à cela, que parfois, la personne injuriée, si l'on s'en rapporte à Du Cange, était autorisée à suivre sa diffamatrice dans son accoutrement sommaire et humiliant, et à la piquer à l'aide d'un aiguillon dans la partie la plus charnue de son individu (1).

On se représente facilement le tableau que devait offrir cette

---

(1) « La fame, qui dira vilonnie à autre, si come de Putage, payera 5 sols, ou portera la pierre toute nuë en sa chemise à la Procession, *et celle-*

scène se déroulant sur la voie publique au milieu des lazzi et des huées de la populace.

Le port de ces pierres, qui se pratiquait soit à l'aide d'une seule, soit à l'aide de deux réunies par un lien, appelées pierres publiques ou pierres de la ville, conservées ordinairement dans les hôtels de ville, était non seulement le châtiment réservé aux femmes querelleuses, mais il constituait aussi un mode de punition des adultères ; dans certains cas l'exécution de cette peine se faisait d'une façon particulièrement topique (1).

Cette peine de la « pierre au col » fut appliquée en France, en Flandre, en Hollande, en Allemagne, en Hongrie et ailleurs. Elle est peu connue, bien qu'il en soit fait mention au XIII[e] siècle dans les chartes de Bruxelles, de Champagne, de Moully près Verdun et dans les coutumes d'Argonne et de Mulhouse.

---

là poindra après an la nage d'un aiguillon, et si elle disoit autre vilonnie, qui atourt à honte de cors, ele paieroit 3 sols et li home ainsin. » Charta. ann. 1247, in Tabular. Campaniæ fol. 343. — Du Cange, Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, art. Putagium.

En certains endroits, la peine infligée aux femmes querelleuses était appliquée d'une façon différente :

A Ottingen, ville d'Allemagne (royaume de Bavière, cercle de la Souabe) sur la Wornitz : « Nous vîmes, dit Mabillon sur la place publique, deux femmes assises sur une grosse pierre, un collier percé de deux trous les attachant l'une à l'autre. Nous envoyâmes quelqu'un pour demander ce que cela voulait dire. Après s'être informé, notre interprète revient et nous dit que ces deux femmes s'étaient battues, et que c'était l'usage d'imposer ce genre de châtiment aux femmes batailleuses ». Mabillon, *Iter germanieum*, p. 63. — *Emmanuel de Broglie. Mabillon et la Société de l'Abbaye de Saint Germain des Prés*, Paris, Plon, 1888, t. I, p. 314. (Référence bibliographique fournie par M. Roger Rodière).

(1) «... Joann Stiernhookus, de Jure Suenonum vetusto lib. I, pag 19 : Ignominiosa lapidum illa civitatis gestatio in confusionem flagitiosi concubitus toties celebrata, quæ etiamnum extat etc... Idem pag. 326, de poena adulterii : *Jus nostrum municipale sola ignominia, et relegatione contentum est ; sed ignominia, qua major adulteris excogitari non potest. Asservabant enim in curiis duos lapides quos lapides publicos seu civitatis vocabant*, Sbrandzens Stena : *Hi scapulis adulteræ impositi sunt, ac deinde funiculus ad genitale adulteri membrum adstrictus, quo sic onerata sessorem suum per oppidum publice circumducebat etc...* » Du Cange, op. cit. art : lapides catenatos ferre.

En 1167, la loi octroyée par le chapitre de Laon à ses vassaux d'Agnicourt (canton de Marle, arrondissement de Laon, Aisne) porte que si une femme en frappe une autre ou l'injurie, elle paiera une amende de cinq sous ou fera le tour de l'église, à la vue du peuple, en portant deux pierres destinées à cet usage (1).

Dans son étude intitulée : De la pénalité chez les Flamands de France et particulièrement à Dunkerque au XVI[e] siècle, V. Derode, après avoir reproduit et décrit les effigies judiciaires en laiton : deux poings datant de 1549 et de 1551 et deux têtes l'une de 1499, l'autre de 1555, — que j'ai encore vues, exposées avec d'autres curiosités, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville de Furnes (Belgique), en juillet 1914 — fait observer qu'une loi de 1263 condamnait le calomniateur à payer une amende et à porter à la procession prochaine une pierre suspendue au cou par une chaîne de fer. Cette pierre pesait ordinairement 25 livres (2)

Les pierres qui servaient à ce châtiment, d'un poids plus ou moins considérable, avaient généralement la forme d'une tête grimaçante grossièrement taillée, parfois aussi elles avaient l'aspect d'un flacon, ou encore de deux écussons reliés par une chaîne.

A un article décrivant cette punition, paru en 1834 dans le Magasin pittoresque (3), est jointe la reproduction d'une grosse gourde de pierre à panse aplatie, suspendue à une anse de fer, réservée à l'exécution de ce châtiment à Budissin en Hongrie, où elle est encore conservée.

Sur l'une des faces est sculpté un bas-relief représentant deux femmes se querellant.

---

(1) « Ecclesia Laudunensis statuit quod... si que mulier aliam percusserit, vel convicium aliquid dixerit et super hoc testibus convicta fuerit, aut quinque solidos dabit aut in die festo coram populo circa ecclesiam duos lapides portabit ». (Charte des archives du chapitre de Laon, citée par *Mellevtlle, Dictionnaire historique du département de l'Aisne,* 2[e] édit. 1875, t. I, pages 7 et 8). Renseignement obligeamment fourni par M. Roger Rodière.

(2) Cf. Victor Derode. De la pénalité chez les Flamands de France et particulièrement à Dunkerque au XVI[e] siècle. *Annales du Comité Flamand de France,* t. III, 1856-1857. Dunkerque 1857. p. 327.

(3) 2[e] année p. 378.

— Cet objet, qui porte le nom de bouteille du Bourreau, « Büttelsflache », paraissant remonter au XVI[e] siècle, fut employé jusqu'en 1675. (fig. 1).

On voit encore, accrochées à l'un des angles de la façade de l'Hôtel de Ville de Veere en Hollande, deux pierres patibulaires en forme d'écus, pourvues chacune d'un anneau de fer scellé à leur partie supérieure et reliées par une chaîne (1) (fig. 2).

Jusqu'à présent, deux autres pierres patibulaires, ayant chacune la forme d'une tête grimaçante, étaient les seuls vestiges connus de ce mode de pénalité jadis très répandu.

C'était d'abord la « *Klapperstein* » ou pierre des mauvaises langues, conservée à Mulhouse, où elle est suspendue à l'aide de deux chaînes au dessous de l'une des fenêtres de l'Hôtel de Ville (fig. 3). Cette pierre du poids de 12 kilos, représentant une tête de femme grotesque, a été publiée en 1857 dans le Magasin pittoresque (2)

Puis c'était celle conservée de nos jours au Musée d'Orléans, paraissant remonter à la 1[re] moitié du XVI[e] siècle, découverte en cette ville, en 1895, dans des travaux de terrassement, à 5 mètres de profondeur (fig. 4).

Cette tête très grossièrement sculptée dans un bloc de calcaire, pesant seulement 2 kil. 320 gr., était pourvue à sa partie supérieure d'un anneau de fer rouillé.

Ces deux têtes patibulaires, surtout celle d'Orléans, ont été étudiées par M. C. Enlart, directeur du Musée de Sculpture

---

(1) La Gilde de St Thomas et St Luc a donné une reproduction photographique de la façade de l'Hôtel de Ville de Veere où on remarque très distinctement les deux pierres d'infamie qui y sont suspendues. (Cf. *Gilde de St Thomas et St Luc. — Bulletin XXVI. Bruges, Desclée, de Brouwer et C[ie]*. — B[n] Jos. Béthune : Veere, 26[e] Réunion du 22 au 25 Août 1892, p. 321, pl. VII.

(2) 25[e] année p. 384, d'après un ouvrage intitulé : *Notice historique sur le Klapperstein ou la pierre des mauvaises langues*, suivie de quelques mots sur le supplice de la lapidation, par Auguste Stœber, membre ordinaire du Comité consultatif du Musée Germanique. Colmar, 1856. — Cf. V. Derode, op. cit. p. 327.

comparée du Trocadéro, qui les a reproduites en dernier lieu dans le tome III de son Manuel d'Archéologie française (1) et par M. Léon Dumuys, conservateur du Musée d'Orléans, dans un opuscule intitulé *La Pierre des Bavardes* (2).

En signalant dans les mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France la découverte de la pierre des bavardes qu'il fit en 1906 dans le Musée d'Orléans, M. C. Enlart, parlant de cette pierre offrant une tête grimaçante dont le nez brisé manque, terminait sa communication en ces termes :

« Tout horrible qu'elle est, elle est précieuse, car c'est un objet d'une grande rareté, *unique* sur le territoire actuel de la France où plus qu'ailleurs la rancune populaire s'est acharnée à faire disparaître les instruments de justice, et cette tête est peut-être le seul document qui atteste l'existence à Orléans d'une coutume très répandue dans d'autres régions (3). »

Les pierres patibulaires sont donc d'une extrême rareté.

Or, à la suite d'une découverte heureuse que j'ai faite, je puis aujourd'hui présenter un autre exemplaire d'une tête patibulaire, dont l'intérêt est d'autant plus grand, qu'il provient d'Arras.

Cette pierre patibulaire trouvée à Arras (fig. 5), offre d'étonnantes analogies avec celle conservée de nos jours au Musée d'Orléans.

Elle se compose d'un bloc de grès parfaitement taillé, ayant presque la forme d'un gros œuf d'autruche, mesurant $0^{m},145$ de hauteur, et $0^{m},114$ à la plus large partie de sa circonférence. Son poids est exactement de 2 kil. 935 gr.; il est presqu'égal à celui de la tête d'Orléans puisqu'elle ne pèse que 615 grammes de plus.

---

(1) C. Enlart, *Manuel d'Archéologie Française, t. III, le Costume*, Paris, Picard, 1916, p. 441, 442, fig. 396, 396 bis.

(2) Léon Dumuys. *La pierre des bavardes en usage à Orléans vers 1550, conservée au musée historique de l'Orléanais.* Orléans, M. Marron édit. 1907. pl. h. t. p. 2, 9.

(3) C. Enlart. La tête patibulaire conservée au Musée d'Orléans. Société nationale des Antiquaires de France. — Mémoires, 1906. 7e série. t. VI, p. 55.

Sur l'une de ses faces, est grossièrement sculptée une tête humaine; les yeux démesurément écarquillés, la bouche ouverte et largement fendue, aux commissures abaissées, la lèvre inférieure proéminente concourent à procurer à cette tête un aspect hideux, encore accru par la maladresse de sa facture, lui donnant à première vue l'allure de quelque barbare production de pays exotique.

Çà et là, dans les creux des interstices du grès dressé à la pointe, se rencontrent des traces d'une peinture extrêmement résistante, de teinte gros bleu, ne cédant que difficilement au grattage du canif ; peinture dont tout l'objet devait être, autrefois, complètement recouvert.

A la partie supérieure de ce bloc on remarque un trou carré de deux centimètres de profondeur, disposé pour y sceller un anneau de suspension en métal et qui a disparu.

Autant que l'on puisse en juger, cette pierre semble appartenir à la deuxième moitié du XV^{e} siècle.

L'étonnante similitude qu'elle présente avec celle du Musée d'Orléans, sous le rapport de la sculpture grossière du masque humain, de son poids et de son mode de suspension, comme l'indique nettement le trou de scellement, ne laisse aucun doute sur son emploi.

Comme à Orléans aussi, la pierre des bavardes d'Arras a été trouvée au cours de travaux de fouilles.

En effet, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, elle a été mise à jour au cours de travaux de terrassement opérés sur l'emplacement des anciens remparts, occupé de nos jours par un Square public d'Arras dénommé Square Méaulens et communément appelé par les Arrageois « Square Minelle », dénomination populaire tirant son origine du nom du maire de cette ville sous l'administration duquel a été effectué l'aménagement de ce square, après le démantèlement des anciens remparts entrepris en 1892 ou 1893.

Grâce aux indications qui m'ont été gracieusement fournies par M. G. Sens, notre distingué président, je puis rappeler que ce jardin où a été trouvé l'objet en question, longe l'emplacement des anciens remparts parallèles à la rue St Maurice, et qu'il est situé dans l'angle formé jadis par les murs de la Ville et le raccordement de ceux de la Cité.

Particularité qui a son importance, par rapport à l'endroit où fut jadis trouvé cet objet et à la nature de ce dernier, on doit noter aussi que l'emplacement de ce Square est voisin de celui des anciennes prisons des Etats, dites aussi Prisons des Archers, situées rue du Bloc, le long de la rue des Archers, là où, dit Le Gentil, est aujourd'hui le couvent du Bon Pasteur (1).

Telles sont les recherches, sommairement exposées, que m'a suggérées la trouvaille de ce curieux et rare document exhumé du sol d'Arras, rappelant un châtiment usité par la justice d'autrefois.

Lille, le 4 Mai 1920.

Em. THÉODORE.

---

(1) C. Le Gentil. *Le Vieil Arras, ses faubourgs, sa banlieue, ses environs.* — Arras 1877, p. 432.

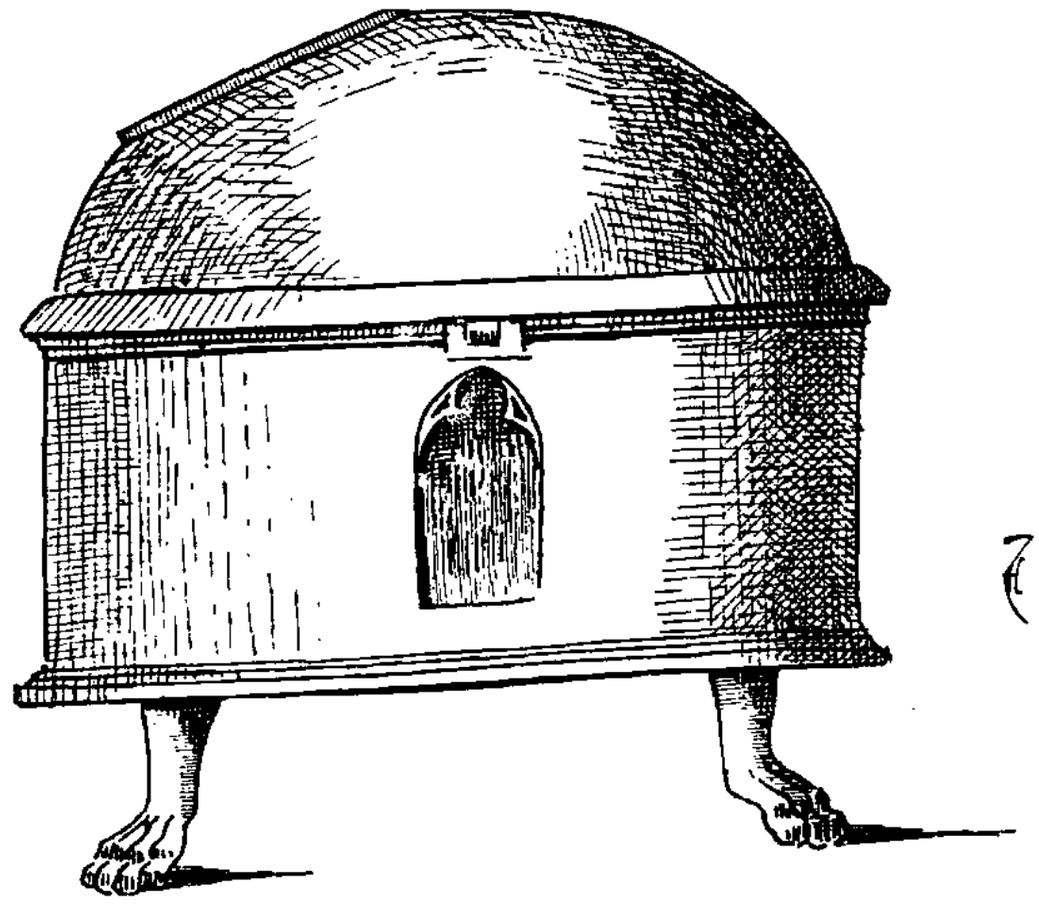

Coté

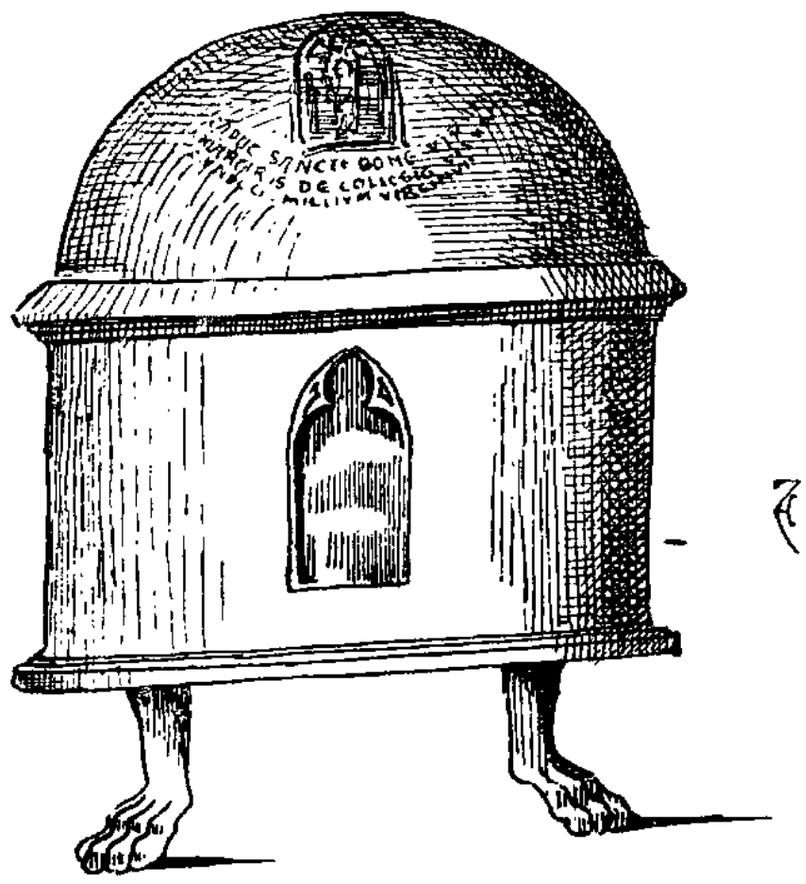

Face

Bas-relief
et
Inscription
du
Couvercle

RELIQUAIRE DU CHEF DE SAINTE BONE

Cuivre doré XIVe siècle.

LE RELIQUAIRE
du Chef de SAINTE BONE

conservé autrefois dans l'église d'Auchy-lez-la-Bassée et aujourd'hui au Musée d'Archéologie de Lille

« La fabrique d'Auchy-lez-la-Bassée conserve encore une châsse en cuivre portant cette inscription :

Caput sanctae Bonae, virginis et martyris de collegio Sanctae Ursulae undecim millium virginum. »

Telle est l'indication fournie en 1890 par l'Épigraphie du département du Pas-de-Calais (1), et qui se retrouve dans le Dictionnaire historique et archéologique de ce même département (2).

A l'époque où parut la partie de l'Épigraphie donnant ce renseignement d'après des notes recueillies antérieurement, ce reliquaire ne devait plus se trouver dans l'église d'Auchy-lez-la-Bassée puisque depuis de longues années avant la guerre il était conservé au Musée d'Archéologie de Lille où on peut encore le voir à présent.

S'il n'en eût pas été ainsi, comme du reste l'a très justement fait remarquer mon excellent ami et confrère M. Roger Rodière (3), à la suite des dévastations dont la région de Béthune et de la Bassée fut victime au cours de cette dernière guerre, nul doute que ce précieux morceau d'orfèvrerie médiévale n'existerait plus aujourd'hui qu'à l'état de souvenir.

Avant d'entrer au Musée d'Archéologie de Lille, cet objet avait déjà quitté Auchy, puisqu'il faisait partie de la collection de feu M. Gaudelet, peintre verrier à Lille. Ce dernier avait recueilli des objets d'art ancien fort intéressants, provenant souvent d'églises de la région du Nord de la France : trouvailles heureuses qui avaient dû être

---

(1) Epigraphie du département du Pas-de-Calais t. II 2e tase. — Arr. [illegible] arr. de Béthune, supplément, Auchy-lez-la-Bassée, p. 144.

(2) Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais Arras, 1875, t. I. Auchy-lez-la-Bassée, p. 243.

(3) R. Rodière. — Liste des objets mobiliers classés comme monuments historiques. Bulletin de la Comm. dép. des monuments historiques du Pas-de-Calais. t, IV, 4e livraison. Boulogne-sur-Mer 1920, p. 11, note 5.

favorisées, la plupart du temps, par la profession même de ce collectionneur qui l'appelait à travailler dans nos vieilles églises, lui fournissant en même temps l'occasion de découvrir et aussi de se rendre possesseur d'objets curieux qui s'y trouvaient.

Le reliquaire d'Auchy-lez-la-Bassée fut acquis avec d'autres objets d'art religieux par le Musée d'Archéologie de Lille avant 1881 (1) à M. Gaudelet lui-même. Il a figuré dans la section rétrospective de l'exposition universelle de Gand en 1913. (2).

En voici la description extraite de mon travail resté inédit et intitulé : Catalogue raisonné des principaux objets d'art du Musée d'Archéologie de Lille.

Estimant que le dessin donne une idée plus exacte d'un objet qu'une longue description, à celle qui va suivre j'ai joint des croquis que j'ai rapidement exécutés d'après la pièce originale ; ils reproduisent le reliquaire de face et de côté, le bas-relief et l'inscription qui ornent son couvercle.

Reliquaire pour renfermer un crâne
cuivre doré XIV[illegible]e siècle —
haut : 0,m172 -- long. : 0,m190 — larg. : 0,m170
Provient de l'église d'Auchy-lez-la-Bassée (P. d. C.)
Ancienne collection Gaudelet — Lille —

La Capsa, en forme de boîte ovale, est supportée par quatre griffes, les parois sont percées de quatre petites fenêtres en arc brisé avec redents, garnies de glaces épaisses en cristal de roche permettant de voir la relique contenue à l'intérieur.

Le couvercle bombé épouse les contours de la calotte d'un crâne. La partie antérieure de ce couvercle est ornée d'un petit bas-

---

(1) Je ne puis indiquer la date précise de l'entrée de cette pièce au Musée d'Archéologie de Lille.

La partie des vieux inventaires de ce Musée, antérieure à 1881, se trouvait à l'Hôtel de Ville qui fut détruit de fond en comble par un incendie, dans la nuit du 23 au 24 avril 1916, durant l'un des moments les plus sombres de l'occupation ennemie.

Dans ce désastre, auquel j'ai assisté, ayant participé avec quelques collègues et amis au sauvetage d'une partie de la riche bibliothèque communale de cette ville, la totalité des archives de Lille depuis la Révolution, les très importantes bibliothèques de la Société des Sciences de Lille, de la Commission historique département du Nord, toute la série des périodiques et eertaines parties de la Bibliothèque communale, un beau musée de copies des œuvres d'art conservées dans cet édifice furent la proie des flammes.

(2) Exposition universelle et internationale de Gand — L'art ancien dans les Flandres. — Exposiion rétrospective — Gand 1913.

relief d'un beau dessin, en cuivre finement ciselé et doré, enchâssé dans un encadrement formant un arc brisé.

La sainte, dont ce reliquaire contient le crâne, y est représentée debout, décapitée, et tenant sa tête entre les mains ; elle est vêtue d'une robe ajustée à la taille par une ceinture dont l'extrémité retombe sur le devant, et d'un manteau. Les étoffes de ce costume sont admirablement drapées en de beaux plis stylisés. Au-dessus du cou sectionné apparaît une auréole, ingénieuse disposition iconographique où le nimbe, occupant la place du chef absent à sa place naturelle, corrige par son tracé l'aspect inesthérique que présente toujours la silhouette incomplète de la partie supérieure du buste des saints céphalophores, privée de la masse de la tête.

Suivant une formule archaïque que l'on retrouve sur les tombeaux des martyrs des premiers siècles de l'Eglise où sont représentés des instruments de torture pour rappeler leur genre de mort (1), l'artiste du XIV[e] siècle qui burina cette délicieuse figurine a disposé sur le fond guilloché de son petit bas-relief une épée posée en pal, la pointe en bas, au côté droit de la sainte.

Bien que ce détail soulignant le genre du martyre qu'a enduré la sainte puisse être considéré ici comme une superfétation, puisque la façon dont elle représentée, debout, décapitée, tenant son chef entre les mains indique bien clairement le supplice qu'elle subit, ce détail n'en est pas moins intéressant.

Les artistes médiévaux, on le sait, avaient coutume de représenter les saints et les personnages bibliques avec les costumes, voire même les armes de leurs contemporains, les transportant dans des cadres qui leur étaient familiers. Obéissant à cette méthode, le ciseleur du XIV[e] siècle a donc reproduit cette épée suivant le type caractéristique en usage de son temps : poignée courte, pommeau en forme de disque, quillons droits, en partie recouverts par les rebords de la lame effilée et très large à son talon.

Au-dessous de ce bas-relief, on lit la légende suivante, disposée sur trois lignes :

Caput : Sancte : Bone : virginis : Z :
Martiris : de Collegio : s[an]c[t]e : Ursule
Z undeci[m] : milium : virgin[u]m :

---

(1) Cf abbé Martigny — Dictionnaire des antiquités chrétiennes. Paris 865s,, art. instruments et emblèmes représentés sur les tombeaux chrétiens, p. 326

Dans cette inscription, on peut noter, comme particularité épigraphique, le mélange des onciales et des caractères latins dans l'emploi de certaines lettres.

Ce reliquaire contient encore une boîte crânienne fort bien conservée, mais sans vestiges de cachets ou d'authentiques. Cependant, les traces anciennes laissées par les aspérités de la partie inférieure de ce crâne sur l'oxyde qui recouvre le métal du fond du reliquaire, aux endroits où il y a eu contact, porteraient à croire que ce chef est bien celui pour lequel cet objet a été fait.

C'est dans un excellent état de conservation que nous est parvenue cette pièce d'orfèvrerie d'un type peu commun.

Le couvercle bombé est muni d'une charnière et d'un système de fermeture à clavette, disposés sur les côtés. A l'intérieur de la réserve, dont le métal est oxydé, on remarque une petite frette soudée, en partie brisée, et un crochet à la paroi latérale indiquant une seconde fermeture interne.

Extérieurement ce reliquaire est complètement doré ; en certains endroits saillants du couvercle, cette belle et ancienne dorure a disparu, laissant à nu le cuivre qui, avec le temps, a pris une teinte brune.

On supposerait volontiers que cette usure est due aux nombreux baisers des fidèles ayant honoré jadis la relique et aux frottements qu'ils provoquaient en faisant toucher divers objets de piété à cette châsse suivant une très ancienne coutume populaire, encore répandue de nos jours.

Lille, le 28 février 1921.

Em. THÉODORE.

NOTES

SUR UNE BAGUE ROYALISTE TROUVÉE A SAMER

Dans la partie de *l'Épigraphie du Pas-de-Calais*, consacrée à l'arrondissement de Boulogne, il est fait mention de trois anneaux à inscriptions de l'époque antique, conservés au musée de Boulogne ; deux sont en or, le troisième est en laiton.

Ceux en or ont été trouvés, l'un par l'abbé Haigneré dans le cimetière des Yeulles à Hardenthun, l'autre par M. Vaillant à Nesles-les-Verlincthun (1).

Voici quelques observations sur une curieuse bague en laiton du temps d'Henri IV, exhumée également du sol de l'arrondissement de Boulogne.

Lors d'un voyage que je fis à Samer le 3 septembre 1920, elle m'a été très gracieusement offerte par mon collègue M. Louis Géneau qui savait tout le prix que j'attachais aux documents de cette nature, que je collectionnais.

C'est une bague en laiton recouvert d'une patine brune et en plusieurs endroits, de traces de carbonate de cuivre ; son poids est de 7 grammes, le jonc mesure à l'intérieur 0,^{m}021 de diamètre. Plat à sa face interne, ce jonc présente extérieurement une surface convexe ; il offre un chaton de forme ovale à bâte élevée et décorée de guillochis, sertissant une entaille gravée sur une tablette d'onyx à bordure biseautée (2), représentant le buste lauré et cuirassé d'Henri IV, de profil à gauche. De chaque côté du chaton, apparaissent, gravés sur le jonc, l'écu de France et au-dessous un grand H, initiale du roi.

Le reste du pourtour du jonc est agrémenté, le long des bordures, de branches de laurier aux feuilles symétriquement disposées.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis par M. Louis Géneau, cette bague a été trouvée en 1884, à 0^{m}50 de profondeur

---

(1) Epigraphie du Pas-de-Calais, tome III. Arrondissement de Boulogne. Ville de Boulogne. Supplément. Musée. N^{os} 05, 06, 4.

— Hardenthun — Hameau de Marquise, autrefois célèbre seigneurie et hameau important. — aujourd'hui bien déchu.

— Nesles, canton de Samer.

(2) Cette tablette est légèrement fendue à sa partie supérieure.

dans le sol, au cours des fouilles opérées sur l'emplacement de l'ancien cimetière paroissial de Samer, où l'on mit alors à jour quantité de squelettes. La bague se trouvait encore engagée au doigt de l'un d'eux ; mais soit que le sol eût été remué par des inhumations successives, soit pour d'autres raisons, on ne retrouva pas de traces de cercueils, ni rien qui pût permettre de se rendre compte de la qualité des personnes enterrées en cet endroit et dont on venait d'exhumer les restes.

Le terrain de cet ancien cimetière dénommé « grand âtre », ayant été désaffecté, fut vendu, transformé en jardin particulier, puis en place publique (1). De nos jours, celle-ci forme un espace libre entre la clôture du jardin longeant tout le côté méridional de l'église paroissiale de Samer et les derniers vestiges de l'abbaye de S. Vulmer, constitués par les anciennes dépendances du monastère datant des XVII[e] et XVIII[e] siècles. (2).

Les particularités que présente cette bague peuvent faire l'objet de diverses remarques.

L'intaille du chaton reproduisant les traits d'Henri IV en buste et lauré nous montre le roi vêtu d'une armure à gorgerin sur lequel retombe un col de lingerie ; une bande d'étoffe disposée en travers de la partie supérieure du plastron de la cuirasse, va s'attacher au-dessus de l'une des spallières. Cette pièce d'armure comprend une large lame unie protégeant le défaut de l'épaule, tandis que la partie recouvrant la tête de l'humérus forme un bulbe agrémenté de grosses côtes en relief.

C'est une des dernières formes que prend la spallière, procédant comme construction de cette pièce défendant l'articulation de l'épaule dans l'armure complète de plates en usage au cours du XVI[e] siècle, qui, à la fin de cette période, en perdant ses grèves, va se transformer en demi armure. — L'épaulière sera constituée alors par des pièces articulées dites en écrevisse.

Pour l'iconographie d'Henri IV, cette intaille est fort intéressante (3). Bien que dans son ensemble elle paraisse se rapprocher des

---

(1) C'est par son testament en date du 7 novembre 1883 que M. F. Grebet, propriétaire de ce jardin occupant l'emplacement du cimetière, en fit don à la commune de Samer pour la création d'une place publique, (Renseignement fourni par M Louis Géneau).

(2) Cf Epigraphie du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, p. 916, 918.

(3) Voir au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale à Paris, dans la série des entailles modernes, buste d'Henri IV (catal, nos 2490 et 2490 bis), gravures attribuées à Julien de Fontenoy ou à Olivier Codoré, graveurs de la cour. Cf E. Babelon — Guide illustré au Cabinet des Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale. — Paris 1900. — p. 81.

effigies que l'on rencontre sur les monnaies de ce roi, c'est cependant un type inédit et original présentant des analogies, du moins pour la partie du costume, avec le buste figurant sur le double tournois de cuivre de 1599 (1).

Quant aux deux écus de France, gravés sur le jonc de l'anneau, de chaque côté du chaton, on notera que si les fleurs de lis sont de forme archaïque, par contre l'azur de l'émail du champ de l'écu est indiqué à l'aide de hachures horizontales.

On sait que la traduction de l'or par un pointillé, de la couleur des émaux des armoiries par des hachures diversement disposées est une invention relativement récente (2), imaginée pour faciliter les reproductions d'armoiries, lors de la diffusion des travaux d'héraldique. Le procédé parut pour la première fois au début du XVII[e] siècle, mais les signes consacrés par l'usage ne paraissent avoir été régulièrement employés qu'à partir de 1631.

Cette méthode fut adoptée par la xilographie et surtout par la chalcographie pour reproduire les dessins héraldiques avec leurs émaux sans avoir recours au pinceau de l'enlumineur. Elle s'étendit à la gravure des armoiries sur les matrices de sceaux, les pièces d'orfèvrerie et de vaiselle plate au cours du XVII[e] siècle.

---

(1) Cf Hoffmann. Les monnaies royales de France. — Paris, 878, pl 82, n° 75.

(2) Le P. Menestrier S. J., héraldistes née à Lyon en 63, mort à Paris en 705 dans sa *Nouvelle méthode résonnée du Blason*, publiée à Lyon en 754, dit que l'invention consistant à déterminer les émaux du blason par des traits ou hachures pour les faire connaître sans couleurs dans les gravures et les estampes, ne date seulement que du commencement du XVII[e] siècle : On ne sait pas bien qui en est le premier inventeur : quelques-uns l'ont attribuer au P. Petrasancta *a*) Jésuite parce qu'on s'en est servi en l'impression de son livre latin du blason. Vulson la Colombière *b*) se l'est voulu attribuer, mais son ouvrage est postérieur à celui de ce jésuite et l'on en voit aussi la pratique en quelques endroits avant le P. Petra sancta.. (Menestrier, *op. cit.* p. 54).

D'après les recherches de M. Imbert de la Phalecque pour déterminer la date où parurent pour la première fois des signes de convention pour désigner les émaux du blason dans les gravures sans avoir recours aux couleurs ni aux descriptions il paraît démontré que c'est en Flandre et dans les Pays-Bas que cette invention a pris naissance : L'or fut représenté assez régulièrement par des points en 1608 na Jean Collaert *c*) dans les *Généalogies* de Corneille Martin.

Le graveur qui aida Butkens dans la publication en 1626 de la généalogie de la maison de Lynden *d*) suivit une méthode qu'il employa d'un bout à l'autre de l'ouvrage, mais les signes différent de l'usage actuel.

Les *Recherches des antiquités et noblesse de Flandre* de Philippe de l'Epinoy, imprimées à Douai en 1631, seraient le premier ouvrage où on aurait régulièrement employé ces signes.

Mais dans les anciens documents de sphragistique, les pièces ou meubles de l'écu étaient simplement gravés en relief ou indiqués au trait, et l'or ou les émaux de ces pièces ou du champ de l'écu n'étaient jamais indiqués soit par pointillé ou des hachures. On notera que cette règle, qui, généralement, persista dans la numismatique jusqu'à la Révolution (1), était encore observée au XVII^e^ et même au XVIII^e^ siècle dans la taille des matrices de sceaux et des fers de reliure armoriés, ornant les plats de couvertures des livres, alors que l'usage était établi d'indiquer par un pointillé ou des hachures l'or ou les émaux des armoiries dans la gravure des planches de figures héraldiques et sur les pièces d'orfèvrerie.

L'indication par des hachures horizontales de l'azur de l'écu de France qui se voit sur cette bague, appartenant an dernier quart du XVI^e^ siècle, peut être considérée comme un des plus anciens exemples

---

Ce n'est donc ni en 1639 avec Vulson de la Colombière ni en 1638 avec Petra-Sancta que l'idée de cette invention a paru pour la première fois avec ensemble (Cf. *Chevalier Imbert de la Phalecque — De la gravure du blason.* Bulletin de la Commission historique du départ. du Nord. t. V. 1857, p. 7-74 ; t. VI, 1862, p. 36-89).

J'ai sous les yeux une édition des « *Gènéalogies et anciennes descentes des Forestiers et comtes de Flandre*, par Corneille Martin » imprimée à Anvers par Jacques Messens pour Baptiste Vriendt en 1598 ; dans les gravures illustrant ce volume, l'or des armoiries est régulièrement indiqué, mais les hachures des émaux, lorsqu'elles sont employées, sont des plus fantaisistes et varient d'une planche à l'autre, pour la reproduction des mêmes armoiries (E. T.)

a) Petrasancta ou Petra Sancta (Silvestre), né à Rome en 1598, mort en 1637, auteur de l'ouvrage intitulé : Teseræ Gentilitiæ ex legibus fecialum descriptæ — Romæ - 1638 - in fo (Cf. Allegambe - Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu - Antverpiæ 1643 p. 421.)

b) Vulson (Marc de), sieur de la Colombière, né dans le Dauphiné vers la fin du XVI^e^ siècle, mort en 658, aute ur des ouvrages suivants : *Recueil de plusieurs pièces et figures d'Armoiries* — Paris 1639 in fol. — *De l'office des rois d'Armes, des héraulls et poursuivans* — 1645 in 4° — *La Science héroïque* — 1644-1699 in fo.— *Le vrai théâtre d'honneur et de chevalerie ou mémoires historiques de la noblesse*,1648, 2 vol. in fo.

c) Collaert (Jean) fils et élève d'Adrien, graveur au burin, né à Anvers vers 1540, mort en cette ville en 1628, aida son père dans la plupart de ses travaux et a donné seul les estampes du Missel de Moretus d'après Rubens. (Cf. Biographie nationale Belge - Bruxelles 1873).

d) Butkens (Christophe), moine cistercien d'Anvers, mort en 1650, auteur de *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant* — La Haye 1724-26 4 vol. in 1° ; *Annales généalogiques de la maison de Linden*, Anvers 1626, in f° (Cf. Biographie universelle. Paris 1829 - t. III, p. 414.

(1) C'est avec Louis XVIII qu'apparaît l'indication par des hachures de l'émail du champ dans l'écu de France qui figurait au revers des diverses monnaies en cours.

Bague royaliste
du temps des guerres de la Ligue
trouvée à Samer (P.-de-C.)

Face et profil.
(Grandeur de l'original)

d'interprétation régulière des émaux d'armoiries à l'aide de hachures en dehors des documents imprimés.

On a vu que sur cette bague, la lettre H était disposée sous l'écu fleurdelysé.

Plusieurs de nos souverains firent joindre au blason de la maison de France un attribut personnel, marque distinctive reproduite dans la numisnatique et les divers monuments contemporains de ces rois. Sous Louis XII apparait le porc épic ; la Salamandre avec la devise « nutriscor et extinguo » est l'emblème de François Ier ; pour symboliser sa gloire, Louis XIV ne crut mieux faire que de choisir un Soleil rayonnant avec ces mots : « nec pluribus impar ». L'H initiale du nom d'Henri accompagna l'écu royal sous Henri II, Henri III et Henri IV.

Cet anneau présente aussi un autre intérêt puisqu'il peut être considéré comme un emblème de parti.

Parmi les plombs historiés trouvés dans la Seine, recueillis par A. Forgeais, publiés par cet archéologue (1), et conservés de nos jours au Musée de Cluny à Paris (2), on rencontre plusieurs de ces petits monuments ayant un caractère politique, et qui servirent d'enseignes ou de signes de reconnaissance entre les membres des divers partis qui furent aux prises pendant la guerre de cent ans (3).

D'époque plus récente, la bague trouvée à Samer se rattache à cette catégorie d'objets. Elle peut être regardée comme une bague de royaliste, parti opposé à celui de la Ligue et dont les luttes eurent le Boulonnais comme un des principaux théâtres d'opérations.

---

(1) Arthur Forgeais. — Collection de Plombs historiés trouvés dans la Seine. — 5 vol. in 8° Paris 1858 — 1862 — 1863 — 1864 — 1865 — 1866.

(2) On sait que les objets de plomb ayant séjourné longtemps dans l'eau, lorsqu'ils sont ensuite exposés à l'air, sont appelés à disparaître au bout d'un laps de temps plus ou moins long, s'ils ne reçoivent pas des soins spéciaux et très minutieux. Peu à peu ils se recouvrent d'une efflorescence blanchâtre connue sous le nom de lèpre du plomb, se transforment en céruse et deviennent pulvérulents.

La collection des plombs historiés recueillis par Forgeais se trouvant au Musée de Cluny est appelée à disparaître.

(Cf. A. Demailly — Inventaire d'une série inédite de monnaies des Evêques des innocents, des Papes des sots, enseignes, médailles et autres petits monuments de plomb trouvés en Picardie, principalement à Amiens.

Extr. du t. XXXVI des Mémoires in 8° de la Société des Antiquaires de Picardie. p. 19-20).

(3) A. Frogeais, op. cit. 3e Série. — Variété numismatiques. — p. 181 à 208 — Descrip. et reproduct. d'insignes divers des partis bourguignon, anglais et français.

A cette époque si troublée, tandis que le château du Mont-Hulin était considéré comme une des plus puissantes citadelles de la Sainte Union, et que ceux d'Etaples et d'Hardelot passaient tour à tour aux mains des deux partis, les manoirs du Boulonnais, dont on peut voir encore de si curieux spécimens, mis en état de défense constituaient autant de camps retranchés, comme l'a fait remarquer mon érudit confrère et ami Roger Rodière, dans les chapitres si excellemment annotés qu'il a consacrés à la partie de l'Epigraphie du Pas-de-Calais, relative à cette région.

Durant cette guerre intestine, le bourg de Samer figure parmi ceux qui reparaissent le plus souvent dans les registres des ministres protestants (1), et les réformés étaient en grand nombre parmi les troupes royales qui tenaient garnison dans les forteresses de la contrée (2). A la tête de ces troupes se trouvaient des chefs appartenant aux plus anciennes familles du pays.

En janvier 1589, les Ligueurs, qui venaient de s'emparer d'Etaples et du château de Longvilliers, se saisirent également de Samer, « par leur intelligence avec le capitaine Nole et les habitants que l'on avoit laissés dans l'abbaye » (3).

Mais en septembre 1589, Guillaume Le Bon, sieur d'Harsenville, capitaine de Samer pour la Ligue, fut forcé de capituler entre les mains de Du Bernet, gouverneur royaliste de Boulogne (4). On voit,

---

(1) Abbé Lefebvre. — Les Huguenots et la Ligue au diocèse de Boulogne. — Boulogne, 1855, p. 19.

(2) Id. p. 70.

(3) *Journal du siège de Boulogne par la Ligue*, mss. de la Biblioth. de Boulogne. — Cité par R. Rodière. *Les gouverneurs de Montreuil de la maison des Essarts de Maigneulx* ; 1re partie, Abbeville, 900, p. 7.

(4) R. Rodière, *Les Gouverneurs de Montreuil de la Maison des Essarts de Maigneulx ;* 2e partie, Montreuil, 906, p. 50. — L'échevinage d'Abbeville, par délibération du 20 septembre, protesta contre les prétentions de la Chambre de Etats de la Ligue en Picardie qui voulait le rendre responsable « de la prise de Samer en Boullenois, du capitaine Arcenville et de ces soldards, faute de paiement des garnisons aud. lieu ». (Prarond, *la Ligue à Abbeville*, 868, t. II p. 681). La Chambre des Etats prétendait faire payer par la ville d'Abbeville les garnisons ligueuses du Boulonnais.

en effet, les châteaux de Samer et de Wierre-au-Bois au pouvoir des royalistes, en 1590 (1) et en 1594 (2).

On voit aussi que, en 1591, le duc d'Epernon, chef des troupes royalistes dans la contrée, pour faire opposition aux forces de la Ligue qui tenaient la campagne, avant d'aller rejoindre le roi, plaça le sieur de la Haye dans Samer avec soixante arquebusiers (3).

J'ai dit que cette bague avait été trouvée à peu de profondeur, au doigt de l'un des squelettes enterrés dans l'ancien cimetière paroissial, voisin de l'abbaye de S[t] Vulmer, qu'au cours des fouilles on n'avait pas relevé de traces de cercueils, ce qui laisserait supposer que les cadavres dont on avait exhumé les ossements avaient dû être enterrés précipitamment. Le squelette auquel appartenait cette bague serait peut-être celui d'un soldat royaliste tué au cours de l'un de ces combats ou escarmouches si fréquents dans ces parages. Cet anneau avait été vraisemblablement porté par l'un des compagnons d'armes du Béarnais et très certainement par l'un de ses partisans.

« *Nil novi sub sole* »

N'a-t-on pas souvent remarqué durant la dernière grande guerre que les soldats des diverses nations belligérantes portaient fréquemment des bagues spéciales, le plus souvent pauvre bijoux de pacotille reproduisant de diverses façons des emblèmes nationaux ou patriotiques, des portraits de souverains.

Dans l'esprit de ces soldats, ces objets malgré leur infime valeur symbolisaient leur nationalité, évoquaient le souvenir du chef ou de l'arme auxquels ils étaient attachés.

Lille, le 2 Janvier 1921.

Em. THÉODORE.

---

(1) 10 apvril 1590, Clairette Sailly, femme de Jochin de Thieu, laboureur à Estaples, constitue une rente « au nom de Charles de Thieu, son filz, de présent détenu par les ennemis de l'Union, prisonnier au chasteau de Wierre ». — (4 avril 1590) Jossine Hurter, femme d'Antoine du Camp, de l'estat de labeur, « pour parvenir au paiement et acquict de la ransson à laquelle a esté mis et taxé led. du Camp, son mary, à présent misérablement détenu prisonnier au fort de Samer par les adversaires et ennemys de l'Union catholicque », constituée une rente (Minute Poullet, notaire à Montreuil). — R. Rodière, *Les Gouverneurs, etc.*, 2[e] partie, p. 5).

(2) Nicolas Tillette, laboureur en la censse de Bignopré, paye, le 7 avril 1593, « la ransson à laquelle Louis (?), filz dud. Nicolas, a été taxé et cottizé par les ennemis de l'Union catholique, qui [le] détiennent prisonnier au fort de Samer en Bullenois ». (Id. — Ibid , p. 6).

(3) Abbé Lefebvre op cit., p. 198 — Le sieur de la Haye était huguenot, et Seigneur de Wierre-au-Bois, château-fort encore existant, situé aux portes de Samer. (note R. Rodière.)

NOTES

SUR UN PENDENTIF DE PATENOTRES EN VERMEIL DU XVI[e] SIÈCLE (1)

La dispersion aux enchères d'une collection d'objets d'art et de curiosité réserve parfois aux chercheurs d'heureuses trouvailles, surtout dans les lots d'objets les plus divers, parmi lesquels se glissent certains dont le mérite est méconnu, et qui échappent à l'attention des amateurs, n'ayant pas du reste été jugés dignes d'être mentionnés au catalogue de la vente.

C'est dans ces conditions, lors de la vente de la collection d'un vieil amateur douaisien, M. le docteur Adolphe Faucheux, ayant eu lieu en avril 1911, que j'ai pu acquérir un très intéressant bijou en vermeil du XVI[e] siècle, qui n'est autre qu'un pendentif de patenôtres (2).

On sait que les patenôtres, composées de grains enfilés à un lacet ou fixés à une chaînette (fig. I.), étaient fort en vogue au moyen-âge.

Au XIII[e] siècle, leur fabrication occupait trois corporations de « patenôtriers » se distinguant par la nature des matières employées : la première était celle des patenôtriers d'os et de cor (bois de chêne ou de cormier) ; la seconde, des patenôtriers de corail et de coquilles ; la troisième, des patenôtriers d'ambre et de gest (jayet, jais) (3).

---

(1) L'objet décrit dans ces notes, provient d'une abbaye située dans une commune du département du Nord, mais comme ce monastère dépendait avant la Révolution de l'ancien diocèse d'Arras, on a pensé qu'à ce titre, il n'était point étranger au cadre des études de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.

(2) Cet objet a figuré à l'expression universelle et internationale de Gand en 1913, dans la section rétrospective « l'art ancien dans les Flandres » ; catalogue n° 527.

Cf. Paul Bergmans. — L'Exposition d'art ancien dans les Flandres : Gand, 9-3 L'Art flamand et hollandais, 15 Septembre 1913 p. 68.

(3) Cf. Le livre des métiers d'Étienne Boileau avec notes et introduction par G. B. Depping-Paris. 1837, p. 66, 68, 71. (Coll. des documents inédits sur l'Histoire de France, 1re Série, Histoire politique).

Fig. 1

Patenôtres
c^t^. du XVII^e^ siècle

(Collection Théodore Lille)

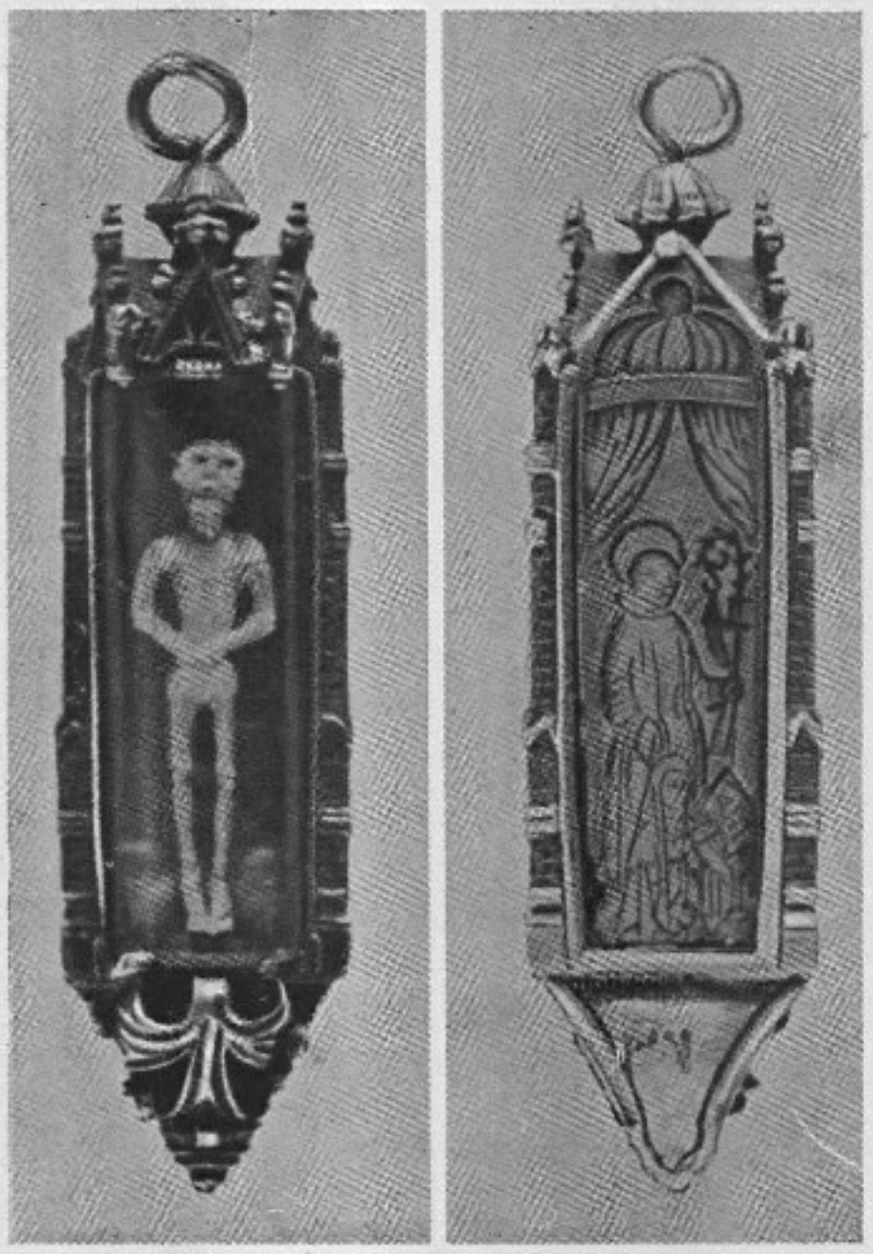

Fig. 2

Pendentif de patenôtres en vermeil, XVI^e^ siècle.
Face et revers.

(Collection Théodore, Lille)

Fig. 4

Jacqueline de Lalaing, abbesse de Flines.

Fragment d'une miniature extraite du diurnal manuscrit (XVI^e^ siècle) ayant appartenu à cette abbesse, d'après l'Histoire de l'abbaye de Flines par Mgr Hautcœur.

Fig. 5

Boîte aux Saintes huiles, en argent,
XVI^e^ siècle,
conservée dans l'église Saint-Jean à Tournai.

Fig. 3

Poinçon d'orfèvre
figurant sur le pendentif de patenôtres
et sur la boîte aux Saintes huiles
conservée à Tournai.

Les patenôtres se portaient souvent suspendues à la ceinture (1) : cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours, ainsi que le témoignent les chapelets attachés à la ceinture des membres de certains ordres religieux.

Durant la période médiévale, ces objets de piété s'étaient transformés en objets de luxe ; aussi étaient-ils considérés, à l'occasion, comme faisant partie des agréments de la parure féminine.

Regardés aussi comme des souvenirs de famille que l'on conservait précieusement, ils se transmettaient de génération en génération et faisaient, après la mort de leur propriétaire, à défaut d'héritiers directs, l'objet de legs particuliers.

En février 1327, Jehenne Bruniele prend les dispositions suivantes : « Je donne à Magnon femme Willaume de Morcourt, me blanc chaperon de kamocas, un hanap de madre et une louce d'argent ; *à Marie Pasquine mes milleurs patrenostres d'ambre ki furent me mère* ; à Magnon Dechambray, fille Watier Dierinc, 1 agnus Dei et unes tavles d'ivoire et à Katelinne, se suer, unes eures; à Willaume de Morcourt me coroie ke j'ai chainte et mes tavles d'ivoire.. (2) ».

En 1462, une maîtresse de Philippe le Bon, Nicolle la Chastellaine, inscrit dans son testament, parmi ses legs :

---

(1) Au XV^e^ siècle, il était de bon ton de porter à la ceinture des patenôtres ainsi que d'autres objets d'aspect pieux, et cette mode était en telle faveur dans les classes de la société les plus diverses que sa vogue s'étendait jusqu'aux femmes qui par leur genre de vie, ne passaient pas précisément pour inspirer des sentiments de dignité et de componction, et encore moins pour être citées comme des modèles de vertu. Le port de la ceinture était défendu au moyen âge aux femmes dissolues, et lorsque l'une d'elles était surprise par la police en en portant, la ceinture et tout ce qui y était suspendu étaient confisqués et cela sans parler de l'arrestation de la délinquante ; l'extrait suivant des comptes et ordinaires de la ville de Paris de 1459 en donne l'exemple suffisamment probant :

Une ceinture ferrée de boucle, mordant et cloes d'argent doré, pesant deux onces et demie avec une surceinte aussi ferrée de boucle, mordant et cloes d'argent doré, un *Pater noster* de corail, tels et quels à boutons et un *agnus Dei* d'argent des *heures à femmes* telles quelles à un fermoir d'argent doré et un collet de satin fourré de menu vair, tel quel advenu au Roy notre Sire par la confiscation de damoiselle Laurence de Villers, emme amoureuse, constituée prisonnière pour le port d'icelle.. » Cf. Histoire et Recherche des Antiquités de la ville de Paris, par Henri Sauval, avocat au Parlement — Paris 1724 — Comptes et ordinaires de la ville de Paris 1459 — Forfaiture, t. III. p. 360

(2) Archives de Tournai, actes passés devant échevins, année 1326. — Cf. Mgr. Dehaisnes. — Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e^ siècle, — Lille 1886, p. 271.

« A mademoiselle de Charny, mes habis de soye, mon collet et caisne d'or, avec mes joiaulx, comme agniaulx, patrenotres et chaintures... (1) ».

Quelquefois même, comme cela se pratiquait dans un certain nombre de travaux d'orfèvrerie, les patenôtres étaient parfumées. On en trouve la preuve dans cet extrait de l'inventaire de Charles le Téméraire :

« Item, quatre patrenostres d'or à façon de Venise, plaine de mus (musc) et d'ambre et au bout ung reliquaire et à bout de l'autre ung bouton de perles, pesant ensemble I m. V o... » (2)

De plus, les pratiques superstitieuses s'alliaient à ces objets de dévotion et on pouvait rencontrer des patenôtres agrémentées de talismans contre le poison et les maléfices. Dans l'inventaire après décès (1304) des objets précieux conservés dans le château et les coffres de Jean, comte de Hainaut, petit-fils de Marguerite de Constantinople et de Bouchard d'Avesnes, sont citées : « II paires de patrenostres en gaet et une paire d'argent avec une *langhe de sierpent.* » (3)

On sait qu'au moyen-âge, on croyait reconnaître la présence du poison dans les boissons et dans les aliments, rien qu'en les touchant avec une « épreuve » faite de corne de licorne, de langue de serpent et de certaines pierres précieuses, montées sur une pièce d'orfèvrerie (4).

Les grains des patrenôtres étaient façonnés avec des pierres fines ou des métaux précieux, et à l'extrémité était attaché, la plupart du

---

Dans la longue énumération d'objets précieux mentionnés dans le testament d'Ailleaume d'Auberchicourt, bourgeois de Douai, marchand de cire et d'huile en 1367, on trouve : I chapelet à pierres et à esmailles... I tiercheron de grosses patenostres d'ambre, à boutons de perles (Cf Mgr Dehaisnes, Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle Lille, Danel. 1886, p. 201)

(1) Extrait du Testament de Nicolle la Chastellaine, 1462. Félix Brassart La fin d'une maîtresse du Philippe le Bon Nicolle la Chastellaine, dite du Bosquel. Souvenirs de la Flandre Wallonne. t. 14, 1874, p. 193.

(2) Archives de Lille. — Inventaire de Charles le Téméraire, art. 3156 à 3177 — Patrenostres de coral, d'or et d'argent. — cf. Comte de La Borde, les ducs de Bourgogne. Preuves, 2e partie, t. 2 - Paris, 1851, p. 130-131.

(3) Cf. Mgr Dehaisnes, Hist. de l'art, p. 441.

(4) Cf. Cte de La Borde. Notice sur les émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Musée du Louvre. — Paris 1853. — Glossaire et Répertoire ; art. Epreuve, Essay, languier, langue de serpent.

temps, un pendentif sous forme de croix ou de tout autre ornement, bijoux dans lesquels les orfèvres du temps s'étaient ingéniés à apporter tout le raffinement de leur art (1).

C'est précisément un de ces derniers objets que j'ai pu recueillir, après qu'il avait été conservé à Douai pendant soixante ans environ.

Avant d'entrer dans la collection de M. le docteur Faucheux, il avait appartenu à M. le docteur Escallier, décédé en 1857 (2), à qui l'on doit la conservation de nombreux objets d'art parmi lesquels on comptait le fameux polyptique de l'abbaye d'Anchin peint par Bellegambe, dont cet amateur fit bénéficier généreusement sa ville natale (3)

Ce pendentif en vermeil finement ciselé est à double face ; il appartient à la dernière période du style gothique et mesure 0^m 076 de hauteur ; son poids est de 30 grammes. (fig. 2).

La face principale affecte la forme d'un petit édicule d'allure architecturale, composé d'un dais décoré de pinacles et de trois gables occupant la partie antérieure de trois toitures se pénétrant à la façon d'une couverture de transept et que surmonte un bouton orné, terminé lui-même par un anneau de suspension. Ces gables agrémentés de crochets le long des rampants et garnis chacun d'un épi, abritent un arc subtrilobé.

Sur les côtés de l'édicule se détachent de petits contreforts retraités, décorés d'arcatures ; à l'aide du burin, l'orfèvre y a simulé un appareil de maçonnerie.

---

(1) Cf. Viollet-le-Duc — Dictionnaire raisonné du mobilier français. Paris, 873 t IV ; art. patenôtres.

«... Pour le fachon et l'or d'une croisette pour pater, LII s., et pour le fachon de trois petites croisettes. XXI s , et pour l'argent XV s., monte ensamble III lib. VIII s ..» (Manuel des Boursières de l'abbaye de Flines de 542-543. Mgr Hautecœur, Cartulaire de l'abbaye de Flines, t. 2. Lille, 873, p. 935.)

«... Item une patrenostres blanches, à fachon de cuers et de cinq chayneaulx parmy esmaillez, et ung bouton de perles a bout a esguillectes dessoubz pendans, et une petite verge, dont ou milieu garnye d'un petit diamant, d'une petite tourquoise et d'une petite esmeraude... » (Arch. de Lille. Inventaire de Charles le Téméraire, art. 3156 à 3177. - Comte de La Borde, op. cil).

(2) Cf. P. Hédouin — Essai bibliographique sur le docteur Enée Aimé Escallier — Valenciennes, Impr. E Prignet. 857. — broch. de 3 avec portrait et fac-simile d'autographe.

(3) Ce polyptique, classé au nombre des monuments historiques du département du Nord, est conservé de nos jours dans la sacristie de l'église Notre-Dame de Douai. Il a été décrit et reproduit par le docteur Escallier, qui avait pu retrouver et réunir les fragments dispersés de cette œuvre.

Cf. E. A. Escallier — l'Abbaye d'Anchin — Lille, 852, p. 244. — Mgr Dehaisne. La vie et l'œuvre de Jean Bellegambe. — Lille, 890. p. 65 à 04.

La partie inférieure en forme de cul de lampe offre un beau motif emprunté à l'ornementation végétale, aux nervures très accusée et dont lee extrémités se terminent par des enroulements.

Cet édicule abrite une tubulure de cristal sous laquelle est disposée une image de la mort, non point sous l'aspect classique du squelette, mais suivant la formule chère aux artistes des XV^e^ et XVI^e^ siècles, c'est-à-dire sous les traits d'un cadavre décharné, la peau colants sur les os (1).

Le sujet macabre figurant sur ce pendentif de patenôtres, où est représentée sur le revers, ainsi que nous allons le voir, l'effigie d'une religieuse qui en était propriétaire, est la traduction iconographique du « memento mori », pensée rendue de façons si variées par les artistes médiévaux (2) et qui donna naissance aux fameuses danses des morts reproduites jusque sur certaines cloches des églises rurales (3).

Il est parfaitement approprié à l'objet qui était le principal ornement des patenôtres, et constitue une variante des têtes de mort attachées communément aux chapelets, usage ancien dont le supereb spécimen de chapelet du XV^e^ siècle, conservé au musée archéologique

---

(1) Cette figuration de la mort, parfois plus réaliste encore, nous faisant voir un cadavre où pendent des chairs en lambeaux, est tellement familière à cette époque, qu'elle prend place dans des pièces de théâtre où l'on représentait des danses macabres. « Des hommes nus affublés d'un morceau d'étoffe rouge qu eur pendait au dessous de l'estomac sur le ventre, simulant un cadavre dont on aurait arraché les entrailles, jouaient là-dedans le personnage des morts. » (Louis Dimier — Les danses macabres et l'idée de la mort dans l'art chrétien — Paris Bloud. 1902, p. 14).

(2) Dans la collection de sphragistique formée par feu M. Charvet, on pouvait voir un sceau ogival du XIV^e^ siècle, celui de Pierre de Tournan, prêtre, représentant un squelette couché dans un tombeau, les mains jointes : au-dessus, une main bénissante entre deux étoiles, et au-dessous, sous une arcade trilobée, un prêtre en prière.

Cf. Catalogue de la vente Charvet (Paris — mai 1883) n° 1162.

(3) Cloche de l'église de Chéreng (arr. de Lille), XVI^e^ siècle.

Cloche de l'église de Socx (arr. de Dunkerque) datée 1700 et ornée d'une danse des morts exécutée d'après un type paraissant remonter au XVI^e^ siècle.

Cf. — Mgr Dehaines — Le Nord monumental et artistique — Lille, Danel 1897, p. 154.

La reproduction d'une partie de la danse des morts qui se trouve sur la cloche de Chéreng précède une note sur une danse des morts publiée par M. de Contencin dans le Bull. de la Com. hist. du dép. du Nord, t. 2, 1844 p. 37.

La *Statistique Archéologique du Nord, arrondissement de Dunkerque*, signale, outre la cloche de Socx, celle de Bissezeelle et de Mardick qui avant leur refonte au XIX^e^ siècle étaient ornées de danses macabres, (op. cit. pp. 236, 240, 262).

de Douai, avec ses grains d'ivoire sculpté représentant chacun une tête de personnage (1), nous offre un exemple.

Le revers du pendentif présente une petite plaque glissant dans deux rainures et qui découvre en se tirant une réserve disposée pour recevoir des reliques (2); cette plaquette est gravée, les parties creuses ont été autrefois garnies d'émaux transparents dont on remarque encore des restes très appréciables, de teinte verdâtre.

On y voit, sous une sorte de ciborium ou de baldaquin à courtines, une religieuse portant le costume de l'ordre de Citeaux, avec la guimpe et le voile tombant sur les épaules. Elle est agenouillée, les mains jointes, devant un escabeau recouvert d'une étoffe, sur lequel est placé un livre ouvert.

Debout près d'elle se tient saint Bernard, la tête nimbée, vêtu du costume des Cisterciens, comportant, outre le froc serré à la taille par une ceinture de cuir, le scapulaire et le capuchon à mosette. Le saint tient une crosse : à l'extrémité de la volute de celle-ci est fixé un *sudarium* (3).

Sur la partie inférieure de l'objet correspondant au cul de lampe de la face principale est frappé un poinçon représentant un cygne (fig 3) ; ce détail est particulièrement digne d'attention.

En effet, on retrouve ce même poinçon sur une boîte aux saintes huiles, en argent, portant la date 1541, conservée à l'église Saint-Jean à Tournai. Cette boîte de forme triangulaire, avec balustre à chaque

---

(1) Cf. A. Cahier — Coup d'œil sur quelques parties du Musée de Douai. — Douai, 1854 p. 55 et suiv. Reproduct. — Extrait des Mém. de la Société Impériale d'Agriculture. Sciences et Arts, centrale du département du Nord, séant à Douai.

(2) Les patenôtres étaient parfois ornées d'un reliquaire fixé à l'une de leurs extrémités, comme le prouve l'extrait de l'inventaire de Charles le Téméraire cité plus haut.

(3) Le sudarium consistait en une bande d'étoffe ou de lin plus ou moins ornée que l'on attachait au nœud de la crosse.

En Italie, vers la fin du XVI[e] siècle conformément à un décret du concile de Milan, les abbés seuls portaient le sudarium attaché à la crosse. Mais en France, en Angleterre, en Allemagne et dans les Pays-Bas, l'insigne pastoral des évêques et des abbés était indistinctement pourvu de cette appendice. — Cf. E. Reusens — Éléments d'archéologie chrétienne — Louvain, 1875 — t. 2, p. 438.

angle, offre sur chacune de ses faces un sujet gravé représentant la mise au tombeau, Sainte Catherine, Sainte Marguerite (1). Il n'est donc point douteux que notre pendentif ait été exécuté par un orfèvre de la région.

Le sujet gravé au revers du pendentif nous a permis d'établir un rapprochement des plus suggestifs qui nous indiquerait le nom de la personne à qui ce joyau aurait appartenu autrefois.

Mgr Hautcœur, dans son histoire de l'Abbaye de Flines, reproduit en hors-texte une miniature extraite d'un livre d'heures ayant appartenu à Jacqueline de Lalaing, 22e abbesse du monastère de Flines, de l'ordre de Citeaux. (2) (fig. 5).

Ce diurnal manuscrit, dit le savant historiographe de Flines, après avoir fait partie de la collection de M. de Cugnac à la Madeleine-lez-Lille, est passé entre les mains de sa fille Madame veuve de Badts de Cugnac, à Marc-en-Barœul. Il mesure environ dix-sept centimètres sur onze. Sur le dernier feuillet on lit : « Ce présent journal à l'usage de Cisteaulx appartient à dame Jacqueline de Lalaing abbesse du monastère de Flines, et fut escrit l'an Nostre Seigneur mil Ve XXXII. » (3).

La miniature reproduite par Mgr Hautcœur et tirée de ce diurnal représente l'Annonciation. A l'angle de la scène, au premier plan, à gauche, on voit l'abbesse Jacqueline de Lalaing, agenouillée, les mains jointes ; près d'elle se tient saint Bernard (fig 5).

C'est ce même groupe qui est représenté sur le revers du pendentif. La disposition des personnages. leurs mouvements, leur costume sont identiques de part et d'autre, sauf de très légères variantes comme l'escabeau prie-Dieu, qui ne figure point sur la miniature et où le livre, fermé, est placé à terre.

---

(1) Cf. E. J. Soil de Moriamé. Catalogue de l'Exposition des anciennes industries d'art tournaisiennes — Tournai, 1911 — nº 1536.

E. J. Soil de Moriamé -- Orfévreries tournaisiennes du XVIIe et du XVIIIe siècles à l'Exposition de Tournai, 1912. — Anvers, 1912, p. 298, note.

(2) Mgr Ed. Hautcœur — Histoire de l'abbaye de Flines — Nouvelle édition — Lille, Giard, édit 1909 -- planche VIII, p. 176.

(3) Ibid. p. 179, note 1.

— Cf. Van Drival. Catalogue de l'exposition d'objets d'art religieux ouverte à Lille en 1874. 2e édit. page 39. nº 114.

— Ce livre d'heures est signalé par Mgr Dehaisnes, Le Nord monumental et artistique, p. 217.

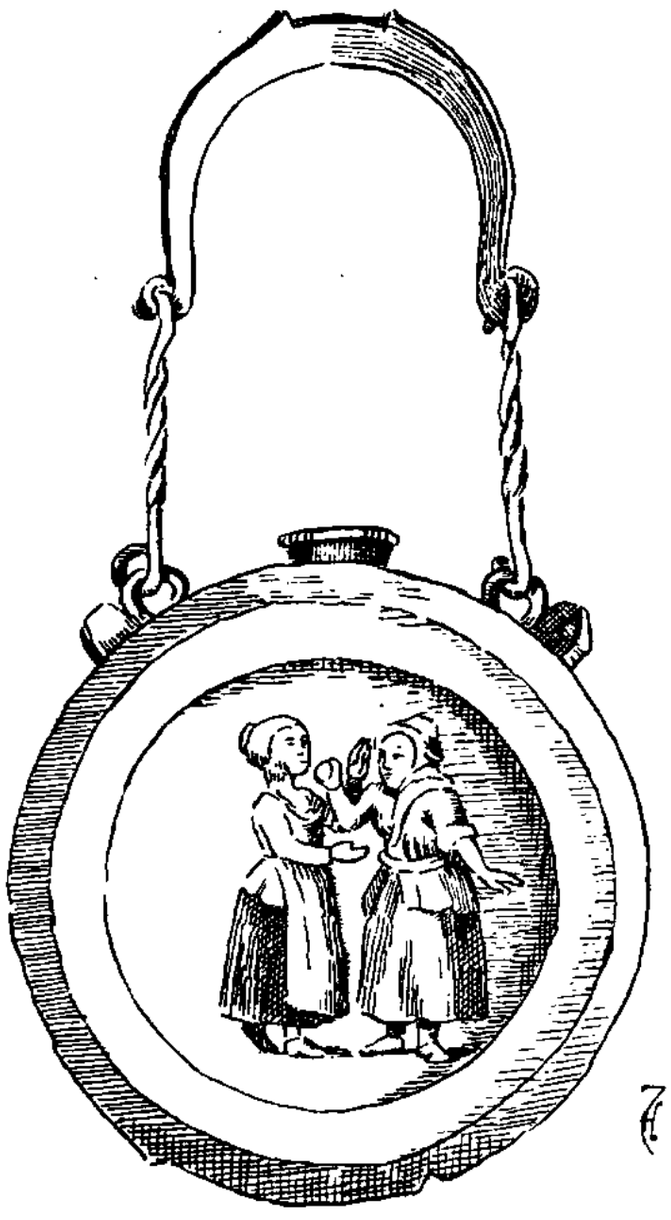

Fig. 1

La Bouteille du Bourreau de Budissin
(Hongrie)

Fig. 2

Pierres patibulaires de Veere (Hollande)

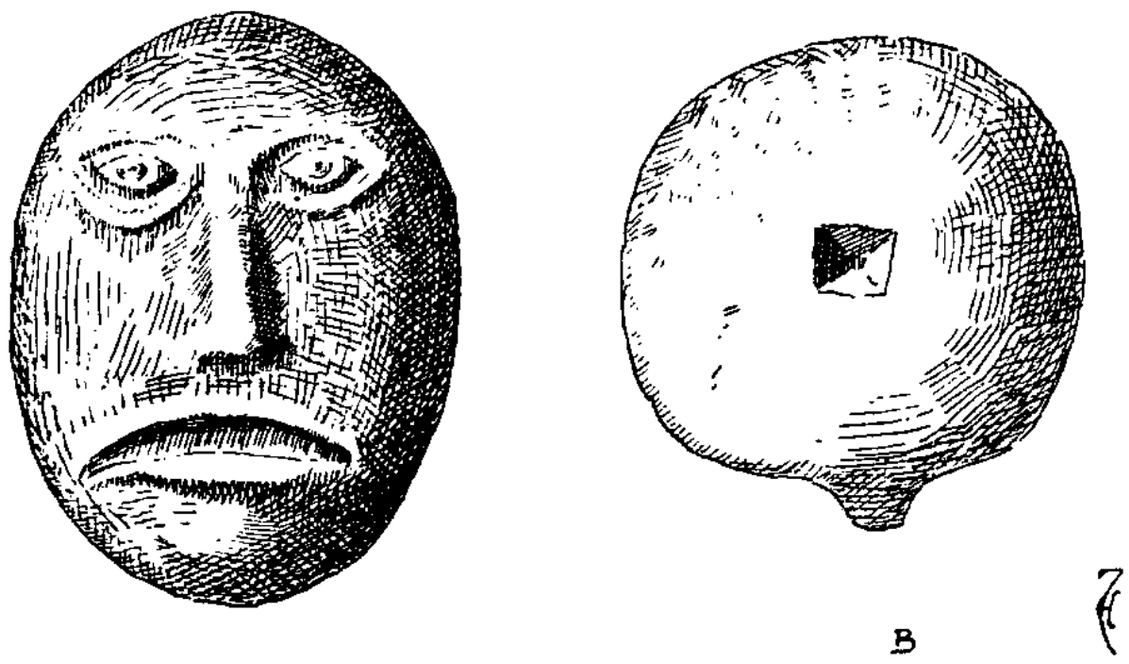

Fig. 5

Pierre patibulaire d'Arras

(B - Vue de la partie supérieure montrant le trou de scellement pour y fixer un anneau de suspension)

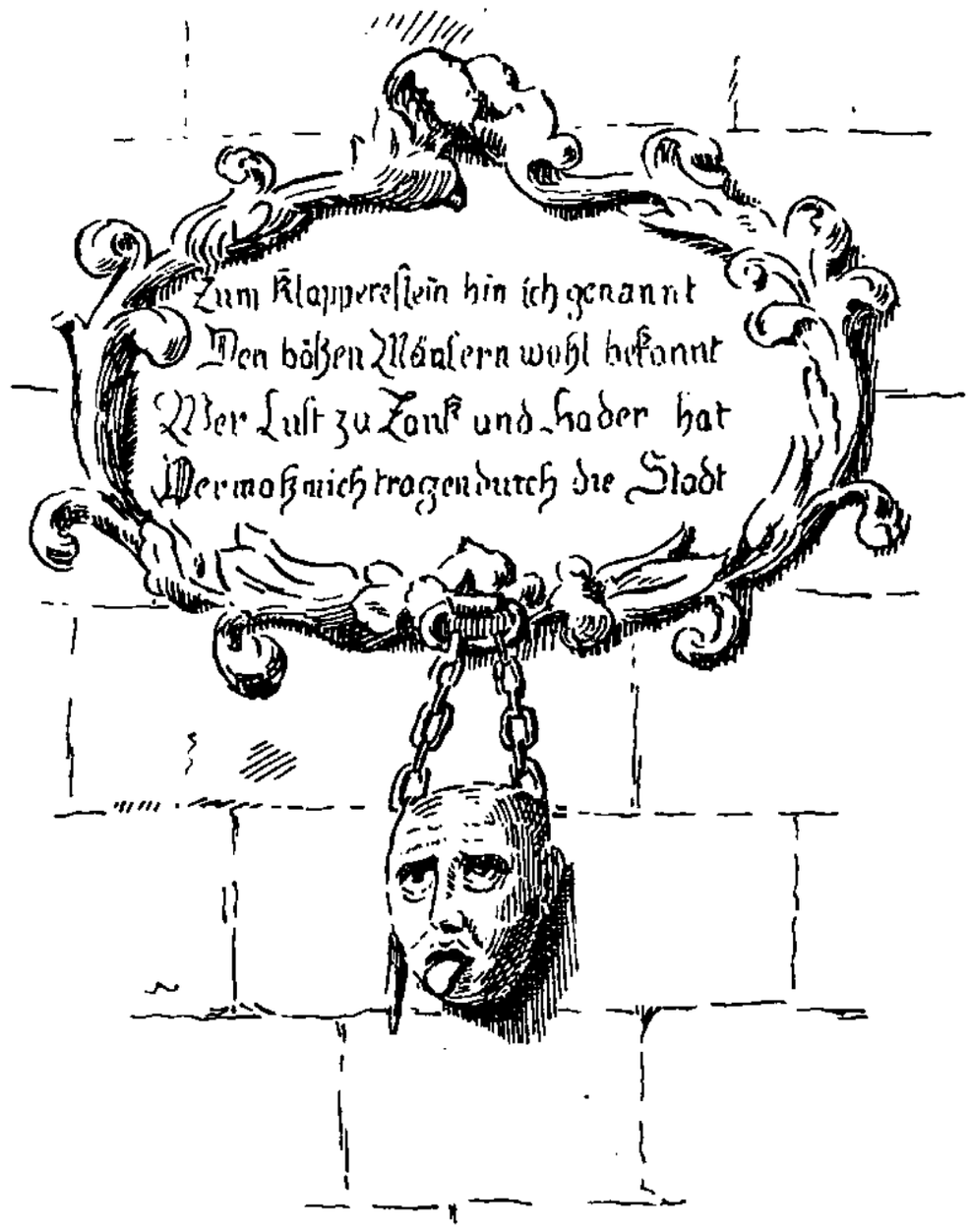

Fig. 3

La pierre des mauvaises langues de Mulhouse

Zum Klapperstein bin ich genannt,
Den boeszen Mœulern wohl bekannt,
Wer Lust zu Zank und Hader hat,
Der musz mich tragen durch die Stadt.

Je suis nommée la pierre des bavards,
Bien connue des mauvaises langues;
Quiconque prendra plaisir à la dispute et à la querelle
Me portera par la ville.

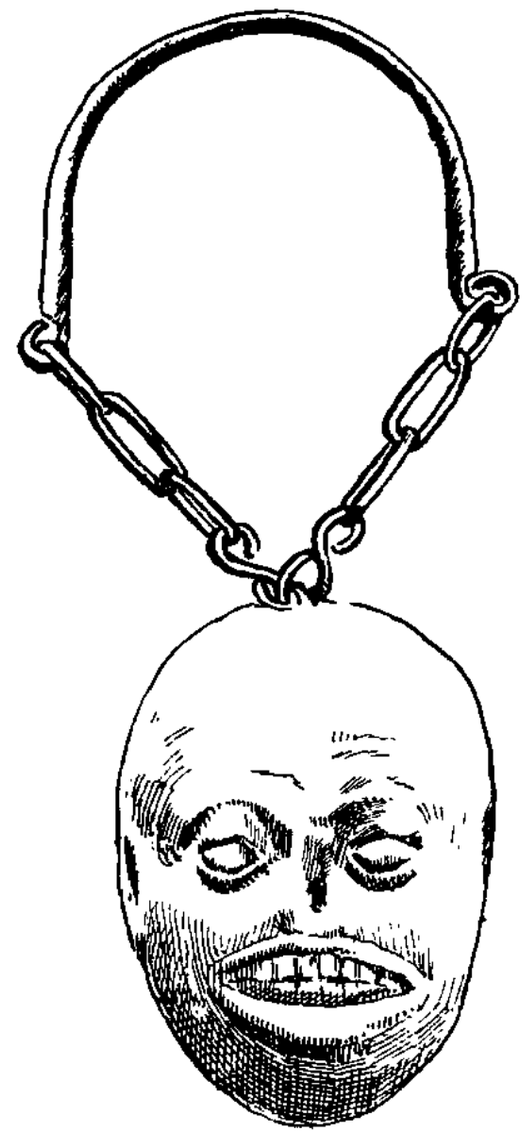

Fig. 4

Pierre des Bavardes d'Orléans
(l'attache en fer est une restitution)

L'histoire nous apprend que Jacqueline de Lalaing, issue d'une puissante famille de cette région (1), présida aux destinées de l'abbaye de Flines de 1533 à 1561. Sous sa direction, les bâtiments conventuels atteignirent le plus haut degré de leur splendeur. — Les travaux furent fournis par des artistes de Lille, Douai, Valenciennes, Tournai et Cambrai.

Le même sujet représentant l'abbesse agenouillée près du saint fondateur de son Ordre, reproduit dans la miniature du manuscrit et sur le pendentif, le poinçon qui se trouve sur celui-ci démontrant que ce bijou est indubitablement l'œuvre d'un orfèvre de ce pays, nous indiqueraient que ce pendentif de patenôtres est un souvenir précieux et fragile de l'illustre abbesse qui avait aimé et encouragé les arts.

Em. THÉODORE.

LA PIERRE PATIBULAIRE D'ARRAS

Note complémentaire.

Dans le Précis de l'histoire d'Avesnes par I. Lebeau, on lit que Nicolas, seigneur d'Avesnes, accorda, conjointement avec sa femme Machauls et son fils Jacques, une charte communale aux habitants de chacun des villages de Prisches et d'Anor.

---

(1) Les armoiries de cette famille sont ; de gueules à dix macles d'argent 3, 3, 3, 1.

Jacqueline était fille d'Artus de Lalaing et de Jeanne de Habart, qui eurent au moins dix enfants, trois fils et sept filles. (Cf. Le Blason de Lalaing : Souvenirs de la Flandre Wallonne, t. 18. Doual 1878, p. 52.) Elle est placée par le P. Henriquez au nombre des saints personnages de l'Ordre de Citeaux (Fasciculus Sanctorum ordinis Cisterciensis. in fol, Bruxelles 1623. — Lilia Cisterciensia, in fol., Douai, 1663. — Bul. de la Commission historique du département du Nord. t. VI. 1862, p. 41.

« Les dispositions de ces chartes touchant la répression des injures sont remarquables. Elles condamnaient la femme qui en avait offensé une autre par des reproches ou des épithètes que ne doivent pas mériter les personnes de leur sexe, à payer une amende, si non *à porter au con deux pierres*, dont elle ne pouvait se débarrasser qu'en payant, et permettaient à l'homme paisible, injurié par un querelleur, de riposter par trois coups de poing ou trois coups de bâton, si la personne ainsi molestée avait au moment de l'agression un bâton dans les mains....

« Li femn e qui femme laidenge ara dit, si li laidengié témoignage ara eub de deux homs ou de hom et de femme ou de deux femes, se a clameur sera venue, celle qui laidenge ara dit 10 s. donra ou *deux pierres qui estanlies seront dou chef de la ville à la fin à son col portera,* et les 10 s. s'ils sont donnet es usage de la ville par les mains des bourgeois seront dependu.

S'aucuns escheus accoutumés à aucuns homme en icelle ville laidenge ara dit, ly homes aertés fust ne baston ne querra s'il ne l'a du pung icellui par trois fois s'il vœlt frappera si aertés fust ou verge en sa main ara tenu icellui par trois fois s'il luy plaist en frappera se derechief laidenge lui dist.... » (1).

Le port des pierres infâmantes pour la répression des mauvaises langues était également en usage à Damme, petite ville flamande située à quelques kilomètres de Bruges.

Après avoir décrit les curiosités de l'hôtel de ville de cette cité autrefois florissante et aujourd'hui déchue, Jean d'Ardenne ajoute : « Vers l'angle sud de l'hôtel de ville, on voit suspendues à la muraille deux grosses pierres : la trahison veut qu'on les mît au cou des femmes médisantes, à qui l'on faisait traverser la ville en cet équipage. » (Jean d'Ardenne — Guide descriptif illustré de la côte de Flandre. Bruxelles — Al. Mertens, édit., 1888, p. 338).

E. T.

---

(1) Lebeau — Précis de l'Histoire d'Avesnes — Avesnes, Viroux imprim. libr. — 1836 — p. 74, 75, note 11. — Je laisse à Lebeau la responsabilité des mauvaises lectures qui déparent ce texte et le rendent peu intelligible par endroits.

LES VIEUX MANOIRS DU BOULONNAIS.

Le Boulonnais est une terre accidentée, pittoresque, au sol âpre et rude, éternellement balayé par les vents du large. Il mesure dix-huit lieues du Nord au Sud, sept ou huit de l'Est à l'Ouest. Dans la suite des siècles, il fut un champ de bataille, une « marche » guerrière, quelque chose comme les « confins militaires » du royaume de France. A l'occident, l'Anglais, à l'orient, le Bourguignon, puis l'Espagnol étaient les deux ennemis héréditaires, contre qui l'on bataillait de père en fils. Seuls de tous les Français, les Boulonnais devaient le service militaire personnel ; ils formaient « les troupes boulonnaises, » infanterie et cavalerie, où les gentilshommes et les laboureurs propriétaire étaient officiers-nés et commandaient les gars des paroisses.

Terre disputée et ravagée, et dont le dévoûement à la France ne faillit jamais. — « Le plus précieulx anglet de la chrestienté », dit un chroniqueur (1) ; et un trouvère chante :

Gentils païs, franche gent, honorée
De cortoisie et parfaite en valor,
Onques ne vis, en nule autre contée
Autant de gent de loiauté greignor (2)

Dans la nuit des temps, à une époque imprécise, mais sûrement antérieure au XII^e^ siècle, la féodalité y avait pris un aspect spécial qui semble emprunté aux romans de la Table Ronde : les douze barons y figurent les douze pairs du Roi Arthus ; le bouteiller, l'échanson, lit maréchal, le connétable et le gonfalonnier ont chacun leur fief attésé et héréditaire, dont la qualification se transmettra usqu'en 1789.

(1) Chastelain.

(2) Ms. 184 de la bibl. d'Arras (catal. Quicherat), feuille de garde (1259-1264. — Publié par A. de Rosny, Bull. de la Société académique de Boulogne, t, V, p. 223.

Parmi ces chets de clan, pas d'anoblissement par *lettres royaux*, ni d'érections par lettres patentes ; le baron boulonnais est noble par le port de l'épée et par le sort des armes ; en revanche, s'il cesse de guerroyer, il perd sa noblesse. Aux États de 1550, le baron de Disacre, voulant siéger avec ses pairs, fut exclu et chassé honteusement, parce que, depuis deux générations, ses ancêtres étaient « devenus casaniers » et n'avaient pas combattu, restant chez eux « sans employ ».

Les manoirs que l'objectif de M. Gates a patiemment rassemblés sont les repaires de ces rudes guerriers. Il n'en subsiste malheureusement pas de très anciens ; sur ce sol toujours saccagé et dévasté durant tout le moyen-âge, les vestiges des hautes époques n'ont pas survécu ; il ne reste nul témoin des Croisades, pas même de la guerre de Cent Ans (1). Ou, s'il en reste, ce sont des châteaux de plus grande envergure, Boulogne, Hardelot, La Montoire, Fiennes, Longvilliers, Mont-Cavrel, qui ne rentrent pas dans la catégorie des gentilhommières. Les manoirs boulonnais datent des XVI^e^ et XVII^e^ siécles. En est-il quelques-uns du XV^e^ ? Peut-être la Cense de Pittefaux, la Trésorerie de Wimille (qui a dû être rebâtie vers 1488), une façade à Fromessent et la grosse tour de Wierre. Et c'est tout. Si beaucoup d'autres sont encore de style gothique, c'est l'effet d'un archaïsme, général dans toute la région du Nord.

Les matériaux de ces demeures sont austères et rudes, et de telle nature que le ciseau du sculpteur n'aurait pu les égayer ; il ne trouve pas à mordre sur le grès rugueux, ni sur la brique, et les détails charmants, qui rehaussent parfois les manoirs de Normandie, ne se retrouvent jamais chez nous. Mais la teinte chaude et jaunâtre de la brique cuite au bois s'y marie au gris-bleu du grès des côtes ; et lorsque le soleil — trop rare en Boulonnais — brille sur ces vieilles murailles, sur les toits de tuile moussue ou d'ardoise éteinte, il en tire des effets de couleur qui ne manquent pas de charme. Les francs-ormes qui toujours les abritent, les eaux vives qui souvent les arrosent, font à ces logis un cadre agreste, plein de poésie et de fraîcheur.

Le plan et l'élévation des manoirs boulonnais varient à l'infini ; je n'en connais pas deux qui se ressemblent ; et même si, d'aventure le plan est identique (comme au Fort de Questecques et à la Rivière

---

(1) Exception unique : la belle salle du manoir abbatial de Moulin-l'Abbé (XIV^e^ siècle).

de Neufchâtel), l'aspect, quand même, est tout différent. Le plus souvent, le logis se flanque d'une ou deux tourelles, rondes ou à pans ; parfois il y en a cinq, comme au Manoir d'Hesdin-l'Abbé, ou quatre pavillons carrés, comme à la Haye de Nesle. Beaucoup de ces tourelles ont été découronnées ou abattues ; il en reste cependant bon nombre, dans leur état primitif et coiffées de leur poivrière de tuiles. Telles quelles, elles constituent certainement le principal décor des gentilhommières boulonnaises ; elles sont l'ornement, la parure et la gaîté de ces austères demeures.

Aucun de nos manoirs n'est sérieusement fortifié (1), mais tous, sans exception je crois, sont disposés pour résister à un coup de main et à une attaque de partisans ; les archères, les coulevrinières percent leurs murailles en tout sens et enfilent les coins dangereux ; les machicoulis sont encore prêts à projeter la poix fondue et l'huile bouillante sur la tête des assaillants ; les fenêtres du rez-de-chaussée, quand on ne les a pas élargies après coup, sont étrangement petites et étroites, et défendues par un solide grillage de fer ; les douves, ou tout au moins le *saut de loup*, ont laissé leurs vestiges autour des murailles, ainsi que parfois le pont-levis ou la herse. A la Cense de Pittefaux, les paliers droits de l'escalier sont surmontés d'assommoirs ; ce tout petit manoir a gardé une apparence de coupe-gorge. Son rez-de-chaussée n'a qu'une seule pièce, réduit voûté, étroit, obscur comme une basse-fosse.

Le confort est absent de ces vieilles demeures ; je ne parle pas du luxe, il n'en est pas question. Les fermiers d'aujoud'hui ne se contentent pas toujours de ces appartements, qui logèrent pendant des siècles des hobereaux aussi nobles que le Roi, mais souvent pauvres comme Job. Les aires sont dallées ; dans les plus anciennes maisons, la porte d'entrée s'ouvre directement sur la cuisine, pièce parfois unique dn rez-de-chaussée, et toujours lieu de réunion ordinaire de la famille. Sous l'âtre immense, où l'on cuirait un bœuf, le seigneur se chauffait et se séchait au retour de la chasse ou de la bataille, en devisant avec les *méquaines* et les *hourets*. — C'est plus tard seulement que l'on trouve un embryon de vestibule, où s'ouvrent d'un côté la cuisine, de l'autre la salle, et en face l'escalier de pierre à paliers droits, aux arcades cintrées.

---

(1) Sauf Wierre, très défendu pour l'époque, avec ses profondes douves.

A l'étage, quand il y en a un, les chambres sont vastes et spacieuses, plus aérées et plus éclairées que le rez-de-chaussée. Généralement elles se commandent l'une l'autre, ou, comme à la Haye, elles donnent toutes sur une pièce centrale. Les tourelles contiennent des escaliers à vis S^t^-Gilles, aux marches de grés, ou encore des colombiers, — droit féodal, dont le seigneur était fier et jaloux. Elles ne sont presque jamais assez larges pour qu'on y puisse installer une chambrette.

Les voûtes d'ogives et d'arêtes ne se rencontrent pas, que je sache, dans ces constructions de basse époque ; mais très souvent les appartements du rez-de-chaussée sont voûtés en petits berceaux parallèles, bandés sur poutrelles de chêne ; les briques de ces voûtes forment généralement des dessins géométriques variés, — trop souvent cachés sous le badigeon qui empâte et salit toutes ces vieilles murailles.

Les nobles boulonnais n'écrivaient guère, et ils ne nous ont rien laissé de semblable aux livres de raison du sire de Gouberville, ni au registre noir du seigneur de Souchez. Les annales de ces vieux logis sont donc mal connues ; heureux encore quand les contrats de mariage, les testaments et les inventaires après décès se sont conservés, et nous permettent de rétablir la chronologie des possesseurs et, a peu près, l'état des lieux à telle ou telle date. Les guerres de religion ont laissé plus d'une trace en ce pays, où elles furent si ardentes : à Liembrune, le petit temple des huguenots est encore debout ; à Estréelles, c'est le château lui-même qui a été converti en temple ; à La Haye, la grand'salle a servi au prêche et le sang y a coulé ; aux Barreaux, on retrouve un verset du psaudier réformé, gravé sur un linteau....

Très variés, comme je l'ai dit, — que l'on compare le Val d'Hesdres, à la silhouette si svelte et comme tirée en hauteur, et le château de Wierre, avec sa grosse tour, toute pareille à celles de Rambures, — nos manoirs boulonnais n'ont guère d'analogues dans les contrées voisines. (J'excepte le comté de Guînes, qui n'est qu'une extention et un démembrement du Boulonnais). En Ponthieu, je n'ai rien vu qui y ressemble. Là, d'ailleurs, l'aisance et le bien-être ont pénétré bien plus tôt : que l'on mette en regard le manoir boulonnais de Dalles (1650), avec ses meurtrières, ses murailles épaisses, ses voûtes, ses petites fenêtres et ses précautions de défense ; — et le petit château de Campigneulles-les-Grandes (1655), de cinq ans seulement

plus neuf, déjà riant et paré de toutes les aises du confort moderne ; on verra que vers le temps de la Fronde et du traité des Pyrénées, un siècle de civilisation séparait les deux rives de la Canche.

En Artois, dans les régions limitrophes du Boulonnais, on trouve à peine quelques logis de même style, Le Biez, Vallières, Incourt, Maisoncelles, mais la liste en serait vite faite, et il y a bien des différences, ne fût-ce que celle des matériaux.

D'ailleurs l'Artois, pays riche et plantureux, est, dans l'histcire, aussi distant de l'âpre Boulonnais que la Guyenne ou la Bourgogne. Séparées par des siècles de domination ennemie, les deux provinces se méprisaient et se pourpointaient mutuellement. Les opulents seigneurs artésiens disaient volontiers que les gentilshommes boulonnais « tiendraient à neuf dans un œuf » ; et les Boulonnais de riposter par le rude brocart :

Varlet de Boulenois est plus noble que baron d'Artois !

Allusion aux « savonnettes à vilain », si fréquentes en Artois et presque inconnues en deçà du Bras-de-Bronne.

Aujourd'hui, Artois et Boulonnais sont fondus dans la grande et féconde unité française. Il est bon, cependant, que chacune de nos provinces garde sa couleur locale et le souvenir des anciens temps. Nos vieux manoirs sont périsssables, commes toutes choses ici-bas ; combien sont déjà tombés, tels que cet intéressant logis de Le Turne, dont il ne reste que les dessins de V. J. Vaillant. M. Gates a donc fait une œuvre pie en sauvant de l'oubli ces antiques et curieuses demeures, qui grâce à lui ne disparaîtront pas tout entières.

Il a bien mérité de la petite patrie. Et ses clichés, qui valent les plus parfaites gravures, resteront comme d'inappréciables documents.

R. Rodière.

Montreuil, avril 1918

Procès-Verbaux des Séances

Séance du Jeudi 3 Juillet 1919

Président : M. Sens.

Secrétaire : M. Rodière.

Présents : MM. Advielle, Cappe de Baillon, de la Charie, Decaux, Gates, Gonsseaume, Lavoine, Leroy, Potez, Sion et Théodore.

M. le Président souhaite la bienvenue à ses collègues en cette première réunion après la paix et la victoire ! Il remercie M. le Préfet d'avoir bien voulu mettre à la disposition de la Commission une salle de la préfecture, à défaut du local habituel de nos séances, détruit par le bombardement. M. le Préfet nous avait fait espérer sa présence à notre réunion d'aujourd'hui, mais il a été empêché au dernier moment.

M. Sens rend ensuite hommage à la mémoire de notre savant et respectable doyen d'âge, M. Guesnon, l'érudit d'une critique sûre et d'un labeur infatigable, qui a le mieux possédé et approfondi l'histoire d'Arras ; ses travaux, dont notre Commission est fière d'avoir publié une partie, resteront comme un monument « *ære perennius* » à la gloire de notre province et de sa capitale. Par un dernier bienfait, M. Guesnon a légué à la ville d'Arras le trésor inappréciable de ses notes et documents, d'autant plus précieux aujourd'hui que les éléments qui lui servirent ont, hélas ! disparu pour la plupart dans l'incendie de nos archives.

M. le président rappelle aussi la mort de M. Acremant, membre de la Commission, et pendant quelques années son secrétaire général.

NOMINATION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE. — M. le Préfet nous informe que, dans la dernière session du Conseil général, « plusieurs conseillers ont proposé la nomination d'une Commission spéciale, dont les membres, en nombre limité, choisis parmi les spécialistes de l'histoire locale, seraient chargés de présenter, le plus tôt possible, un rapport sur l'ensemble des mesures qu'il conviendrait d'arrêter, afin de sauvegarder les édifices et les ensembles actuels, d'encourager les reconstructions selon les plans logiques et de favoriser le développement du tourisme. »

M. le Préfet dit ensuite que notre Commission, spécialement créée par l'un de ses prédécesseurs pour la surveillance et la description des monuments historiques, est toute qualifiée pour répondre au vœu ci-dessus. Il l'invite donc à désigner les personnes les plus aptes par leurs travaux historiques et archéologiques, pour la rédaction du rapport demandé par les membres du Conseil général.

La Commission élit, comme membres de la commission spéciale : MM. Sens, Lavoine, Decaux, Blondel et Rodière, qui seront adjoints aux auteurs du vœu : MM. Paris, Guyot et Doutremepuich, conseillers généraux, et M. Rais, secrétaire-rédacteur du conseil général.

NOMINATION. — Par arrêté préfectoral du 27 octobre 1916, M. Eugène Carlier, inspecteur départemental honoraire de l'Assistance Publique, a été nommé membre de la Commission départementale des Monuments Historiques.

EGLISE DE LA BOURSE — M. l'abbé Derache, curé de Sailly-la-Bourse, nous apprend qu'un obus allemand, pendant la guerre, a légèrement éraflé la muraille nord de l'église de La Bourse, mettant à découvert une des colonnes romanes qui séparaient la nef du bas-côté, avec son chapiteau intact. Il y a sans doute autant de colonnes que de travées. M. Decaux, averti, est venu constater cette découverte, en compagnie de M. Gouverneur, de Paris, entrepreneur de réparation des monuments historiques. Mais M. Paquet, dont la visite était attendue, n'est pas encore venu.

Or, comme M. Decaux l'a constaté, la flèche de l'église est toujours dans un état de délabrement complet ; la voûte du chœur n'a plus de toit et reçoit la pluie depuis longtemps déjà ; il est à craindre qu'elle ne s'écroule.

M. le curé demande : « 1° Pouvons-nous, le classement étant opéré rapidement, compter sur une prompte réfection de la flèche ? ».

« 2° Dans le cas contraire, est-il expédient d'opérer, à nos frais, ce travail de préservation de la voûte, projeté depuis longtemps, et consistant à rejeter dehors les eaux de pluie ? ».

La Commission émet le vœu que cette situation soit de nouveau signalée à M. Sabatté, qui en a déjà été avisé par M. le Président, afin que des mesures soient prises d'urgence en vue de sauvegarder cette doyenne de nos églises rurales.

Eglise de Ham-en-Artois — Par délibération du 11 mai 1919, le Conseil municipal de Ham a par 6 voix contre une, vendu à M. l'abbé Gailliot le vieux presbytère délabré, attenant à l'église. L'acquéreur s'engage à démolir l'immeuble et à laisser la majeure partie du terrain à la Commune, afin de dégager l'église (1) et de faciliter à la Commission des Monuments Historiques la restauration de l'édifice, promise par M. Paquet dans sa visite du 13 avril.

Le maire, seul opposant, a joint à la délibération envoyée à la Préfecture, une observation disant que l'immeuble n'était pas vendu sa valeur réelle. Ce qui paraît inexact, puisque la Commune en plaçant en rente sur l'Etat le produit de la vente (joint à la location du jardin), aura les mêmes revenus (80 frs) que par le passé.

Le bureau de la Commission fit une démarche à la Préfecture pour appuyer la délibération du Conseil Municipal, et M. le Sous-Préfet de Béthune adressa au maire de Ham la lettre suivante :

---

(1) La démolition laissera devant l'église une place de dégagement de 14 mètres sur 25.

Le Sous-Préfet de Béthune à Monsieur le Maire d'Ham-en-Artois

J'ai l'honneur de vous donner ci-après copie des instructions que je reçois de M. le Préfet.

« Je suis informé par le bureau de la Commission Départementale des Monuments Historiques que celle-ci attache un grand prix à la réalisation de l'aliénation du presbytère d'Ham-en-Artois. — Des renseignements donnés il résulte en effet que le vieil immeuble à céder forme corps avec l'église, monument historique du XIIe siècle, classé par l'administration des Beaux-Arts qui se proposerait de le restaurer. — La démolition du presbytère rendrait à ce rare spécimen du style roman sa beauté d'antan. — Dans ces conditions, je vous prie de faire toute diligence pour que l'aliénation décidée par la délibération du 11 mai dernier soit suivie de réalisation après accomplissement des formalités réglementaires. »

Je vous prie en conséquence de m'adresser le dossier réglementaire de cette aliénation comprenant :

1° deux expéditions d'une délibération du conseil municipal votant d'une manière ferme l'aliénation du presbytère ;

2° le plan de l'immeuble (en double dont un sur timbre) ;

3° le procès-verbal d'arpentage et d'estimation (en double dont un sur timbre) ;

4° le cahier des charges, clauses et conditions générales de l'adjudication.

Je vous signale à toutes fins utiles que les obligations introduites au § 3 des conditions imposées par M. Delos dans la délibération du 11 mai ne peuvent être acceptées par l'administration.

La pièce que voici nous renseigne sur les incidents qui suivirent :

Ham-en-Artois, 23 juin 1919.

MM. les Conseillers Municipaux de Ham-en-Artois à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais s/c de Monsieur le Sous-Préfet de Béthune.

Les Conseillers Municipaux soussignés de la commune de Ham-en-Artois ont l'honneur de porter à la connaissance de Monsieur le Préfet le fait suivant :

Monsieur Léturgie, maire, ayant réuni le Conseil Municipal le 21 juin 1919 pour traiter la question de « l'aliénation du presbytère à démolir », *n'a donné lecture au Conseil que des quatre dernières lignes* (1) *de la lettre préfectorale* transmise par Monsieur le Sous-Préfet en date du 7 juin 1919 et *en a conclu au rejet total de la délibération du 11 mai 1919,*

---

(1) Il s'agit dans ces lignes des conditions posées par M. Delos au prêt éventuel d'une salle en guise de garderie.

à laquelle il est seul à faire opposition. — Profitant de l'ahurissement du Conseil, Monsieur le Maire a essayé de substituer à la délibération du 11 mai 1919 un projet truqué et irréalisable qui ne peut donner satisfaction ni aux désirs de la Commission des Monuments Historiques ni aux vrais intérêts de la commune.

Ayant pu enfin prendre connaissance de la lettre préfectorale remise en fin de séance par M. le Maire entre les mains du greffier, les conseillers municipaux constatèrent la supercherie dont ils avaient été victimes et envoyèrent aussitôt à Monsieur le Maire la note suivante : « Les conseillers municipaux soussignés ont l'honneur d'informer Monsieur le Maire que, *n'ayant pas reçu communication de toute la lettre de la Préfecture, ils considèrent comme nulle et sans effet la réunion du 21 juin 1919.* — Ils s'opposent à l'envoi de la délibération qui a été faussée par les renseignements donnés par Monsieur le Maire et *demandent une réunion d'urgence pour exécuter les instructions de Monsieur le Préfet* » (1).

Les conseillers municipaux protestent énergiquement contre la manœuvre de M. le Maire qui n'a d'autre origine qu'un orgueil froissé et désabusé. — Ils protestent contre un procédé irrévérencieux pour les directions préfectorales et pour les intentions si généreuses de la Commission des Monuments Historiques.

Pénétrés de la gravité de la question, les conseillers municipaux, à l'unanimité, s'en tiennent fermement et uniquement à la délibération du 11 mai 1919 approuvée par Monsieur le Préfet et prient respectueusement Monsieur le Préfet de donner des ordres formels à Monsieur le Maire pour qu'il réunisse d'urgence le conseil municipal afin qu'il soit donné suite légale aux instructions données dans la lettre préfectorale.

Ayant pris connaissance de la protestation des Conseillers municipaux, la Commission en approuve l'esprit et charge M. le président de faire une démarche auprès de M. le Préfet afin que la délibération du 11 mai reçoive son entière exécution.

Objets Mobiliers des Eglises des Régions Dévastées. — M. Rodière expose que, au mois de février dernier, il a envoyé le questionnaire suivant à tous les maires et curés des communes de la région naguère occupée par l'ennemi, ou voisine de l'ancien front, dont les églises possédaient avant la guerre des objets mobiliers classés :

---

(1) Cette réunion n'a pas encore eu lieu au 29 juin 1919.

Monsieur le Maire (Curé)

La Commission départementale des Monuments Historiques se préoccupe en ce moment du sort des objets mobiliers classés par le Ministère des Beaux-Arts, et qui, se trouvant dans les Communes naguère occupées par l'ennemi ou voisines de l'ancien front, ont pu être détruits, mutilés ou emportés.

Il y a grand intérêt à faire, le plus tôt possible, cette vérification, afin de pouvoir exercer une action en revendication ou en dommages-intérêts contre les Allemands destructeurs.

Veuillez me dire quel a été le sort des objets suivants, conservés, en 1914, dans l'église de votre Commune. Ont-ils été anéantis ? ou endommagés ? ou enlevés par l'ennemi ? ou mis en sûreté à l'arrière ? ou, enfin, se trouvent-ils encore en place ?

Cette circulaire a été adressée à 174 Communes. 71 ont répondu que les objets classés sont conservés et en bon état ; onze (Ablain-St-Nazaire, Adinfer, Auchy-lez-la-Bassée, Béthune, Calonne-sur-la-Lys, Hinges, Monchy-au-Bois, Noyelles-Godault (1), Sailly-sur-la-Lys, Wailly-lez-Arras et Wanquetin) ont perdu entièrement leurs objets classés ; sept enregistrent des pertes partielles (nous allons y revenir) ; enfin 85 Communes n'ont pas répondu. Une partie d'entre elles ne sont pas encore reconstituées ; mais beaucoup d'autres ont mis de la négligence à répondre. Le secrétaire se charge de leur envoyer une lettre de rappel.

Certaines réponses nous apprennent des faits intéressants. En voici quelques-uns :

A *Courrières*, la statue tombale de Jean de Montmorency (marbre blanc et noir, 1563) a été enlevée par l'ennemi. — M Emile Théodore, présent à la séance, nous apprend qu'elle se trouve heureusement au Palais des Beaux-Arts, à Lille

Un encensoir, cuivre argenté, XVI^e^ siècle, a été enlevé par l'ennemi.

La Vierge de Pitié, peinture sur bois, XVII^e^ siècle, et plusieurs toiles de Jules Breton ont été également prises par l'ennemi, *qui a laissé un bon.*

(1) En cette commune, tout a été sauvegardé jusqu'au 29 septembre 1918, jour où les Allemands, en se retirant, ont fait sauter l'église.

La statue de N. D. de Foy (XVII^e siècle), le bénitier (anciens fonts, marbre et pierre, 1634), la chaire (XVII^e siècle), les boiseries des bas-côtés et la balustrade de clôture du chevet (XVIII^e siècle) se trouvent encore en place.

Une chape de velours rouge, orfrois brodés d'or, XVI^e siècle, est demeurée intacte.

A *Hénin-Liétard*, le bilan est beaucoup plus désastreux ; on sait que les barbares ont fait sauter cette belle église; les fonts (1524), les confessionnaux, le buffet d'orgue et les épitaphes armoriées des abbés du XVIII^e siècle doivent se trouver sous les décombres. Les toiles (Nativité, XVI^e siècle, S^te Famille, Annonciation), ont disparu pendant l'occupation ennemie. Le bas-relief de la Cène (bois, XVIII^e s.) paraît perdu. Des stalles du chœur et des consoles sculptées, M. le curé a retrouvé seulement quelques débris Le dais processionnel, provenant de l'abbaye, est perdu.

Au *Locon*, les belles verrières du XVI^e siècle (les seules qui existent encore en Artois) ont été heureusement mises en sûreté à l'arrière, grâce au dévouement de M. Sabatté, ainsi que le maître-autel et le dais de procession. Les fonts, les reliquaires et la belle chaire du XVII^e siècle ont péri avec l'église, anéantie par le bombardement.

A *Quéant*, M. Loth, conseiller général et maire, a eu la très heureuse inspiration de faire enterrer dans le cimetière, en temps utile, la belle Vierge de pierre du XIV^e siècle, la dalle funéraire à effigie de Maroie Ponce (1308), une statue de la Vierge de miséricorde prise à tort pour S^te Ursule et un triptyque de bois et marbre, qui ont ainsi échappé aux ravages de la guerre et ont été retrouvés intacts. Le Christ de pitié (pierre, XVI^e s.) et les fonts (même époque) sont perdus très probablement sous les décombres de l'église.

A *S^t-Venant*, la grosse cloche a été transférée à Montreuil ; les précieux fonts baptismaux du XI^e siècle, les plus anciens et les plus intéressants de la province, n'ont malheureusement pas été enlevés à temps ; l'église criblée de bombes incendiaires s'est effondrée sur eux et le feu les a calcinés ; il n'en reste, pour ainsi dire, que le squelette ; les curieux bas-reliefs qui les décoraient sont presque entièrement détruits.

A *Sapignies*, les statues de saints du XVIe siècle ont été l'objet de manœuvres curieuses : les Allemands ont d'abord voulu les acheter pour un musée de Cologne (?) ; sur le refus des autorités, ils les ont réquisitionnées et enlevées.

A *Vaulx-Vraucourt*, M. l'abbé Wacheux, curé, a pu emporter, lors de son évacuation, la bulle enluminée de Paul III (1549) et l'émail peint par Pierre Reymond (XVIe siècle), et les a ainsi mis en sûreté. Quant au beau monument funéraire de Jean de Longueval (1555) et de Jeanne de Rosimbos (1570), nous n'avons aucun renseignement sur son sort, mais il est à craindre qu'il ait été détruit avec l'église.

La Commission vote d'unanimes félicitations à M. Loth et à M. l'abbé Wacheux pour les services qu'ils ont rendus, dans des circonstances particulièrement difficiles et périlleuses.

RÉCLAMATION D'OBJETS D'ART EN ALLEMAGNE. — M. Sens a adressé en mars dernier à MM. les présidents des sociétés savantes et artistiques du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, une lettre tendant à leur demander d'adhérer à la réclamation dont le texte suit :

Les Sociétés savantes et artistiques de la région du Nord de la France savoir :.....

Adhèrent à la proposition formulée en ces termes par la Commission des Monuments Historiques du Pas-de-Calais, dès l'année 1915 :

« Notre vœu le plus ardent est que les ruines accumulées... sur notre sol et dans nos villes soient compensées par la saisie, en Austro-Allemagne, des chefs-d'œuvre qui n'appartiennent pas à l'art de cette double nation, et qui, pouvant être emportés, seront attribués aux régions dévastées de la France et de la Belgique. Il faut, à la face de l'univers, enlever aux nouveaux barbares l'honneur de monter la garde devant les manifestations sacrées de l'Idéal, comme, sur le front d'une armée, on dégrade un soldat qui ne mérite plus de porter les armes ».

En conséquence,

Les sociétés susdites demandent :

1° Que les objets d'art, enlevés ou pillés par l'ennemi comme butin de guerre, soient recherchés en Allemagne par des commissions franco-belges munies de pleins pouvoirs à l'effet de les reprendre soit dans les dépôts publics, soit chez les particuliers, voleurs, recéleurs ou autres détenteurs.

2° Que, pour compenser les monuments ou objets d'art détruits, mutilés ou perdus, l'ennemi vaincu soit condamné et contraint à céder à la France et à la Belgique tout ou partie des trésors d'art qu'il détient dans ses musées et autres dépôts, et notamment tous les chefs-d'œuvre de l'art français et flamand qui se trouvent en Allemagne et en Autriche.

Le tout sans préjudice aux indemnités pécuniaires que la Conférence de la Paix pourra exiger.

Ont adhéré les Sociétés suivantes :

Société des Antiquaires de la Morinie.
Société des Antiquaires de Picardie.
Société d'Emulation d'Abbeville.
Société Historique du Vimeu.
Académie d'Amiens.
Commission Historique du Nord.
Société des Sciences de Lille.
Société d'Etudes de la province de Cambrai.
Société d'Emulation de Roubaix.
Comité flamand de France.
Union Artistique du Pas-de-Calais.
Académie d'Arras.

M. Potez émet le vœu suivant :

UNE SYNTHÈSE DES SOUVENIRS ET DES DÉBRIS

Ne serait-il pas possible, au moyen d'enquêtes sérieuses et menées avec un soin pieux, de ressaisir une partie de ce passé que les dévastations allemandes ont voulu supprimer à jamais ?

Je me permets d'émettre un double vœu.

On pourrait demander à tous les collectionneurs des pays détruits, saccagés ou pillés, un état des documents et curiosités qu'ils possédaient avant cette guerre. Ainsi, telles monnaies, trouvées sur un territoire, y révélaient la présence d'occupants appartenant à un groupe ethnique déterminé.

En outre, les inestimables documents que renfermait le Palais Saint-Vaast et qui ont péri au cours de l'incendie, ont été explorés par des archéologues, des généalogistes, des travailleurs, des curieux. Il serait possible de faire appel à la bonne volonté de tous ceux qui ont ainsi préservé quelques fragments de notre histoire publique ou privée.

Jamais la parole évangélique n'a trouvé une application plus directe: « *Colligite fragmenta ne pereant.* »

Autre proposition de M. Théodore (déjà adoptée par le Comité Flamand de France) :

« Insister auprès des pouvoirs compétents pour que dans les déblaiements de ruines d'églises ou autres monuments anciens, on recherche et classe avec soin, en indiquant très exactement les provenances, les fragments d'ornements décoratifs tels que: chapiteaux, bases, frises, clefs de voûte, moulures, meneaux, statues, bas-reliefs, corbeaux

historiés ; dalles avec sculptures ou inscriptions, boiseries, etc... jugés inutilisables dans les projets de reconstruction, et qu'on les envoie dans les chefs-lieux d'arrondissement afin d'en former des musées.

Ces musées, ainsi constitués, rendraient de grands services pour la formation du goût de ceux qui professent un métier d'art et sont appelés à concourir à la reconstitution monumentale des régions dévastées au cours de cette guerre.

Tout en conservant des souvenirs des monuments disparus, on tendrait ainsi à prolonger l'œuvre de nos vieux artistes de Flandre et d'Artois, dont la réputation s'étendait jadis au loin et dont les productions font encore l'admiration de tous ceux qui sont épris du beau.

La Commission adhère à ces divers vœux et les fait siens.

COMMUNICATIONS DIVERSES. — M. Decaux a le plaisir d'annoncer à la Commission que les décisions les plus satisfaisantes ont été prises au sujet de la restauration générale de la ville d'Arras.

Les places seront reconstituées en leur entier : le beffroi et la façade de l'hôtel de ville sur la Petite Place seront reconstruits dans leur état ancien par les soins de la Commission centrale des Monuments Historiques. (Le reste de l'hôtel de ville. n'étant pas classé, regarde le Conseil Municipal d'Arras). Le palais St-Vaast et la cathédrale seront également rétablis ; les ordres sont déjà donnés pour la toiture à faire sur les bâtiments longeant la rue des Murs-St-Vaast, dont la maçonnerie est encore solide et n'exige pas de reconstruction.

M. Théodore signale que le Dr Franchomme, de Lille, possède le dessin de la coupe des charpentes du Palais St-Vaast, et que l'on conserve aux archives du Nord tous les dessins de Verly, qui a été l'un des architectes de ce monument.

M. Decaux annonce que l'église de Rivière vient d'être classée, comme un bon type d'église du XVIIIe siècle, et que sa toiture sera refaite à bref délai. La Commission centrale a également classé les ruines de l'église d'Ablain-St-Nazaire, ce qui permettra de prendre des mesures pour leur préservation.

A ce propos, M. Gates signale qu'il a été témoin de l'enlèvement, par des individus du pays, de divers blocs de pierre tombés des tours du Mont St-Éloy lors des bombardements. M. le Président déclare qu'il va écrire à M. le Préfet, afin d'éviter que l'on se serve d'un monument classé comme d'une carrière.

M. de La Charie signale l'intérêt des grilles de fer forgé du palais St-Vaast, demeurées dans les décombres. M. Decaux répond que ces grilles vont être remises en place dans la reconstitution générale du monument.

M. de La Charie demande que des travaux soient faits d'urgence à la toiture de l'église de Marconne, en partie détruite par les bombardements aériens. M. Rodière se charge d'en parler à M. Gobert, architecte de l'arrondissement de Montreuil.

M. Théodore annonce que la cloche d'Oisy-le-Verger, enlevée par l'ennemi, se trouverait en Belgique (1).

La prochaine séance est fixée au jeudi 4 septembre.

Séance du Jeudi 4 Septembre 1919

Président : M. SENS

Secrétaire : M. RODIÈRE

Présents : MM. Advielle, Becthum, Blondel, Cappe de Baillon, Lavoine, Sion, Théodore et Tison.

CORRESPONDANCE. — M. Joets envoie à la Commission deux reproductions de ses dernières œuvres : 1° portrait du maréchal Sir Douglas Haig (salon de 1918) — 2° « La Table Jaune » Petites-Sœurs des Pauvres, St-Omer. M. Joets, rendu à la vie civile, compte prendre part dorénavant aux travaux de la Commission. — Sincères remerciements.

La Commission des Sites adresse la lettre suivante :

---

(1) Cette cloche, datée de 1698, a en effet été retrouvée en Belgique et restituée à l'église d'Oisy. Voir son inscription dans *l'Épigraphie du P.-d.-C.*, t. 1, p. 269.

Arras, le 27 août 1919.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans sa séance du 8 août courant, la Commission départementale des Sites a émis les vœux ci-après :

1° Que les ruines de l'église d'Ablain St-Nazaire soient maintenues aussi longtemps que possible ;

2° — Que la ruine du Beffroi de Béthune soit conservée ;

3° — Que la chapelle des Ursulines d'Arras et la maison annexe soient restaurées avec la petite tour Louis XIII et que ce monument soit transformé en un musée d'archéologie ;

4° — Que les places d'Arras soient remises en l'état d'avant-guerre et que les ruines de l'hôtel de ville soient conservées

Je vous prie de vouloir bien donner à ces vœux la suite qu'ils comportent.

M. le Président et plusieurs membres font observer :

1° — Que les ruines de l'église d'Ablain St-Nazaire viennent d'être classées comme « ruines entretenues ».

2° — Que la restauration du Beffroi de Béthune dans son état antérieur à la guerre a été décidée par M. l'architecte Paquet.

3° — Que la même résolution est prise en ce qui concerne l'hôtel de ville d'Arras (beffroi et façade sur la petite place), et les deux places de cette ville.

Quant à la chapelle des Ursulines (avec ses annexes), notre Commission s'associe bien volontiers au vœu de la Commission des Sites.

M. Théodore demande que des mesures de préservation soient prises en ce qui concerne la tour de l'église de Carvin, incendiée, mais réparable. Il donne lecture de la note suivante:

La tour de l'église de Carvin, bâtie en pierres de taille en 1724, d'un bel agencement architectural et dont l'élégante silhouette domine le paysage environnant, a été incendiée pendant la guerre. La toiture ainsi que les charpentes intérieures sont anéanties, mais les murs sont encore en assez bon état.

Il y aurait lieu de refaire une toiture provisoire à cette tour, ou tout au moins de prendre le plus vite possible quelques mesures conservatoires de fortune, afin d'empêcher, durant la mauvaise saison, l'infiltration des eaux dans la maçonnerie, ce qui pourrait compromettre gravement la solidité de cet intéressant édifice.

Celui-ci, qui dans sa belle ornementation porte les armoiries de la maison de Melun, est d'autant plus digne d'intérêt, que c'est un des rares morceaux d'architecture ancienne restés debout dans cette partie du Pas-de-Calais si dévastée au cours de cette guerre.

Le même membre rappelle la demande, formulée par les Sociétés savantes de la région, de reprise en Allemagne d'objets d'art pour remplacer ceux que l'ennemi a volés. Il propose qu'on prélève également du bronze en Allemagne pour remplacer les statues enlevées et détruites par les barbares.

Objets Mobiliers des Eglises des Régions dévastées. — M. Rodière annonce qu'à la suite de la dernière séance, une lettre de rappel a été envoyée aux 85 communes qui n'avaient pas répondu à la circulaire. Cette insistance a été couronnée de succès, car, à l'heure actuelle, il n'y a plus que 12 communes qui soient restées muettes : Achiet-le-Grand, Bullecourt, Fontaines-lez-Croisilles, Fresnoy, Gavrelle, Haucourt, Hulluch, Lestrem, Neuvireuil, Remy, Sains-lez-Marquion et Tilloy-lez-Mofflaines. Or presque toutes ces localités sont entièrement détruites et encore inhabitées.

Malheureusement, la plupart des réponses constatent la destruction ou la disparition des objets classés. C'est le cas de Lens (très riche mobilier des XVII[e] et XVIII[e] siècles ; onze objets classés disparus) ; de St-Léger (bas-reliefs d'albâtre, dalles funéraires, toiles, etc.) ; de Méricourt (remarquable ensemble de boiseries, style Louis XV) ; de Baralle (Pressoir mystique, panneau peint attribué à Jean Bellegambe le jeune) ; de Béhagnies (Ensevelissement du Christ, panneau peint, XVI[e] siècle), etc. Voici d'ailleurs, la liste des communes où tous les objets classés sont considérés comme perdus :

Ablain-Saint-Nazaire, Ablainzevelle, Adinfer, Auchy-lez-La-Bassée, Bailleul-Sire-Bertoul, Baralle, Beaulencourt, Beaumont, Béhagnies, Bellonne, Béthune, Beugnâtre, Biache, Boiry-Ste-Rictrude, Calonne-sur-la-Lys, La Couture, Croisilles, Cuinchy, Ervillers, Feuchy, Grévillers, Guémappe, Hamelincourt, Haucourt, Havrincourt, Hébuterne, Hermies, Hinges, Inchy, Lens, Méricourt, Monchy-le-Preux, Monchy-au-Bois, Mory, Noyelles-Godault, Plouvain, Pronvlile, Roclincourt, Rocquigny,

Sailly-sur-la-Lys, St-Léger, St-Martin-sur-Cojeul, Sauchy-Cauchy, Souchez, Le Transloy, Vélu, Villers-lez-Cagnicourt, Vis-en-Artois, Vitry, Wailly-lez-Arras, Wanquetin, Willerval.

Les réponses reçues contiennent certains détails très intéressants. C'est ainsi qu'à Bapaume, M. l'abbé Fournier, ancien doyen, nous apprend ce qui suit :

Dès leur arrivée, les Allemands avaient réquisitionné l'hôtel de ville, et jeté les archives dans la cour. Le doyen, averti, obtint de la Commandanture la permission de les ramasser. Il plaça les archives modernes dans le cabinet du maire, seule pièce de l'hôtel de ville que les Allemands eussent respectée alors. (Ces archives ont péri, depuis, dans le pillage et l'incendie de l'édifice). Quant aux archives anciennes : registres aux résolutions de l'échevinage, comptes de la ville et de la paroisse, chartes, etc.), M Fournier les mit en sûreté, avec la statue classée (et miraculeuse) de Notre-Dame de Pitié, dans les souterrains de l'église, qui s'étendent sous une partie de la nef, et dont l'entrée se trouve à l'extérieur de la chapelle de N.-D. de Pitié. Il faudrait déblayer ces souterrains. Si les ennemis ne les ont pas fait sauter, archives et statues y sont encore.

M. le Président ajoute que le lieutenant Sabatté vient de commencer les fouilles dans les souterrains de l'église de Bapaume ; il a retrouvé, intacte, la statue de N.-D. de Pitié, du XVe siècle. Il espère, en continuant de déblayer, sauver aussi les archives.

Reprenant la lecture des notes de M. Fournier, M. Rodière y trouve des détails sur le sort des statues classées de l'église de Sapignies, dont il a déjà été question. Un jour, le doyen de Bapaume reçoit la visite de l'aumônier catholique de la Garde prussienne (singulier prêtre, qui, tous les dimanches, faisait un office commun pour les soldats catholiques et luthériens.) Cet ecclésiastique lui dit qu'il y a, dans l'église de Sapignies, des statues intéressantes, en danger d'être détruites par les soldats. Il lui offre de les faire apporter à Bapaume pour les mettre en sûreté, mais à condition que M. Fournier lui permette d'en enlever deux pour les offrir au musée de Cologne. Naturellement, le doyen refusa .. et n'entendit plus parler de rien. Il ne sait ce que sont devenues les statues. L'église de

Sapignies a sauté en avril 1917, par l'effet d'une mine à retardement ; il y aurait lieu de faire des recherches à Cologne.

M. Hary, maire de Rœux, nous signale les faits suivants (lettre du 17 juillet 1919) :

« Seul parmi les objets d'art de l'église de Rœux, le tableau : « Christ en Croix », de Van Dyck, est en ma possession, très abîmé, mais non irréparable.

« Pendant le cours de l'occupation ennemie, prévoyant que la situation de Rœux, à proximité du front allemand pouvait devenir dangereuse, j'ai demandé à l'autorité allemande de me permettre de mettre en sûreté les objets d'art et les archives appartenant à la Commune. Cette autorisation m'a été accordée, mais il n'a jamais été possible d'obtenir le transport de ces objets, la Commandanture de Rœux ne voulant délivrer aucun laissez-passer, ni même admettre que ces objets et archives soient placés sur les voitures vides partant de Rœux à Douai pour le ravitaillement des habitants.

« En pleine bataille d'avril 1917, alors qu'il ne restait de l'église de Rœux que quelques pans de murs, j'ai pu arriver, grâce à un stratagème, et à l'insu des autorités allemandes, à faire reprendre le tableau « Christ en Croix », que le peintre Pharaon de Winter, commis à cet effet, avait en 1908 reconnu comme étant l'œuvre de Van Dyck, dont une esquisse existe au Musée de Bruxelles.

« Ce tableau a reçu des coups de briques et quelques déchirures existent, mais il peut être arrangé. Il a dû être caché, ayant été repris frauduleusement, et il est encore dans le cylindre qui l'a protégé. Le Conseil Municipal de Rœux a émis le vœu qu'il soit remis plus tard à la future église de Rœux, puisque c'est à l'église qu'il figurait. »

La Commission qui a entendu avec intérêt le récit de ces faits, vote d'unanimes félicitations à M. Hary et à M. l'abbé Fournier, dont le dévouement et la présence d'esprit ont sauvegardé de précieux souvenirs.

LECTURES ET COMMUNICATIONS. — **M. Rodière donne lecture de la note suivante :**

UN PEINTRE ATRÉBATE DU XVII^e SIÈCLE. — M. H. de Lavèvre, à Montpellier, possède un tableau représentant St-Jérôme, et inspiré d'une gravure d'Albert Dürer. L'attitude du personnage indique qu'il a découvert dans l'Ecriture Sainte la preuve de l'Assomption de la Vierge.

Il porte sur un rouleau de parchemin l'inscription suivante, prouvant que le tableau fut fait à Condé par un peintre d'Arras :

Gerardus Le Prevost, Atrebas, pinxit Condaty anno 1641.

Ce Gérard Le Prévost appartenait à une famille de peintres venue à Arras sur l'invitation d'un abbé de St-Waast, et qui compte quatre générations d'artistes ; le tableau en question est du dernier (1).

Il serait intéressant de posséder et d'étudier une photographie de cette toile.

Les archives du Pas-de-Calais nous fournissent quelques renseignements sur les peintres du nom de Prévost.

En 1560, on trouve une allocation à Jacques Prévost, peintre, pour avoir peint « certain tableau ». (Abbaye de St-Vaast, H. 135.)

En 1579-1580 : à Jacques Prévost, peintre, pour avoir fait plusieurs blasons : 38 livres, 3 sols, 6 deniers. (id. H. 441.)

Ces mentions concernent sans doute l'aïeul de notre peintre de 1641. Mais l'extrait suivant des registres de catholicité d'Arras (paroisse St-Géry) l'intéresse directement lui-même et nous apprend qu'il eut, le 20 février 1639, une fille nommée Marie-Françoise :

1639, février. « Die 20a bapt. est Maria Francisca Prevost, filia Mri Gerardi pictoris. S[usceperunt] d[ominus] Hugo de Beaufort cum Maria Francisca L'Abbé. » (2).

CANDIDATURES. — M. le Président propose l'élection, comme membres de la commission, de MM. le docteur Dutertre, président de la Société Académique de Boulogne, A. Demont, juge de paix du canton d'Auxy-le-Château, et J. Lecat du Bresty, archéologue à Boulogne.

En levant la séance, M. le Président invite ses collègues à le suivre pour la visite du musée provisoire, constitué par M. le lieutenant Sabatté avec les objets d'art et d'antiquité, recouvrés dans les pays dévastés.

---

(1) Notes de M. de Lavèvre, communiquées par mon ami M. Berthelé, archiviste de l'Hérault.

(2) Le vieil état-civil d'Arras, heureusement échappé aux désastres de notre chef-lieu, contient plus d'un renseignement sur les artistes atrébates.

C'est ainsi que j'y relève cette mention relative à Ths Thieullier, sculpteur, dont notre excellent collègue Lavoine nous entretenait en 1913 (*Bulletin de la Commission*, t. IV, p. 61) :

« Le 28 juin 1603, j'ay baptizé la fille de Me Thomas Thieullier, tailleur de pierre, et eut pour parin (prénom en blanc) Vallet (ou Dallet ?), peintre, quy luy donna le nom de Margueritte. »

(4e registre de St-Géry, fo 1. — « Un feuillet contenant six actes de baptême de l'an 1603, 1609 et 15, trouvé chés un particulier de cette ville à la tête d'un vieux rituel de ce diocèse. » — Note de Ternau, curé de St-Géry au XVIIIe siècle).

On ne saurait trop reconnaître le zèle et l'activité déployés par cet officier et son équipe de soldats, qui, au plus fort de l'avance ennemie, ont opéré en 1918 les sauvetages les plus périlleux, au Locon et en bien d'autres localités.

Le musée provisoire contient d'abord l'ancienne galerie lapidaire du Palais St-Vaast : la mosaïque de l'évêque Frumaud, les bas-reliefs funéraires des Sacquespée et des Walois, le tombeau de Guy de Brimeux, Humbercourt, etc,. etc.

Les statues *priantes* de Philippe de Torcy et de Suzanne de Crevant d'Humières (Cathédrale d'Arras).

La descente de Croix de Rubens (église St-Jean-Baptiste, autrefois St-Nicolas-sur-les-Fossés).

Une jolie Vierge-Mère en marbre, xv^e^ siècle, même église. Cette statue, qui tient en mains un cierge (depuis longtemps brisé), doit être l'ancienne Vierge des Ardents, de la chapelle de la Petite Place, datant de 1421.

La Crucifixion, toile attribuée à Van Dyck; église de Rœux (voir plus haut, page 417).

La Vierge-Mère, pierre, xv^e^ siècle; — Vierge de Miséricorde, pierre, xvi^e^ s.; — pierre tombale de Maroie Ponce de Biaumés, 1308; église de Quéant. (Voir plus haut, page 409).

Statue tombale de Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, marbre blanc; et autres pièces du même tombeau, 1563; église de Courrières (1).

Notre-Dame de Pitié, statue, bois peint, xv^e^ siècle; église de Bapaume. (voir plus haut, page 416).

---

(1) Note de M. Théodore: « Le dimanche 20 janvier 1918, à 11 heures 15 du matin, un camion automobile militaire allemand, conduit par quatre soldats venant de Courrières, a amené au Palais des Beaux-Arts de Lille quelques mauvais tableaux modernes à sujets religieux sans valeur et trois caisses contenant les parties démontées du tombeau d'un membre de la famille de Montmorency, provenant de l'église de Courrières. Cette commune était alors à la veille d'être évacuée. Une énorme caisse, d'un poids considérable, contenait le gisant en marbre blanc de ce tombeau décrit par Dancoisne, *Le Canton de Carvin*, Arras, 1877, p. 34-35. L'un des soldats allemands, je m'en souviens, me montra une photographie qu'il avait sur lui, représentant le tombeau en place dans l'église, près duquel se tenaient un ecclésiastique français, fort probablement le curé de l'endroit, et des officiers et soldats allemands.

« A 2 h. 10, les quatre Allemands venus de Courrières, qui avaient été chercher comme renfort huit soldats et un caporal pour décharger l'énorme caisse contenant le gisant du tombeau, quittaient le Palais des Beaux-Arts avec leur véhicule. »

Vierge, pierre, XIVe siècle. — St Christophe, pierre, XVIe siècle ; chapelle de St-Amand-lez-Pas.

Maître-autel, XVIIIe siècle, bois sculpté ; — dais de procession, bois, colonnes torses, XVIIIe siècle ; — deux Vierges, bois ; église du Locon.

Ste Anne, la Vierge et l'Enfant Jésus, groupe, bois, XVIe s. ; — St Joachim (?), id. id. ; église de Biefvillers-lez-Bapaume.

St Hilaire, bois, XVIe s ; église de Rœux.

Ste Marguerite ; Ste Geneviève ; Ste Agnès ; trois statues, bois, XVIe siècle ; église de Remy.

St Georges, statue équestre, bois, XVIe s. ; église de Favreuil.

Vierge à l'Enfant, bois polychromé, XVIe s. : église d'Adinfer. — Deux petits fers forgés et une pierre de fondation, XVIIe siècle, même église.

St Antoine ; St Jacques ; St Pierre ; statues, bois, XVIe siècle ; église de Bienvillers-au-Bois.

Evêque, statue, bois ; chapelle à Frémicourt.

Vierge de Pitié, pierre, XVIe s ; église de Noreuil.

Christ mutilé, bois, XVIe s. ; — fonts baptismaux, grés, 1530 (retrouvés dans un pré) ; église d'Etaing.

St Nicolas, bois, XVIIe s. ; chapelle du St Esprit à St-Pol.

Vierge de Pitié, bois, XVIe s. ; trouvée dans un champ à Rocquigny.

Cloche de l'église d'Ecurie, 1695.

Petite cloche de l'église de Tilloy-lez-Mofflaines, 1758, employée par les Allemands comme signal dans leurs lignes.

Superbes torchères, fer forgé et doré, style Louis XV ; église de Lillers.

Grand rétable, à colonnes couvertes de pampres ; bois, XVIIe s. ; église de Vitry-en-Artois.

Voilà un très bref et incomplet résumé de ce que contient actuellement cet intéressant musée, qui s'enrichit tous les jours, au fur et à mesure des fouilles que pratique l'infatigable lieutenant Sabatté, sur toute la surface du pays ravagé. Nous aurons sans doute à y revenir encore lors des séances ultérieures de la Commission.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 6 novembre.

Séance du Jeudi 6 Novembre 1919.

Président : M. Sens.
Secrétaire : M. Rodière.

Présents : MM. Becthum, Blondel, Cappe de Baillon, de La Charie, Géneau, Lavoine, Sion, Théodore et Tierny,

Nominations. — Par arrêté préfectoral, MM. Demont, juge de paix d'Auxy-le-Château, le Dr Dutertre, de Boulogne, et J. Le Cat du Bresty, de Boulogne, sont nommés membres de la Commission.

Correspondance. — 1°- M. Vel-Durand, conseiller d'Etat, ancien préfet du Pas-de-Calais, communique la lettre suivante qu'il a reçue du Ministère des Beaux-Arts :

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'éventualité d'une reprise par la France des deux volets de rétable provenant de l'abbaye de St-Vaast et conservés, paraît-il, au Musée de Berlin.

J'ai l'honneur de vous informer que je transmets votre lettre, pour étude et à toutes fins utiles, au Service de la Restitution Industrielle, relevant de M. le Ministre des Régions Libérées et fonctionnant à Wiesbaden.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma parfaite considération et de mes dévoués sentiments. *Le Directeur des Beaux-Arts.*

2°- M. Plocq, membre de la Commission, expose que Mgr Julien a manifesté l'intention de construire sur la colline de Lorette une vaste église commémorative des grands combats de 1915. Notre collègue rend hommage aux sentiments de piété et de patriotisme qui ont inspiré les projets de Sa Grandeur, mais il se demande si le caractère impressionnant du terrible champ de bataille ne sera pas diminué par la construction de ce vaste édifice, et s'il ne serait pas préférable de relever simplement la petite chapelle d'autrefois, en lui ajoutant une crypte-ossuaire.

La Commission, tout en partageant ces vues, ne peut s'engager dans une affaire qui n'est pas de son ressort, et renvoie le vœu de M. Plocq à la Commission des Sites, qui s'est déjà occupée de la question dans sa séance du mois d'août.

3°- M. Mayeur offre à la Commission son nouveau et remarquable recueil de douze eaux-fortes : *Arras après la tourmente.* De vifs remerciements sont votés à notre collègue.

LECTURES ET COMMUNICATIONS. — *Classement de l'église de Basseux.* — M. Rodière expose que M. l'abbé Debove, curé de Beaumetz-les-Loges et desservant de Basseux, demande le classement de l'église de ce dernier village. Il donne lecture de la notice suivante :

L'EGLISE DE BASSEUX.

L'église de Basseux est intéressante et mériterait le classement, d'autant plus qu'elle a été, chose rare, fort peu retouchée à l'époque récente. Elle me paraît dater (du moins sa nef) du commencement du XII^e^ siècle, et n'a pas encore été signalée par les auteurs. Le plan comprend une nef de 12^m^ 50 sur 6^m^ 25, avec bas-côtés très étroits, et un chœur rectangulaire de 8^m^ 25 sur 4^m^ 25.

La nef comprend trois travées, dont la première a été tronquée au XVI^e^ siècle lorsque l'on construisit le clocher. Deux minces colonnes en grés bleu, cylindriques, séparent la nef de chacun des collatéraux ; leurs chapiteaux à gros crochets aux angles, avec petites feuilles arrondies à la base de la corbeille, surmontent une astragale cylindrique à boudin et supportent un tailloir très élargi et carré, creusé d'un cavet en quart de rond. Ces chapiteaux sont d'un volume relativement très considérable ; ils ont près d'un mètre de haut, quand la colonne n'en a que deux. Quant aux bases, elles présentent deux tores superposés, au dessus d'un socle carré.

Les grandes areades, en plein cintre, sont doublées à tores, sur les angles.

Les murs latéraux des bas-côtés ont été refaits au XVIII^e^ siècle et sont sans caractère.

La charpente apparente de la nef est du XV^e^ siècle et très intéressante ; les entraits sont ornés de personnages au dessous des poinçons ; on y reconnaît l'Agneau pascal, la Visitation, et probablement saint Jacques, avec son bourdon et son chapeau à coquilles. A l'angle de l'arc triomphal, on remarque deux blochets : anges à phylactères, se faisant face.

Cette décoration des charpentes, si répandue en Ponthieu et surtout en Vimeu (cf. les travaux d'H. Macqueron), est très rare en Artois, où je n'en connais d'autres exemples qu'à la chapelle de Saint-Amand-lez-Pas et à Esquerdes.

L'arc triomphal en tiers-point donne accès au chœur, que je daterais volontiers des environs de l'an 1200, et qui serait de quelques 75 ans plus jeune que la nef. Il se compose de deux travées ; la première a — actuellement — une voûte d'arêtes qui serait à examiner ; la seconde, fermée par un chevet droit, est voûtée d'ogives, avec clef sculptée d'un agneau pascal. Le doubleau intermédiaire est très épais et sans

moulures. Les ogives se composent d'un tore dégagé par deux cavets. Les formerets ont des tores plus petits. Les culs de lampe sont modernes et sans valeur. Tous les arcs sont tracés en tiers-point. Les fenêtres sont refaites, sauf celle du chevet, du XIIIe siècle, avec archivolte en tore.

Une grosse et belle tour, en avant-corps, porte la date 1547 en relief sur le claveau du portail ; cette porte, en arc Tudor sous une accolade sculptée de choux et d'acrotères, est appareillée en grés, et l'archivolte en craie taillée. Au dessus s'ouvre une fenêtre géminée en arc brisé, à tableau droit (forme d'ébrasement qui se rencontre exceptionnellement à Aumâtre, à Mons-en-Vimeu et à Saint-Saulve de Montreuil). Des moulures arrondies pourtournent cette fenêtre ; ce retour tardif au tore est caractéristique du style flamboyant en Artois et en Ponthieu ; la belle tour aujourd'hui détruite de Sapignies en offrait un exemple, et aussi une chapelle de 1571 à l'église de Wailly-lez-Montreuil. Quatre larmiers divisent les étages du clocher, dont les fenêtres hautes ont été refaites en plein cintre (une ou deux sur chaque face). Les murs de cette tour sont très épais. Au flanc nord s'accole une tourelle d'escalier, montant jusqu'aux cloches, à marche de grés apparentes par dessous. Des contreforts s'appuient en diagonale sur les angles du clocher.

Le rez-de-chaussée est voûté d'ogives ; la salle du premier étage, éclairée de meurtrières au nord et au sud, contient, chose curieuse et rare, une cheminée dans le mur Est — d'ailleurs sans ornements. Cette chambre a servi de refuge au curé et à sa famille en 1711, pendant la guerre.

Je n'ai rien noté dans le mobilier de l'église, sinon la vieille statue vénérée de Notre-Dame Marchesse, sur l'autel nord ; mais j'ai relevé plusieurs inscriptions. Seule, celle de la cloche (Gorlier, 1790) et un intéressant graffite du clocher commémorant la guerre de 1711 et le refuge du curé dans la tour, figurent dans l'*Épigraphie du Pas-de-Calais* ; encore faudrait-il y ajouter la description de l'ornementation de la cloche qui, malgré sa date révolutionnaire, porte les armes des Cardevac ; et reproduire les intéressants extraits des registres aux délibérations du conseil communal (1792), relatifs à la refonte de cette cloche et de ses deux sœurs aujourd'hui disparues. La longue inscription de fondations du curé Etienne Dominique Gelé (mort le 22 juillet 1740) a été omise et serait à publier, ainsi qu'un texte, encastré à gauche du portail et relatant l'incendie du village en 1834. (1). La sacristie est datée, par briques en relief, de 1790.

---

(1) Voici le texte de ces deux inscriptions :

1° Dans le mur sud du chœur, à l'extérieur, plaque de marbre blanc ; 0,58×0,57.

JCY REPOSENT LES CORPS D'ETIENNE GELÉ DE || MARIE PHILIPPE SA FILLE ET DE Me ETIENNE DOMINI || QUE GELÉ SON FILS CURÉ DE CE LIEU DECEDÉ LE 22 || JUILLET 1740. AGÉ DE 63 ANS, LEQUEL A FONDÉ AN || NUELLEMENT ET A PERPETUITÉ DANS CETTE || EGLISE 4 OBITS AVEC VIGILES D'UN NOCTURNE || ET LES COMMENDACES A CELEBRER LE Ier POUR LE | REPOS DE SON AME AU JOUR ANNIVERSAIRE DE SON | TREPAS OU LE PLUS PROCHAIN SIL EST EMPECHÉ | LE 2me AU 18 JANVIER POUR LE REPOS DES AMES | D'ETIENNE

L'église de Basseux est la dernière intacte à la lisière du pays dévasté. Des hautes tours de pierre, qui dominaient les vastes horizons de la plaine d'Artois, celle-ci est une des rares survivantes.

On jugera peut-être que ce monument intéressant et peu connu mérite les honneurs du classement.

M. Tierny fait remarquer que les chapiteaux de la nef, étant de dimensions tout à fait disproportionnées, ont peut-être été rapportés ; le cas est assez fréquent dans les parties de l'Artois où abonde le grés, matière extrêmement solide et qui se prête fort bien à tous les remplois.

CLASSEMENT DE L'ÉGLISE D'AGNEZ-LEZ-DUISANS. — Par délibération du 24 août 1919, le conseil municipal d'Agnez-lez-Duisans demande le classement de son église. La Préfecture prend l'avis de la Commission.

Des notes descriptives et des photographies sont transmises par la mairie, à l'appui de sa demande. En voici le texte :

En l'absence de documents précis, nous ne pouvons juger de la date de la construction des diverses parties de l'église que par la forme et la structure.

1° *Le Clocher.* — Le clocher paraît le plus ancien et doit remonter au XII^e^ ou au XIII^e^ siècle, c'est-à-dire avant les clochers des environs (Ecoivres, Habarcq, Savy-Berlette), qui ont été construits sous la domination espagnole (1).

Dans certains endroits, des individus inscrivent parfois leur nom et une date. La plus ancienne se trouve dans la galerie de la flèche. Elle est de 1631. Une autre dans le compartiment des cloches : « Faict par moi Augustin Hautcœur 1677 ».

GELÉ ET MARGUERITE FLIPPE SES | PERE ET MERE, LE 3^me^ AU 13 FEVRIER POUR PIERRE | ALEXANDRE LOBEGEOIS PRETRE CHARLES LOBEGEOIS | ET MARIE FLIPPE PERE ET MERE DUDIT P. ALEX | ANDRE LOBEGEOIS ET LE 4^me^ AU 26. 8bre POUR | PIERRE GUISLAIN ET MARIE PHILIPPE GELÉ ET AU- | TRES PARENS AMIS ET BIENFAITEURS DUDIT TESTA- | TEUR. DE PLUS LEDIT A FONDÉ ANNUELLEMENT ET | A PERPETUITÉ UNE MESSE CHANTÉE DE LA PASSION DE | N. SEIGNEUR AVEC SALUT ET LIBERA APRES LEDIT | SALUT TOUS LES MERCREDY DE LA PREMIERE | SEMAINE DE CAREME CONFORMEMENT A SES | INTENTIONS. | REQUIESCANT IN PACE. AMEN.

2° A gauche du portail, pierre encastrée dans la maçonnerie extérieure!

LE 8 AVRIL 1834, DIX-SEPT MAISONS DE CE | VILLAGE ONT ÉTÉ INCENDIÉES, ELLES ONT TOUTES | ÉTÉ RECONSTRUITES DANS LA MÊME ANNÉE PAR | LES BIENFAITS DU ROI, LES SECOURS DU GOUVERNEMENT CEUX DU DÉPARTEMENT ET LES DONS NOMBREUX | DE PERSONNES GÉNÉREUSES. | CETTE PIERRE A ÉTÉ PLACÉE COMME UN MONUMENT | DE RECONNOISSANCE DES HABITANS DE BASSEUX | POUR LEURS BIENFAITEURS.

(1) Ce clocher n'est pas antérieur au XV^e^ siècle. — R.R.

Une horloge publique existe dans le clocher. Elle est très ancienne. On ignore la date de sa construction. Une tradition dit qu'elle coûta 1500 livres. Cette horloge est bien conservée et marcherait très bien si elle était entretenue convenablement.

Jusqu'à la Révolution, il existait trois cloches. Deux de ces cloches furent enlevées à Arras pour être fondues et former de la monnaie de billon ou des canons. La charpente comprenant leur emplacement existe toujours et attend les remplaçantes.

2° *Le corps de l'église.* — Le vaisseau de l'église doit être du XIII[e] siècle (1). La belle voûte gothique qui le surmontait a été détruite, ainsi que les meneaux des fenêtres, en 1475, lorsque Louis XI détruisit et incendia le village (2). Après reconstruction elle a été de nouveau détruite en 1640 et 1654, sous le siège d'Arras. (Des traces de balles existent en plusieurs endroits aux murs du côté sud). En certains endroits, la pierre est encore calcinée, et le portail en chêne, antérieur à l'incendie, porte encore des traces de carbonisation.

Après cette dernière destruction, les voûtes ne furent plus reconstruites et furent remplacées par un plancher en chêne très solide. Ce n'est qu'en 1859 que M. Grigny, architecte, les reconstruisit dans le style primitif.

Dans le vaisseau de l'église existent plusieurs pierres tombales. L'une de Guislain Graux, lieutenant du village, décédé le 28 août 1710, et de sa mère, Marie-Claire Delimal, décédée le 2 août 1723. — Une autre de Jean-François Bécourt, bailly de la Métropole de Cambrai, et fermier dudit Chapitre, décédé le 16 juin 1765. — Une autre de Marie-Josèphe Brongnart, épouse de Jean-François Bécourt, fermier et bailly du Chapitre de Cambrai, décédée le 12 mai 1760, et auprès d'elle Marie-Joseph Bécourt leur fille, décédée le 1[er] mars 1721.

A mentionner dans la nef de gauche, les fonts baptismaux. Ils sont en pierre et portent la date de 1606.

3° *Le chœur de l'église.* — La tradition rapporte que c'est le Chapitre de Cambrai qui fit construire le chœur de l'église en 1540. Cependant il semble plutôt que ce soit en 1595. Cette date se trouve gravée sur le cul de lampe côté sud.

La voûte du chœur est d'un magnifique gothique. Dans le chœur, deux niches en pierre, style corinthien, sont à mentionner et paraissent d'un beau travail. Elles sont très anciennes, paraît-il (3), mais on ignore la date de leur construction.

Dans l'avant-chœur, côté droit, se trouve encore une pierre tombale plus ancienne, encastrée dans la muraille et cachée par la boiserie.

---

(1) Du XV[e] ou XVI[e]. — R. R.

(2) Je croirais volontiers que l'église entière a été reconstruite après ce désastre. — R. R.

(3) Du XVII[e] siècle avancé, peut-être même du XVIII[e].

Contrairement à beaucoup d'églises, celle d'Agnez ne fut pas vendue à la Révolution. Le citoyen Hautcœur ayant fait des démarches pour qu'elle servît à la production du salpêtre, c'est ce qui la préserva.

En 1795, le district d'Arras, par l'entremise d'Augustin Hautcœur et du citoyen Deladerrière, de Duisans, a fait mettre en vente les boiseries de l'église (confessionnaux, tribunes) qui embarrassaient le travail du salpêtre. Ces boiseries, au dire de la tradition, étaient des œuvres d'art merveilleuses ; elles furent vendues à vil prix et détruites.

A ce mémoire sont jointes quatre vues photographiques :

1. — L'église, côté sud.
2. — L'église, côté nord.
3. — Intérieur de l'église, vu du bas de la nef.
4. — Intérieur, vu du chœur.

La Commission se renseignera, et délibérera sur cette proposition à sa prochaine séance.

Objets d'Art Classés. — M. Sens expose que le ministère des Beaux-Arts a continué son travail de récolement des objets classés, et qu'un questionnaire a été envoyé à toutes les communes intéressées. La plupart des réponses de la région non sinistrée constatent que les objets sont intacts.

Cependant M. Rodière signale que, d'une part, le Ministère continue à porter sur ses listes un bon nombre d'objets classés jadis par erreur, disparus depuis longtemps ou n'ayant même jamais existé Ces mentions erronées, qui ont été déjà signalées au Ministère, devront disparaître lorsque nous publierons enfin la liste rectifiée des objets classés du département, publication dont le besoin se fait sentir.

Par ailleurs, trois mairies ont déclaré de ne pas avoir connaissance d'objets classés en 1911 ou 1912 sur la demande de M. Rodière qui les avait vus alors en place :

Elnes : la Vierge, St Adrien, deux statues, bois, XVIe siècle. — Ste Brigitte, statue, bois, XVIIe siècle. — « Il n'y a dans l'église d'Elnes, comme statue en bois, que celle de St Antoine du désert. La statue de St Adrien y est inconnue. Les statues de la Vierge et de Ste Brigitte existent, mais elles sont toutes deux en plâtre » (Rapport du maire d'Elnes).

M. Rodière a prié M Justin de Pas faire une enquête sur place. De la lettre de notre collègue il résulte que la Vierge classée a dû être remplacée, depuis 1911, par une Vierge de plâtre, provenant de la rue St-Sulpice. En revanche, les statues de St Adrien et de Ste Brigitte sont en place et elles sont bien en bois (et non en plâtre).

Bilques (annexe d'Helfaut). — St Druon, St Piat, statues, XVI[e] siècle. — « Le desservant n'a pas connaissance de l'existence de ces statues ».

Ici encore, M. J. de Pas a bien voulu procéder à la vérification nécessaire, et il a retrouvé, sur le maître-autel de l'église de Bilques, le saint Druon, en curieux costume seigneurial des environs de l'an 1600, et le saint Piat, décapité, mais seulement du sommet du crâne, le reste de la tête étant en place sur les épaules ; le saint porte dans ses mains cette calotte mitrée.

M. Rodière a écrit au maire d'Helfaut, qui, par lettre du 31 octobre, reconnaît l'existence des deux statues.

Houvigneul, annexe d'Houvin. — La mairie déclare disparue « depuis un temps éloigné » une *Pieta* que M. Rodière a vue et fait classer en 1912, époque qui ne mérite pas l'épithète d'*éloignée*.

M. Tierny veut bien se charger de faire une enquête sur ce sujet.

PROJET DE DÉMOLITION DE LA FONTAINE STE ALDEGONDE A ST-OMER. — M. Justin Deschamps de Pas expose que la fontaine de la Petite Place, ornée de sculptures d'un certain mérite et d'inscriptions commémoratives en vers latins, est menacée de destruction. Elevée en 1756, cette fontaine est l'œuvre de l'ingénieur Nezot et des sculpteurs Bronchorst et Chifflart.

L'immeuble auquel elle est adossée vient d'être acquis par la Banque Adam. Les administrateurs de cet établissement désirent percer une grande entrée sur l'emplacement occupé par la fontaine, et sollicitent de la ville l'enlèvement de celle-ci, offrant, en dédommagement, une somme de 15.000 fr. pour le monument aux morts de la guerre.

Le conseil municipal a voté la suppression de la fontaine.

La Société des Antiquaires de la Morinie, considérant que cette fontaine rappelle d'intéressants souvenirs ; qu'elle n'est pas sans mérite au point de vue artistique et qu'elle produit un effet esthétique très heureux dans la perspective qui s'ouvre au débouché de la rue du Commandant ; a protesté contre le projet de démolition par une lettre collective adressée au maire et signée par 21 membres.

Il est de fait que, si le monument n'est pas de premier ordre, il y a là une question de principe ; les précédents sont déjà trop nombreux ; sans parler de St-Bertin et de l'hôtel de ville, on a fait disparaître à St-Omer trop de souvenirs intéressants, vieilles façades, enseignes, niches avec statues, etc.

La Commission décide de protester par une lettre adressée à M. le Préfet, son président-né, qui sera prié de vouloir bien communiquer cette lettre à la mairie de St-Omer.

NOTICE SUR LA SEIGNEURIE D'ISBERGUES. — M. Carpentier envoie à la Commission une étude composée par son regretté père, notre ancien correspondant, sur la seigneurie et les fiefs d'Isbergues.

La Commission apprécie l'intérêt de ce travail bien composé, mais d'un caractère exclusivement historique et ne rentrant pas, dès lors, dans le cadre de nos publications archéologiques. M. Carpentier sera remercié, et on lui conseillera d'adresser son étude à la société des Antiquaires de la Morinie, qui paraît tout indiquée pour l'accueillir.

TROUVAILLE DE MONNAIES D'OR DU XVI[e] SIÈCLE A MONTREUIL. — M. Potez adresse la communication suivante :

MONTREUIL-SUR-MER

UN SOUVENIR DES GRANDS SIÈGES (1537-1544)

Au cours de la Guerre, le G. H. Q. britannique installa à Montreuil-sur-mer la plupart de ses services, et y fit exécuter de nombreux travaux. En 1918, les pionniers du capitaine Dickson (Tunnelling Company 258 [th]), en pratiquant une tranchée, non loin de l'entrée de la ville, près de la route de la Madeleine, dans un champ appartenant à M. Paul Dubourg, découvrirent une belle série de monnaies d'or, en parfait état de conservation. Ces pièces remontaient toutes à la première moitié du seizième siècle. Or, on sait que Montreuil fut assiégé à deux reprises par les troupes du Saint-Empire, au temps de Charles-Quint : en 1537, la ville fut prise et pillée ; en 1544, devant l'attitude héroïque des habitants, l'ennemi dut se retirer. Trouvées auprès d'un squelette, ces monnaies, frappées par les rois d'Espagne, la ville de Sienne et le Saint-Siège, appartenaient sans doute à un officier de l'armée ennemie,

M. le pasteur George Wilson, directeur du Y. M. C. A., obtint le désintéressement des auteurs de la trouvaille et du propriétaire du champ, provoqua une souscription parmi ses amis et compatriotes, se rendit acquéreur de ce petit trésor numismatique, et l'offrit gracieusement à la

ville de Montreuil, en exprimant le vœu que ce don précieux constituât, pour ainsi dire, l'amorce d'un musée municipal. Puisse ce vœu être bientôt exaucé !

Voici la description sommaire de ces monnaies :

I. — Monnaies espagnoles.

1° Ferdinand le Catholique, d'Aragon, et Isabelle de Castille. Diam. 0,026. — *Face* : Deux profils en vis-à-vis. — *Fernandus* : *et* : *Elisabet* : *Dei* : *gr* ;

Revers : Armoiries : — *Sub* : *umbra* : *alarum* : *tuarû*. — Armoiries.

2° Id. — (Diam. 0,033). — *Face* : Deux profils en vis-à-vis. — *Fernandus* : *et* : *Elisabet* : *D.* : *G.* : *Rex* : *et* : *Regina.*

Revers : Armoiries. — *Sub* : *umbra* : *alarum* : *tuarum* : *protege* : *nos.*

3°, 4°, 5°. — Charles Quint. (Diam. 0,026)

Face : Armoiries : — *Carolus* : *V* : *Imperator.*

Revers : Croix pattée ; — *Hispaniarum* : *et* : *utriusque* : *Siciliæ* : *Rex.* +

II. — Sienne.

Diam. 0,025.

Face : écusson à la Louve. — *Sena* : *vetus* : *civitas* : *Virginis.*

Revers : Croix pattée. — *A. et* ⊓. *Initium* : *et* : *finis.*

III. — Monnaies pontificales :

1° Jules II.

Diam. 0,024.

Face : Armoiries. — *Julius* : *Papa* : *II.*

Revers : Saint Pierre debout, avec les clefs et le Livre, entre deux écussons, l'un à gauche, portant une croix, l'autre à droite, portant en diagonale le mot *Lib(er)tas*. — *Bononia docet.*

2° Clément VII.

Diam. 0,022.

Face : Armoiries. — *Clemens VII* : *Pont* : *Max.*

Revers : Saint Pierre, dans une barque portée par des flots onduleux, jette son filet. — *Sanc* : *Petrus* : *Alma* : *Roma.*

Paul III.

Diam : 0,025.

Face : Armoiries. — *Paulus III* : *Pont* : *Max.*

Revers : Saint Paul debout, tenant le glaive et le livre. — *S* : *Paulus* : *vas* : *electionis.*

Henri Potez.

M. Théodore donne lecture de la communication suivante :

INSTRUMENT DE PAIX TROUVÉ A CONTES. (voir ci-dessus, p. 349).

M. Théodore nous promet ensuite pour une prochaine séance une notice sur divers objets anciens et curieux, trouvés dans les ruines de Wissant et de Thérouanne.

M. de La Charie propose que l'on tire des photographies et que l'on fasse des cartes postales des objets si intéressants et si nombreux, conservés au musée constitué par M. Sabatté. Il y a là une réunion unique d'objets d'art, telle qu'on n'en reverra pas de sitôt dans notre région. Il importe d'en conserver le souvenir. Cette proposition est appuyée par les membres présents.

M. le Président propose comme correspondant M. Georges Digard, archiviste paléographe, ancien membre de l'Ecole française de Rome, demeurant à Beaurainville. Le vote sur cette nomination est, conformément aux statuts, renvoyé à la prochaine séance, qui est fixée au jeudi 15 janvier.

Il sera procédé alors à l'élection du bureau.

Séance du jeudi 15 janvier 1920

Président : M. SENS.

Secrétaire : M. RODIÈRE

Présents : MM. Bauvin, vice-président, Advielle, Becthum, Blondel, Cappe de Baillon, Dr Dutertre, Lavoine, Paquet, Sion, Théodore, l'abbé Willox.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. le docteur Dutertre, qui vient remplacer parmi nous tous nos confrères boulonnais disparus. Il rend ensuite hommage à la mémoire de notre cher collègue, M. Eugène Carlier, décédé depuis la dernière réunion.

A la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. Willox fait observer que d'après une communication à lui faite par M. le curé d'Ablain-Saint-Nazaire, le monument qu'il

est question d'élever sur la colline de Lorette sera de dimensions modestes et conforme dès lors au vœu formulé par M. Plocq et approuvé par la Commission.

CORRESPONDANCE. — 1° M. l'abbé Dusautoir fait hommage : a) de la 2e édition de son *Guide des Touristes dans St-Omer, ses environs et son arrondissement* (50 gravures) ; b) de la 4e édition de sa brochure : *La Tour St-Bertin* ; c) de la 6e édition du *Guide du Visiteur dans la Basilique Notre-Dame.* Cet envoi avait été fait avant la dernière séance, mais par suite des retards de la poste, il n'était pas arrivé à temps.

Des remerciements sont votés au donateur.

M. Dusautoir ajoute : « Je suis également heureux de vous faire savoir qu'après la rentrée de nos statues d'albâtre, mises en lieu sûr pendant la guerre, tous nos tableaux de valeur sont maintenant réintégrés par les soins intelligents du dévoué lieutenant Sabatté. Deux d'entre eux, sur bois, et des XVe et XVIe siècles, sont restés à Paris entre les mains de M. Marcou qui doit veiller sur leur restauration. Enfin l'antique cloche du XVIe siècle, de la chapelle de Notre-Dame des Miracles, ne tardera pas à rentrer... Il reste à recouvrer un triptyque de la même époque, deux statuettes de St Liévin et de Ste Marguerite, et deux calices. La châsse de St Erkembode vient de rentrer. »

2° M. Le Cat annonce que les Anglais auraient trouvé, dans leurs travaux de terrassement à Etaples, beaucoup de monnaies anciennes, ce qui peut être intéressant pour la question de l'atelier monétaire de Quentovic.

3. M. le curé de Saudemont demande le classement de la tour de son église (1). Bien que la date de cemonument ne soit pas certaine, et que le sujet reste à étudier, cet intéressant

---

(1) *Saudemont 27-11-19.*

Monsieur Rodière,

J'ai l'honneur de vous retourner ces deux pièces de la Commission départementale des Monuments historiques concernant les fonts baptismaux de Saudemont et Récourt.

A cette occasion, je tiens à vous signaler, M. Rodière, le clocher de Saudemont. Il daterait du XIe siècle : Tour en grés d'un caractère tout particulier, à huit faces. Ne pourrait-on pas arriver à le faire classer ? Il est du reste le seul clocher du canton

clocher octogone, épargné contre toute espérance au milieu d'une région complètement dévastée, mérite certainement d'être sauvegardé, M. Rodière appuie la demande, que la municipalité de Saudemout devrait faire par la voie régulière, — ce qu'elle n'a pas encore fait jusqu'ici.

4° Quant à l'église d'Agnez- lez-Duisans, c'est un édifice du XV^e^ ou XVI^e^ siècle, à trois nefs, d'un assez bon style flamboyant, mais sans ornementation. Etant donné le grand nombre d'églises de cette époque existant en Artois, et dont beaucoup sont bien plus remarquables, il ne semble pas y avoir lieu d'appuyer la demande de la commune. M. Rodière a rédigé un rapport en ce sens. — Deux niches de pierre sculptée, existant à l'intérieur du chœur, — et d'ailleurs de très basse époque, — ont été l'objet d'une instance de classement (1912), qui est encore pendante.

5° En réponse à la lettre qui lui avait été adressée au sujet des statues classées de son église, le maire d'Elnes écrit (2 novembre 1919) :

« La Vierge en plâtre qui se trouve sur l'autel latéral nord y est placée depuis le 15 août 1919, en remplacement de celle qui est classée et qui se trouve actuellement dans la petite chapelle nord.

« Une statue est bien placée en haut et à gauche de la fenêtre de la chapelle sud. Vous la désignez comme étant celle de St Adrien. M. le curé la prenait pour celle de St Eloi à cause du marteau et de l'enclume qui l'accompagnent ».

M. Rodière constate que tous les objets classés de l'église d'Elnes sont retrouvés. Il signale et regrette l'ignorance complète des types de l'iconographie sacrée, qui fait trop souvent (entre bien d'autres) confondre St Adrien avec St Eloy. Ces deux saints ont pour attributs l'enclume et le marteau, mais

---

de Vitry qui ait résisté à la fureur des Boches. Il a de jolies blessures de guerre, mais sa flèche est encore debout. Il me semble qu'en le réparant, on devrait chercher à lui conserver son cachet d'ancienneté et l'inscrire au nombre des vétérans des Monuments historiques.

Dans l'attente d'une étude favorable,

Veuillez agréer, M. Rodière, l'assurance de mes sentiments distingués.

I. Mercier, curé.

le premier est toujours représenté en chevalier et le second en évêque. A présent, St Adrien autrefois si en honneur est peu connu dans nos contrées ; St Eloy y est beaucoup plus honoré, et l'on donne volontiers au second les statues du premier. Il serait à souhaiter qu'une note, insérée dans la *Semaine Religieuse,* rappelle à MM. les curés les caractéristiques des saints dont les images anciennes sont les plus répandues dans la région.

6° De plusieurs correspondances, il résulte que la fontaine Ste Aldegonde, de St-Omer, paraît bien devoir être sauvegardée. Notre intervention auprès de M. le Préfet semble n'avoir pas été inutile.

Election du Bureau. — A l'unanimité des votants, le bureau sortant est réélu en entier. M. Bauvin demande vainement à ses collègues de le décharger de la vice-présidence ; au scrutin, il ne lui manque que sa propre voix.

M. Sens remercie les membres de la Commission de la marque de confiance qu'ils viennent de donner au bureau, qui par suite de la guerre était en fonctions depuis décembre 1913, et qui a fait tout son possible pour assurer le maintien de notre Commission pendant cette cruelle période.

Elections de Membres. — M. Georges Digard, présenté à la dernière séance, est élu correspondant à l'unanimité.

Un membre propose les candidatures de MM. Besnier, archiviste du Pas-de-Calais, et Dacquin, conseiller général. Ces deux candidats sont, pour raisons exceptionnelles, dispensés du renvoi à la prochaine séance, et leurs noms seront soumis sans plus de retard à la signature de M. le Préfet.

Lectures et Communications. — 1° M. Em. Théodore : *Notes sur la statue de Notre-Dame d'Annay, honorée autrefois dans l'abbaye de ce nom et aujourd'hui dans l'église paroissiale de St-Etienne à Lille.* (Voir ci-dessus, p. 361).

2° M. Rodière donne lecture de *l'avant-propos* qui doit précéder la *Liste des objets mobiliers classés du département du Pas-de-Calais* ; liste que notre Commission va publier incessamment.

3° Reliquaires et Trésor de l'église St-Nicolas-en-Cité, d'Arras.

M. G. Cappe de Baillon informe qu'il a été chargé par le nouveau curé-doyen, M. l'abbé Miseron, de porter à la connaissance de la Commission des Monuments Historiques que le beau reliquaire de la dent de Saint-Nicolas (XII^e siècle), classé parmi les objets historiques, enlevé de l'église lors des bombardements du siège pour être transporté au loin, vient de lui être remis par des personnes rentrées de l'exil.

D'après M. le chanoine Van Drival, il aurait fait partie du trésor de la Collégiale de St Pierre d'Aire, laquelle, au témoignage de Rayssius, possédait une dent de Saint Nicolas, évêque de Myre.

C'était la seule église de Flandre et d'Artois qui possédât, disent les auteurs, une relique de ce genre ayant appartenu à notre saint patron.

On ignore le sort du précieux calice pontifical donné à St Nicolas par M. le chanoine Rambure, curé-doyen de Rivière, neveu de M. Jean Philippe Rambure, ancien curé de St Jean en Ronville et doyen de St Nicolas-en-Cité de 1808 à 1831. M. Rambure, compagnon d'exil de Mgr de Conzié, évêque d'Arras, l'avait reçu de son évêque qui lui-même le tenait de ses prédécesseurs et l'avait emporté en émigration pour le soustraire aux confiscations révolutionnaires.

Il porte la date *1625*, en chiffres arabes, et sur le pourtour du dessous du pied on lit ces mots :

« *Donné à l'église St-Nicolas d'Arras par M. Rambure, chanoine, curé-doyen du C^on de Beaumetz-les-Loges, décédé le 4 Janvier 1858.* »

On ne sait pas non plus ce qu'est devenu le buste reliquaire en argent de St Lambert (XV^e siècle), donné à l'ancienne cathédrale par dame Antoinette de Rambures, épouse de Messire Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, massacré à Gand en 1477.

M. le doyen Miseron fait d'actives recherches pour récupérer ces objets précieux.

Chasse de Sainte Bonne. — M. Emile Théodore rappelle que l'*Epigraphie du Pas-de-Calais* (t. II, fasc. II, 1890, p. 144) donne cette indication : « La fabrique d'Auchy-lez-la-Bassée conserve encore une châsse en cuivre portant cette inscription : *Caput sanctæ Bonæ virginis et martyris, de collegio sanctæ Ursulæ undecim millium virginum...* »

Or, cette très intéressante pièce d'orfèvrerie du XIV^e siècle se trouve, depuis longtemps déjà et bien avant la guerre, au Musée d'Archéologie de Lille. Comme toutes les pièces de ce Musée, enlevées par les Allemands, elle a été récupérée et se trouve à présent, comme en juillet 1914, à la même place, dans sa vitrine.

Si elle était restée à Auchy-lez-la-Bassée, elle aurait beaucoup de chances de ne plus exister aujourd'hui.

Chateau de Boulogne. — M. le docteur Dutertre entretient la Commission de travaux très regrettables, exécutés par le Génie au château de Boulogne ; malgré les réclamations de la Commission centrale des Monuments historiques et les démarches de l'architecte départemental, l'Administration militaire fait placer dans les fossés des baraquements et hangars du caractère le plus anti-esthétique, et qui masquent la vue des vieilles murailles. Toutes les protestations échouent devant cette réponse : que le château n'est pas classé en entier, mais seulement la salle de la Barbière et les fenêtres gothiques de la cour intérieure. Le Ministère de la Guerre a donné raison à ses subordonnés, et enjoint de continuer les travaux qui avaient été interrompus.

M. Rodière confirme le rapport du Dr Dutertre ; il a vu tout le dossier de l'affaire entre les mains de M. l'architecte Gobert. La seule solution pratique consisterait à faire classer le château en entier. M. Rodière demande le renvoi d'urgence à la Commission des Sites.

M. Dutertre donne ensuite quelques détails sur les dégâts causés par les bombardements au musée de Boulogne

M. Paquet expose l'état des travaux, en cours ou projetés, pour la réfection de la Cathédrale d'Arras, du Palais St-Vaast et de l'hôtel de ville.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Jeudi 4 Mars 1920

Président : M. Sens.

Secrétaire : M. Rodière

Présents; MM. Becthum, Besnier, Blondel, de La Charie, Decaux, Lavoine, Sion et Théodore.

Nominations et Installations de Nouveaux Membres. —

Par arrêté préfectoral, ont été nommés membres de la Commission :

M. Georges Besnier, archiviste du Pas-de-Calais ;

M. Dacquin, conseiller général, maire du Parcq.

M. Dacquin remercie, par lettre, la Commission.

M. Digard, élu correspondant, adresse également ses remercîments.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Besnier et pense que la Commission pourra compter sur son concours actif. M. Besnier remercie la Commission et l'assure de sa collaboration dévouée.

M. Rodière fait observer que, en réélisant le bureau entier paracclamation, la Commission a oublié que l'un de nos collègues les plus dévoués, M. Lennel, a quitté Arras ; cela ne l'empêche pas de rester des nôtres, mais il y a lieu de le remplacer comme membre du bureau.

A l'unanimité, sur la proposition de M le Président, M. Besnier est élu en remplacement de M. Lennel.

CORRESPONDANCE. — 1° M. Demont, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, informe la Commission de la découverte d'un cimetière gallo-romain dans les environs d'Heuchin par M. Rigaut, notaire en cette commune, et M. Doazan, avoué à St-Pol. Il annonce ensuite que, suivant les dires d'un vieillard de 85 ans, des fouilles ont été faites vers 1850 dans les ruines de l'église abbatiale de Cercamp : un cercueil de plomb y fut découvert et transféré au cimetière de St-Vaast de Frévent.

Cercamp étant la sépulture des comtes de St-Pol, il y aurait peut-être lieu de rechercher ce cercueil et de s'assurer s'il ne contient pas d'objets intéressants.

2° M l'abbé Delamotte appelle l'attention de la Commission sur l'état de l'église du Wast, dont la restauration est interrompue depuis plusieurs années. — M. Rodière fait observer que l'église du Wast est classée depuis juillet 1913, et que les autorités de cette commune doivent s'adresser à M. l'architecte Paquet

3° M Le Cat informe la Commission d'un fait absolument extravagant : la commune de Leulinghem, canton de Marquise, aurait, sur l'invitation de l'administration des Postes, demandé et obtenu de changer son nom en celui de Berlinghem, complètement inconnu jusqu'à ce jour.

Leulinghem est un nom des plus anciens ; dès 776 (c'est-à-dire avant le transfert dans le Boulonnais des Saxons de Witikind), ce lieu est mentionné dans les titres de Saint-Bertin sous le nom de *Loningaheimum in pago Boloniensi.* Un cimetière mérovingien y a été fouillé en 1864 par l'abbé Haigneré. Enfin l'église de Leulinghem, qui formait la frontière extrême des possessions anglaises en Calaisis, servit habituellement de lieu de rencontre aux plénipotentiaires anglais et français, lors des trèves et négociations de 1383 à 1411. C'est là que la reine Isabelle de France, veuve de Richard II, fut remise en 1401, par les Anglais, au comte de St-Pol.

« Comme on peut s'en convaincre par les faits qui viennent d'être énoncés », ajoute M Le Cat, « Leulinghem est un lieu historique.

« Son nom appartient à la science et à l'histoire, non seulement de France, mais de toute l'Europe... »

Ses homonymes de Leulinghem-lez-Etréhem et de Nortleulinghem sont suffisamment différenciés par leur nom même ; il était d'ailleurs facile d'appeler notre village Leulinghem-en-Boulonnais, Leulinghem-lez-Marquise ou même Leulinghem-les-Trêves (comme on dit Arques-la-Bataille).

Ce changement de nom ne s'explique et ne se justifie en aucune façon. Pour éviter que d'autres communes ne suivent cet exemple et ne changent à leur fantaisie un nom historique, M. Le Cat propose à la Commission de protester énergiquement.

Plusieurs membres font remarquer qu'une protestation ne suffit pas. Il faudrait agir en haut lieu pour obtenir le retrait de l'arrêté qui a autorisé ce changement ridicule. Une lettre sera adressée en ce sens à M. le Préfet.

4° M Justin Deschamps de Pas a le plaisir d'annoncer à la Commission que l'affaire de la fontaine Ste Aldegonde est résolue de la façon la plus satisfaisante.

« Par décision préfectorale, la question du maintien ou de la suppression de la fontaine Ste Aldegonde, qui se trouve sur la place Victor-Hugo, revient à l'ordre du jour, le Préfet du Pas-de-Calais ayant reçu deux lettres de protestation provenant l'une de la Société des Antiquaires de la Morinie,

l'autre de la Commission Départementale des Monuments historiques.

« M. le Maire donne lecture de la délibération prise par le conseil municipal dans sa séance du 23 septembre 1919, des lettres de protestation figurant au dossier, et fait circuler parmi les conseillers des gravures ou dessins qui ont pour but de montrer l'intérêt historique que présente la fontaine.

« Après un échange de vues diverses, on vote pour le maintien ou la suppression. Le maintien de la fontaine est décidé par 19 voix contre 3 et un bulletin blanc.

« Un vœu de M. Cordonnier ne réunissant pas tous les suffrages, et tendant à faire classer la fontaine comme monument historique, sera pourtant transmis à la Commission Départementale des Monuments Historiques » (1).

La Commission se réjouit de cette heureuse issue de l'incident et félicite le conseil municipal de St-Omer d'avoir prouvé son bon goût et son respect des anciennes œuvres d'art.

5° M. Besnier fait remarquer que :

Les dépôts d'œuvres d'art, constitués à Arras et Saint-Pol pour le Pas-de-Calais par le service d'évacuation et conservation des œuvres d'art de la zone des armées, sont menacés d'une crise par la démobilisation de leur actif organisateur, M. le lieutenant du génie Sabatté, et par la remise au ministère de la Guerre du personnel militaire qui avait été laissé à la disposition de M. Sabatté pour leur conservation.

« En ce qui concerne la question des dépôts eux-mêmes, la question peut se résoudre assez facilement. Bien que l'usage les ait qualifiés "Musées Sabatté", il ne s'agit pas là de musées, mais de dépôts transitoires où les objets et œuvres d'art sauvés des communes sinistrées sont abrités et entretenus en bon état, en attendant leur remise aux propriétaires, municipalités ou particuliers.

« Le ministère des Beaux-Arts a demandé au département du Pas-de-Calais d'en assumer désormais la garde. Or les locaux appartiennent aux municipalités d'Arras et de Saint-Pol; il serait plus logique, puisque celles-ci paraissent accepter de continuer aux précieuses épaves sauvegardées leur bénévole hospitalité, de leur demander de choisir et fournir elles-mêmes le personnel de surveillance. A Arras, notamment, le « musée Sabatté » constituera, tant qu'il subsistera, un attrait éminent pour les visiteurs, en attendant le rétablissement du musée municipal. Mais, à vrai dire, l'œuvre du lieutenant Sabatté ne se

---

(1) Extrait du journal l'*Indépendant du Pas-de-Calais*, 27 février 1920.

limitait pas à la conservation de ces dépôts. Elle consistait essentiellement à rechercher les objets méritant d'être ainsi provisoirement préservés, tant au milieu des décombres à déblayer — décombres qui appartiennent à l'Etat (art. 60 de la loi du 17 avril 1919) - que dans les dépôts constitués par l'ennemi ou par nos séquestres, que même entre les mains des dépositaires accidentels ignorant trop souvent la valeur de ce qui leur a été confié ou donné de trouver.

« C'est cette œuvre qu'il importerait au premier chef de continuer. Les Beaux-Arts peuvent à la rigueur la poursuivre par leurs inspecteurs ou architectes d'arrondissement des monuments historiques en ce qui concerne les objets classés à rechercher dans le déblaiement des édifices classés, mais pour le mobilier classé d'un immeuble non classé, ils sont désarmés, les crédits mis à la disposition du conservateur départemental des objets classés représentant à peine les frais de correspondance. Il s'agit d'ailleurs, à proprement parler, d'un travail de reconstitution appliqué à un patrimoine respectable entre tous ; et le ministère des Régions libérées paraît indiqué pour continuer à son égard la collaboration que le ministère de la Guerre avait donnée aux Beaux-Arts

« Il serait particulièrement désirable que cette collaboration s'exerçât dans le même cadre régional, groupant les trois départements du Nord, Pas-de-Calais et de la Somme pour l ancien front nord, Oise, Aisne ex Marne pour le centre, départements lorrains et alsaciens pour l'est.

« Reste à trouver la combinaison budgétaire qui peut donner naissance ou plutôt réexistence au service des œuvres d'art de la zone de guerre. Sans doute, il ne nous appartient pas de la choisir, mais il n'est pas inutile d'indiquer une ou deux solutions possibles, pour prévenir les excuses d'économie, excellentes en soi, mais beaucoup plus énergiques lorsqu'il s'agit des œuvres d'art.

« Les propriétaires qui ont perdu des objets d'art, ceux dont le mobilier artistique a été plus ou moins gravement détérioré ont droit à la réparation du dommage qu'ils ont ainsi subi. Si l'Etat met à leur disposition des compétences ou des moyens matériels d'investigation et de sauvetage, il réduira d'autant le montant de ces dommages. Que l'on applique à ces opérations le régime de l'art. 46 : " L'Etat peut se libérer pour totalité ou partie en faisant exécuter à ses frais les travaux de restauration des ... meubles endommagés... ", que l'on adopte un mécanisme plus délicat sous forme d'avances aux municipalites et propriétaires intéressés, compte où entreraient les dépenses faites pour chaque objet (fouilles, transports, réparations, etc.) et une part proportionnelle des frais généraux; la solution mérite d'être cherchée et trouvée rapidement.

« Bien entendu, encore une fois, il ne s'agit pas d'accaparer le mobilier artistique de nos églises rurales, ni de confisquer à plus forte raison des collections privées. Chaque œuvre doit rester dans le milieu pour lequel elle a été conçue, comme aucune propriété ne doit être enlevée à son possesseur légitime. Mais à côté des œuvres qu'il aura été possible

d'identifier et qui seront rendues à leur propriétaire lorsque celui-ci en fera la demande, le nouveau service mettra certainement à découvert des objets ou des fragments qui n'auront plus de nom et ne présenteront qu'une valeur documentaire. De ceux-ci on pourra faire une sorte de collection régionale, ou départementale de préférence, montrant par exemple l'évolution du travail du bois, du fer, de la pierre, de la décoration.

« Cet aspect raccourci de la question répond à des desiderata qui ont été justement exprimés ».

3° M. Émile Théodore donne à la Commission les plus intéressants détails sur le sort du Musée du Palais des Beaux-Arts de Lille pendant la guerre, et fait circuler une série de photographies permettant de constater toutes les vicissitudes de ce précieux dépôt sous le joug allemand et depuis la victoire.

Comme le fait observer M Théodore, le Musée de Lille, le plus riche dépôt de France après ceux de Paris, intéresse tout particulièrement l'Artois, dont il a recueilli tant de chefs-d'œuvre, de souvenirs et d'épaves.

4° M. Rodière donne lecture d'une partie de la liste (commentée) des objets d'art classés du Département, dont l'impression va se faire incessamment.

M. Mayeur envoie à la Commission, en hommage d'auteur, son nouveau et artistique recueil de 10 estampes : Les *Cathédrales de France*. — Remercîments.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Jeudi 6 Mai 1920.

Présents : MM. Advielle, Becthum, Cappe de Baillon, Justin Deschamps de Pas, Gates, Lavoine, Mayeur, Sion, Théodore, Tison et Rodière, *secrétaire*.

COMMUNICATIONS. -- *Changement de nom de la commune de Leutinghem*. — 1° Ainsi qu'il avait été décidé à la dernière séance, la lettre suivante a été adressée à M. le Préfet, au nom de notre Commission :

MONSIEUR LE PRÉFET,

La Commission départementale des Monuments Historiques a été saisie d'une protestation contre le changement de dénomination de la commune de Leulinghem, canton de Marquise ; cette localité vient d'obtenir l'autorisation de transformer son nom en celui de Berlinghem, assez mal choisi, d'ailleurs, puisqu'il semble inspiré de celui de la capitale de la Prusse.

Leulinghem situé à la réunion des frontières du Boulonnais et du Calaisis, est très fréquemment cité dans l'histoire de France des XIVe et XVe siècles, comme lieu de rencontre des souverains français et anglais et de leurs plénipotentiaires ; plusieurs trèves y ont été signées. Il nous paraît impossible que ce nom historique disparaisse de la carte et du dictionnaire topographique. L'erreur, commise à un moment où les conditions de publicité habituelles n'étaient pas assurées, pourra sans doute être réparée. Telle adjonction au nom de Leulinghem, comme par exemple Leulinghem-lez-Bernes, Leulinghem-lez-Trèves, donnerait satisfaction au désir légitime qu'a la commune d'éviter des confusions avec Leubringhem, Leulinghem-lez-Etrehem ou Nortleulinghem.

Nous comprenons parfaitement la difficulté qu'il y a à revenir sûr une mesure aussi récente et prise après enquête, mais il y va du bon renom de notre pays qu'un pareil oubli de son histoire ne soit pas sanctionné de manière définitive.

Nous espérons que vous voudrez bien prendre l'initiative de faire annuler le décret, avant que les réimpressions des documents postaux en aient consacré l'application.

Veuillez agréer, etc.

2° M. le comte de Loisne adresse la lettre suivante :

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Paris, le 28 mars 1920.

Monsieur le Secrétaire Général et Cher Collègue,

Dans sa séance du 24 mars, sur la proposition de M. Enlart, que j'ai appuyée, la Société des Antiquaires de France, à l'unanimité, a émis un vote de protestation contre le changement de nom imposé, contre tout sens, à la commune de Leulinghem, arrt de Boulogne, Con de Marquise. Je suis chargé de vous notifier ce vote et de le motiver :

1° Le vocable toponymique *Leulinghem* est d'origine purement germanique et remonte au Ve siècle. Il a été formé par la combinaison du suffixe *Hem* (manoir clos de haies et par extension village, latinisé *Hamus*, synonyme de *villa*), avec le nom d'homme *Lollo*, *Lullo* (Forstemann, *Namenbuch*, col. 1064), possesseur primitif du domaine. On le trouve en 776, sous la forme *Loningaheimum* (Cartul. Sith., p. 60) et, vers 846-864 sous celle de *Loningahem* (*ibid*, p. 196), qui philologiquement s'est très

régulièrement francisé en Leulinghem, après être passé par les formes *Lolingehem*, 1157 (Ch. de l'abb. de Beaulieu, p. 387), *Lulinghem*, 1179 (Ch. de St-Bertin, nº 293), *Lulingahem*, 1180 (chron. d'Andres, p. 794), *Lolinghem*, 1223 (Ch. de St-Bert., nº 640) et *Lœulinghen*, 1501 (Comptes de Beuvrequen, fº 104).

2º Le nom de Leulinghem appartient à l'histoire de France, et le rayer de notre vocabulaire topographique équivaut à une destruction historique. Il est mentionné dans la chronique de l'abbaye d'Andres (p. 794), dont l'abbé était présentateur à la cure de Leulinghem. Monstrelet le cite à son tour, à l'année 1401 (Chroniques, I, 33). C'est en effet à Leulinghem qu'eurent lieu de 1381 à 1402 de célèbres conférences entre les plénipotentiaires de France et d'Angleterre, pour le rétablissement de la paix. La tour romane de l'église est, de plus, une des plus intéressantes du nord de la France, au point de vue archéologique.

3º Si l'on veut différencier *Leulinghem*, Cⁿ de Marquise, de son homonyme *Leulinghem*, Cⁿ de Lumbres (où toutefois sonne l'm finale dans la prononciation), il est facile de le faire en ajoutant à son vocable, comme déterminatif, le nom de Bernes, son hameau : *Leulinghem-lez-Bernes*, de même qu'on restituerait à Leulinghem, Cⁿ de Lumbres, le qualificatif : *Leulinghem-lez-Etrehem*, porté par ce village avant la Révolution. Mais métamorphoser *Leulinghem-Bernes* en *Berlinghem*, (pourquoi pas *Uzelotlinghem*, Uzelot étant un hameau important de la commune?), c'est une monstruosité au double point de vue philologique et historique, contre laquelle protestent de toute leur force non seulement les gardiens des sciences historiques, mais tous les gens sensés. Les habitants de Leulinghem, fiers du passé de leur village, sont les premiers intéressés à ce que son nom ne soit pas ridiculement travesti.

Agréez, Monsieur le Secrétaire et cher collègue, l'expression de mes sentiments dévoués.

Cte de Loisne.

3º M. Rodière a également reçu de M. Courteault, secrétaire-adjoint de la Société de l'Histoire de France, la lettre qui suit :

Monsieur

Dans sa dernière réunion, le Conseil de la Société de l'Histoire de France a pris connaissance de la lettre par laquelle vous lui demandez d'associer sa protestation à celle des Sociétés savantes locales contre le changement de nom de la commune de Leulinghem, canton de Marquise (Pas-de-Calais).

Après en avoir délibéré, le Conseil, appréciant très vivement les très judicieuses raisons historiques sur lesquelles se fonde votre protestation, a décidé de la faire sienne et vous autorise, dans toute démarche qui serait faite auprès des pouvoirs publics pour faire annuler le décret qui a autorisé le changement de nom, à joindre le nom de notre Société à celui des autres Sociétés savantes dont vous avez déjà l'appui. Il nous a

semblé, comme à vous, qu'il suffirait de joindre au nom historique de Leulinghem un des trois attributs que vous indiquez, pour différencier cette localité de ses deux homonymes.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Secrétaire adjoint.
HENRI COURTEAULT.

4° M. J. de Pas rappelle que la Société des Antiquaires de la Morinie s'est également associée à notre protestation, et a adressé aux autorités compétentes un vœu tendant à l'annulation du décret qui a changé le nom de la commune de Leulinghem. La Société Académique de Boulogne a été la première à protester, sur l'initiative de M. Le Cat du Bresty. Enfin les Sociétés des Antiquaires de France et des Antiquaires de Picardie en ont fait autant.

5° M. Rodière fait la lecture suivante :

LES TRÈVES DE LEULINGHEM

Il y a lieu d'entrer en quelques détails sur le rôle joué, durant la guerre de Cent ans, par ce lieu de Leulinghem auquel on veut ravir son nom historique.

Après la prise de Calais en 1347, et la perte du comté de Guînes, la région de Marquise et de Wissant était devenu frontière, et, détail des plus curieux, la limite des possessions anglaises était censée traverser non seulement le village de Leulinghem, mais l'église elle-même (1) ; le chœur, à l'est, était aux Anglais ; la nef, au couchant, était française; Anglais et Français entraient chacun par une porte et se rencontraient sous la tour centrale, chacun restant sur son territoire. On va voir à quelles illustres tractations servit cette double issue.

Lorsqu'une trève, ou quelque autre pourparler, était en voie de se traiter, la première difficulté était de trouver un emplacement convenable, où les plènipotentiaires de l'un et de l'autre parti se sentissent en sûreté, et n'eussent pas la crainte de se voir intimider, voire même maltraiter. L'endroit n'était pas toujours si facile à choisir.

En 1377, le Roi de France Charles V envoya à Montreuil le sire de Coucy et Messire Guillaume de Dormans, chancelier de France; l'Angleterre dépêcha à Calais « li conte de Sallebrin (Salisbury), messires Guichars d'Angle, li évesques de Halfort et li évesques de saint David,

(1) L'église succursale ou *tréviale* de La Bosse, en Bretagne, est divisée entre les paroisses de Saulnières et de Lalleu, par un ruisseau qui coule au milieu de l'édifice (Guillotin de Corson, *Pouillé histor. de l'Archevêché de Rennes*, t. IV, p. 183).

D'autres églises étaient partagées entre deux seigneuries ; mais je crois que celle de Leulinghem est seule à avoir formé la frontière de deux états.

cancelier d'Engleterre. » Mais « ces parties ne se veurent ou osèrent onques asségurer sus certainne place, entre la ville de Moustruel et Calais, pour yaus comparoir l'un devant l'autre » (1). Les pourparlers n'eurent donc pas lieu et la guerre recommença.

A la fin de l'an 1383, les oncles de Charles VI, qui gouvernaient le royaume, furent plus avisés, et l'on se mit d'accord pour s'assembler à Leulinghem, terrain neutre.

Les plénipotentiaires anglais étaient le duc de Lancastre, le comte de Buckingham, Jean Gilbert, évêque de Hereford, Jean Holand et Thomas de Percy. Les commissaires français étaient les ducs de Berry et de Bourgogne, Pierre de Montaigu, évêque de Laon, et Pierre de Giac, chancelier de France. Les envoyés d'Espagne se firent attendre quelque temps.

« Or fu avisé de toutes parties et pour le plus sceur, pour tant que il ne s'osoient bonnement asseurer l'un avoecq l'autre, li seigneur de France aller à Calais ne li seigneur d'Engleterre à Boulongne, que li parlement et li traictiet seroient assis et mis en *chemin de ces deus villes, au dessus de Wissan, en ung village et une église que on appielle Lolinghem.* Là vinrent toutes les parties et là furent tout li seigneur et leurs consaux, par pluisieurs, journées et parlementèrent ensamble ; et là estoient li [dus de Bretaigne et li] contes de Flandres » (2).

Les discussions furent longues et âpres. Elles durèrent trois semaines. Les Anglais refusaient de laisser exclure du traité leurs alliés les Gantois, dont le comte de Flandre tenait à se venger. Les Français réclamaient la restitution de toutes les forteresses occupées par les Anglais, depuis Calais et Guînes jusqu'à l'embouchure de la Garonne. Cependant, le comte de Flandre étant tombé malade à St-Omer (il en mourut le 28 janvier 1384), on finit par s'accorder pour une trève, où « chil de Gand et toutes leurs tenures » étaient « expressément nommés et enclavés dedans ».

Enfin les trèves furent conclues le 26 janvier 1384 : « A ces traitiés et parlemens qui furent en celle saison à Lolinghem, entre les seigneurs et princes dessus nommés de France et d'Engleterre, fu conclud à grant meschief que unes trieuwes seroient entre le roiaume de France et le roiaume d'Engleterre et tous leurs ahers et alloiiés » (3).

Ces trèves, conclues jusqu'à la St-Michel 1384, furent prorogées jusqu'au 1er mai 1385 (4).

Les pourparlers suivants se tinrent, de même, à Leulinghem. En 1389, les ambassadeurs d'Écosse, « l'évêque de St-Andrieu, et des chevaliers Messire Archebaus de Douglas, messire Guillaume de Lindesée (Lindsay) et messire Jean de St Clar », négocièrent la trève entre France et Angleterre. — « Et eurent plusieurs journées de traités et de parlemens à

---

(1) Froissart, *Chroniques*, édit. Siméon Luce et Raynaud (Société de l'Histoire de France), tome VIII, p. 227. — Livre I, parag. 776.

(2) Ibid, t. XI, p. 154, liv. II, parag. 402.

(3) Id., id., p. 157 ; par. 403.

(4) Rymer, T. VII, p. 418-421.

Lolinghem, entre Boulogne et Calais ; et tant fut parlé, traité et mené, qu'unes trèves furent prises, données et accordées entre France et Angleterre. Et ceux qui s'ensoignoient de mener les traités étoient prélats et hauts barons et sages des deux royaumes, c'est à savoir de France et d'Angleterre ; et les avoient si approchées, qu'il convenoit qu'elles se fissent à durer fermement, sans dissimulation ni ombre nulle de mal tengin, trois ans, entre toutes les parties.

« Si se tenoient à Boulogne les traiteurs pour celles trèves, de par le Roi de France, l'évêque de Bayeux, le comte Wallerant de St-Pol, messire Guillaume de Melun, messire Nicolas Bracque et messire Jean Le Mercier ; et en la ville de Calais, de par le Roi d'Angleterre, messire Gautier Brion, l'évêque de Durem (Durham), messire Guillaume de Montagu, comte de Salberry, messire Guillaume de Beauchamp, capitaine de Calais, Jean Clanvou, Nicole de Gaberth, chevaliers et chambellans du Roi Richard, et Richard Rohalle, clerc et docteur en lois. Et se tenoient les parlemens de ces parties sur le milieu du chemin, entre Boulogne et Calais, en un lieu qu'on dit Lolinghen »(1).

Les trèves furent conclues depuis le 18 juin 1389 jusqu'au mois d'octobre 1392 (2).

L'année suivante (1393), nouveaux pourparlers. On voit dans les *Fœdera* de Rymer que les commissaires anglais étaient : le duc de Lancastre, le duc de Glocestre, Walter, évêque de Durham ; Thomas, comte maréchal gouverneur de Calais ; sire Thomas Percy, sire Lewis Clifford et Richard Row-Hall, docteur ès lois.

D'après un sauf-conduit donné dans Rymer, on voit que les commissaires français étaient : le duc de Berry et d'Auvergne,le duc de Bourgogne, comte de Flandre et d'Artois, oncles du Roi ; Nicole, évêque de Bayeux ; Jean, évêque d'Arras ; Waleran, comte de Ligny et de St-Pol, Guillaume, comte de Melun ; Raoul, sire de Raineval ; Guillaume de La Trémouille ; Guillaume de Neuillai et Yve Derian (3).

« Belle chose fut de voir l'ordonnance et état des parlemens, qui en ce temps se tinrent entre les François et les Anglois sur les champs, entre Boulogne et Calais, près d'une place que on dit Lolinghen ; et la étoient de toutes les deux parties tendues tentes, trefs et pavillons, pour eux tenir, reposer, rafreschir, boire, manger et dormir, si il convenoit. Et deux ou trois jours en la semaine, les François, qui pour le parlement étoient là ordonnés, venoient là de Boulogne, et les deux oncles du Roi d'Angleterre venoient de Calais ; et souvent entroient en parlement et traité sur le point de neuf heures ; et là se tinrent en une très belle tente, qui par accord de toutes les parties étoit tendue ; et là parlementoient et proposoient plusieurs articles. Or me fut dit : car pour ce

(1) Froissart, édit. Buchon, T. II, Paris, Desrez, 1835, p. 760-761.
(2) Rapin Thoyras, *Extraits des Actes de Rymer* ; Amsterdam, 1728, p. 130.
(3) Note de l'édition de Froissart par Buchon, T. III, p. 186.

temps et pour savoir la vérité de leurs traités ce que savoir on en pouvoit, je Jean Froissart, auteur et proposeur de ce livre, fus en la bonne ville d'Abbeville, comme cil qui grand connoissance avoit entre les seigneurs ; si en demandois à la fois à ceux qui aucune chose en devoient savoir (1) ; que sur l'entrée des parlemens les François mirent en termes aux seigneurs d'Angleterre qui là étoient, quand ils eurent vu leurs procurations et la puissance qu'ils avoient de tenir le parlement et de donner trèves, et sur les trèves bonne paix par mer et par terre, de eux principalement, leurs conjoints et ahers, que ils vouloient avoir Calais abattue, par telle manière que jamais nul n'y habitât ni demeurât.

« A cette parole et article répondirent les Anglois tantôt, c'est à entendre le duc de Lancastre et le duc de Glocestre, que ils n'avoient que faire de mettre ces paroles en termes, d'avoir Calais abattue, car Calais seroit la dernière ville que la couronne d'Angleterre tiendroit en son domaine et héritage, et que si on vouloit avoir traité et parlement à eux on cloït cette parole, car ils n'en vouloient plus ouïr parler. »

L'Angleterre ne voulait pas renoncer à sa plus belle conquête. Bien plus, elle réclamait l'exécution du traité de Brétigny, effacé depuis longtemps par l'épée de Du Guesclin et la sagesse de Charles V ! Les Français consentaient à rendre Tarbes, le Bigorre, l'Agenois, le Périgord ; mais ils refusaient de se dessaisir de Cahors, du Rouergue,. du Quercy et du Limousin ; ni du comté de Ponthieu, et de la partie du comté de Guînes qu'ils avaient reconquise (Ardres, Tournehem, etc.) On discuta là-dessus plus de quinze jours, puis les seigneurs allèrent rendre compte à leurs rois respectifs, et revinrent à Leulinghem.

« Et avecques les seigneurs de France y vint le Roi (Léon) d'Arménie pour remontrer à ceux d'Angleterre la nécessité de ses besognes.... Les deux ducs de Lancastre et de Glocestre lui firent là très bonne chère et belle.... et tant que le Roi d'Arménie se contenta grandement d'eux. »

Si l'on ne rendit pas son royaume à ce prince exilé. du moins on le reçut bien. Un autre fut moins heureux. Ce fut le « cardinal de la Lune » légat de Clément VII, le pape d'Avignon. (Lisez Pierre de Lune, le futur Benoît XIII). On sait que l'Angleterre tenait le parti d'Urbain VI, le pontife sans gloire, que la canaille romaine avait imposé par la force aux cardinaux terrifiés. Elle avait ensuite adhéré à son successeur Boniface IX. Les ducs anglais dirent à leurs cousins de France :

« Otez-nous ce légat, nous n'avons que faire d'entendre à ces paroles... Nous sommes déterminés à pape auquel nous obéissons et voulons obéir. Si n'avons que faire d'ouïr parler à l'encontre ; et si il venoit avant sur nos traités par la faveur de vous, nous clorions tous nos parlemens et nous en retournerions arrière. »

---

(1) Le moine de St-Denis raconte qu'il fut aussi présent à la conférence solennelle, et eut ordre du duc de Berry d'en dresser procès-verbal. (Note de Buchon).

Le légat se retira donc avec perte (1).

Les princes anglais émirent même la prétention d'imposer Boniface IX à la France, disant avoir mission du parlement anglais de réclamer la déchéance de Robert de Genève (Clément VII). Les ducs de Bourgogne et de Berry comprirent alors qu'il valait mieux écarter du débat la question religieuse, sur laquelle l'Angleterre et la France étaient sûres de ne pouvoir s'entendre (2).

Finalement, ne pouvant se mettre d'accord sur la paix, les quatre ducs négocièrent une trève de quatre ans, que les Rois ratifièrent. — « Or retournons aux traiteurs et seigneurs de France et d'Angleterre, qui étoient encore à Lolinghen. Quand ils vouloient, ils séjournoient en leurs tentes et pavillons, qu'ils avoient là fait tendre et parer si grandement que merveille étoit à considérer (3). »

Ils y revinrent l'année suivante, et avec eux l'obstiné Pierre de Lune, qui se déclara, en présence du duc de Lancastre, partisan de la cession des deux pontifes rivaux Cette nouvelle entrevue échoua d'ailleurs comme la première (4).

En 1396, par exception, ce n'est pas à Leulinghem que la petite Isabelle de France, la reine enfant, fut remise à Richard II, son futur époux. C'est que Charles VI et sa fille venaient de St-Omer et non de Boulogne, et la route de St-Omer à Calais ne passe pas à Leulinghem. Le Roi de France vint à Ardres, le duc de Bourgogne à La Montoire, le duc de Bretagne à Osque (Nordausque) et le duc de Berry à Bavelinghem (Balinghem). Quant aux Anglais, le Roi était à Guînes et Glocester à Hames. Le mariage fut célébré en l'église St-Nicolas de Calais (5).

---

(1) Froissart, édit. Buchon, t. III, p. 186 à 190. — D'après le Moine de St-Denis (t. II, p. 80), Pierre de Lune aurait cependant obtenu, le 23 mai 1393, par l'entremise des ducs de Berry et de Bourgogne, une audience des oncles du Roi d'Angleterre. « Admis sous la tente des ducs de Lancastre et de Glocester, il présenta la défense du Pape d'Avignon et exprima le désir de poursuivre sa mission au delà du détroit. » (Par bulle du 1er février 1393, il avait été nommé légat *à latere* non seulement en France, en Hainaut, en Brabant, en Flandre et en Ecosse, mais en Irlande et en Angleterre). - « Nous avons, lui répondit Lancastre, reconnu jusqu'ici Monseigneur Boniface, et nous continuerons de lui obéir dans tout ce qui regarde la spiritualité. Il vous plaît d'aller prêcher contre lui dans le Royaume. Soit ! Nous vous laissons libre de passer le détroit. Toutefois, puisque vous parlez de ce funeste schisme, sachez-le bien, c'est vous, cardinaux d'Avignon, qui en êtes les auteurs, qui l'entretenez, qui l'aggravez. Si l'on voulait m'en croire, une fois la paix conclue vous seriez obligés de refaire l'unité ou bien exterminés ! » — La chronique ne dit pas que le cardinal ait insisté pour obtenir ses saufs-conduits. » (Noël Valois, *La France et le grand Schisme*, t. II, p. 320.)

C'est sur l'ordre du duc de Bourgogne que le poëte Eustache Deschamps, qui avait suivi les princes à Leulinghem, traduisit en français sa *Complainte de l'Eglise*, sorte de lettre ou supplique adressée aux princes par l'Église de son «povre palays assiégé de discorde », à la date du 3 avril 1393. (N. Valois, ibid.)

(2) Cf. N. Valois, *loc. cit.*

(3) Froissart, édit. Buchon, t. III, p. 190.

(4) Noël Valois, loc. cit.

(5) Froissart, loc. cit., pp. 256, 258.

Cependant, faute de paix définitive, on aspirait du moins à une suspension d'armes plus longue. C'est à Leulinghem que fut conclue une trêve de 28 ans, commençant le 29 septembre 1398 et finissant le même jour de l'an 1426 (1).

Mais l'année suivante, Richard II était détrôné et assassiné, par l'ordre de son oncle le duc de Lancastre, qui montait sur le trône sous le nom de Henri IV ; et la pauvre petite reine Isabelle était renvoyée à son père en juillet 1401.

« Et adonc, » dit Monstrelet « plusieurs notables ambassadeurs furent envoyés pour traiter que le Roi d'Angleterre voulsit renvoyer la Royne Ysabel, fille du Roy de France, jadis femme du Roy Richard. – Lesquels ambassadeurs, après plusieurs traictiez, enfin vindrent à conclusion (2), et fut celle Royne ramenée en France par Messire Thomas de Persi, connestable d'Angleterre, qui avoit en sa compaignie plusieurs chevaliers et escuiers, dames et damoiselles, pour icelle accompagner. Et fut conduicte jusques à un lieu nommé Lelinguen, entre Calais et Boulongne, et là fut délivrée et baillée à Waleran, conte de Saint-Pol, capitaine et gouverneur de Picardie, avec lequel estoient l'évesque de Chartres et le seigneur de Longueville pour la recevoir ; et si y estoient la damoiselle de Montpensier, seur au conte de La Marche, et la damoiselle de Luxembourg, seur au conte de Saint-Pol, et autres dames et damoiselles, envoiées de par la Royne de France. Lesquelz tous ensemble, après qu'ils eurent prins congié aux seigneurs et dames d'Angleterre, se partirent de là et amenèrent ladicte dame aux ducs de Bourgongne et de Bourbon, qui à grant compaignie l'attendoient sur une montagne assez près de là. Si fut d'eulx receue et bienveignée très honnorablement. Et ce fait, la menèrent à Boulongne et de là à Abbeville » (3).

La trêve de 28 ans fut expressément maintenue et confirmée tous les ans, et même plusieurs fois par an ; c'est ainsi que le 23 décembre 1410, à Leulinghem, la trêve est prorogée jusqu'au 1er janvier 1412 (4). Parmi les plénipotentiaires français figurait l'amiral Jacques de Châtillon (5).

On voit encore, en 1411, le seigneur de Dampierre et autres négocier à *Loliguen* une nouvelle trêve d'un an (6). Puis en 1413, le connétable et l'amiral de France et l'évêque de Tournay traitent avec « la légacion du nouvel Roy d'Angleterre » Henri V, à savoir le comte de Warwick, l'évêque de St-David et autres (7).

---

(1) Rapin Thoyras, *Extraits des actes de Rymer*, p. 130.

(2) L'acte définitif de la restitution est du 3 août 1401, à Leulinghem (Rymer, IV), p. I. 13).

(3) Monstrelet, édition Douët d'Arcq (Société de l'Histoire de France), t.I, p. 33 ; chapitre IV.

(4) Rymer, IV. p. I. 187

(5) « Qui traictèrent à Loliguen, ou pays de Boulenois ». (Monstrelet, éd. cit. t. II. p. 168 ; chap. 77.

(6) Id., id., chap. 85

(7) Id. pp. 391 et 403,

Ce fut la dernière confirmation de la trêve. En 1415, le désastre d'Azincourt rouvrait les hostilités, qui ne devaient plus être suspendues pendant 38 ans. En 1416, la mort du duc de Berry livrait le Boulonnais à l'usurpation bourguignonne Le rôle politique de Leulinghem était fini. Il avait duré trente ans.

Quels souvenirs reste-t-il, en ce coin perdu du Boulonnais, de cette période brillante et tourmentée ? Les « belles tentes, trefs et pavillons » si merveilleusement tendus et parés, où les p rinces et les seigneurs des deux nations se festoyèrent si richement les uns les autres, n'ont, bien entendu, laissé aucune trace.

Leulinghem n'a jamais eu de château-fort, et ce chef-lieu de paroisse ne constituait pas même une seigneurie. Le principal fief du territoire, Bernes, berceau d'une des plus vieilles races nobles de la province, n'a gardé aucun ancien vestige.

Mais il reste l'église. C'est encore la vieille église romane du XIe siècle, rude et nue ; M. C. Enlart, qui l'a décrite (1), dit excellemment que « l'édifice devait singulièrement contraster avec le faste des personnages qui le fréquentaient. » Ses murailles en calcaire d'appareil irrégulier, aussi foncé que le grés, n'ont pas plus de 4, 40 de haut. La nef est intacte, ainsi que le clocher central, octogone, plus étroit que le chœur et la nef, et dont la voûte basse en berceau plein cintre abritait les logements des négociateurs du XIVe siècle. Les vieilles portes qui leur donnaient accès sont encore là, bien que murées ; celle des Anglais s'ouvrait sous la tour, au nord ; elle est complètement dénuée d'ornementation. Celle des Français est dans le mur sud de la nef, près du pignon de l'ouest ; elle n'a qu'un mètre de large sur moins de deux mètres de haut ; son tympan monolithe est couvert de coups de ciseau biais alternés, formant des zigzags qui rappellent un peu ceux du sarcophage mérovingien de saint Erkembode, à St-Omer (2).

Le chœur, rebâti sur ses anciennes bases, a perdu son caractère ; quelques sculptures, — chapiteaux à crochets et statues grossières, — déterrées il y a quelques années, paraissaient dater du temps de Philippe Auguste (3).

On conçoit que les chroniqueurs attachés aux grands seigneurs et aux princes n'aient pas été émerveillés par cette rustique église ; l'un d'eux, un poète qui assistait en 1401 au retour d'Isabelle de France, décrit le monument, mais, hélas ! en quels termes !

Et emmenèrent tout ensemble
La Royne à la chappelle
De Lolinghehem qui est telle
Que chascun scet qui l'a veue... (4)

---

(1) *Monuments de l'Architecture Romane dans la Région Picarde*, 1895, pp. 204-206
(2) Enlart. loc. cit.
(3) Id.
(4) Id.

Mais aujourd'hui elle évoque pour nous un passé brillant et tragique, cette humble église battue du vent de mer, tapie sur son côteau à l'horizon âpre et dénudé. Elle a vu les discussions des princes de France et d'Angleterre, les colères du comte de Flandre, les déceptions de Pierre de Lune, la délivrance d'Isabelle de France. Que de prières pour la paix, que d'espoirs vains, que de supplications poignantes ont dû monter, durant ces trente ans, sous ces voûtes basses ! Et maintenant que l'on veut lui enlever son nom, tant de fois séculaire, n'est-ce pas un peu de l'histoire de la patrie qui s'en va ?

LECTURE. — M. EMILE THÉODORE : *Pierre patibulaire provenant d'Arras.* (Voir p. 370).

LUTRIN DE LICQUES. — M. Rodière expose que le lutrin de Licques, en forme d'aigle, classé par arrêté du 12 juillet 1912, a été vendu il y a quelques mois, par le maire et le curé, à un puissant personnage. L'acheteur et les vendeurs ignoraient le classement. Il arrive trop souvent que les arrêtés dorment dans quelque bureau, et que les intéressés n'en sont pas avisés. Quoi qu'il en soit, l'acquéreur, averti du classement, se refuse à toute restitution, malgré l'offre qu lui a été faite de lui rembourser ses frais et loyaux coûts. La loi est cependant formelle : elle interdit toute vente d'objet classé, si ce n'est au profit d'un établissement public, et moyennant une autorisation ministérielle ; elle déclare nulle toute aliénation faite en violation de l'article précédent (1). Il est triste de constater que la loi ne s'applique pas, en fait, à tous les citoyens.....

DEMANDE DE CLASSEMENT DU CLOCHER D'ESTRÉE-BLANCHE. — Le conseil municipal d'Estrée-Blanche a demandé le classement de la tour de son église. M. Rodière, chargé du rapport, n'a pas cru devoir conclure à l'admission de cette demande. En effet, cette tour est assez belle et couronnée d'une flèche de pierre, mais, contrairement à l'assertion du *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais*, elle ne date nullement du XIII^e^ siècle ; tous ses caractères d'architecture et de sculpture accu-

---

(1) Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques : Article 18. Les objets classés appartenant à un département, à une commune, à un établissement public ou d'utilité publique ne peuvent être aliénés qu'avec l'autorisation du Ministre des Beaux-Arts et dans les formes prévues par les lois et règlements. La propriété ne peut en être transférée qu'à l'Etat, à une personne publique ou à un établissement d'utilité publique.

Art. 19. Les effets du classement suivent l'objet, en quelques mains qu'il passe.

Art. 29. L'acquisition faite en violation de l'article 18 est nulle.

sent nettement le XVI[e]. Les édifices de cette date sont trop nombreux dans la région pour que l'on puisse songer à classer ceux qui ne présentent pas un intérêt exceptionnel.

EGLISE DE RÉTY. — M. Gates annonce que, grâce à un don généreux, les fenêtres brisées de l'église de Réty vont être pourvues de vitraux.

M. Besnier a envoyé à M. Rodière, qui en donne lecture, l'article suivant, qui a paru le 11 avril dernier dans l'*Avenir de l'Artois* :

UNE RUINE HISTORIQUE

Le déblaiement de l'église de Lestrem, classée au nombre des monuments historiques, vient d'être effectué par les soins de ce service, sous la direction de MM. Paquet, architecte en chef, et Dégez, architecte inspecteur, M. Page étant l'entrepreneur.

Ce beau sanctuaire était très représentatif des édifices de même type qui s'élevèrent nombreux dans notre région vers le début du XVI[e] siècle, avec sa nef divisée par deux rangs de colonnes en grés, élégantes et sveltes, qui supportaient les poutres ornées d'où jaillissait la charpente apparente en chêne ; — avec son chœur et ses deux chapelles terminales qui formaient l'aboutissant et comme l'épanouissement des trois vaisseaux. Il fut détruit par une mine à retardement posée par les Allemands, laquelle explosa deux jours après leur départ, alors que les premiers habitants étaient déjà rentrés.

Des gravois et des décombres a été sauvé un assez grand nombre de bois sculptés anciens, figures taillées largement dans les « corbeaux » saillants, et exprimant soit la personnification des vices, soit des physionomies exactes comme des portraits, soit des anges présentant des blasons, soit des grotesques ; « clefs » ornées de l'Agneau Mystique ou des symboles théologiques, fragments de la chaire, du buffet d'orgues, statues de saint Eloi, du Bon Pasteur, « chef » de saint Amé, patron de Lestrem.

Ces vestiges émouvants par leur caractère propre, émouvants aussi par les souvenirs tragiques qu'ils évoquent et le passé qu'ils ressuscitent, ont été groupés à l'abri, dans le porche moderne qui demeure debout et qui, aménagé en sorte de musée, pourra être ouvert aux visiteurs — archéologues, amis de l'art ou de l'histoire locale, pèlerins des régions dévastées de France — qu'intéresseront ces documents précieux, presque des reliques, qui ont survécu à la tourmente.

Nous félicitons et remercions les distingués architectes, grâce au zèle, nous pourrions même dire à la piété artistique desquels de si intéressants vestiges du passé ont été conservés au pays.

Il est regrettable qu'on n'ait pas cru devoir faire appel à leur concours pour le déblaiement d'autres monuments, non classés il est vrai, mais dignes néanmoins d'estime et de respect ; leur intervention eût évité de regrettables actes de vandalisme sur lesquels nous aurons à revenir.

La prochaine réunion est fixée au 1er juillet. Le bureau décidera si elle se tiendra à Arras ou à St-Pol.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du 1er Juillet 1920 à Saint-Pol

Président : M. Sens.
Secrétaire : M. Rodière.

Présents : MM. de La Charie, Dacquin, Demont, Dr Dutertre, Edmont, Lavoine, de Lhomel, Théodore, Tierny. M. G. Sangnier, maire de Blangermont, assiste à la séance.

M. Sens expose que la Commission, qui ne s'était jamais encore réunie à Saint-Pol, est heureuse de s'y trouver pour la première fois, et d'y être reçue par notre docte et laborieux collègue, M. Edmont, maire de la vieille capitale du Ternois.

M. Tierny, au nom des membres saint-polois présents à la séance, ajoute que toute la population de la ville et des alentours est fière de voir, à ce poste d'honneur, l'intrépide et zélé maire, qui a si bien payé de sa personne aux jours sombres de la guerre, et a donné un si bel exemple de courage civique et de dévoûment sans trêve.

M. Sens souhaite ensuite la bienvenue à MM. Dacquin, conseiller général, et Demont, juge de paix d'Auxy, et les déclare installés dans leurs fonctions de membres de la Commission.

M. Sangnier, présent à la séance, est nommé correspondant.

M. Edmont remercie la Commission de l'honneur qu'elle fait à la ville de St-Pol en venant se réunir dans ses murs.

Correspondance. — 1° M. l'abbé Dusautoir fait hommage de son nouveau travail : *Cloche de la Victoire et Renouveau français.* — Remercîments au donateur.

2° M. Decaux attire l'attention de la Commission sur le projet d'alignement qui, sans aucune nécessité, met en péril la

façade de l'église paroissiale de St-Pol, seule partie intéressante de ce piètre édifice C'est un des rares exemples de l'architecture flamande du xvii[e] siècle (1682), appliquée à un édifice religieux. La Commission émet un vœu favorable au classement ou tout au moins à la conservation de cette façade.

M. Decaux entretient ensuite la Commission du classement des clochers de Saint-Michel et de Ligny-Saint-Flochel. — Il s'agit ici de monuments des plus intéressants, qui devraient être depuis longtemps classés et dont la Commission a déjà eu maintes fois à s'occuper. Elle ne peut que renouveler les vœux émis en 1912 et 1913, en faveur du classement de ces deux tours, — classement d'autant plus urgent, qu'il est nécessaire d'y faire des travaux si l'on veut éviter des accidents irréparables.

Après la destruction des belles flèches de pierre qui existaient naguère à Eps, Frévin-Capelle, Montenescourt, Grévillers, etc..., la tour de Ligny est un des plus beaux spécimens subsistants de ce type de clocher artésien.

3° M. Besnier attire notre attention sur la question des alignements d'Arras. « Le projet est inattaquable, mais il va entraîner — de même que les démolitions imposées par les soucis de sécurité les plus légitimes — la disparition de quantité de façades, de motifs qui sans être dignes du classement, l'étaient de l'attention des curieux et du regret des érudits comme des artistes. Cette disparition est d'autant plus fâcheuse que la remarquable collection des « permis de voirie » des archives municipales d'Arras nous montre comment chaque construction nouvelle était jadis réglementée et surveillée pour obtenir un embellissement.

« Je crois que la Commission des Monuments Historiques pourrait, sans compromettre rien, exprimer un vœu général à cet égard, désigner une sous-commission locale pour visiter d'urgence les immeubles frappés d'alignement par le plan voté vendredi dernier, prendre les photos et faire les démarches nécessaires auprès des autorités ayant compétence pour définir les servitudes d'embellissement . »

La Commission, approuvant cette manière de voir, élit une sous-commission composée de MM. Sens, Leroy, Decaux, Besnier et Blondel.

4° M. Le Cat transmet, de la part de la Société Académique de Boulogne, la délibération suivante :

Extrait du procès-verbal de la séance du 2 juin 1920.

. . . . . .

Sur la proposition de l'un de ses membres, la Société Académique de l'Arrondissement de Boulogne-sur-mer ;

Considérant que le château d'Honvault n'est pas classé comme monument historique et que par suite de mutations il pourrait subir des modifications qui lui enlèveraient son caractère ;

Appelle la toute particulière attention de la Commission des Monuments Historiques sur cette construction ancienne qui présente un vif intérêt, tant au point de vue historique qu'archéologique ;

Émet, à l'unanimité, le vœu que cet édifice soit classé et demande à la Commission de vouloir bien intervenir à cet effet.

. . . . . .

Pour extrait conforme,
Le Président,
ROBERT DE ROSNY.

Le Secrétaire Perpétuel,
RÉVEILLEZ.

La Commission s'unit bien volontiers à ce vœu.

Le château d'Honvault, avec ses machicoulis, ses chemins de ronde et ses murailles de grés, est un des plus curieux parmi les manoirs du Boulonnais. Il rappelle aussi d'intéressants souvenirs historiques : Henri VIII y habita pendant le siège de Boulogne en 1544, et la célèbre statue de Notre-Dame de Boulogne y fut cachée près d'un demi-siècle par le huguenot Frohart, après les troubles de 1567.

L'histoire et l'archéologie sont d'accord pour nous recommander de préserver à tout prix ce logis ancien.

LECTURES ET COMMUNICATIONS. — M. Sens montre à ses collègues une pierre de craie, malheureusement incomplète, trouvée dans des fondations, près de l'ancienne église St-Géry d'Arras, et portant ce graffite en cursive gothique :

...premiere du logis
...Môsr barô daubigny
...Maximilien M
...lad. P̄mière pierre
...de mars 1572
(ici un écusson écartelé, puis un sautoir)

masson
Jehan Cas...

La signature du maçon est incomplète de deux ou trois lettres sans plus. Quant au baron d'Aubigny en 1572, il se nommait Gilles de Lens, et ses armes étaient *écartelées d'or et de sable*, ce qui répond bien à l'écusson ébauché sur le graffite.

Les quartiers 2 et 3, il est vrai, présentent des tailles horizontales, mais à pareille époque les hachures héraldiques n'étaient pas encore inventées, et ces traits ne peuvent guère avoir pour but que d'ombrer ces quartiers et de les différencier d'avec les 1 et 4.

M. Edmont donne lecture de la communication suivante, accompagnée d'un plan détaillé :

Les CARRIÈRES de CALIMONT

Au cours des bombardements par canons et par avions subis par la ville de Saint-Pol, du 21 mars au commencement de septembre 1918, les habitants de cette ville qui n'avaient pu ou qui n'avaient pas cru devoir se réfugier dans des localités plus ou moins éloignées, durent chercher à se mettre à l'abri des obus et des torpilles, soit dans les caves de certaines maisons, soit dans des abris souterrains construits par eux-mêmes, par les mineurs ou par les militaires cantonnés à Saint-Pol.

Un comité, constitué par la municipalité, fut chargé de rechercher et de désigner les caves les plus profondes, susceptibles de pouvoir abriter la population.

Il choisit à cet effet: 1° les caves de plusieurs maisons de la rue de Béthune et de la rue d'Arras, dont quelques-unes possèdent des *boves* creusées sous la butte de l'ancien château de Saint-Pol; 2° la cave d'une maison de la rue des Procureurs, ayant jadis fait partie des défenses de la porte d'Aire, et les caves de la maison de M. Laly, notaire honoraire, rue Nationale, creusées sous le terre-plein de l'ancien rempart et remarquablement voûtées en briques.

Les abris creusés dans d'autres quartiers de la ville, furent généralement établis dans des endroits d'un accès facile, et autant que possible sous des talus élevés, de manière à ce qu'ils pussent être surmontés d'une couche de terre de plusieurs mètres d'épaisseur et suffisamment protectrice, notamment sous la butte du *Château-Vieux*, du côté de la rue du Mont.

Dans le faubourg de Béthune, sur un vague souvenir resté dans la mémoire de quelques vieillards, on envisagea la possibilité de retrouvers l'entrée des anciennes carrières de Calimont; et, en avril 1918, plu-

sieurs ouvriers firent à cet effet, — un peu au hasard, — quelques recherches dans le talus bornant à gauche la route nationale. On n'ignorait pas que l'ouverture principale de ces carrières se trouvait jadis au bas de la côte de Calimont, non loin de l'ancienne route de Saint-Pol à Béthune, dans le voisinage de la Chapelle actuelle de la Madeleine. Cette première exploration ne donna aucun résultat.

Des cantonniers, que M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées voulut bien mettre à la disposition du comité chargé de la recherche et de la construction des abris, n'arrivèrent pas non plus à découvrir l'entrée des carrières. Mais quelques mineurs, qui s'étaient offerts au comité pour aider à construire un abri au bas de la côte, ayant attaqué le terrain à un endroit présentant une coupure dans les strates calcaires et où se remarquaient des traces de remblais, réussirent, après de nombreux coups de pioche, à découvrir une excavation donnant accès aux carrières. Il n'y eut plus dès lors qu'à agrandir l'ouverture pour faciliter l'accès des galeries.

Une autre carrière, aussi vaste que celle de Calimont, existe aussi sous la promenade du Mont, sous l'emplacement de l'ancien château-fort, sous le cimetière et sous une partie du faubourg d'Arras (1).

L'entrée principale se trouvait dans une remise, rue du Mont ; mais en raison des éboulements qui s'y sont produits depuis longtemps, il n'a pas été possible d'en entreprendre l'exploration.

De temps immémorial, la carrière de Calimont et celle du Mont (autrefois appelée la carrière du Marché aux Bêtes ou du Marché aux Chevaux) (2) appartenaient au comte de Saint-Pol, qui les affermait à son profit, sauf aux époques où il les faisait exploiter pour lui-même, afin d'en employer les matériaux à la restauration de son château de Saint-Pol ou à l'édification de constructions nouvelles, comme le prouvent les extraits suivants des comptes de ses argentiers :

(1462-63) . — « D'un compte en parchemin rendu par Regnault Le Petit des revenues du conté de S. Pol et chastellenie de Frevent pour un an commenchant au jour S. Remy mil quattre cens soixante deux et finant au derrain jour de septembre mil quattre cens soixante trois, a esté extrait ce que s'ensuit.

Receptes pour fermes appartenant à mondict seigr cy aprés declairiez.

. . . . . .

De le ferme de le quarrière du marchié aux bestes, on y prend pierre pour Monsr et pour ce n'est point baillié, pour ce icy . . . néant,

---

(1) Il y a une vingtaine d'années, un affaissement de terrain d'une assez grande étendue se produisit au cimetière, entraînant dans les carrières une certaine quantité de tombes.

Plus récemment, en 1912, un nouvel affaissement faillit causer la ruine de deux maisons du faubourg d'Arras.

(2) Le marché aux chevaux se tenait autrefois sur la promenade actuelle du Mont.

De le ferme de le quarriere de Caillimont, on y prend pierre pour Mons r comme dessus, pour ce icy. . . . . néant »

(1485-86). — D'un compte en parchemin rendu par Nicolas Fremin des revenues du conté de S. Pol et chastellenie de Frevent pour un an commenchant au jour de S. Remy mil quattre cens quattre vingt cincq jusques au derrain jour de septembre mil quattre cens quattre vingt six a esté extrait ce que s'ensuit, fol. 8 et suivans.

« Autre recepte faite par ledit receveur pour plusieurs fermes muables appartenans à mondict seigr cy après déclariées en monnoie de ce compte.

. . . . . .

« De le ferme de le quarrière au marchié aux chevaux, on n'y prend nulles pierres pour mondict seigr ne pour aultres, et pour ce icy..... néant.

. . . . . .

Et aussy quant à la quarriere de Caillimont que solloit tenir Jehan d'Ignaucourt dont on rendoit par an xvjs, elle n'a point esté rebaillié obstant que au moien des eaues sauvages elle est fort préjudiciable aux mollins et rivieres de mond. seigr, pour ce icy. . . . . néant.»

(1506-7). — En 1506, dans le compte des revenus du comté de Saint-Pol rendu par Antoine Fremin, receveur de S. A. S. Madame Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, on trouve les mentions suivantes :

« De le ferme de la carriere estant au marchié aux chevaux dudict Sainct-Pol, pour l'an de ce compte n'a porté aulcun prouffict ne longtemps paravant, à cause que l'on ne prend aulcunes pierres, et pour ce icy.. néant.

. . . . . .

Et quant à la ferme de la carrière estant sur le Rietz de Caillimcnt, et dont Madame ne solloit avoir prouffict par cy devant, nul ne l'a vollu mettre à prix ceste année, et pour ce icy. . . . . néant »

(1531-32). — Enfin, dans le compte rendu par Gilles de Saulty, receveur du comté de Saint-Pol, pour l'année 1531-32, on trouve les deux mentions suivantes :

. . . . . .

« De la ferme de la carriere estant au marchié aux chevaux dudit Sainct Pol, pour le temps de ce compte ne longtemps paravant ne a porté aulcun prouffict, et pour ce icy. . . . . néant.

. . . . . .

De Hue Dupuch pour la ferme de la carriere de Caillimon a luy bailliée pour un an commenchant au premier jour d'octobre (*mil*) cincq cent trente un, en rendant pour ledit an cincquante sols parisis, icy pour ledit an et pour un quart d'an escheu au dernier jour de septembre audit an (*mil*) cincq cent trente et un, douze sols six deniers parisis font. . . . . lxij s. p.» (1)

(1) Extraits en ma possession ; écriture du commencement du XVIIe siècle.

Les carrières de Calimont s'étendent dans la direction du Nord-Nord-Est, sous la partie du terroir de Saint-Pol appelée *Les Terres Neuves* (1), jusque sous l'emplacement du Collège et même peut-être un peu plus loin. Creusées dans une roche calcaire fournissant d'excellentes pierres de taille, elles présentent une longueur totale de galeries d'environ 1500 mètres. Deux sorties furent, pendant le bombardement, ménagées à l'extrémité de deux galeries, vers le Nord, débouchant sur le vieux chemin de Pernes.

Ces carrières paraissent n'avoir servi qu'à l'exploitation de matériaux de construction, car dans toute l'étendue des galeries, il n'a été retrouvé aucune date ni aucune inscription, et la pierre calcaire des parois n'est recouverte nulle part de la couche de crasse (ou patine) qui se remarque dans les souterrains-refuges d'Artois et de Picardie, notamment dans ceux d'Ervillers, de Naours et d'Hiermont. Elles n'offrent donc aucun intérêt au point de vue épigraphique et archéologique ; néanmoins, j'ai cru devoir en faire l'objet d'une brève communication, ne fût-ce qu'à titre de simple renseignement.

Durant la période des bombardements de 1918, un officier du génie britannique leva le plan des carrières de Calimont. Il en estime la surface excavée à environ 48000 pieds anglais carrés, et évalue à 4800 le nombre des personnes qui peuvent s'y abriter le cas échéant. J'ai eu l'occasion de pouvoir prendre une copie de ce plan, copie que j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux des membres de la Commission et que je joins à la note dont vous venez d'entendre la lecture.

Ed. Edmont.

M. Edmont communique ensuite à ses collègues le registre aux professions de l'abbaye de Jumièges, conservé à la Bibliothèque de Saint-Pol ; on y voit, à la date du 9 novembre 1721, l'acte de profession signé par Antoine Prévost, qui, après avoir quitté le froc bénédictin, se rendit fameux sous le nom de l'abbé Prévost.

M. le Dr Dutertre rappelle que le Dr Houzel, descendant de la famille Prévost, possède de nombreux autographes de l'auteur de *Manon Lescaut*, et divers documents curieux sur ce personnage.

M. de Lhomel entretient la Commission de la question du classement des remparts de la garenne de Montreuil ; il rend compte des négociations, interrompues provisoirement, qu'il a engagées à ce sujet avec la famille Martel

(1) Canton de terroir ainsi nommé depuis le défrichement du Bois de Calimont qui se trouvait entre la route de Béthune et le vieux chemin de Pernes.

M. de Lhomel parle ensuite des réparations très urgentes que nécessitent le clocher et le toit de l'église de Saint-Saulve, ainsi qu'une tour très gravement endommagée des remparts *classés* de la haute-ville de Montreuil. M. l'architecte Paquet sera saisi par M. Sens de ces diverses questions.

Plusieurs membres attirent l'attention sur les projets d'alignement, qui, non contents de menacer (comme on l'a vu plus haut) la façade de l'église de Saint-Pol, condamnent aussi la vieille chapelle du Saint-Esprit. Saint-Pol, déjà si dénué au point de vue archéologique, perdrait ainsi les deux seuls éléments d'intérêt qui lui restent encore.

La Commission proteste énergiquement contre ces agissements de l'administration des ponts-et-chaussées, et réclame la conservation et la réparation urgente de la chapelle du Saint-Esprit, édifice de 1610, d'un style gothique attardé, assez curieux.

Après la séance et le déjeûner à l'hôtel de France, les membres de la Commission se sont rendus à l'église de Saint-Michel et ont pu apprécier à la fois l'intérêt du clocher, son état de dégradation et l'urgence des travaux d'entretien nécessaire. Ils ont vu avec plaisir que les dalles funéraires des enfants de Bailleul-Saint-Martin (1601 et 1607), représentés dans leur berceau et jouant avec une tête de mort, ont été enlevées du pavé, où elles s'effaçaient chaque jour, et encastrées dans la muraille, où elles sont à l'abri de tout accident.

Séance du 2 Septembre 1920

A Boulogne

Président : M. Sens.
Secrétaire : M. Lavoine.

La Commission a terminé à St-Pol, en juillet dernier, le cycle de ses séances-excursions dans les chefs-lieux d'arrondissement. Elle en a repris le cours à Boulogne, qu'elle n'avait pas visité depuis 1909.

Les horaires de la Cie du Nord ne permettent pas aux Atrébates de participer à ces séances. Du moins les Audomarois, les Boulonnais et les Calaisiens purent prendre leur place.

Au train de 10 h. 10, en effet, M. Georges Sens, président, arrivé la veille, accompagné des membres résidant à Boulogne, reçoit les collègues précités. Le groupe gagne l'Hôtel de Ville, où M. le Docteur Dutertre, premier adjoint au maire, a fait disposer la salle Eurvin pour la séance, fixée à 10 heures et demie.

Sont présents : MM. Sens, Rodière, secrétaire, Besnier, Cresson, Decroos, Delamotte, J. Deschamps de Pas, Dr Dutertre, Enlart, Gates, Géneau, Lavoine, Le Cat, Legrand, Lesenne, de Lhomel et Tison, membres titulaires ; — Messieurs Bomy, Digard, Flippe et Théodore, correspondants; M. le sous-préfet Laban, les membres de la Société Académique et du Vieux Boulogne assistent à la séance.

M. le Président, en ouvrant la séance, adresse quelques paroles de bienvenue à M. le Sous-Préfet, et remercie les archéologues et amateurs boulonnais qui ont bien voulu répondre à son invitation.

Il donne ensuite la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance-excursion rappelée plus haut. M. Enlart, à propos du clocher de Ligny-St-Flochel, fait observer qu'il est classé (1). Puis M. Lavoine donne lecture d'un article de M. Rodière sur « Les Vieux Manoirs du Boulonnais » où sont décrites les austères demeures à tourelles fortifiées, et la rude vie des gentilshommes qui les habitaient. (Voir ci-dessus, p. 397.)

Cette érudite évocation est destinée à servir d'introduction à un artistique album de plus de cent vues de ces antiques manoirs boulonnais, que M. Gates voudrait publier si les souscripteurs voulaient bien l'aider à en faire les frais.

M. le Président fait remarquer l'intérêt local qui s'attache à cette publication, et il espère que les bibliophiles boulonnais en faciliteront la réalisation.

---

(1) Ce renseignement a été, par malheur, reconnu inexact. Le classement de ce clocher, tant de fois demandé, n'est pas encore obtenu.

M. l'abbé Flippe, qui a fait un long voyage pour plaider la cause de sa vénérable église romane, bombardée le 10 août 1917, donne lecture d'une lettre de M. Toursel, conseiller général et maire de Guarbecques, signalant l'état lamentable de cet édifice classé. L'eau continue le désastre ; une nef latérale menace ruine ; les toiles remplaçant les vitraux sont délabrées et rendent l'église inhabitable l'hiver. Le conseil municipal a voté la somme de 200 francs demandée par M. l'architecte en chef Paquet. En résumé, il demande l'appui de la Commission pour obtenir la vitrerie avant l'hiver et des travaux urgents pour la restauration de ce précieux monument. M. Camille Enlart promet de voir à ce sujet M. Pierre Paquet. Mais le défaut de crédits est cause du retard : la direction des Beaux-Arts a vu son budget réduit de moitié. Il serait déplorable de voir la ruine complète de ce rare édifice, pour lequel l'Etat a fait, avant la guerre, d'importantes dépenses.

M. Le Cat appelle l'attention de ses collègues sur les ruines de l'abbaye de Beaulieu. Le classement ne peut avoir lieu qu'avec le consentement du propriétaire. Mais la Commission des Sites aurait, le cas échéant, qualité pour le faire aboutir comme site.

M. Sens demande aux Sociétés historiques de Boulogne et de St-Omer, que, sans nous réserver intégralement leurs lectures archéologiques, elles donnent au moins à la Commission une note résumant ce genre d'études, qui serait insérée dans le Bulletin. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi et demi.

C'est maintenant l'éminent archéologue boulonnais, M. Camille Enlart, conservateur du Musée de sculpture comparée au Trocadéro, qui va guider, durant toute la journée, les touristes à travers les monuments historiques de Boulogne.

Au château, d'abord (devenu plus précieux comme type de forteresse du XIII[e] siècle, depuis la destruction de Coucy), le conférencier évoque les souvenirs historiques qui s'y rattachent : il fait revivre à nos yeux les hourdages avancés, les chemins de ronde, les salles d'armes, la magnifique salle souterraine, « la Barbière », la chapelle, le logis seigneurial, la salle du Trésor, etc.. Enfin, il déplore les mutilations dont fut

victime cette forteresse dans les siècles précédents et celles que le Génie moderne vient de perpétrer.

Mais l'heure du déjeûner arrive, et, pour certains collègues venus de loin, comme le vaillant conservateur des musées de Lille qui est sur pied depuis 4 heures et demie du matin, le besoin s'impose de se restaurer. Une trentaine de membres et d'invités se réunissent dans une salle de l'Hôtel de Bourgogne, et les conversations s'animent. A l'heure des toasts, Monsieur le Président montre l'intérêt de nos réunions hors du chef-lieu, et félicite les membres titulaires de St-Omer, de Calais, de Boulogne et de la région de Montreuil, d'être venus si nombreux. Il prie M. le docteur Dutertre, 1er adjoint, de présenter à M. le sénateur-maire les remerciements de la Commission pour l'aimable hospitalité de la municipalité. M. Decroos, président de la Société des Antiquaires de la Morinie, prend aussi la parole pour remercier le bureau de la Commission de cette décentralisation archéologique. La Commission se rend ensuite à la Basilique. Mgr Lejeune, qui s'est excusé de ne pouvoir faire les honneurs de la crypte, du XIIe siècle, de l'ancienne cathédrale, retenu par la présidence de la Commission des pupilles de la Nation, a donné ses instructions pour l'ouverture et l'éclairage. M. Enlart charme ses auditeurs par les détails qu'il donne sur les peintures murales, sur les chapiteaux et fragments sculptés, provenant de l'antique cathédrale et du temple païen qu'elle remplaça.

Il fait notamment remarquer la valeur archéologique d'un chapiteau du IIIe ou IVe siècle, qui mérite le classement. Plusieurs membres émettent le vœu que ces précieux morceaux de sculpture soient classés et étiquetés au Musée communal où ils seraient mieux en vue. D'autres préfèrent les voir rester dans les cryptes, mais avec un système d'éclairage et un meilleur classement. Ils sont d'avis que tout objet est plus à sa place dans l'édifice dont il provient que dans un musée, qui n'est jamais qu'une nécropole archéologique.

Dans la cour du Beffroi, M. Enlart donne de précieux détails sur les diverses parties du donjon primitif des Comtes de Boulogne, sur sa transformation en beffroi communal au XIIIe siècle ; sur ses salles voûtées en berceau plein cintre, ses échauguettes, etc.

Au « Grand Hostel », le conférencier nous dit qu'il dut être, dès le XIIIe siècle, la maison commune. On y remarque, au sommet de la façade, dénaturée par le ciment, quatre têtes d'hommes dont le style accuse cette époque.

Sur la demande de M. le docteur Dutertre, la Commission jette un coup d'œil sur les restes de l'abbaye romane de St-Wulmer ; une grosse tour et des voûtes du XIIIe siècle.

La Commission se rend ensuite à Bréquerecque, pour visiter les ruines de l'antique maladrerie de la Madeleine. Boulogne, dit M. Enlart, « est la seule ville de France possédant un reste complet de léproserie ». Aussi, présente-t-il au point de vue historique un grand intérêt. C'est là, en effet, que les bourgeois de Boulogne, entachés de l'affreuse maladie, étaient isolés, y souffraient et y étaient consolés par un chapelain dont le logis est encore orné d'un fleuron d'archivolte. Cette maladrerie existait dès l'an 1208 et comprenait une douzaine de logettes pour les lépreux et une chapelle. La ville de Boulogne, avec l'aide financier de la « Commission du Vieux Boulogne » acheta cette chapelle en 1913 pour la somme de 2.000 francs, et en demanda le classement comme monument historique. La guerre arrêta ce projet, et le bâtiment, fort malmené par les injures du temps, menace ruine. Il appartient à la ville de Boulogne, si soucieuse de ses souvenirs historiques et archéologiques, de ne pas laisser tomber ce monument, témoin des efforts de nos pères pour le soulagement des lépreux.

La Commission, s'associant au vœu des membres des Sociétés Académique et du « Vieux Boulogne », a le ferme espoir que la municipalité fera l'effort nécessaire pour sauver la chapelle des Ladres de cette ruine.

Aussi bien elle pourrait, sans doute, en faisant ressortir le rare intérêt historique que présente la Maladrerie, la faire classer par la Commission des Sites.

Les membres de Boulogne et de Calais seuls, purent accompagner M. Enlart à l'église Saint-Nicolas, dont M. le doyen Sellier leur fit les honneurs. M. Enlart donna de curieux détails techniques sur la construction du chœur, avec ses chapiteaux du XIIIe siècle, ornés de feuilles de chêne ; les remaniements et la reprise en sous-œuvre, faite au XVe siècle ; les

chapelles de cette dernière époque ; la mutilation de la nef et du clocher au XVIIIe siècle.

Ici se termine cette journée archéologique, si bien remplie, à la satisfaction de ceux qui y prirent part.

A. LAVOINE.

Séance du Jeudi 4 Novembre 1920

Président : M. SENS
Secrétaire : M. RODIÈRE.

Présents : MM. Becthum, Besnier, Cappe de Baillon, de La Charie, Digard, Lavoine, Maurin, Sangnier, Sion et Théodore.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président félicite nos collègues MM. Leroy, maire d'Arras, Edmont, maire de St Pol, et Théodore, conservateur des musées de Lille, nommés chevaliers de la Légion d'Honneur pour leur belle et courageuse conduite durant la guerre.

Plusieurs membres font remarquer que la liste de promotion dans l'ordre national aurait dû, suivant l'attente générale, comprendre encore un autre nom qui est sur toutes les lèvres ; ils pensent que ce n'est que partie remise.

Sur la proposition de M. de La Charie, on félicite M. Rodière que la Société Française d'Archéologie a nommé inspecteur départemental pour le Pas-de-Calais, tout en lui décernant le Prix Travers pour l'ensemble de ses travaux épigraphiques.

M. le Président annonce à la Commission que le Conseil général a bien voulu porter à 5000 francs les subventions pour 1920, en raison du prix élevé des impressions, et en vue de nous permettre d'éditer la *Liste des objets mobiliers classés*, publication d'une utilité urgente et dont les premiers exemplaires viennent de nous parvenir.

COMMUNICATIONS DIVERSES. — Une lettre de M. l'abbé Dusautoir attire l'attention de la Commission sur une peinture sur bois du XVe siècle, appartenant à la cathédrale de St-Omer, le *Baptême du Sauveur*, d'un très grand fini, et qui se trouve

encore retenue au Musée du Louvre, où elle avait été mise en sûreté durant la guerre. Il serait temps de la ramener à St-Omer où sa présence est réclamée.

M. Cappe de Baillon annonce que le calice classé de St-Nicolas-en-Cité et la châsse de la Manne, de la même église, viennent d'être retrouvés. Seul, le buste-reliquaire de Saint Lambert manque à l'appel.

M. Besnier nous apprend que le déblaiement des ruines de l'église de Vaulx-Vraucourt a fait retrouver le beau monument funéraire de Jean de Longueval, complètement intact. A Ervillers, on a recouvré des fragments mutilés du bas-relief de Laurent de Songnis. Enfin on signale, de la mairie de Plouvain, la découverte de statues (sans plus de détails).

M. Rodière annonce que, en juillet dernier, lors de la translation des reliques de saint Josse, à St-Josse-sur-mer, on a trouvé, dans la vieille et vénérable châsse, un important fragment de la charte de 1195 attestant une précédente translation ; les sceaux de Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, et de Hugues le Vénérable, abbé du monastère ; enfin une très précieuse étoffe orientale — soie sur trame de coton, nuance pourpre — qui a servi à envelopper le corps du saint, et que M. Enlart a emportée à Paris pour la communiquer à l'Académie des Inscriptions. Ce tissu n'a d'analogue, paraît-il que celui du musée de Berlin, provenant de la châsse de Charlemagne à Aix-la-Chapelle. Il porte une riche et curieuse ornementation d'animaux de toute espèce, et une inscription en caractères coufiques à la gloire de Negtekin caïd, du Khorassan, que les historiens nous disent avoir été mis à mort en 961. L'invention du corps de saint Josse ayant eu lieu en 997, nous sommes très probablement en présence de l'enveloppe primitive des saints ossements (1).

M. Rodière fait circuler des photographies de ce précieux tissu, — clichés de M. Enlart. Il soumet également à ses collègues une épreuve des deux statues d'anges du XV^e^ siècle, de l'église d'Humbert (cliché de M.J. Gates), remises en honneur par les soins de M. l'abbé Delcluse.

---

(1) Il y a lieu de rectifier l'assertion de la *Liste des objets mobiliers classés*, p. 51, note 2, d'après laquelle l'étoffe en question daterait du XI^e^ siècle. Il faut lire X^e^.

Enfin M. Rodière communique la photographie d'une épée trouvée dans la Scarpe et conservée au musée de Bourges. La garde porte deux écussons émaillés : d'un côté, les armes de Ranchicourt, et de l'autre celles des Le Josne-Contay (1). Ces deux écussons permettent d'attribuer cette arme à Jean, seigneur de Ranchicourt et de Divion, époux de Marie Le Josne-Contay, et armé chevalier par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à la bataille de Gavre (1453). Il est vrai que le faire de l'épée est un peu archaïque pour l'époque et semble accuser le XIVe siècle ; mais on peut croire, ou qu'un modèle attardé a persisté dans nos régions éloignées de Paris et du val de Loire, ou plutôt que Jean de Ranchicourt a pu se servir de l'épée de son père, en y ajoutant ses armes et celles de sa femme. M. Rodière a transmis ces explications au lieutenant-colonel Chenu, de Bourges, qui lui avait communiqué les clichés.

M. Maurin demande aux membres de la Commission de rechercher et de lui communiquer tous les documents graphiques (photographies, dessins, etc.) pouvant lui servir pour la reconstitution des maisons des Places d'Arras, dont il est chargé.

M. Théodore insiste de nouveau sur l'état de la belle tour de Carvin dont il a déjà entretenu la Commission. Rien n'a été fait et ce monument menace ruine, si une couverture provisoire n'y est posée sans retard. M. Sens se charge d'en écrire à M. Dégez.

M. le Président va également s'occuper de l'affaire du lutrin de Licques.

Quant au rétablissement du nom de la commune de Leulinghem, le Conseil général a émis un vœu en faveur de la dénomination de Leulinghem-lez-Bernes. Il y a donc lieu de penser que cette forme va être définitivement adoptée.

LECTURES. — 1° M. Théodore :

NOTES SUR UN PENDENTIF DE PATENOTRES EN VERMEIL, DU XVIe SIÈCLE. (Voir ci-dessus, p. 388).

---

(1) 1° *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois tourteaux de même.* — 2° *de gueules fretté d'argent, l'écu semé de fleurs de lys d'or.*

2° M. Enlart (lu par M. Rodière).

NOTES SUR LA MALADRERIE DE LA MADELEINE A BOULOGNE. (Voir ci-dessus, p. 356)

3° M. l'abbé Delwail (lu par M. Rodière) :

A PROPOS DE NOTRE-DAME DE LORETTE.
L'ÉGLISE D'ABLAIN St-NAZAIRE.

Dans une édition spéciale tirée pour la manifestation du 12 septembre dernier, *le Courrier du Pas-de-Calais* a rappelé l'origine du pèlerinage à N.-D. de Lorette. Or parmi les souvenirs historiques qui se rattachent à ce pèlerinage déjà fort ancien, il est opportun de comprendre le grand *Pèlerinage Régional* qui eut lieu en 1893 au célèbre sanctuaire ; une plaque commémorative placée dans la chapelle, près de la chaire de vérité, était destinée à en perpétuer le souvenir. Naturellement cette plaque, qui était en très beau marbre blanc et de respectable dimension, a disparu avec le reste de la chapelle. Il est bon d'en faire revivre l'inscription que l'on pourra d'ailleurs remettre dans la future basilique. En voici le relevé :

« *Pour perpétuelle mémoire,*

« *L'an de grâce 1893, le 22 mai, lundi de la Pentecôte, eut lieu dans cette chapelle le Pèlerinage Régional de la Province ecclésiastique de Cambrai, sous la présidence de l'Illustrissime et Révérendissime Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, de l'Illustrissime et Révérendissime Mgr Williez, évêque d'Arras. Il y eut un grand concours du clergé et du peuple. Y a prêché l'abbé Godin, Curé-Doyen d'Albert, chanoine d'Amiens. Joseph Delwail étant curé d'Ablain St-Nazaire* ». — En haut de la plaque étaient gravées les armes des évêques de la Province.

— Rappeler tout ce qui se rattache à cette chapelle, ce n'est que justice ; mais gardons-nous de laisser dans l'ombre cet autre édifice incomparable qui s'élevait majestueusement dans *la Vallée des Houblons*, au pied de la colline de Lorette : l'église d'Ablain St Nazaire, monument historique classé parmi les plus purs du *style flamboyant*.

Comme la chapelle de N.-D. de Lorette, l'église dédiée à St Nazaire a son histoire ; en voici l'origine.

Ablain possédait un hospice d'aliénés ayant pour patron St Nazaire. Au pied de la colline, non loin de cet hospice, se trouvait un modeste oratoire également placé sous le vocable de St Nazaire. Cette chapelle était visitée par une multitude de pèlerins venant demander au saint patron d'Ablain la guérison des « maladies d'esprit ». Certains y avaient recouvré, avec la santé, les lumières de la raison Or, il arriva qu'une des filles du prince Charles de Bourbon, seigneur de Carency, nommée Louise, fut frappée d'une folie intense. Après avoir épuisé les secrets de la science médicale, la famille éplorée résolut de faire une neuvaine à St Nazaire, afin d'obtenir la guérison de la pauvre Louise. Tous les

jours de la neuvaine, le sentier qui longe la petite colline de Carency pour aboutir à Ablain était suivi par les dames du château, par le prince Charles lui-même, accompagné d'un grand nombre d'amis dévoués et de serviteurs. La guérison ne tarda point, le miracle s'accomplit. Aussi aux gémissements qui remplissaient la chapelle de St Nazaire succédèrent des chants de joie et des actions de grâces. Mais pour un si grand bienfait, on comprend qu'un *ex-voto* suspendu dans l'oratoire ne suffisait pas. Charles de Bourbon devait à son cœur, à son rang et à sa fortune un témoignage plus éclatant. Il promit d'élever au glorieux et puissant patron d'Ablain un temple, qui, par sa magnificence, ses dimensions, la richesse de son architecture, transmît à la postérité le souvenir de son bonheur et de son éternelle reconnaissance. Ce religieux engagement fut loyalement tenu. On se mit incontinent à l'œuvre, La noblesse d'Artois et les habitants voulurent prendre part à cette libéralité, et tous, nobles et paysans, rivalisèrent de courage pour construire l'église monumentale d'Ablain-St-Nazaire. On choisit à cette effet la pierre de Pronville près d'Arras, et la légende nous rapporte que dans un seul jour six cents chariots en furent amenés sur le terrain.

Après le prince de Bourbon-Carency, les seigneurs qui se sont le plus distingués par leur générosité envers cette église, furent Robert et Hugues de Melun, successivement gouverneurs de la ville d'Arras. Leurs armes se retrouvaient aux clefs de voûte du chœur.

Une date placée au dessus du portail portait le chiffre de 1527 et un bas-relief commémoratif de Jacques de Villers accusait la date de 1524 ; il est donc certain que cette église fut bâtie au commencement du XVI^e^ siècle, en pleine période du style flamboyant. Ce beau modèle d'architecture est dû au célèbre artiste Jacques Caron qui s'est fait un nom comme architecte du beffroi d'Arras.

Dans l'église d'Ablain-St-Nazaire tous les ornements caractéristiques de *l'époque flamboyante* se trouvaient réunis.

La voussure au dessus du portail méridional et les colonnes de la nef composaient les deux principales merveilles de l'édifice. Cette voussure très profonde était ornée en première ligne d'une guirlande de festons, c'est-à-dire d'une suite de redents bien découpés et présentant l'effet d'une dentelle ajourée. En avançant, s'étendait une double ligne de dais ou de pinacles. Plusieurs arceaux prenaient naissance au pied du mur, se superposaient accompagnés d'une riche et délicate ornementation en ceps de vigne, grappes de raisins et sculptures bizarres adhérant à peine au mur et délicieusement fouillées. — Au dessus de cette voussure s'élevait majestueusement un fronton pyramidal formé par une arcade à contre-courbe où l'ornementation végétale paraissait étaler toutes ses richesses. On y remarquait les feuillages les plus déchiquetés comme le gros chou frisé, le chardon, la feuille du persil et même le houblon.

Dans l'intérieur de l'église, la seconde merveille qui s'offrait aux regards du visiteur était la beauté de la voûte soutenue par des colonnes d'un cachet tout à fait unique ; ces colonnes cylindriques *engagées* quatre

par quatre n'avaient pas de chapiteau, mais envoyaient directement leurs nervures soutenir la voûte. Représentez-vous deux rangées égales de gros palmiers poussant leurs branches vigoureuses pour former, avec leurs ramifications, une voûte toute naturelle. Les arcs diagonaux avec les *tiercerons* et les *liernes* sillonnaient la voûte en tous sens comme les ramures dans une forêt.

Voilà les beautés artistiques que le vandalisme teuton a démolies, non pas complètement, car les colonnes sont encore debout au milieu de tout le reste en ruines, comme pour éterniser l'ancienne splendeur de ce religieux édifice. Les Beaux-Arts conserveront précieusement ces ruines, reliques sacrées, vestige du plus pur modèle de la dernière période ogivale.

Abbé J. DELWAIL (1).

4° M. Cappe de Baillon :

ETAT ACTUEL DE LA SÉPULTURE DE MESSIRE PHILIPPE DE SAVEUSE A SAINTE-CLAIRE D'ARRAS.

En 1457, Philippe de Saveuse, seigneur de Bailleulmont et d'Houvin, gouverneur d'Arras, ayant obtenu du pape Calixte II la permission de fonder à Arras, dans sa propre maison, située rue de Brogne ou de Bronne, un monastère de Clarisses (2), de la réforme de Ste Colette (3), transféra son logement dans l'hôtel de Séchelles, chef-lieu du pouvoir de ce nom (4), situé rue St-Jean en Ronville, actuellement Gambetta, que sa famille possédait depuis 1429 ; toutefois, il se réserva une sépulture pour lui, sa femme Marie de Lully, dame de Bucquoy et de Sailly, et leur famille, dans la chapelle de Ste-Claire du nouveau monastère ; et c'est en ce sanctuaire que ce tombeau vient d'être reconnu, voici en quelle circonstance : au mois d'avril 1920, des travaux exécutés pour la substitution d'un parquet au pavé en marbre dans cette chapelle ont mis à découvert, sous la dalle en pierre blanche qui renseignait cette sépulture (5), l'entrée du caveau sépulcral du fondateur Messire Philippe de Saveuse. Ce réduit, maçonné en grandes briques anciennes, mesure environ 2m 50 de long sur 2m de large et 2m de hauteur sous voûte. Sur le sol, on a constaté les restes mortels de trois personnes dont les ossements, en désordre, indiquaient que cette sépulture avait été violée sous la Terreur lorsque les cercueils en plomb, recherchés dans les

(1). Rappelons que M. l'abbé Delwail a consacré à la paroisse d'Ablain-St-Nazaire dont il fut le curé, une notice historique qui a eu les honneurs de deux éditions. (1892, in-8, et 1898, in 12). Une étude sur la belle église de ce village due à M. le comte d'Héricourt et accompagnée de planches, a été publiée dans notre *Statistique Monumentale*, tome 1er. — R. R.

(2) Il avait également fondé, en 1442, les Clarisses d'Amiens.

(3) *Les Saints en Artois*. — Arras. Imp. du Pas-de-Calais. 1878.

(4) A. de Cardevacque, *L'Hôtel de Séchelles* etc , à Arras. Arras. Imp. Repessé - Crépel, 1894.

(5) "M. de Saveuse 1460".

églises et chapelles de la ville, furent, comme ceux de la cathédrale Notre-Dame en Cité, enlevés par ordre de Bouchotte, ministre de la guerre (1).

Une dalle en marbre gravé (caractères fleuris du XVe siècle) est encastrée dans la paroi ouest de ce réduit mortuaire. Elle mesure 0m 60 de côté.

Ce caveau, comme la chapelle qui le recouvre, est à peu près orienté de l'est à l'ouest.

Près de cette sépulture de Saveuse, contre la muraille nord de la chapelle, se trouve un autre caveau en partie rempli de terre; ce *loculus*, aussi de 2 m 50 de long, ne mesure que 1m de large.

Informé par hasard de ces découvertes, lorsque les caveaux venaient d'être refermés, je n'ai pu en vérifier le contenu ni prendre un calque de l'inscription qu'il m'eût été agréable de vous communiquer.

M. de Saveuse, ainsi que sa femme Marie de Lully, moururent à Séchelles et reçurent, comme ils l'avaient désiré, la sépulture dans la chapelle des Clarisses, le mari en 1460 (2), dit notre regretté collègue M. de Cardevacque (3).

Quant à leur hôtel de Séchelles, démembré, après être passé en différentes mains, il est actuellement remplacé par l'Hôtel du Commerce, ainsi que l'a démontré M. Guesnon (*Les Origines d'Arras et de ses Institutions. II. Le Pouvoir de Ronville et le véritable Hôtel de Séchelles. Arras, 1896.*)

---

(1) Procès verbal de restauration des sépultures des Évêques etc., à St-Nicolas-en-Cité, par M. l'abbé Debray curé-doyen de cette paroisse, du 14 février 1846. (Archives de la paroisse de St-Nicolas-en-Cité ; et Archives de l'Évêché d'Arras).

(2) La sépulture de Marie de Lully, dame de Saveuse, inhumée parallèlement à son mari, est indiquée de la même manière contre la muraille sud de cette chapelle. On sait que dans le principe, l'autel se trouvait contre le pignon à pans coupés, en bordure de la rue Ste-Claire.

(3) Cette date est erronée, car Philippe de Saveuse, qui était capitaine d'Amiens depuis 1435, fut destitué par Louis XI en 1463 et rétabli dans sa charge en 1465 par Charles le Téméraire, (Bon de Calonne, *Hist. d'Amiens*, t. I, p. 387-410). Il a donc vécu encore plusieurs années après 1460.

Les mémoires de Jean, sire de Haynin, publiés en 1905 par M. Brouwers, archiviste adjoint de l'État à Liège (pour les Bibliophiles Liégeois), nous apprennent (t. I, p. 103 en note) que Philippe de Saveuse serait mort le 28 mars 1468. Par contre, le travail de Maugis (*Recherches sur les transformations du régime politique et social de la ville d'Amiens, des origines de la commune à la fin du XVIe siècle* ; Paris, 1906, p. 270) le fait mourir en fonctions le 11 mars 1467 (vieux style). (Note de M.M. de Sars).

Ce qui est certain, c'est qu'une délibération de l'échevinage d'Amiens, du 15 mars 1467-1468, porte : « Sur ce que nouvelement défunct M. de Saveuses, en son vivant capitaine d'Amiens, estoit alé de vie à trespas, dont Messeigneurs étoient bien desplaisans, s'il eust pleu à nostre Seigneur Dieu le laissier, et prioient Dieu pour son âme, car il avoit bien et grandement excersé ledit office à l'onneur, pourfit et utilité de la ville, sans avoir fait grief ne oppression ausdis subgés et habitans d'icelle » (Arch. d'Amiens, BB 10, f. 192 vo. Commn de M. G. Durand). On peut donc affirmer que Saveuse mourut peu avant le 15 mars 1468. Seule, l'épitaphe cachée dans le caveau permettrait de donner la date précise. R. R.

CANDIDATURE. — M. Sangnier propose comme correspondant M. le docteur Stérin, d'Hesdin, qui est admis à l'unanimité.

Après distribution de la *Liste des objets mobiliers classés*, et de *l'Epigraphie des cantons d'Ardres et d'Audruicq*, dont l'impression vient de s'achever, M. le Président lève la séance.

Séance du Jeudi 6 Janvier 1921

Président : M. SENS.
Secrétaire : M. RODIÈRE.

Présents : MM. Advielle, Becthum, Besnier, Blondel, Cappe de Baillon, de La Charie, Géneau, Lavoine, Sangnier et Sion.

COMMUNICATIONS DIVERSES. — M. le président annonce que les églises de Carvin et d'Agnez-lez-Duisans viennent d'être classées comme monuments historiques.

M. Besnier informe la Commission que les fonts classés d'Éterpigny ont été retrouvés. On a découvert aussi à Ervillers une statue ancienne de N.-D. de Pitié. Par contre, les statues trouvées à Plouvain et signalées à la dernière séance sont sans intérêt.

M. Cappe de Baillon a appris que le beau monument funéraire de Jean de Longueval à Vaulx-Vraucourt, si heureusement retrouvé intact, est en danger, tant à cause de la chute imminente d'un pan de mur voisin, que par suite des dégâts commis par les enfants dans les ruines de l'église. M. Sens promet d'aviser M. Decaux, architecte, et M. le curé Wacheux.

La fédération régionaliste du Nord et du Pas-de-Calais demande l'adhésion de la Commission à sa protestation contre tout projet de diminution des réparations et dommages à la charge de l'Allemagne. Cette adhésion est immédiatement signée par les membres du bureau, et appuyée énergiquement par tous les collègues présents.

M. Tison transmet un extrait des délibérations du Conseil municipal de Calais (17 novembre 1920), relatif à la contribution annuelle de la ville aux dépenses de strict entretien de l'église Notre-Dame, édifice classé.

M. le maire de St-Venant a demandé, par lettre du 29 novembre, quelles étaient les armes sculptées naguère au fronton de l'hôtel de ville de sa commune, détruit par les bombardements de l'ennemi, en 1918, et que l'on va rétablir dans son état antérieur. Il a été répondu que, d'après l'*Epigraphie* (t. II. p. 281, rédigé par M. de Loisne), l'écusson de ce fronton, autrefois martelé, a été rétabli après 1892, portant les armes de St-Venant : *de gueules à deux bars adossés, accompagnés de 3 trèfles (et non tresses) d'or.*

M. le Président et M. Rodière exposent que l'étoffe persane du x^e^ siècle trouvée en juillet, dans la châsse de St-Josse, porte une inscription permettant de la dater, et, a de ce chef une valeur archéologique exceptionnelle et peut-être unique au monde. Informé que le musée du Louvre cherchait à acquérir cette pièce rarissime, le bureau de la Commission, en vertu de sa charge qui est de veiller à la conservation du patrimoine artistique de notre département, a fait des démarches à la Préfecture et à l'Evêché, afin de s'opposer à toute aliénation. M. le Préfet a, en effet, transmis au maire de St-Josse l'ordre de ne se prêter à aucune cession. Toutefois, pour être agréable à un de nos collègues les plus éminents, et aussi pour donner satisfaction aux orientalistes de Paris, désireux d'étudier à loisir ce précieux tissu, le bureau de la Commission, sur la proposition de M. Bauvin, a pris l'initiative d'un projet de dépôt temporaire (deux ou trois ans) au musée du Louvre, en sauvegardant tous les droits de la commune et de l'église de St-Josse, qui rentreraient en possession de l'objet à l'expiration du délai fixé. Le Louvre accepte la combinaison, et l'on n'attend plus que l'assentiment (sollicité par la Préfecture) du conseil municipal de St-Josse.

La Commission se félicite de cette heureuse négociation, qui concilie tous les intérêts en cause.

M. Rodière fait la communication suivante :

Par l'initiative de M. François de Bernes, marquis de Longvilliers, les monuments funéraires de l'église de Longvilliers, qui étaient menacés de destruction, viennent d'être sauvegardés et remis en honneur.

Les six dalles funéraires publiées dans l'*Epigraphie* (t. IV, canton d'Etaples. pp. 61 à 65) achevaient de s'user dans le dallage. La plus ancienne date du XIV^e^ siècle et concerne un personnage inconnu, du

nom de Li Clers ou Leclerc. Les autres sont des épitaphes seigneuriales des XVIIe et XVIIIe siècles, relatives aux familles de Sourhouette du Halde, de Lumbres, de Montbéthon et de Bernes, qui se sont transmis successivement la possession de la terre et châtellenie de Longvilliers.

La plus précieuse de ces pierres tombales est celle d'Antoine de Lumbres, seigr d'Herbinghem et de Longvilliers, mort en 1676, après avoir été longtemps ambassadeur de France aux diètes de Pologne et d'Allemagne. Il a laissé des relations et mémoires. Ses armoiries, inédites, sont figurées sur la dalle.

Non content de faire redresser les monuments qui précèdent, M. de Longvilliers a encore voulu assurer la conservation de cinq autres pierres tombales de sa famille, qui se trouvaient jadis dans diverses églises : Offrethun (1), Montreuil (église St Firmin) (2), Wailly (3), et qui, par suite des révolutions, démolitions, restaurations d'églises, auraient été détruites depuis de longues années, si le regretté marquis Arnold de Longvilliers ne les eût pieusement recueillies. Grâce à son fils, tous ces souvenirs ont trouvé un asile dans la belle église de Longvilliers ; les pierres tombales, enchâssées dans les murailles des chapelles du transsept, sont désormais assurées de traverser les siècles.

On remarque notamment, parmi les dalles ramenées d'Offrethun, celle où François de Bernes, mort en 1617, est revêtu de son armure. C'est un curieux exemple du travail des tombiers de Marquise au XVIIe siècle.

J'ai tenu à signaler à la Commission cette restauration si bien entendue, et que l'on voudrait voir imitée en tant de communes où les pierres tombales disparaissent peu à peu sous le frottement des pas des fidèles.

Autre communication de M. Rodière :

Il existe au musée Boucher de Perthes, à Abbeville, un portrait peint sur bois, représentant un homme en buste, vêtu de noir, avec rabat et manchettes de dentelles, et longs cheveux sur les épaules. Un collier orné de coquilles suspend sur sa poitrine une grande médaille de forme échancrée, représentant St Jacques qui tient son bourdon. De la main droite le personnage tient également un bourdon.

En haut à senestre, un écu d'argent à 3 plantes de sinople, 2 et 1 ; celle de la pointe est un artichaut.

En bas, la légende très mutilée :

LE 188E MAYEVR LO - - - - - - - - - EN L'AN ||
1681 - - - 2E MAYEVR - - - - - - - - - -

(1) Voir *Épigraphie*, t. III, *canton de Marquise*, p. 737-38.
(2) Voir id. t. IV, *canton de Montreuil*, p. 47. Cette dalle, coupée en trois morceaux, a servi pendant cent ans de margelle à une cuve de tannerie.
(3) Voir id. id. p. 263.

L'étude de notre regretté collègue Guesnon sur *la Confrérie de Saint-Jacques et les Portraits du Musée d'Arras*, publiée dans la *Statistique Monumentale du P. d. C*, (t. IV, fasc. 1), permet de reconnaître ici à coup sûr (p. 49) : « 188. Louis Minart, 1681. Mayeur pour la 2e fois en 1688 et ancien en l'an 1717. Il a les attributs d'un fourboulier ou légumier : *d'argent à deux choux-fleurs et un artichaut au naturel* ».

Cette découverte nous permettra de conserver un spécimen de l'ancienne galerie des mayeurs de St-Jacques, puisque, hélas ! les fragments qui en restaient au Musée d'Arras ont disparu dans les dernières catastrophes.

ELECTION DU BUREAU. — M. Bauvin demande, par lettre, à ses confrères, de le décharger des fonctions de vice-président.

Plusieurs membres font observer que M. Bauvin ne cesse — et tout récemment encore — de rendre à la Commission des services signalés ; il y a donc lieu d'insister auprès de lui pour qu'il nous continue son aide si efficace.

Sont réélus à l'unanimité :

Président : M. SENS.

Vice-président : M. BAUVIN.

Secrétaire : M RODIÈRE.

Trésorier : M. LAVOINE.

Bibliothécaire : M. SION.

Membres du Bureau : MM. BECTHUM, BESNIER et DECROOS.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Séance du Jeudi 3 Mars 1921

Président : M. SENS.

Secrétaire : M. RODIÈRE.

Présents : MM. Becthum, Besnier, Cappe de Baillon, de La Charie, Decaux, Demont, Lavoine, de Lhomel, Paquet, Richebé, Sangnier, Sion, Tison et Théodore.

CORRESPONDANCE. — 1° M. le Dr Stérin remercie de son admission en qualité de correspondant.

2° M. Vallée annonce la mort de M. Jules-Marie Richard, ancien archiviste du Pas-de-Calais. M. le président exprime les regrets unanimes de la Commission, dont M. Richard a été jadis l'un des plus savants et des plus zélés collaborateur.

Sans parler de son grand travail sur la comtesse Mahaut, il a enrichi nos Bulletins de notices aussi intéressantes qu'érudites durant la courte période où il a résidé dans notre département.

3° Le Congrès de l'Histoire de l'Art se réunira à la Sorbonne en septembre prochain. — Le 54e Congrès des Sociétés Savantes aura lieu à Paris en mars et avril. Enfin la Fédération archéologique de Belgique tiendra ses assises à Tournai en juillet.

COMMUNICATIONS DIVERSES. — 1° La Commission a obtenu gain de cause sur la question de Leulinghem, et le nom absurde de Berlinghem est effacé de la carte de France.

Un décret en date du 7 janvier 1921 porte :

« Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur ;
« Vu la délibération du Conseil municipal de Leulinghem en date du 25 juillet 1920 ;
« L'avis du Conseil général du 28 septembre 1920 ;
« La lettre du Ministre des Travaux publics, Postes et Télégraphes ;
« Ensemble les autres pièces ;
« Vu la loi du 5 avril 1904, article 2 ;
« La commune de Leulinghem, canton de Marquise, arrondissement de Boulogne, portera à l'avenir le nom de Leulinghem-Bernes. »

La Commission est unanime à s'applaudir de cet heureux résultat.

2° M. Besnier annonce que les mesures nécessaires sont prises pour la sauvegarde du tombeau de Longueval à Vaulx-Vraucourt. Les restes du bas-relief funéraire d'Ervillers ont été retrouvés. A Willerval on a également recouvré les pierres tombales à effigies, mais assez endommagées et effritées, et la statue gisante, sauf sa tête qui a disparu. (Elle était d'ailleurs séparée du tronc avant la guerre.)

3° M. Rodière expose que l'affaire du tissu de St Josse a échoué au moment où on la croyait conclue. Le maire et le curé avaient accepté la combinaison proposée par la Commission, mais le conseil municipal, à l'unanimité moins la voix du maire, s'est montré irréductible, « se refusant à tout dépôt provisoire ou définitif, et réclamant le retour de l'objet dans le plus bref délai possible. »

Il est déplorable que l'inintelligence de quelques conseillers fasse avorter un projet qui semblait de nature à donner satisfaction à tout le monde. Il est à craindre maintenant que

l'administration du Musée du Louvre, qui avait accepté le dépôt temporaire, ne se considère comme déliée de son acceptation et ne fasse de nouvelles démarches en vue d'acheter la précieuse étoffe, qui sera ainsi perdue sans retour pour notre région.

LECTURES. — M. ENLART. — *Tissu oriental du X^e siècle découvert dans la châsse de St Josse à St-Josse-sur-mer.* — (voir ci-dessus, p. 325.)

M. Emile THÉODORE. — *La châsse de Sainte Bonne, autrefois conservée à Auchy-lez-La-Bassée et aujourd'hui au Musée de Lille.* (voir ci-dessus, p. 376.)

M. Emile THÉODORE. — *Notes sur une bague royaliste, trouvée à Samer.* (voir ci-dessus, p. 381.)

M. de LA CHARIE. — *Les Armes de la ville de St-Venant.*

M. de La Charie revient sur la question, soulevée à la dernière séance, des armes de la ville de St-Venant. L'écu *de gueules à deux bars adossés d'or, accompagnés de trois trèfles du même*, se trouve bien dans l'*Histoire du Cambrésis*, de Jean Le Carpentier (p. 1051.) Mais on n'a pu retrouver jusqu'ici aucun sceau ou autre monument héraldique ancien, portant ce blason, ni aucun autre attribué à la ville de St-Venant. Dans ces conditions, si elle en adoptait un, il conviendrait évidemment de prendre celles de l'une des anciennes familles qui en ont possédé la seigneurie. Les armes dont nous venons de parler sont certainement inspirées de cette pensée, car les Clermont-Neelle-Offémont portaient l'écu aux deux bars, avec cette différence qu'ils les accompagnaient d'un semis de trèfles, au lieu de trois trèfles seulement. Toutefois, bien que la recherche soit un peu spéculative, on peut se demander si le choix est judicieux. Les Neelle sont-ils ceux des seigneurs de St-Venant qui se sont le mieux identifiés avec la ville ? Ceux qui l'ont possédée le plus longtemps ? Ceux qui en ont illustré le nom ? Pour le voir, il faut passer en revue les familles qui ont possédé cette seigneurie.

Au XVIII^e siècle, nous trouvons les Béthune-Desplanques, dont les descendants sont aujourd'hui héritiers du grand nom de Sully. Ils avaient acquis le comté de St-Venant par succession des d'Ostrel de Lières, dont ils descendaient. C'est pour ceux-ci que cette ville fut érigée en comté par lettres patentes du 17 décembre 1655. A ce point de vue ils auraient un titre de plus que les Béthune à lui donner leurs armes ; mais ils ne l'ont possédée que pendant trois générations. Ils l'avaient administrée un peu avant : Jacques de Lières, mort en 1613, avait été gouverneur et grand bailli de Lillers et St-Venant. Mais ces deux seigneuries appartenaient auparavant à une famille plus illustre, les Croy, ducs d'Arschot et princes de Chimay ; les d'Ostrel de Lières ont dû acheter St-Venant vers 1620.

De la fin du XIIe siècle à cette date, on ne trouve pas de vente effective ; on peut presque dire que cette ville n'est pas sortie de la même famille depuis le jour où la princesse Sybille de Flandre, dame de Lillers et de St-Venant, l'apporta en dot à Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre. Son petit-fils, aussi nommé Robert, eut entre autres enfants deux fils : Hellin qui succéda à son père dans la seigneurie de Lillers et la charge de sénéchal de Flandre ; nous retrouverons tout à l'heure sa descendance ; — et Robert, seigneur de St-Venant dont il prit le nom.

Il fut l'aïeul d'un autre Robert de Wavrin, qui devint maréchal de France, grand fauconnier et sénéchal de Flandre. Il prit part aux grandes batailles de son temps, notamment à celle de Poitiers, où il commandait l'armée du duc de Normandie. On peut apprécier diversement la retraite prudente que, voyant la bataille perdue, il exécuta pour sauver le jeune prince que le Roi Jean lui avait confié au commencement de la journée ; mais, quoiqu'il en soit, on ne peut que trouver heureux que le futur Charles V ait échappé à la mort ou à la captivité, et qu'il ait pu administrer le royaume en l'absence de son père. Sa sagesse atténua les fautes des années précédentes. Cependant le sire de St-Venant avait la faveur du Roi Jean. En 1352, celui-ci l'avait compris dans la première promotion des chevaliers de l'Etoile, l'ordre qu'il venait de créer et qui est le plus ancien de nos ordres de chevalerie française. Après 1356, St-Venant paraît être resté bien en cour.

Il mourut vers 1370, ne laissant qu'une fille, veuve de Guillaume de Clermont, dit de Neelle-Offémont, chevalier, seigneur du Sauchoy, qui avait péri à Poitiers. Elle hérita de St-Venant, que trois ou quatre Neelle ont possédé après elle : Robert, Jean, peut-être Guillaume frère de Jean, et enfin Jeanne, fille de Guillaume. Cette dernière semble avoir mené une vie bizarre. Brassart nous dit qu'elle épousa 1° Robert de Boulogne ; 2° Jean Piau, domestique de son premier mari ; et 3° étant âgée de plus de 60 ans, Robert, bâtard de Saveuse, qui n'en avait pas 21 (1). Est-ce lui qui, ayant besoin d'argent, lui fit vendre St-Venant ? C'est une supposition gratuite, mais il est certain qu'en 1435 M. et Mme de Saveuse vendirent la seigneurie de St-Venant à Collart de La Clyte de Commines, père de Philippe de Commines, le célèbre chroniqueur.

Mais, quoique fils d'une Wavrin-Waziers, Collart ne descendait pas de Sybille de Flandre, dame de St-Venant, et de plus proches parents de la venderesse pouvaient exercer sur lui le retrait lignager. C'est ce qui dut arriver, car les 20 et 22 février 1442, Mesdemoiselles de Wavrin cédaient leurs droits à leur neveu Walleran de Berlette dit de Wavrin, fils de Béatrix de Wavrin, dame de Lillers, descendante de Hellin de Wavrin. Et on trouve désormais Walleran qualifié seigneur de Lillers et St-Venant.

Son fils Philippe de Wavrin (qui avait abandonné le nom de Berlette) épousa Isabeau de Croy et mourut le 1er janvier 1500, ayant laissé Lillers et St-Venant au neveu de sa femme, Charles de Croy, prince de Chimay, chevalier de la Toison d'or, parrain de Charles-Quint.

---

(1) Chambre des Comptes de Lille. B. 1532. — F. Brassart, *Hist. du château et de la châtellenie de Douai* ; Douai, Crépin, 1877, T. I. p. 174.

Sa postérité garda Lillers et St-Venant jusqu'à la vente qui en fut faite au commencement du XVII[e] siècle ; mais ces seigneuries comptaient peu parmi les riches possessions des Croy ; elles ne sont même pas mentionnées dans la généalogie de Croy donnée dans Moréri. On ne peut donc pas dire que cette dernière famille se soit identifiée avec St-Venant ; d'autre part les Neelle-Offémont l'ont possédé bien peu de temps. Il ne paraît rester que les Wavrin qui, avec une interruption il est vrai, se soient qualifiés seigneur de St-Venant pendant une longue période. Le maréchal de St-Venant aurait dû avoir l'honneur de donner ses armes à la ville dont il portait le nom.

Mais quelles étaient les armes de la famille de Wavrin ? L'armorial de France à la fin du XIII[e] siècle, que vient de publier M. Max Prinet, nous dit que Robert de Wavrin dit Brunel portait *d'azur à l'écusson d'argent, au lambel de gueules.* Ces armes sont confirmées par les très nombreux sceaux conservés en divers fonds. A la fin du XII[e] siècle, les Wavrin avaient bien pour emblême une aigle, mais alors les armoiries n'étaient pas fixées: l'un portait une aigle empiétant un dragon, l'autre une aigle non héraldique. Dès 1193, Demay (n° 379) nous signale le sceau de Robert de Wavrin, le mari de Sybille de Flandre, dame de St-Venant. Ce sceau est à l'aigle, mais le contre-sceau porte un écu plein. M. Denis du Péage a bien voulu aller vérifier aux archives du Nord ce contre-sceau, au sujet duquel Brassart et Demay n'étaient pas d'accord. Demay, l'ayant vu trop légèrement, avait écrit : Contre sceau aux armes de la face. Brassart y avait vu une orle. Quoi qu'il en soit, orle ou écu plein, ce sont à peu près les armes que vont adopter les Wavrin et qu'ils porteront exclusivement, comme en font foi les sceaux décrits par Demay, Douet d'Arcq et d'autres.

A cet écusson plein, la branche cadette des Wavrin-St-Venant ajoutait un lambel de trois pendants. Ainsi porte le sceau du futur maréchal de St-Venant (31 juillet 1340) (1). Le maréchal avait aussi un sceau équestre que décrit Demay sous le n° 1804 ; le bouclier, l'épaulière et la housse y portent un écusson et un lambel. La branche bâtarde de St-Venant (2) a pris les mêmes armes sans brisure de bâtardise, après l'extinction de la branche légitime.

Il faut remarquer qu'une bande a été prise comme brisure par certains Wavrin, entr'autres Bort de St-Venant, vivant en 1372 et qu'on ne rattache pas à la filiation, quoiqu'il paraisse bien être de la même famille. Il portait à la fois le lambel et la bande. C'était une double brisure : c'est sans doute ce qui aura causé l'erreur de l'auteur du *Catalogue des Illustres Mareschaux de France*, imprimé à Paris, chez Vascosan, en 1555. Mais cet ouvrage est peu exact : il appelle le maréchal Pierre, et le fait mourir en 1358.

---

(1) Fonds Clairambault, Titres scellés, volume 110, pièce 8613.
(2) Laurent Le Blond, *Quartiers généalogiques* ; Bruxelles, 1721, p° 206.

Cette erreur dans les armes a été répétée par d'autres auteurs, parmi lesquels il faut citer Palliot dans la *Vraie et parfaite Science des Armoiries ;* c'est pourquoi il était bon de ne pas la passer sous silence ; mais les sceaux, les armoriaux ne peuvent laisser de doute : le maréchal de St-Venant portait *d'azur à l'écusson d'argent surmonté d'un lambel de 3 pendants de gueules.* Ce sont là les armes qu'aurait pu adopter la ville de St-Venant. Les Neelle-St-Venant ne les avaient pas rejetées : Guillaume de Neelle portait, d'après le sceau de sa femme cité par Brassart : écartelé de Clermont et de Wavrin-St-Venant (1).

QUESTIONS DIVERSES. — M. Théodore présente à la réunion un sceau du XV^e^ ou XVI^e^ siècle, en cuivre, portant un écu au chevron accompagné de trois cœurs, et la légende en caractères gothiques : S[*eel*] *Jehan Remy*.

M. Richebé montre de jolies reliures anciennes, l'une aux armes d'Arras et l'autre à celles de Calais. Ce dernier livre porte cette mention manuscrite : « Donné à Henry de Rony par son père le 18 août 1805. »

M. Lavoine déploie la superbe charte communale d'Arras, en date de 1194, avec le sceau de Philippe Auguste, en parfait état de conservation. Cette précieuse pièce, qui a échappé comme par miracle au bombardement de la ville, se trouvait à Boulogne depuis la guerre et rentre aujourd'hui au dépôt des archives communales.

M. Paquet donne quelques détails sur les travaux en cours dans le département : places d'Arras, église de Beuvry, tours du Mont-St-Eloy, beffroi de Béthune, etc.

M. Auguste Dutertre, de Boulogne, est présenté en qualité de correspondant.

La séance est levée à 4 heures.

---

(1) Cette note est rédigée à l'aide d'*Une vieille généalogie de la maison de Wavrin*, travail très consciencieux de Félix Brassart, paru dans les *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, T. XVI, Douai, 1877. J'ai consulté l'*Histoire du château et de la châtellenie de Douai, par le même auteure pp. 174, 182 ;* Demay, Douet d'Arcq, Moréri, Holleber, le *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais*, articles Lillers et St-Venant.

Séance du 12 Mai 1921

Président : M. Sens.

Secrétaire : M. Rodière.

Présents : MM. Advielle, Besnier, Becthum, Cappe de Baillon, de La Charie, Decaux, Lavoine, Paquet, Sion et Théodore.

Correspondance. — M. Georges Vallée transmet les remerciements de la famille de feu M. J. M. Richard et ceux de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, très sensibles l'une et l'autre aux regrets exprimés par la Commission du Pas-de-Calais lors du décès de notre ancien archiviste.

La Commission de la Mayenne, par l'organe de M. Laurain, demande l'échange des publications. — Accepté.

Légion d'Honneur. — M. le Président annonce que notre collègue, M. l'abbé Delamotte, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur pour sa belle conduite et les services rendus pendant la guerre. La Commission est heureuse d'applaudir à cette récompense si méritée.

Classement et Sauvegarde des Objets d'Art. — M. Rodière et plusieurs autres membres signalent avec regret et indignation la façon déplorable dont a été liquidé le dépôt d'objets d'arts et d'antiquité, connu sous le nom de Musée Sabatté. La ville d'Arras réclamait le local pour un gymnase. mais M. Leroy, maire, se serait très volontiers entremis pour trouver un autre bâtiment où l'on aurait pu continuer d'abriter les objets centralisés à Arras, jusqu'à ce que les communes, propriétaires de ces objets, fussent en mesure d'en assurer la sauvegarde.

La Direction des Beaux-Arts, pressée d'en finir, a forcé les communes, bon gré mal gré, à reprendre leur bien ; un camion a trop souvent sans précautions et sans emballage, reporté à chaque municipalité ce qui lui appartenait. Or, beaucoup de villages n'ont aucun local suffisant et se voient

contraints d'abriter dans des baraquements mal clos, à la merci du feu, de la pluie et des malfaiteurs, les objets les plus intéressants, par exemple les vitraux du Locon, seul spécimen subsistant de l'art du verrier dans tout l'Artois.

Cette manière d'agir prouve une méconnaissance absolue de la situation des pays dévastés ; elle motive les protestations les plus énergiques.

Divers membres rappellent que des malfaiteurs, à l'aide d'un camion automobile, ont volé en pleine nuit la cloche d'Essars, et qu'ils auraient également emporté celle d'une autre commune, si une avarie de leur machine ne les avait contraints à l'abandonner sur le bord du chemin.

Voilà à quoi sont exposés nos objets d'art, et cela ne semble pas intéresser l'administration centrale !

Devant cette situation, M. Rodière demande que notre Commission prenne des mesures pour parer, autant que possible, à l'inaction des autorités parisiennes. Il propose de dresser une liste des objets d'art non classés, mais présentant un intérêt historique ou artistique, et d'avertir les mairies que ces objets sont placés sous la protection de la Préfecture du Pas-de-Calais. Le conservateur départemental des objets d'art et l'archiviste pourraient, dans leurs tournées, procéder à des récolements.

Après échange d'observations entre MM. Paquet, Besnier et autres membres, il est décidé de mettre la question à l'étude et de la soumettre à la prochaine réunion de la Commission.

Classement et Sauvegarde des Édifices. — M. Paquet rappelle que, d'après une loi de 1913, il doit être dressé, en sus des monuments classés, une liste complémentaire des édifices présentant un intérêt suffisant pour mériter d'être conservés. Il fait appel à la collaboration de nos collègues et distribue des fiches d'un modèle uniforme, devant contenir la description des monuments à signaler.

Le même membre déplore la manière dont le service des Régions libérées vient de procéder à l'enlèvement des décombres de l'église d'Hénin-Liétard. Il restait de ce remarquable édifice toute une travée encore debout, et quantité de beaux chapiteaux, de corbeaux sculptés et d'autres restes très intéressants. Tout a été jeté à la voirie, sans la moindre précau-

tion. Après la destruction du portail classé de Bailleul (Nord) (1), c'est un haut fait de vandalisme en plus, à l'actif de ce service trop fameux.

M. Decaux fait remarquer qu'un sort analogue menace bon nombre de restes de maisons plus ou moins endommagées dans la ville d'Arras. Diverses façades de la rue des Capucins, de la rue Baudimont, de la rue de Paris, de la place du Théâtre, pouvaient être, soit réparées, soit démontées et rétablies ; mais elles courent le risque d'être détruites, comme bien d'autres l'ont été déjà. De plus, de très belles colonnes, à chapiteaux des XIIIe et XIVe siècles, se voient en plusieurs endroits, dans des caves éventrées. M. Decaux propose que l'on dresse la liste des maisons ou parties de maisons dignes d'être conservées. Il est convenu que MM. Sens, Besnier et Decaux se réuniront le mercredi 18, pour examiner de rue en rue les immeubles en péril, et tenter auprès des propriétaires, quand il y aura lieu, une démarche de persuasion.

M. Besnier expose que notre collègue, M. Louis Géneau, l'a saisi d'une question d'alignement concernant la grand'place de Samer. Un propriétaire voisin de l'église a demandé, en vertu d'un ancien arrêté, à être autorisé à reporter en avant la façade de sa maison, ce qui aurait pour résultat de masquer le portail et de dénaturer de façon désastreuse l'ensemble de la place. M. Besnier dit que la procédure de révision du plan d'alignement est en instance. Il s'unit à M. Rodière pour demander à la Commission d'émettre un vœu en faveur du maintien de l'alignement actuel. Ce vœu est émis à l'unanimité.

Lectures et Communications. — M. Théodore. — A propos d'une vervelle, découverte par un soldat au cours de la guerre, dans le département du Pas-de-Calais.

L'auteur se propose de compléter cette communication et de la publier ultérieurement dans le Bulletin.

Pyxide de Saint-Omer. — Le même membre fait la communication suivante :

« Le 28 avril, je suis allé à St-Omer avec le Comité Flamand. Nous étions 125 personnes.

---

(1) Ce portail roman, classé, seul debout au milieu des ruines, a été rasé malgré le maire de Bailleul, qui avait vainement aposté ses employés pour s'opposer à la destruction.

« A ce propos, je tiens à vous signaler l'état dans lequel se trouve la précieuse pyxide du XII[e] siècle conservée à la Cathédrale.

« Le couvercle a sa partie supérieure qui se déboite et s'enlève à la main.

« La charnière qui doit retenir la totalité du couvercle à la réserve est désarticulée, ce qui fait que ce couvercle, dont la partie supérieure se déboite déjà, est libre.

« Chose plus grave, une partie de la décoration de la bordure de la réserve, offrant des arcatures, est détachée, formant à présent, à la place qu'elle occupait, une échancrure.

« Lorsque j'ai eu l'objet entre les mains, cette pièce détachée était déposée au fond de la pyxide. Un beau jour, elle sera égarée, et cet objet d'une importance capitale, que reproduisait déjà de Caumont en 1867 dans son *Abécédaire d'Archéologie* (n[o] 342), sera incomplet et aura perdu une partie de sa valeur. »

M. Théodore propose de faire réparer la pyxide sous sa direction, par un orfèvre habile, qui a restauré les plus belles pièces d'orfèvrerie médiévale du Musée de Lille, après les dégâts dus à l'occupation allemande.

M. le Président se charge des démarches à faire à St-Omer pour parvenir à ce résultat si désirable.

M. Rodière expose que M. le maire de Quéant a fait demander au service des archives quelles sont les armes de sa commune.

Le nombre de paroisses rurales pourvues de blason propre est très restreint. Quand un village a donné son nom à une famille chevaleresque, l'usage est que cette commune adopte l'écu de cette famille. Il y a eu une famille primitive des seigneurs de Quéant, qui a donné un évêque de Noyon, Baudry de Quéant, en 1093-1113. Mais ses armes sont inconnues.

A défaut de familles " de nom et d'armes ", l'usage le plus rationnel est de prendre l'écusson de la famille qui a possédé le plus longtemps la seigneurie du lieu. Pour Quéant, la famille Despretz, qui s'est intitulée seigneur de Quéant pendant plus de deux siècles, paraît remplir les conditions voulues, et la commune devrait adopter ses armes : *de sable à 3 fasces*

d'argent, à l'écusson en cœur : de sable à 3 lions d'argent, armés et lampassés d'azur, couronnés d'or.

ELECTIONS DE MEMBRES TITULAIRES. — La Commission procède à l'élection de quatre membres :

M. Emile Théodore, membre correspondant ;

M. Georges Sangnier, id. ;

M. Paul Dégez, arehitecte des Monuments historiques à Béthune ;

M. Duquénoy, pharmacien et numismate à Arras.

Ces quatre noms seront soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Sur la proposition de M. de La Charie, la prochaine séance est fixée au jeudi 7 juillet, à Hesdin.

On distribue le fascicule de l'Epigraphie du Canton de Lumbres.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du 7 Juillet 1921

à Hesdin

La Commission s'est réunie le jeudi 7 juillet, à 11 heures, en la salle d'honneur de l'hôtel de ville d'Hesdin. M. Brebion, maire d'Hesdin, assiste à la séance.

Président : M. SENS.
Secrétaire : M. RODIÈRE.

Présents : MM. Bomy, de La Charie, Dacquin Dégez, l'abbé Delamotte, J. Deschamps de Pas, Digard, Duquénoy, Gates, Géneau, Lavoine, Le Cat, Potez, Théodore, l'abbé Thobois et Tison, membres titulaires ou correspondants. M. Marcel Denquin, des Rosati du Calaisis, assiste à la séance.

NOMINATIONS. — M. le Président annonce que M. le Préfet a bien voulu ratifier le choix de la Commission et nommer membres titulaires MM. Dégez, Duquénoy, Sangnier et Théodore. Trois de ces nouveaux membres assistent à la séance.

M. le Président les déclare installés et leur souhaite la bienvenue. M. Georges Sangnier, retenu au dernier moment, a transmis par télégramme ses excuses et ses remercîments.

M. Sens exprime ensuite, au nom de tous ses collègues comme au sien propre, les regrets de la Commission à l'occasion du départ de M. le Préfet Leullier. Cet éminent administrateur a toujours encouragé et secondé nos travaux, et la Commission a trouvé près de lui l'appui moral et matériel le plus efficace. Dans la très haute situation auquel son mérite l'a élevé, M. Leullier emporte notre estime et nos regrets à tous. M. Sens souhaite ensuite la bienvenue à notre nouveau préfet, M. Causel, qui voudra sans doute nous continuer la protection que nous accordait son prédécesseur.

M. Sens remercie ensuite M. Brebion, maire d'Hesdin, de son aimable accueil. Notre dernière visite à Hesdin remontait à 1898. Nous pouvons voir que la municipalité actuelle a conservé les traditions d'hospitalité des époques précédentes.

M. Brebion répond en souhaitant la bienvenue à la Commission, qu'il est heureux de recevoir dans le vieil hôtel de ville espagnol. « Chaque fois qu'il vous plaira de revenir, dit-il, considérez-vous ici comme chez vous. »

Lectures et Communications. — 1° M. de La Charie lit un rapport très détaillé et très documenté sur les monuments d'Hesdin. Cet exposé a pour but de servir de guide à nos collègues dans la visite de la ville, et d'appeler leur attention sur les particularités les plus remarquables des édifices hesdinois.

Il rappelle l'âge des différents monuments de la ville, la date de leurs restaurations ou transformations diverses ; il conclut au classement de la bretêche de l'hôtel de ville et du Refuge de l'abbaye de St-André. Parmi les objets mobiliers de l'église Notre-Dame, il présente une photographie du dais en bois sculpté peint en blanc et or, avec garniture de velours cramoisi, qui fut établi pour les chanoines de la collégiale de St-Martin vers 1771. Il propose le classement du bois, le velours ayant été renouvelé. Il entretient aussi la Commission d'un bénitier de l'église

Notre-Dame (déjà classé), en grés, daté de 1556, portant sur une des faces de la cuve des armoiries écartelées qu'il attribue à François de Noyelles, premier gouverneur d'Hesdin, et sur une autre face un écu en losange parti au 1er de Noyelles et au 2 fascé de 8 pièces, qui doivent être les armes de Marie de Lannoy-Molembaix. Celle-ci aurait dû porter les armes aux trois lions, bien connues, des Lannoy; mais cette branche de Lannoy-Molembaix avait sans doute adopté celles de la famille de Molembaix dont elle descendait par les femmes et dont elle possédait la seigneurie; Molembaix porte : *fascé d'argent et d'azur de 8 pièces.*

2° M. de La Charie présente ensuite à la Commission une broderie datée de 1777 et portant deux écus ovales armoriés : 1° *d'azur à la croix ancrée d'argent* ; 2° *de gueules au chevron d'or accompagné de 3 mâcles du même.*

M. Théodore dit que cette broderie provient certainement de quelque ornement d'église : devant d'autel, chasuble, ou autre. Il possède un morceau tout à fait analogue, aux armes de Dom Philippe de Lannoy, abbé de Ruisseauville au XVIIe siècle.

Quant aux écussons de la broderie hesdinoise, ils n'appartiennent à aucune famille du pays. Le premier est commun à plus de vingt familles françaises. Le second paraît être aux armes de Varice, en Anjou et Ile-de-France.

3° M. le Président annonce que la visite des maisons d'Arras, décidée à la dernière séance, a été commencée, la sous-commission désignée a fait trois tournées, qui ont été fécondes en heureux résultats. M. Decaux a déjà pris plus de cinquante clichés très remarquables de façades, intérieurs, détails divers, etc., qui constituent une collection des plus utiles et des plus précieuses.

4° A ce sujet, M. Gates offre des photographies : une colonne de grés du XIIIe siécle, de la plus grande beauté, qu'il a photographiée tout récemment dans une cave effondrée de la Grand'-Place d'Arras, et qui. alors intacte, est aujourd'hui en mille pièces ; — 2° une des pierres d'Acq ; — 3° la Vierge de Quéant ; — 4° le monument funéraire du chanoine Robert Le Roy (1421) au Musée d'Arras ; — 5° une colonne de grés déterré à Ecoivres (Mont-St-Eloy) et relevée contre le mur de l'église.

5° M. Théodore fait la communication suivante :

Parmi les belles photographies présentées par M. Gates, se trouve celle d'une colonne monolithe en grés, à base octogonale, à fût cylindrique, brisée à sa partie supérieure, laissant voir néanmoins un astragale. Cette colonne, retrouvée dans le cimetière d'Ecoivres, où elle avait été enfouie, mesure dans son état actuel 2 mètres de haut.

Elle présente certaines particularités qui retiennent l'attention : vers la partie supérieure du fût, on remarque dans un cartouche rectangulaire la date 1587 ; au dessus, un autre cartouche presque circulaire entouré d'un encadrement en forme de tore, le tout sculpté en relief. Sous le cartouche contenant le millésime se voient trois gros trous de scellement, disposés 2, 1 — ∴

Il y a lieu de croire que l'on se trouve vraisemblablement devant les restes d'un pilori constitué par une colonne, ainsi que cela se pratiquait parfois.

Autant que le permet de juger la photographie communiquée, toute parfaite soit-elle, le cartouche encadré d'un tore a peut-être contenu des armoiries ou insignes ; les trous de scellement auraient servi jadis à assujettir des carcans ou autres dispositifs de métal destinés à maintenir le patient.

Les anciens piloris (1) affectaient parfois la forme d'une tourelle, comme celui des Halles à Paris, popularisé par l'estampe, ceux de Beauvais et de Lille, ce dernier datant du XVI^e^ siècle.

Parfois aussi, le dispositif servant à l'application de la peine de l'exposition était constitué par un perron de maçonnerie adossé à un édifice quelconque avec banc de pierre, au dessus duquel étaient disposés des carcans de fer ; — tel était le système employé à Bruges (2) et à Gand. Le perron d'exposition judiciaire de Gand avec ses carcans est encore en place contre le mur de la Grande Boucherie (3).

A côté de ces piloris d'allure plus ou moins monumentale, on recourait pour l'exposition judiciaire à des installations infiniment plus modestes, se composant d'une échelle au haut de laquelle était fixée une planche avec ouverture pour y passer le col du condamné (4).

C'est ce moyen qu'employa en 1485 la justice du chapitre de St-Pierre de Lille, qui avait fait arrêter par ses sergents une femme suspecte, coupable d'avoir séduit le peuple *par des paroles déceptives et aultrement*, et l'ayant condamnée entre autres peines à être exposée publiquement pendant deux heures et cela durant trois jours, elle le fut du haut d'une

---

(1) Sur les piloris — voir *Claude-Joseph de Ferrière — Dictionnaire de droit et de pratique* — Paris, 1762. t. II, art. pilori ; — le substantiel chapitre que leur a consacrés M. *C. Enlart* dans son *Manuel d'Archéologie française* - t. II, *Architecture civile et militaire*. Paris, 1904. p. 329 et suiv.

(2) Cf. *A. Duclos — Bruges — Histoire et Souvenirs* — Bruges, 1913, p. 118.

(3) Cf. *Gand, guide illustré* publié sous les auspices de la Commission locale des monuments. 3^e^ édit. Gand — S. D., Vander-Haeghen édit , p. 138.

(4) Cf. de Ferrière, op. cit.

échelle appuyée contre le puits du cloître (1)

On pouvait encore voir au milieu du XVIIIe siècle, dans la rue du Temple à Paris, les restes d'un pilori de système assez primitif (2).

Mais le plus souvent le pilori consistait en un simple pilier de pierre, orné généralement des armes ou emblêmes figuratifs du seigneur haut justicier, pilier ou colonne auxquels le condamné était attaché pour son exposition.

Avant 1914, on pouvait encore voir des restes de piloris de ce genre en Belgique :

A *Péruwelz* (Hainaut), dans la cour d'une brasserie située près du jardin public de cette ville ; à *Saint-Ghislain* (Hainaut), une base de colonne en pierre représentant une ourse allaitant ses petits, se trouvant sur la Grand'Place, n'est autre que le soubassement de l'ancien pilori de la justice de l'abbaye ; à *Poperinghe* (Flandre occidentale), où l'on signale, parmi les derniers vestiges de la puissance féodale des abbés de Saint-Bertin sur cette ville, le pilori constitué par une colonne monolithe avec base et chapiteau (3).

Dans la colonne d'Ecoivres, le cartouche aujourd'hui dépourvu d'attributs et surtout les traces de scellement dans le fût qui, par leur disposition, semblent avoir servi à y assujettir un carcan ou appareil de même nature, laisseraient assez supposer que l'on se trouve en présence d'un ancien pilier pour les expositions judiciaires.

Mon excellent confrère et ami M. C. Enlart, directeur du Musée de Sculpture comparée du Trocadéro à Paris, à qui je montrais ces temps derniers la photographie représentant la colonne d'Ecoivres, pensait que cette dernière aurait pu servir à porter une croix.

L'avis de M. C. Enlart n'infirme pas tout à fait mon hypothèse, si l'on veut bien se rappeler que la croix de grès de l'abbaye Saint-Vaast à Arras était pourvue d'un carcan et servit de pilori (4).

N'ayant pas vu la colonne elle-même, j'avance sous réserves ces conjectures sur l'emploi auquel fut destinée la curieuse colonne d'Ecoivres, exhumée, détail qui peut avoir son importance, du sol du cimetière de cette commune. L'examen minutieux de cette colonne pourrait éclairer définitivement les archéologues.

Quoiqu'il en soit, je soumets dès à présent à mes collègues de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, les hypothèses que m'a suggérées de prime abord la photographie présentée par M. Gates, au sujet du curieux monument qu'elle reproduisait, et cela, d'après les types semblables et à emploi nettement déterminé, que j'avais rencontrés il y a quelques années.

Plusieurs membres présentent diverses observations.

---

(1) Cf. Mgr Hautcœur, *Histoire de l'église collégiale et du Chapitre de St-Pierre de Lille.* — Lille, 1896, t. I. p. 219.

(2) Cf. *Jules Loiseleur, Les Crimes et les Peines dans l'antiquité et dans les temps modernes.* — Paris, Hachette, 1863, p. 131.

(3) Cf. Abbé J. Opdedrinck — *Poperinghe et ses seigneurs* — Annales du Comité flamand de France, t. XXIII, 1897 p. 217.

(4) Cf. *C. Le Gentil — Le Vieil Arras — ses faubourgs, sa banlieue, ses environs* — Arras, Bradier, édit. 1877, p. 442.

M. Théodore émet le vœu que les belles photographies de M. Gates soient éditées en cartes postales ; elles constitueraient une série d'une inappréciable valeur archéologique.

M. Lavoine signale, à l'église St-Géry d'Arras, une Vierge-Mère analogue à celle de Quéant.

5° M. LAVOINE : *Un legs pour le nouvel Hôtel de Ville d'Hesdin.*

En réorganisant le fonds révolutionnaire des Archives départementales à son retour de l'exil. j'ai rencontré un document inédit dont l'exhumation est de circonstance, puisqu'il concerne le chapitre financier de la construction du charmant édifice où nous trouvons l'hospitalité pour notre séance de ce jour.

C'est une copie (XVIII^e s.) des lettres patentes de Philippe IV d'Espagne, autorisant le légataire d'un chanoine de Tournai à placer, en rentes à 6,25 %, un capital de 9700 florins que son oncle désirait affecter à la construction de l'hôtel de ville d'Hesdin.

En effet, dès l'an 1625, Messire François Caron, chanoine de la cathédrale de Tournai, avait convenu avec le Magistrat de la ville d'Hesdin de disposer d'une somme de 9700 florins, pour être employée à « l'érection d'un hôtel de ville et hôpital nouveau. »

Les événements empêchèrent la réalisation de cette donation. Cependant, seize ans plus tard, le bon chanoine confirma ses intentions par disposition testamentaire, en date du 18 avril 1646.

Il appartenait dès lors à Messire François Caron, chanoine de la cathédrale d'Ypres, neveu et héritier universel du défunt, d'exécuter ses dernières volontés. Mais il résidait sous la domination espagnole et la ville d'Hesdin était redevenue française depuis 1639.

Aussi, ne voulant pas verser la somme léguée et en attendant que la ville retournât par les armes ou par la paix aux mains de son prince, l'héritier demanda-t-il à celui-ci la constitution, sur le domaine de Tournai et du Tournaisis, d'une rente s'élevant à 606 l. 5 s. au cours précité, au profit dudit « hôtel de ville ou hôpital. »

C'est ainsi que cette rente fut créée par lettres patentes de Philippe IV, en date du 31 août 1646.

Comment cette rente devint-elle la propriété du collège d'Hesdin ? Il est vraisemblable que Messire François Caron, ayant perdu l'espoir de voir la ville retomber sous la domination espagnole, céda son titre de rente aux Jésuites qui dirigeaient le collège d'Hesdin. C'est peut-être même à cette occasion qu'il en fit lever, en 1673, une copie collationnée par les notaires d'Ypres.

Ce titre fut sans doute confisqué sur les Jésuites, lors de leur expulsion du collège d'Hesdin.

Quoi qu'il en soit, à la Révolution, la rente figure dans le dossier du collège d'Hesdin comme étant à la charge de la République et inscrite parmi les créances irrécouvrables.

6° M. Tison signale l'urgence des réparations à faire à l'église N.-D. de Calais, édifice classé. Il annonce que l'Assomption de Seghers a enfin été rendue à cette église, après restauration.

PROPOSITIONS DE CORRESPONDANTS. — M. Gates propose M. Marcel Denquin, membre de plusieurs sociétés savantes et de la Commission du Musée de Calais.

M. Le Cat propose M. le Commandant Bléard, bibliothécaire de la Société Académique, et M. André Mabille de Poncheville, auteur d'ouvrages bien connus.

Conformément au règlement, le vote sur ces propositions est remis à la prochaine séance.

Cette séance doit avoir lieu au commencement de septembre.

M. Rodière propose de la tenir à Boulogne, ville accessible pour la plupart de nos collègues. Cette motion est adoptée. Afin de profiter des trains plus nombreux et plus commodes le dimanche, cette réunion est fixée au dimanche 4 septembre.

La séance est levée à midi et demi.

Après un repas, aussi substantiel que cordial, les membres de la Commission visitent les divers monuments de la ville d'Hesdin, visite qu'ils ont à peine le temps d'achever avant le train de 4 heures 1/2.

A l'hospice, les visiteurs constatent avec regret la disparition des curieux panneaux de triptyque, peints sur bois (XVI[e] siècle), qui sont décrits dans l'*Epigraphie* (*canton d'Hesdin*, p. 38 à 40); ils ont été, parait-il, vendus récemment. Il est bien déplorable que ces intéressantes peintures n'aient pas été sauvegardées par un classement fait en temps utile.

Séance du dimanche 4 Septembre 1921

tenue en l'hôtel de ville de Boulogne, à 11 h. du matin.

Président : M. SENS.

Secrétaire M. RODIÈRE.

Présents : MM. Besnier, de la Charie, Decroos, l'abbé Delamotte, J. Deschamps de Pas, Digard, Dr Dutertre, Aug. Dutertre, Duquesnoy, Enlart, Gates, Géneau. Lavoine, Le Cat, Sangnier, Tison et l'abbé Willox.

A la lecture du procès-verbal de la dernière séance, MM. Enlart, Gates et Rodière font des réserves au sujet de la colonne d'Ecoivres, que M. Théodore croit être un ancien pilori ; ils pensent que les trous de scellement du fût ont dû servir à fixer une épitaphe plutôt qu'un carcan ; la colonne leur semble être le support de la croix du cimetière. La seigneurie d'Ecoivres, au XVI[e] siécle, était-elle d'ailleurs assez importante pour avoir un pilori ? Ce point serait à étudier.

Un registre du V[te] de Galametz, conservé aujourd'hui au château du Cauroy, contient le passage suivant :

« En 1864, j'ai demandé au conseil municipal l'autorisation de faire relever une croix en grés, dont le fût gisait dans le cimetière, sur la place d'Ecoivres, devant le mur de l'école. Demande refusée. J'ai acheté ce fût 15 fr. Les bras sont à refaire. La poutre inférieure est en bon état » (1).

M. Gates présente une photographie de la croix de Courtebourne, près de Licques ; le fût, du XIV[e] siècle, montre un trou de scellement.

M. Gates offre ensuite des épreuves de la Vierge de St-Georges, du Refuge de St-André à Hesdin, et du lutrin de Licques, dont la restitution n'est pas encore faite.

CORRESPONDANCE. — 1[e] M[gr] Lejeune, grand-doyen de Boulogne, informe la Commission que le calice du XV[e] siècle, classé par arrêté du 20 avril 1913 comme appartenant à la cathédrale Notre-Dame, est une propriété particulière et n'est que déposé provisoirement en cette église. Plusieurs membres font observer que, quel que soit le propriétaire de cet objet, le classement n'en subsiste pas moins. M. Enlart ajoute que ce calice porte sous le pied le poinçon de Rouen et doit donc être d'origine normande ; le sens de la crosse des armoiries semble indiquer qu'il s'agit d'un abbé.

Or, ces armoiries paraissent être celles de la famille normande Le Cordier : *d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois coquilles du même.*

---

(1) Communication de M. le Cte H. de Kergorlay.

Cette famille a donné, précisément au XVe siècle, trois abbés successifs à l'abbaye de Silly-en-Gouffern, du diocèse de Séez. Ce sont : Jean Le Cordier, mort en 1425, puis Guillaume, puis un autre Jean, de 1444 à 1454. (*Gallia Christiana*, t. I. col. 759-760).

Le style du calice indique le XVe siècle sans doute possible, mais ne permet pas de discerner auquel des trois abbés il a pu appartenir.

2° Le Ministère annonce le classement, par décret du 9 juillet 1921, d'un panneau peint du XVIe siècle, représentant le baptême du Christ et appartenant à la cathédrale de St-Omer ; cet objet vient d'être réparé par les soins de l'administration des Beaux-Arts.

3° M. Rodière donne lecture de diverses lettres adressées à la Préfecture par les Communes, et transmises à la Commission pour avis :

Haillicourt. — Le maire informe que la toiture de l'église a été très endommagée par les tempêtes ; le conseil municipal a refusé, par sept voix contre trois, les 1500 fr. nécessaires pour les réparations. Le maire dit que l'église est classée comme monument historique. — Réponse : le fait est inexact ; l'église n'est pas classée.

Vermelles. — L'église a été presque complètement détruite pendant la guerre ; cependant le beau portail, des environs de l'an 1200, est encore debout, et une demande de classement a été introduite. La municipalité, désireuse de tout raser pour reconstruire l'église sur un autre emplacement, demande le rejet de tout classement. — Réponse : le classement du portail s'impose, soit qu'on le conserve sur place, soit qu'on le transporte à la nouvelle église, s'il est possible de le démonter, chose douteuse. En tout cas, il faut lui éviter le sort du portail classé de Bailleul, si scandaleusement détruit.

Willeman. — Le conseil municipal demande le classement de l'église entière. — Réponse : la tour est déjà classée ; le reste de l'édifice ne mérite pas le classement.

Habarcq. — Demande identique. — Réponse : l'église n'est pas classable ; seul, le clocher, avec sa belle flèche de pierre, pourrait être classé.

4° M. Edmont annonce par lettre qu'il a repris, à ses moments de loisir, l'épigraphie du canton d'Heuchin, et que la grande majorité des Communes est déjà rédigée. La Commission félicite ce laborieux collègue et exprime le vœu que, dans un an, le canton d'Heuchin puisse être remis à l'imprimeur.

M. Justin Deschamps de Pas déclare, de son côté, qu'il a entrepris — et déjà avancé — l'épigraphie du musée de St-Omer.

LECTURES ET COMMUNICATIONS. — 1° M. de La Charie présente l'estampage des inscriptions en gothique fleurie, qui sont sculptées sur le rebord du manteau de la statue classée de la Vierge, de St-Georges-lez-Hesdin. On y lit : *Ave Maria gratia plena*, et le mot FIN plusieurs fois répété, sans explication plausible. Le style des caractères concorde avec celui de la statue pour accuser, au jugement de M. Enlart, une date voisine de l'an 1500 : dernier quart du XV^e^ siècle ou début du XVI^e^.

2° — M. Tison. — ORDONNANCES DE POLICE DE CALAIS, AU XIII^e^ SIÈCLE.

J'ai eu la bonne fortune de mettre la main sur des documents de première valeur relatifs aux institutions calaisiennes. Ce sont des ordonnances de police édictées par les échevins à la fin du XII^e^ siècle Ces chartes de coutumes sont restées inédites. Il n'est pas étonnant qu'elles aient échappé aux recherches du savant M. Lennel qui a fouillé tous les dépôts anglais, français et belges pour sa magistrale histoire de Calais. Deux lignes d'analyse dans un inventaire imprimé révèlent leur existence sans attirer l'attention du lecteur : « Liste de prohibitions sous peine d'amendes fixes faites par les échevins d'une ville non désignée, mais qui doit être un port flamand » (1).

(1) Voici le titre exact du premier document : *Iste sunt constitutiones scabinorum facte anno Domini M. C. C. nonagesimo tercio, die veneris post octabas.*

Et cependant la ville de Calais est bien désignée aux articles 42 et 44 de ce règlemnet qui en contient 64 ; plus loin on trouve également le nom de la localité d'Escalles.

Les ordonnances sont rédigées dans un dialecte mêlé de bas latin, de haut allemand, de flamand, d'anglais et de roman, qui défie souvent la philologie et la patience des traducteurs.

Elles constituent un véritable code, très sévère dans ses prescriptions qui embrassent toutes les attributions de la police et édictent des amendes fort élevées pour l'époque contre les délinquants.

Police du commerce général : délimitation des quartiers réservés aux marchands tenant boutiques et claies ; payement sous les trois jours de toute acquisition ; interdiction de vendre ou d'acheter avant le lever ou après le coucher du soleil.

Commerce de la boucherie : interdiction de sacrifier des taureaux avant la Saint-Michel ; défense aux bouchers de tuer les porcs : défense de tuer les bêtes à l'intérieur de la ville ; défense de conserver les viandes en boutique passé le temps de deux marées, à moins de les saler.

Commerce du poisson : défense d'acheter directement au bateau ou avant l'heure de l'ouverture du marché ; règlement spécial pour l'achat des saumons ; l'acheteur doit les accepter en parties égales de gros, de moyens et de petits ; endroit réservé aux sècheries de poisson et de chien de mer.

Commerce de vins : interdiction de mettre en vente des crus étrangers ; de mélanger le vin vieux et le nouveau ; de mêler du miel au vin rouge.

Contrat d'association : obligatoire pour les bouchers, les marchands de poisson, les mariers, les charretiers. Ces commerçants ont l'obligation stricte de s'associer deux par deux et ne peuvent prendre un troisième; le contrat ne peut être brisé.

Taxe du pain, fixée à 6 deniers.

Protection des abords de la mer : enlèvement du sable, protection des digues, des dunes, des fossés et fortifications.

Hygiène et voirie : défense de laisser courir librement les porcs et les poules ; de jeter sur le marché et la voie publique les dépouilles de bêtes, les détritus de poisson, les cendres et fumiers ; emplacements réservés au lessivage et rinçage du linge, au tannage des cuirs, à l'incinération des lies de vin.

Police générale : la circulation des lépreux ; les faillis ; les filles de joie et ribauds ; le port des armes ; l'interdiction à Calais des jeux autres que les échecs, la marelle et les tables ; la défense aux excommuniés et aux coupables de pénétrer dans l'église pendant la célébration de la messe non plus que dans les tavernes.

Des coutumes très curieuses y sont révélées. Il est interdit de servir aux banquets de mariages, de relevailles et de funérailles plus de 10 sarcelles. Pour égayer le repas des noces le marié ne pourra avoir recours qu'à deux ménestrels au plus ; il donnera au maximum 2 sols aux ménestrels à cheval et 10 deniers aux ménestrels à pied.

Il est défendu aux médecins de tâter le pouls et de saigner à l'heure du soleil couchant et dans la nuit.

Les agents percepteurs sont : Boit Smit, Stas Leidenart, Boisdelais Carlin, Jean de Goy, Willaume Clappere, Lam Tormont, Willaume Dagghe, Jean Galien, Jean Hememan, Willaume Jonchere, May Wuillebronne, Clai Ferrant.

Le second document est aussi un règlement de police qui s'inspire du premier texte mais avec de nombreuses variantes et des additions. Il est incomplet, rongé par l'humidité, non daté et d'un dialecte encore plus négligé que celui de 1293 ; postérieur par l'écriture de quelques années à celui-ci.

Je soumets ces textes à un érudit flamand et j'ose espérer, en faisant appel à sa haute compétence, arriver à résoudre les dernières difficultés d'interprétation.

3° M. A P. Dutertre, correspondant de la Commission, fait deux communications orales :

1° *Sur la nature pétrographique et l'origine du poudingue ayant servi aux Romains et à leurs successeurs pour la fabrication de meules répandues dans le département du Pas-de-Calais.*

Ces meules sont constituées par une roche qui a l'aspect d'un aggloméré artificiel, mais, en réalité, il s'agit d'un poudingue naturel formé par des galets de silex plus ou moins foncés et quelques galets de quartz dont les plus gros peuvent atteindre la grosseur d'une noix ; ces éléments sont cimentés entre eux par un grés siliceux donnant à l'ensemble une structure très résistante.

M. l'abbé A. Collet, qui a décrit avec détails ce type de meules (1), rapporte un passage de M. Luc de Saint-Ours (2) concernant des meules taillées dans une roche analogue :

« Les populations du nord de la France ont utilisé, dès une date reculée, le poudingue du terrain *hypercrétacé*. Le poudingue est un empilement de cailloux roulés dans un *gluten siliceux*. Il en est à très gros cailloux, semblables à d'énormes dragées encastrées par un magma *pralineux*, d'autres à cailloux fort petits, d'autres enfin à cailloux moyens. »

Cette description est assez fidèle mais n'apporte aucune précision sur la genèse de la roche ni sur son âge géologique et son gisement qui restent à déterminer.

---

(1) Abbé A. Collet. Un moulin primitif, Bull. Soc. Acad. de Boulogne. Tome IX. 1911.

(2) Luc de Saint-Ours. La meule du moulin, notes sur son histoire, son archéologie, sa minéralogie, son commerce. Imp. A. Burdin & C^ie^, Angers. 1905.

Les galets de silex qui entrent dans la composition de ce poudingue proviennent de gros rognons de silex (cailloux cornus) des assises de la craie ; après la destruction de ces assises. les rognons de silex ont été fragmentés par la mer tertiaire puis roulés en galets sur le littoral ; les éléments détritiques ont été ensuite cimentés entre eux par un sable blanc siliceux qui s'est lui-même consolidé en grés ; quelques galets de quartz provenant de terrains plus anciens ont été aussi empâtés dans l'ensemble : ainsi s'est formée une roche sédimentaire deutogène ayant un aspect particulier.

En comparant le poudingue des meules avec les échantillons des collections de l'Institut de géologie de la Faculté des Sciences de Lille, j'ai pu conclure qu'il s'agit bien du poudingue que les géologues stratigraphes rangent dans l'assise des sables de Beauchamp de l'étage Bartonien (groupe nummulitique — terrains tertiaires). Un échantillon de cette roche provenant de Commenchon près Chauny (Aisne), conservé dans ces collections, est absolument identique comme aspect et comme structure à la roche qui a servi à fabriquer les meules.

Or, l'assise des sables de Beauchamp n'existe pas dans le Boulonnais ni dans les environs de St-Omer, régions qui, cependant, ont fourni de nombreux exemplaires de ces meules ; il faut donc admettre nécessairement que les meuliers ont du se procurer leurs matériaux en dehors de nos régions, dans le département de l'Aisne, par exemple, soit sur le plateau de St-Gobain ou sur ceux qui s'étendent de Chauny vers Noyon où existent des affleurements de poudingue bartonien et où il serait intéressant de rechercher des traces d'anciens ateliers de taille. Ces meules étaient d'ailleurs peu volumineuses et ont pu être transportées facilement ; les armées de César auraient peut-être emporté dans leur matériel de campagne des appareils de ce genre et les eussent abandonnés ensuite dans le voisinage des endroits où on les retrouve de nos jours.

En dehors des spécimens trouvés par M. l'abbé Collet aux environs de Lumbres, j indique la provenance de ceux parvenus à ma connaissance : un exemplaire trouvé à Arques (coll de l Inst. de geologie de la Faculté des Sciences de Lille), un autre recueilli près de Fauquembergues et acheté par M A Dutertre père, un gros fragment recueilli aux Pichottes près de la gare du Wast par le Dr Eu. Dutertre, un exemplaire placé sur le pylone de la barrière d'une ferme à Auvringhen (hameau de Wimille), plusieurs exemplaires au Musée de St-Omer provenant des environs de cette ville.

Il serait intéressant de relever soigneusement les points où les meules de poudingue ont été découvertes et de les marquer sur une carte, de manière à se rendre compte de leur aire de dispersion.

L'opinion que ces meules ont été fabriquées avec du poudingue de l'étage portlandien des falaises du Boulonnais doit être rejetée ; la nature de cette roche est tout à fait différente du poudingue utilisé réellement pour les meules, et l'âge portlandien (jurassique supérieur) est absolument incompatible avec la presence des galets de silex provenant des assises de la craie qui est elle-même d'âge postérieur.

Cette étude montre que dans certains cas la géologie peut devenir une science auxiliaire de l'archéologie ; c'est la seule discipline à suivre lorsqu'il s'agit de déterminer d'une façon scientifique la provenance des matériaux qui ont servi à édifier des monuments.

2° M. A. P. Dutertre signale la disparition des trois épigraphes de la famille Delporte qui se trouvaient jadis dans l'église de Baincthun près de Boulogne, et qui ont été décrites dans *l'Épigraphie, arrondissement de Boulogne s/mer*, tome III, 1er fascic, p. 78. L'une de ces pierres tombales, à la mémoire de M François Delporte, écuyer, ancien échevin et ancien maire de Boulogne, était ornée d'un écusson ovale, *d'or à une bande d'azur*, surmonté d'une couronne (effacée), avec deux hommes armés comme supports ; la seconde concernait Mme François Delporte, née Marie Anne Antoinette Bocquillon, et la troisième Mme de Courson, née Alexandrine Marie Delporte, fille des précédents.

A cette occasion, il indique quelques renseignements généalogiques sur cette famille.

François Delporte père, originaire de St Martin-Choquel, fut d'abord laboureur-propriétaire à Contevi le, puis marchand drapier à Boulogne, où il fut reçu bourgeois de la ville en 1719, et inspecteur-contrôleur de la communauté des marchands drapiers et merciers ; en 1762, il était capitaine d'une compagnie bourgeoise Entré dans les affaires au moment où les économistes jouaient un rôle considérable, négociant et industriel des plus actifs et des plus entreprenants, il créa à Boulogne plusieurs industries, et rendit de grands services économiques. En décembre 1776, il reçut de Louis XVI des lettres de noblesse héréditaire, dont le texte fort curieux à lire énumère toutes les branches de commerce et d'industrie dont il s'occupa (1). Un règlement d'armoiries du 28 décembre 1776 lui octroya le blason *d'or à la bande d'azur* ; d'Hozier avait fait quelques difficultés, et d'abord substitué à la bande un *pal*, parce que l'écu à la bande était celui de la famille de La Porte de Waulx, qui aurait pu réclamer ; mais, sur la vue d'un certificat portant que les Delporte étaient en possession de ces armes depuis 150 ans et plus, il acquiesça à leur désir, « sans préjudice du droit d'autrui » (2). Il paraît cependant douteux que cette famille ait une origine commune avec les de La Porte de Waulx ; quoi qu'il en soit, elle adopta définitivement l'écu à la bande, qui figurait sur la pierre tombale de Baincthun.

François Delporte mourut à Boulogne le 22 juillet 1780 à l'âge de 76 ans ; de Marie Jeanne Catherine Caroux, il avait eu une nombreuse famille, entr'autres Pierre François Delporte, écuyer, né à Boulogne le 18 août 1746, agronome distingué ; il établit à La Capelle près de Boulogne un établissement important, destiné à l'amélioration de la race ovine par des croisements avec les races anglaises et les mérinos. Il fut,

(1) Registre du Roi de la Sénéchaussée, de 1762 à 1790 ; arch. dép. du P.-d.-C.
(2) Bibl. Nat., Nouveau d'Hozier, n° 116.

en 1797, avec Henry et Dumont de Courset, l'un des fondateurs de la Société d'Agriculture de Boulogne qui a rendu tant de services. Echevin sous l'ancien régime, il fut maire de Boulogne en 1805 et mourut le 6 février 1819.

La descendance de la famille Delporte, éteinte dans les mâles, est aujourd'hui représentée par les barons Dupont-Delporte. Elle s'est alliée aussi à une branche des Dutertre (1).

5° M. Enlart demande si l'on a connaissance du sort du vitrail de Réty, représentant la Crucifixion, qu'il a vu autrefois en place et qui a disparu.— MM. Gates et Rodière répondent qu'ils en ont vu les débris, conservés dans une caisse à la sacristie ; mais ces restes qui sont classés, sont loin de représenter tout ce qui existait de ce vitrail il y a trente ans et même moins.

M. Enlart présente ensuite un très beau stylet romain, trouvé à Outreau.

Enfin, il offre à la Commission un tiré à part de son article sur le Tissu persan trouvé à St-Josse, article extrait du recueil publié par l'Académie des Inscriptions sous le titre de *Monuments Piot*. M. Sens adresse à l'auteur les remerciements de la Commission.

Élection de Correspondants. — MM. le commandant Bléard, Mabille de Poncheville et Denquin, présentés à la dernière séance, sont élus correspondants à l'unanimité. M. Denquin, survenant à ce moment, est installé par M. le Président qui lui souhaite la bienvenue.

M. le Cat propose également comme correspondant M. le comte du Tertre, membre de la Société Académique de Boulogne. Le vote est remis, selon l'usage, à la prochaine réunion.

La séance est levée à midi et quart.

---

(1) Ceci n'est qu'un pâle et sec résumé de la communication de M. A. Dutertre, dont le travail sur les Delporte mériterait d'être publié.

— A 2 heures après midi, les membres de la Commission et un public nombreux et choisi se retrouvent à la Bibliothèque communale, pour admirer les superbes manuscrits enluminés de ce dépôt et entendre les explications de M. Amédée Boinet.

Nul érudit en France n'était plus qualifié que le savant conservateur à la Bibliothèque Ste-Geneviève pour étudier et apprécier ces trésors de miniature, épaves des abbayes de la région et notamment de celles de St-Bertin et de St-Vaast ; ensemble unique dans le nord de la France avec celui d'Amiens.

Toutes les périodes depuis le VIIe jusqu'au XVe siècle sont abondamment représentées dans ce dépôt magnifique et trop peu connu.

Il nous eût été impossible de résumer ici la brillante et substantielle conférence de M. Boinet ; mais l'auteur a bien voulu nous en donner un abrégé pour notre Bulletin.

La Bibliothèque communale de Boulogne-sur-Mer est un des plus riches dépôts du nord de la France. Sa collection de manuscrits est en effet très importante et infiniment précieuse, tant pour les études paléographiques que pour l'histoire de la miniature.

Cette collection comprend surtout des manuscrits provenant de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer (81), de celle de Saint-Vaast à Arras (32), du chapitre de Notre-Dame d'Arras (16) et du Mont-Saint-Eloi (14). En réalité, ces volumes ne devraient pas se trouver à Boulogne. Ils auraient dû être attribués soit à la bibliothèque de Saint-Omer, soit à celle d'Arras. Leur présence à Boulogne s'explique par ce fait qu'en 1797, lors de la création de l'Ecole centrale de cette ville, Jean-Baptiste Isnardi fut autorisé à choisir dans les dépôts formés à Arras et à Saint-Omer, des dépouilles des bibliothèques monastiques, un certain nombre de manuscrits pour la dite Ecole. Isnardi, ancien oratorien et savant estimé, nommé peu après bibliothécaire de la ville, sut discerner quels étaient les volumes les plus remarquables au double point de vue paléographique et artistique. Mais cette mesure eut ce résultat fâcheux de séparer en deux ou trois dépôts des manuscrits à peintures sortant d'un même atelier ou appartenant à une même école. Quoi qu'il en soit, il ne peut être question maintenant de faire réintégrer à Saint-Omer ou à Arras les manuscrits de Boulogne. Il faut s'incliner devant un fait accompli.

Nous nous contenterons de signaler dans cette brève notice, les manuscrits à peintures les plus remarquables. Parmi ceux qui proviennent de St-Vaast, il faut citer surtout un fragment d' « *évangéliaire* »

(nº 12), du milieu du IXe siècle, qui appartient à l'école dite franco-saxonne et qui, selon nous, a été exécuté à Saint-Vaast même. On y rencontre de fort belles pages ornées, rehaussées d'or, qui rappellent tout à fait la seconde et fameuse Bible de Charles le Chauve, conservée à la bibliothèque nationale (lat. 2).

L'abbaye de Saint-Bertin a été aussi un foyer d'art intense aux temps carolingiens et au début de l'époque romane, mais c'est sutout vers l'an 1000 que ses ateliers ont montré une grande activité et cela sous l'impulsion de l'abbé Otbert (989-1008), doué d'une haute intelligence et d'un sens artistique très développé. Il nous a été possible de retrouver à Boulogne, à Saint-Omer et ailleurs, des manuscris enluminés sur son ordre et à la décoration desquels il collabora lui-même. Le plus somptueux est son célèbre « *psautier* » de la bibliothèque de Boulogne (nº 20),ccpié en 999 et dans lequel on lit :

Me compsit Heriveus et Odbertus decoravit,
Excerpsit Dodolinus..

Les manuscrits 107 de Boulogne (*Vie de Saint Bertin, de Saint Folquin, de Saint Winoc*, etc) et 342 bis de Saint-Omer (*évangile de Saint Mathieu et passion de Saint Denis*) sont du même style. De même un riche *évangéliaire* qui est passé de la collection du Comte de Troussures dans celle de M. Pierpont-Morgan en Amérique.

De Saint-Bertin provient aussi un exemplaire de la traduction par Germanicus des « *Phénomènes d'Aratus* » (nº 188, fin du Xe siècle) qui a dû être copié sur un manuscrit semblable du IXe siècle conservé à la bibliothèque de Leyde et appartenant à l'école de Reims. L'original de ce dernier remontait au IVe siècle environ. Le manuscrit de Boulogne nous offre un exemple fort curieux de copie fidèle d'un manuscrit d'origine antique.

« *L'évangéliaire* », nº 11 (fin du Xe siècle) se rattache par contre à l'art anglais et plus spécialement à l'école de Winchester. Il a été copié à Saint-Bertin et enluminé par des artistes venus d'Outre-Manche.

A l'époque romane, les ateliers monastiques des régions septentrionales ont témoigné d'une activité intense et toutes les grandes bibliothèques du nord de la France contiennent pour cette période d'admirables spécimens. Celle de Boulogne renferme, entre autres manuscrits précieux, les « *Confessions de Saint Augustin* » (nº 46, vers 1130), avec une grande et curieuse peinture relative à Lambert, abbé de Saint-Bertin (1095-1124), une « *Bible* » de toute beauté, provenant de Saint-André-au-Bois (nº 2), d'une virtuosité et d'un réalisme étonnant dans la décoration des initiales, une « *Cité de Dieu* » de Saint Augustin (nº 53) ayant appartenu probablement à Saint-Bertin et contenant de grandes initiales à personnages.

Pour le XIIIe siècle on devra retenir avant tout deux « *Bibles* » (nos 5 et 6), la première de Saint-Vaast, la seconde de Saint-Bertin, deux exemplaires du « *Speculum historiale* » de Vincent de Beauvais (nos 130 et 131), venant de Saint-Bertin, avec, dans les marges, des scènes d'un art exquis et qui accusent la main d'un maître, enfin la « *Geste ou roman*

de Guillaume d'Orange ou au Court Nez » (nº 192, de Saint-Bertin), daté de 1295 et dont les miniatures offrent surtout de l'intérêt pour l'histoire du costume civil et militaire.

Le XIVe siècle est représenté à Boulogne par quelques manuscrits italiens d'un art moyen : « *Code de Justinien* » (nº 114), « *Décret de Gratien* » (nº 118) et « *Novelles de Jean André* » (nº 121). Il faut citer ensuite une « *Cité de Dieu* » de Saint Augustin (traduction française de Raoul de Presles, en 2 vol., nº 24), que le comte Alexandre de Laborde a étudiée en détail dans son magnifique ouvrage sur les manuscrits de la *Cité de Dieu* et qui date des environs de 1400. Les miniatures sont dues à la collaboration de plusieurs artistes dont le plus habile a décoré presque entièrement le tome II. Le réalisme et l'étude de la nature y apparaissent çà et là d'une façon marquée. Au XVe siècle appartient un « *psautier* » accompagné de prières diverses (nº 93) qui paraît être une œuvre anglaise et offre cette particularité fort intéressante de renfermer des peintures à peine commencées. Les scènes, figurées seulement au trait, se détachent sur des fonds d'or. Elles sont d'une main très sûre.

Nous mentionnerons encore un exemplaire richement décoré de la « *Chronique de Hainaut* » de Jacques de Guise (nº 149, tomes 1 et 3, le second volume est à Vienne), aux armes de la famille de Créquy ; un joli manuscrit italien, « *Pontificale romanum* » (nº 86) et enfin un « *Tractatus de arte bene moriendi* », de l'école ganto-brugeoise (nº 97, fin du XVe s.), intéressant à comparer aux recueils imprimés du même genre avec gravures sur bois.

Cet aperçu, quoique rapide, fera comprendre, nous l'espérons, tout l'intérêt que présente la belle collection de manuscrits de Boulogne, qui permet d'étudier avec précision l'histoire générale de la miniature, principalement en France, depuis la renaissance carolingienne jusqu'à l'aurore du XVIe siècle, et de retracer en particulier l'activité artistique des deux célèbres ateliers monastiques de Saint-Bertin et de Saint-Vaast d'Arras.

A. Boinet.

Séance du Jeudi 3 novembre 1921

Président : M. Sens.

Secrétaire : M. Rodière.

Présents : MM. Becthum, Cappe de Baillon, de La Charie, Edmont, Lavoine, Richebé, Sangnier, Sion et Théodore.

Correspondance. — M. l'abbé Vassal, curé de Merck-St-Liévin, désirerait voir ajouter à la liste des objets classés de son église : le bénitier, un Christ au dessus du portail à l'intérieur, la statue de St-Liévin, une statue (chêne)à l'autel de la Vierge.

« Pendant la guerre, » dit-il, « nous avons reçu la visite des taubes boches, et l'église à beaucoup souffert ; sept vitraux ont été endommagés, mais surtout deux dans la nef latérale de St-Liévin.

« Les fonts baptismaux paraissaient intacts, mais par suite de la commotion des torpilles et d'une bombe tombée en face du portail, les fonts se sont partagés en deux à la Pentecôte 1921. C'est la cuve en pierre qui s'est ouverte et effondrée La chose est réparable ; mais puisque les fonts sont classés, il appartient à la Commission des Monuments historiques de les restaurer »

M. Rodière a saisi de l'affaire M. l'architecte Dégez, qui va s'occuper sans retard de la réparation.

M Vassal ajoute : « Notre clocher, qui est un des plus beaux du diocèse et qui devrait être classé, menace ruine quant à la flèche.

« Dans l'église, les belles voûtes du chœur et de St-Liévin menacent également ruine. On vient toutefois de travailler sur les toits. On a dû réparer extérieurement un pilier presque complètement démoli. Ces réparations se sont élevées à 1200 frs.

« Par suite des pluies continuelles des années précédentes, les murs et les voûtes sont en partie vertes. Sans doute on y pourvoira, mais l'incurie fait que l'église est dans un état lamentable.

« Je le répète, il est fâcheux que l'église ne soit pas classée ; elle mérite de l'être. »

En terminant, M Vassal signale comme classable le maître-autel en chêne de La Broye, son ancienne paroisse.

CLASSEMENT D'OBJETS D'ART. — A ce sujet, M. Rodière, revenant sur les communications faites à une séance précédente, déplore la façon dont l'administration des Beaux-Arts néglige la sauvegarde de nos objets d'art, même classés. De deux choses l'une : ou elle déclare ces objets dénués de valeur et se désintéresse de leur sort, comme dans les affaires d'Airon et de Licques, et dans la scandaleuse dispersion du Musée Sabatté; — ou elle les considère au contraire comme très précieux, mais alors elle nous en dépouille au profit des musées parisiens. C'est ce qui vient d'arriver au fameux tissu de St-Josse : la commune, cédant aux instances du musée du Louvre, a, de guerre lasse, cédé cette pièce rarissime pour la somme dérisoire de 6000 francs. (1).

Dans ces conjonctures, il nous faut aviser nous-mêmes à la conservation de notre trésor artistique provincial. Notre Commission, au nom de M. le Préfet, notre président-né, pourrait aviser les municipalités qu'elle prend sous sa protection tel ou tel objet d'art conservé dans l'église ou autre édifice communal. Ce serait une sorte de classement officieux, qui suffirait à mettre les autorités locales en garde contre la haute ou basse brocante. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Rodière annonce que, par les soins de M. le Cte du Tertre, la pierre tombale armoriée de la Vicomtesse du Tertre née de Fléchin (1784), existant dans l'église de Cormont, vient d'être redressée contre la muraille, afin d'en assurer la conservation.

COMMUNICATIONS. — M. Digard présente un grand et beau plat d'étain, conservé aujourd'hui à Beaurainville, et qui viendrait, dit-on, d'Aire-sur-la-Lys. Ce plat a servi de prix à une confrérie d'archers, selon l'inscription qu'il porte :

---

(1) C'est le procédé du capitaine Cook, offrant aux Canaques des verroteries en échange de pierres précieuses.

VIVE PIERRE JOSEPH STERIN.

APRES VN ANS DE TRAVAVX ILLA ABATVS LOISIAVX.

Et plus haut, sur un listel :

1731. S^t SEBASTIANVS.

Au centre du plat est représenté le martyre de St Sébastien ; un ange retire une flèche de son côté. Le saint est attaché à un arbre. A sa gauche, s'élève une chapelle en rotonde surmontée d'un dôme. C'est sans doute la représentation de la chapelle de la confrérie des archers. (On sait qu'à Soissons, la chapelle des Arquebusiers existe encore, ou du moins existait en 1914 ; on ne sait si la guerre l'a épargnée).

Sur le marli, dans des rinceaux d'œillets et de marguerites, se voient un cerf, une biche, un paon, une chouette, un héron et un martin-pêcheur dévorant des poissons, enfin une butte sommée du drapeau de la confrérie, armorié d'une croix de St André, ou sautoir.

Au revers du plat, quatre poinçons :

1° Une épée enfilant une couronne à trois pointes.

2° Un écu ovale, à un chef.

3° Une femme dansant.

4° les lettres F. T.

M. Théodore présente sur l'iconographie de saint Sébastien, diverses observations qu'il résumera pour une prochaine séance.

M. Digard présente les photographies d'une maison canoniale du cloître Notre-Dame d'Arras ; bien que trop restaurée jadis par l'architecte Epellet, cette maison conserve une fenêtre du XV^e siècle, à cadre ancien ainsi que la partie supérieure du remplage.

M. Richebé présente les photographies de deux écussons extraits d'un manuscrit de la bibliothèque de Lille, *l'Album amicorum* des frères de Launay, les célèbres faussaires héraldistes, dont l'un fut pendu à Tournay en 1687. L'un de ces blasons est celui d'Alexandre, duc et prince de Bournonville, comte de Hennin, gouverneur d'Artois ; l'autre est aux armes de Marie de Brimeu, comtesse de Meghem, femme de Charles, duc de Croy et d'Arschot, prince de Chimay.

M. Richebé montre également un en-tête de dédicace aux armes d'Ambroise Alexandre Palisot, seigneur d'Incourt, président du Conseil d'Artois.

Election de Correspondant. — M. l'abbé Delamotte propose comme correspondant M. le docteur Carton, de St-Omer, de l'Institut, l'éminent archéologue bien connu par ses recherches sur les antiquités africaines. Le vote est remis à la prochaine réunion.

La séance est levée à 4 h.

Le secrétaire
R. Rodière

Objets Mobiliers des Églises

déclarés dignes de classement par la Commission départementale des Monuments Historiques

du Pas-de-Calais (1921-1924)

Berlencourt. — Confessionnal en bois sculpté, XVIIIe siècle. — Christ en croix, toile, XVIIIe siècle.

Béthonsart. — Sainte Elisabeth, statue, bois, XVIe siècle.

Blangermont. — Saint Jean l'Evangéliste, bois, XVIe siècle. (dans la sacristie).

Campigneulles-les-Petites. — Saint Crépin et Saint Crépinien, deux statues, bois, XVIe siècle.

Canettemont. — Saint Eloi, Sainte Anne, statues, bois, XVIe ou XVIIe siècle.

Conchy-sur-Canche. — Porte du confessionnal, bois, XVIIIe siècle.

Couin. — Maitre-autel, bois, XVIIIe siècle. — Saint Pierre en pape, statue assise (chapelle du cimetière), XVIIIe siècle.

Ecques. — Fonts, pierre, XVe siècle.

Embry. — Stalles, chêne, 1672. — Chaire, chêne, 1728.

Hesdin. — Dais de procession, bois, XVIIIe siècle. — Confessionnaux et tambour sous le buffet d'orgues, bois, XVIIIe siècle.

Hubersent. — Saint Jean l'Evangéliste, statue, bois, XVIIIe s. — Père Eternel et Annonciation, fragments de vitraux, XVIe s.

Ligny-sur-Canche. — Fonts, grés, XVIe siècle.

Saint-Georges. — Vierge Mère, pierre, XVe siècle.

Rectifications

à faire à la liste des objets mobiliers classés

imprimée en 1920.

ADINFER. — Les fragments de dalle funéraire (XIVe siècle) ont été retrouvés et sont conservés à la mairie.

AIRE-SUR-LA-LYS. — La Vierge et l'enfant, statuette surmontant la clôture de la chapelle N.-D. Panetière. — Lire : fin XIVe siècle (et non XVIe)

La gloire de l'église St-Jacques, travail récent, serait à déclasser.

ARDRES. — La Vierge de calvaire, dite Sainte-Larme, bois, XVIe siècle, est à *Brêmes* et non à *Ardres.*

AUDINCTHUN. — *Eglise de Wandonne.* — Le propriétaire de l'église (qui est propriété particulière) s'est permis d'enlever la statue classée de St Pierre.

BAILLEUL-LEZ-PERNES. — Supprimer : la Vierge, statue assise, XVIe siècle ; Ste Anne et St Nicolas, deux groupes, XVIe siècle. Ces objets se trouvent à *Nédon* et non à *Bailleul.*

BIENVILLERS-AU-BOIS. — Les objets classés ont été brûlés et détruits en 1921 avec le baraquement où l'administration des Beaux-Arts les avait relégués, après la déplorable dilapidation du dépôt Sabatté.

BIACHE-St-VAAST. — Fonts retrouvés dans le déblaiement de l'église.

BOULOGNE. — *Cathédrale.* — Le calice, argent doré, XVe siècle, classé, appartient à un particulier et n'est à la Cathédrale qu'en dépôt.

BRÊMES. — Voir *Ardres.*

LE BUCQUIÈRE. — La statue classée est en pierre et non en bois.

CANETTEMONT. — La sainte accompagnée d'un mouton est sainte Geneviève.

DROCOURT. — Les fonts sont retrouvés. Le chapiteau classé est perdu.

ERVILLERS. — Le bas-relief funéraire est retrouvé, le reste est perdu.

ETERPIGNY. — Fonts retrouvés, sans le pied.

GAUCHIN-LE-GAL. — Cloche refondue en 1908.

HÉNIN-LIÉTARD. — Les consoles ont été retrouvées à Douai et sont à l'église d'Hénin. Deux stalles ont été rétablies avec les morceaux de sculpture retrouvés.

LATTRE-St-QUENTIN. — Le Mariage mystique de Ste Catherine, toile, XVIII^e siècle, a disparu.

LICQUES. — Le lutrin a été restitué en 1924 à l'église de Licques.

LOCON. — Vitraux en réparation à Paris.

LIÉVIN. — Les fonts n'ont pas été retrouvés.

MOYENNEVILLE. — Chapiteau disparu.

NÉDON. — Voir *Bailleul-lez-Pernes*.

NOREUIL. — Le bénitier et les fragments de la pierre gravée (il n'en reste que la moitié) sont conservés ; la statue a disparu.

NOYELLES-GODAULT. — Fonts retrouvés et remis en état.

PRONVILLE. — Rien n'a été retrouvé.

QUÉANT. — Christ retrouvé, un peu mutilé. Fonts perdus.

RŒUX. — Lire : Le Christ en croix, attribué à VanDyck.

SAILLY-EN-OSTREVANT. — Dalle funéraire retrouvée.

SAINS-LEZ-MARQUION. — La statue tombale n'a pas été retrouvée.

St-AMAND-LEZ-PAS. — Clôture disparue pendant la guerre.

St-JOSSE-SUR-MER. — Châsse de saint Josse; plaques de laiton sur âme de bois, ornée de médaillons représentant saint Josse, argent coulé, XVIII^e siècle. (classée le 20 nov. 1920). —

Deux fragments de tissus de soie, x^e^ siècle (transportés au Musée du Louvre). — Charte originale de Renaud de Dammartin, 1195 ; deux fragments de sceaux détachés de la charte, 1195 (20 nov. 1920). — A la note, avant-dernière ligne ; lire x^e^ siècle au lieu de xi^e^.

St-Omer. — Cathédrale (p. 56, l. 17) Lire transsept *nord* et non *sud* ; l'horloge date du xvi^e^ siècle.

Sangatte. — On prétend en 1924 qu'il n'y a qu'une clochette classée. J'en ai vu deux (R. Rodière).

Sauchy-Cauchy. — Fonts détruits.

Sauchy-Lestrée. — Fonts détruits. — L'ange-bénitier subsiste.

Tortefontaine. — La statue d'évêque est *debout* et non *assise*.

Vaulx-Vraucourt. — Le tombeau de Longueval a été retrouvé intact.

Vieille-Chapelle. — On n'a rien retrouvé.

Vimy. — Rien retrouvé ; tout est détruit.

Willerval. — (p. 64, dernière ligne). Au lieu de 1884, lire 1844. — On n'a retrouvé, des pierres tombales classées, que des débris, qui ont été remis en place dans la mesure du possible.

R. Rodière